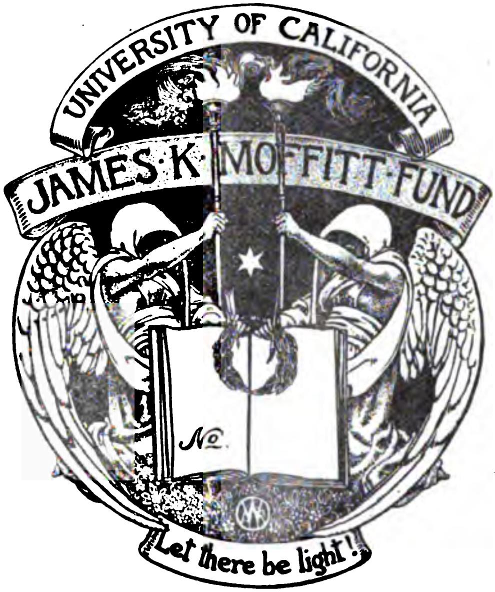

UNIVERSITY OF CALIFORNIA
JAMES·K·MOFFITT·FUND
No.
Let there be light!

HECTOR FLEISCHMANN

Robespierre ET LES femmes

D'APRES DES DOCUMENTS NOUVEAUX ET DES PIECES INEDITES

CENT ILLUSTRATIONS ET HORS-TEXTE







ALBIN-MICHEL EDITEUR. 10 RUE DE L'UNIVERSITE. PARIS

Robespierre et les Femmes

DU MÊME AUTEUR :

Les Horizons hantés (*Pages sur la Révolution*). . *épuisé*

L'Epopée du Sacre, *avec une préface de M. Henry Houssaye, de l'Académie Française* . . . . 1 *vol.*

Napoléon et la Franc-Maçonnerie, *nouvelle édition considérablement augmentée* . . . . 1 *vol.*

La Guillotine en 1793, *d'après des documents inédits des Archives Nationales* . . . . 1 *vol.*

Une Maîtresse de Napoléon (*Mlle George, de la Comédie Française*), *d'après des documents nouveaux et des lettres inédites, avec une préface de M. Jules Claretie, de l'Académie Française* . . . . 1 *vol.*

Discours civiques de Danton, *suivis du mémoire justificatif des fils Danton* (*Fasquelle, éditeur*) . . . 1 *vol.*

Napoléon adultère, *suivi du « Dialogue sur l'Amour » de Napoléon Bonaparte* . . . . 1 *vol.*

Les Pamphlets libertins contre Marie-Antoinette, *d'après des documents nouveaux* . . . . . 1 *vol.*

Dessous de Princesses et Maréchales d'Empire, *avec des lettres inédites* . . . . 1 *vol.*

Le Musée secret de l'histoire. . . . . 3 *vol.*

(*La* 1re *série sera complète en* 10 *volumes.*)

Robespierre et les Femmes, *d'après des documents nouveaux et des lettres inédites* . . . . 1 *vol.*

LES DESSOUS DE LA TERREUR

Les Femmes et la Terreur (*Fasquelle, éditeur*) . 1 *vol.*

Anecdotes secrètes de la Terreur . . . . . . 1 *vol.*

Les Filles publiques sous la Terreur, *d'après les rapports de la police secrète* . . . . 1 *vol.*

L'ACCUSATEUR PUBLIC DE LA TERREUR

I. Réquisitoires de Fouquier-Tinville devant le Tribunal Révolutionnaire, *suivis des trois mémoires justificatifs de l'accusateur public* (*Fasquelle, éditeur*) . . . . 1 *vol.*

II. Les coulisses au Tribunal Révolutionnaire. — Fouquier-Tinville intime (*sous presse*). . . 1 *vol.*

III. Correspondance judiciaire et privée de Fouquier-Tinville (*en préparation*) . . . . . . 1 *vol.*

IV. Réhabilitation de Fouquier-Tinville (*en préparation*) . . . . 1 *vol.*

HECTOR FLEISCHMANN

Robespierre et les Femmes

*D'après des documents nouveaux et des pièces inédites,
avec 135 illustrations,
gravures, portraits, autographes, caricatures.*

PARIS
ALBIN MICHEL, ÉDITEUR
10, RUE DE L'UNIVERSITÉ, 10

1909

à

la sévère mélancolie des vieilles pierres d'Arras,

à

la molle et languissante beauté de l'Artois,

à

l'ombre des chênes séculaires d'Ermenonville,

aux

ruines de l'Ermitage de Jean-Jacques,

où

ces pages furent écrites.

AVANT-PROPOS

Voici, abordée pour la première fois dans tous ses détails, la vie sentimentale et amoureuse de Maximilien de Robespierre. On peut se demander pour quelle raison cette étude ne fut pas déjà tentée, et si une explication à cet égard est possible, c'est dans la vie politique de l'avocat d'Arras qu'il la faut chercher.

L'homme de la Terreur, du Salut Public, effaça en lui le jeune homme de naguère, le sentimental et le sensible.

Ce Robespierre-là est inattendu, à peine soupçonné malgré le nombre des témoignages, et c'est pourquoi il fournit aux historiens, du goût de M. Lenôtre, ces plaisanteries toujours nouvelles sur la *sensibilité* de l'homme qui fit tomber en France les cent mille

têtes autrefois réclamées par Jean-Paul Marat, ami du peuple et publiciste de la République Française.

Il demeure, pour ces écrivains aux livres longs et aux documentations courtes, le *Tigre*, le *Buveur de sang*, le *Tyran*, *Catilina*, tout comme si la réaction thermidorienne durait encore de nos jours.

Hors les injures à cette grande mémoire, rien.

Et pourtant, il semble bien que tout ait été dit sur l'Incorruptible depuis tant de savants travaux publiés d'année en année, et à qui M. Hamel, avec son *Histoire de Robespierre*, parue en 1865, ouvrit la voie. Dans cette bibliographie considérable, et qui malgré l'essai ébauché par M. Maurice Tourneux (1), demeure encore à faire, on trouvera tout sur Robespierre, homme politique et homme privé, avocat et poète, hormis l'étude de son caractère au point de vue strictement féminin.

Quelle influence les femmes eurent-elles sur lui ? Quel fut leur rôle dans sa vie ?

Cette double question méritait d'être étudiée. C'est l'objet du volume que nous donnons aujourd'hui au

(1) On la trouvera dans le tome IV, pp. 528 à 539, de la *Bibliographie de Paris pendant la Révolution Française*. Paris, 1906. — M. Charles Vellay, dans une étude très documentée publiée par les *Annales Révolutionnaires*, n° 1, janvier-mars 1908, pp. 126 et suiv., a signalé quelques-unes des erreurs et omissions du considérable travail de M. Tourneux. Et à M. Vellay lui-même ont échappé quelques volumes sur Robespierre. C'est assez dire à quel point cette bibliographie est énorme et ce qu'elle ménage de surprises.

public qui a bien voulu accueillir avec une faveur si marquée nos divers travaux. Si nous ne nous flattons pas d'apporter une solution définitive, nous estimons cependant que notre œuvre n'aura pas été tout à fait inutile. Pour la première fois, ainsi que nous le disions plus haut, des centaines de témoignages divers ont été coordonnés ici, analysés, contrôlés autant qu'il était en notre pouvoir, et confrontés chaque fois que la chose était possible. De cet ensemble se dégage tout au moins une impression très nette, et elle n'échappera pas au lecteur. D'autre part, cet ouvrage rassemble toutes les lettres connues, adressées par Robespierre à des femmes, et leur complément indispensable se trouve dans les lettres envoyées par des femmes à Robespierre, que ces lettres soient politiques ou amoureuses.

Ces éléments dispersés jusqu'à ce jour, rassemblés en un même volume, fournissent, peut-on penser, une contribution importante à l'étude du caractère de Maximilien de Robespierre. C'est avec l'espoir de les voir contribuer à la réhabilitation définitive de cette grande figure que nous les publions. Peut-être y reconnaîtra-t-on que la légende du Robespierre bêlant est aussi ridicule, qu'odieuse est celle du tigre altéré de sang. Sa sœur parle de sa « sensibilité exquise ». On verra si elle touche au grotesque. Mais mieux que tous les efforts de ceux qui saluent en lui le gardien de la Probité, lui-même, de par ses papiers sauvés du naufrage des temps, plaide sa cause devant la postérité. Déjà le jugement équitable

a été rendu pour sa politique. Désormais il n'a plus qu'à attendre celui pour sa Vertu.

HECTOR FLEISCHMANN.

Paris, thermidor 1908.



« ... Il exerçoit particulièrement son prestige sur les imaginations tendres. »

Nouvelles politiques, 13 thermidor an II.

Livre I

La Jeunesse sentimentale et amoureuse.

I

LA DISCIPLINE DE L'ARTOIS

La vie de Robespierre respire cette « tristesse majestueuse de la tragédie » dont parle si divinement Jean Racine. Elle a quelque chose de passionné et de mélancolique à laquelle les paysages de l'Artois ne demeurèrent pas étrangers. Quiconque passe dans les plaines de ce pays pacifique que coupent les eaux vives, qu'émaillent de verts hameaux et que gardent, en muettes sentinelles, les beffrois, se sent pris au cœur par la mortelle beauté de ces paysages et leur charme d'indicible nostalgie. A ces confins des Flandres françaises, les bandes espagnoles ruées vers les Pays-Bas ont laissé une durable empreinte ; profondément elles y ont marqué leur passage violent. L'âme flamande demeura marquée de leur sceau vif et brutal. L'âme latine, apportée par les conquêtes romaines sur les rivages ibériques et poussée, par la furie espagnole, vers les Flandres, y prit racine, y façonna des âmes.

Pour qui songe à cela, la vertu civique de Maximilien de Robespierre ne demeure plus un problème, et prend son origine plus loin que dans les études classiques du collège Louis-le-Grand. Combien d'âmes révolutionnaires ne s'expliquent pas par l'éducation et la discipline des paysages? De la blanche et torride Carcassonne, Fabre d'Eglantine a la vivacité, la malice, l'ardeur; du Puy-de-Dôme, âpre et rude, Couthon apporte la prudence obstinée; Saint-Just a, de l'Oise natale, la froideur brûlante, le goût de l'ordre et de la clarté; le bègue Camille Desmoulins a l'esprit vif et alerte de la Picardie; à tous, qu'ils soient de l'Ile de France, heureuse et molle; du noble et doux Vendômois; du Midi éclatant et chaleureux, les paysages imposent leur discipline et façonnent des âmes. Par la parole de Robespierre, Rome elle-même se manifeste, comme la Grèce de la mère des Chénier pousse son cri héroïque dans *le Chant du Départ*.

C'est que cette Rome a laissé quelque chose d'elle dans l'Artois. Elle est là en exil dans ce pays froid et prolifique, et Robespierre qui hérite de cette âme errante, loin de s'abandonner, triomphe de lui-même et de sa race. Dans ces plaines uniformes, roulant, vers la mer du Boulonnais, leurs vagues de moissons mûres, devant ce ciel de tristesse latente, se forma l'âme romaine et jacobine du jeune homme. Là, elle s'imprégna de la rudesse d'une éloquence brûlante et sévère, et l'âme flamande marquée encore du sceau espagnol s'allia à l'âme latine dans un effort, suivant la parole d'un illustre écrivain, « promulgué par l'éloquence de la pensée française. » Mais chez Maximilien de Robespierre, le



MAISON NATALE DE ROBESPIERRE A ARRAS
(Etat actuel)

caractère espagnol, brûlant, ardent, fut vaincu par le caractère romain, et, soumise, l'influence ibérique s'allia à l'ordre latin, pour former l'esprit de celui qui devait un jour affirmer sur les tréteaux gluants de l'échafaud de thermidor, la hauteur et la noblesse de son âme civique.

Arrivez, à l'automne, dans Arras. Suivez ces rues grises et somnolentes, ces places désertes où se rouille l'or des dernières feuilles, ces boulevards militaires tracés par Vauban, ces esplanades enveloppées du crépuscule hâtif avec leurs peupliers courbés sous le vent, et ne demandez plus alors pourquoi pesa sur l'âme de Robespierre cette mélancolie poignante qui l'accabla, même aux heures les plus fiévreuses de son triomphe jacobin. C'est là qu'il vint, qu'il rêva, seul, ayant fui les prétoires artésiens. De ces promenades mélancoliques ne se souviendra-t-il pas, plus tard, en écrivant : « Ceux qui fixent les destinées des nations doivent s'isoler de leur propre ouvrage ? »

Et autour de lui, dans ces plaines où hurla, en 1654, le choc de Condé et des Espagnols contre les bandes de Turenne, ce n'était plus alors que le silence et la solitude sous le soir penchant. Alors c'était la paix d'un paysage délicat et neutre, la vision d'un vaste horizon, un exemple de sobre simplicité. C'est là ce qu'il connut devant que de partir au collège, à Paris ; c'est là ce qu'il retrouva en revenant à la ville natale, avec son titre d'avocat. Alors, aux leçons de la grandeur antique, son âme avait tressailli ; il revenait soucieux des promesses de son avenir ; indécis, peut-être, hésitant entre l'inconnu et la vie heureuse, paisible et médiocre d'un magistrat de province.

2

Ce qu'on sait de son existence d'alors, permet de croire qu'il se résigna presque. Il ne se souvint de la discipline du paysage que le jour où quelque chose de l'antique lutte des républiques romaines contre les tyrans se devina confusément dans le premier heurt de la France et de la Royauté. Ce n'est que d'alors que date son triomphe sur lui-même et sa race. Il redevint ce qu'il fut dès le premier jour de l'enseignement du paysage, et sa parole froide, ses discours sobres, son éloquence fière et mélancolique en reflétèrent fidèlement l'image.

Et Rome elle-même se prononça par la voix de cet avocat de province.



Liberté 

Égalité

II

L'ORPHELIN

La rue des Rats-Porteurs (dont on a fait aujourd'hui la rue des Rapporteurs) est à quelques pas de la place de la Comédie, à Arras. Elle est longue, étranglée, obscure. Vers le haut bout, et au coin d'une ruelle qu'éclaire une lanterne fumeuse, s'élève une maison à un étage, longue, grise, et au seuil de laquelle on accède par trois marches. L'étage a six fenêtres étroites et hautes ; le rez-de-chaussée en a cinq, avec des volets qui ne les ferment pas entièrement. L'aspect général emprunte à la rue un air de tristesse, un ton de grisaille. Tout cela est lugubre, mélancolique, poignant.

Là a vécu Maximilien de Robespierre.

Les Robespierre étaient fixés à Arras depuis 1720, date à laquelle Me Maximilien Derobespierre y avait élu résidence. En 1731, ce dernier épousait Marie-Marguerite Poiteau, et l'année suivante, naissait, le 17 février 1732, Maximilien-Barthélemy-François, devenu avocat au Conseil d'Artois, le 30 décembre 1756, et époux, le 2 juin 1758, de Jacqueline-

Marguerite Carraut, fille de Jacques-François, brasseur en la rue Ronville, et de Marie-Marguerite Cornu (1).

De cette union, dont devaient naître cinq enfants, le premier ne vint au monde que le 6 mai 1758. Voici son acte de baptême :

Le six de may mil sept cent cinquante-huit a été baptisé par moi soussigné Maximilien-Marie-Isidore né le même jour sur les deux heures du matin en légitime mariage de Me Maximilien-Barthélemy-François Derobespierre, avocat au Conseil d'Artois, et demoiselle Jacqueline Carraut. Le parrain a été Me Maximilien Derobespierre, père grand du côté paternel, avocat au dit Conseil d'Artois, et la marraine demoiselle Marie-Margueritte Cornu, femme de Jacques-François Carraut, mère grande du côté maternel. Lesquels ont signé.

DEROBESPIERRE. MARIE-MARGUERITE CORNU.
DEROBESPIERRE. LENGLADE, *curé* (2).

C'était le futur conventionnel.

Deux ans plus tard, nouvelle naissance. Le 8 fé-

(1) VICTOR BARBIER, *Lettres inédites de Augustin Robespierre à Antoine Buissart, précédées de notes biographiques*. Arras, MDCCCXCI, in-8, p. 8.

(2) *Extrait du registre des actes de baptêmes de la paroisse Sainte-Madeleine, de la ville d'Arras, pour l'année* 1758. — Cette pièce, ainsi que toutes celles de l'état civil de la famille Robespierre, nous a été fort aimablement communiquée par M. Bras, secrétaire en chef de l'état civil de la mairie d'Arras, que nous tenons à assurer ici de notre reconnaissance. — L'acte de naissance de Maximilien a été souvent publié, mais presque toujours avec des variantes, notamment par A. VERMOREL, *Œuvres de Robespierre*. Paris, 1866, in-18, p. 1, note.

vrier 1760, on baptise Marie-Marguerite-Charlotte, la fille qui survivra aux désastres de la famille, et ne s'éteindra que le 1er août 1834. Puis, dans l'espace de trois ans, trois autres naissances encore : le 28 décembre 1761, Henriette-Eulalie-Françoise ; le 21 janvier 1763, Augustin-Bon-Joseph ; le 7 juillet 1764, un enfant mort-né (1). Cette dernière naissance est fatale à la mère. Neuf jours plus tard elle meurt, et le service est célébré avec pompe dans l'église de la paroisse de Saint-Aubert, où on dresse l'acte de décès :

L'an mil sept cent soixante-quatre, le seize juillet est décédée demoiselle Marguerite-Jacqueline Carraut, âgée de vingt-neuf ans ou environ, épouse de Me Maximilien-Barthélemy-François Derobespierre, avocat au Conseil provincial et supérieur d'Artois ; le service a été chanté le dix-sept, suivi de son inhumation en cette église, présents, les sieurs Antoine-Henry-Galhaut, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, aide-major par brevet de la citadelle d'Arras, et Auguste-Isidore Carraut, frère de la défunte, lesquels ont signé avec nous curé.

GALHAUT. DE LACROIX, *curé* (2).
CARRAUT.

Cette mort affecte vivement le mari. Il se passe dans sa vie quelque chose d'obscur et d'inexplicable. Il disparaît d'Arras, voyage ; on perd ses traces et il ne reparaît plus. Il meurt, « je ne sais dans quel

(1) Voir aux appendices, les actes de baptême de Charlotte, d'Henriette et d'Augustin.

(2) *Extrait du registre des actes de décès de la paroisse de Saint-Aubert, de la ville d'Arras, pour l'année* 1764.

pays », a dit Charlotte Robespierre (1) ; à Munich, a précisé M. Ernest Hamel (2).

A la mort de la mère, l'aîné des enfants, — et c'est Maximilien, — n'a pas encore sept ans, et tous quatre sont orphelins.

Les Robespierre, on l'a vu, étaient d'une famille de gens de robe. L'aïeul était avocat, le bisaïeul, notaire à Carvin. Dans presque tous les prétoires de l'Artois, un Robespierre avait plaidé, et la famille portait « d'or, à une bande de sable chargée d'un demi-vol d'argent » en exécution d'un arrêt fiscal de novembre 1696 (3).

(1) *Mémoires de Charlotte Robespierre.* — Ces mémoires, écrits en 1827, furent publiés pour la première fois par Laponneraye, en 1835, dans le tome III des *Mémoires de Tous, collection de souvenirs contemporains tendant à établir la vérité dans l'histoire.* Paris, Levasseur, 1834-1837, 6 vol. in-8. — Quelques mois plus tard Laponneraye en publia une deuxième édition sous le titre : *Mémoires de Charlotte Robespierre sur ses deux frères, précédés d'une introduction et suivis de pièces justificatives*, par Laponneraye. Paris, chez l'éditeur, au dépôt central, faubourg Saint-Denis, n° 16, in-8. — Une troisième édition fut donnée par le même Laponneraye dans les *Œuvres de Maximilien Robespierre, avec une notice historique, des notes et des commentaires, précédées de considérations générales, par Armand Carrel.* Paris, chez l'éditeur, faubourg Saint-Denis, 13 ; 1840, t. II, pp. 557 et suiv. C'est cette dernière édition que nous citons.

(2) Ernest Hamel, conseiller général de la Seine, *Histoire de Robespierre et du coup d'État du 9 thermidor.* Paris, Cinqualbre, 1879, t. I, p. 10. — Un auteur, qui voit en Robespierre un restaurateur de la monarchie des Stuarts, en France, dit que le père « était mort au service des Stuarts sans laisser de fortune ». La dernière de ces assertions est certaine ; quant à la première elle est simplement fausse Cf. G. d'Orcet, *La sœur de Robespierre ; épisode de la Terreur*, dans *La Revue Britannique* ; tome VI, 1893, p. 57.

(3) Jean Bernard, *Quelques poésies de Robespierre.* Paris, 1890, in-12, p. 14.

Il semble bien que ceci tranche la question de noblesse.

« Robespierre ne fut point, comme Mirabeau, un transfuge de la noblesse, écrit M. Hamel, son père et son grand-père signaient *Derobespierre* (1). » Sans doute, ce sont là les signatures qu'on retrouve sur quelques actes, mais on trouve aussi celles de *Porteau de Robespierre*, femme du grand-père, sur l'acte de baptême de Charlotte, et d'*Eulalie de Robespierre*, sur l'acte de baptême d'Augustin. Mais Robespierre lui-même ne fait-il pas précéder son nom de la particule, ne signe-t-il pas ainsi toutes ses lettres de jeunesse, et même, sur le procès-verbal du serment du Jeu de Paume exposé au musée des Archives nationales, n'écrit-il pas : *de Robespierre* ? Il n'est que de robe, soit, mais la noblesse de robe ne marche-t-elle pas, en ces temps, de pair avec celle d'épée ?

Le départ du père laissait certainement les enfants dans le besoin, ou à peu près. Maximilien « n'avait aucun patrimoine (2) », dit Alissan de Chazet, et Montjoye, qu'il ne faut citer qu'avec prudence, assure lui aussi, que les enfants étaient dans « une absolue pauvreté (3) ». Cette indigence est certainement exagérée et la fable, qu'on en répandit plus tard, permit à Charlotte Robespierre de protester et d'appeler

(1) Ernest Hamel, *ouvr. cit.*, t. I, p. 10.
(2) Alissan de Chazet, *Mémoires, souvenirs et portraits*, t. III, in-8, p. 29.
(3) F. C. Galart de Montjoye, *Histoire de la Conjuration de Maximilien Robespierre*, nouvelle édition. A Paris, chez Maret, libraire, Maison Égalité, cour des Fontaines, n° 1081, an IV, 1796, in-8, p. 13.

imposteurs « ceux qui ont dit que Maximilien avait connu le besoin dans son enfance (1) ».

Quoi qu'il en soit, les enfants durent être recueillis par la famille. Les sœurs de M. de Robespierre, Eléonore-Eulalie et Aldégonde-Henriette, se chargèrent des deux filles, lesquelles furent envoyées à Tournai, au couvent des Manarres (2). Les deux garçons furent pris par Françoise Carraut, leur grand'-mère maternelle.

Ce fut à Arras que Maximilien commença ses études, au collège où M. de la Borère était alors principal (3). Il y demeura jusqu'à la fin de l'année scolaire 1768-1769.

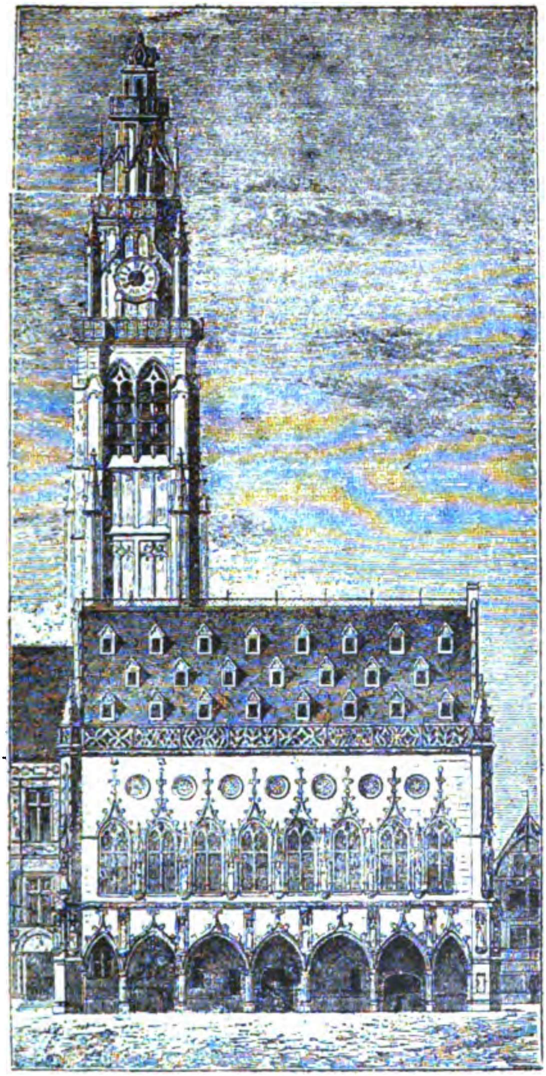
Au quatorzième siècle, Nicolas le Candrelier, abbé de Saint-Waast, avait fondé à Paris un collège. Cet établissement, supprimé au dix-huitième siècle, avait été réuni au collège Louis-le-Grand, et, en compensation, les abbés de Saint-Waast avaient obtenu quatre bourses au nouvel établissement. Ce fut une de ces bourses qui fut accordée à Maximilien par Dom Briois d'Hulluch, abbé de Saint-Waast, à la sollicitation d'un ami de la famille Robespierre, l'évêque M. de Conzié.

Maximilien arriva à Paris au début de l'année scolaire 1769-1770. Sur cet orphelin, à qui la vie souriait si amèrement parmi les deuils et les abandons, les portes de la noire maison de la rue Saint-Jacques se refermèrent. Il y trouvait des jeunes gens de son

(1) *Lettre de Mlle de Robespierre au rédacteur de « l'Universel »*, 24 mai 1830 ; autographe provenant de la vente Lerouge. *Revue rétrospective*, 1833, t. I, p. 406.

(2) Ernest Hamel, *ouvr. cit.*, t. I, p. 11.

(3) Victor Barbier, *vol. cit.*, p. 8.



L'Hôtel de Ville d'Arras.

âge, gais, rieurs, joyeux, insouciants de cet avenir qui leur réservait de terribles destinées. C'était Fréron, le futur *orateur du peuple*, Fréron, mort en exil presque à Saint-Domingue ; Dupont-Dutertre, qui devait devenir Ministre de la justice et mourir sur la guillotine du 8 frimaire an II ; promis à la guillotine aussi, le jeune écolier de Guise, Camille Desmoulins, et à quelle mort affreuse, Suleau, le pamphlétaire des *Actes des Apôtres* de demain ! Parmi ces rires et ces joies juvéniles, Maximilien apportait la tristesse de sa grave jeunesse, la mélancolie orpheline du malheur. Un de ses camarades, un prêtre émigré plus tard (et on sent ce que ce témoignage peut avoir de suspect), disait de lui que c'était « ein bœser tückischer knabe », un garçon méchant et sournois (1).

Mais ce témoignage d'un ecclésiastique est contredit par un autre ecclésiastique, par un chanoine qui, au collège d'Arras, eut Maximilien comme condisciple. « C'était ce que l'on appelle un bon enfant », dit-il, sans plus (2).

Et en voici un autre encore : « Je lui ai connu un caractère détestable et une envie démesurée de dominer (3) ». Mais c'est là un témoignage thermidorien, et la créance qu'il mérite, se mesure à la date où on le donne. Cependant Jules Janin a dit mieux.

(1) B. R. Abeken, *Gœthe in meinem Leben*, p. 252. Cit. par M. Arthur Chuquet, *Annales Révolutionnaires*.

(2) *Bulletin de la Société Archéologique de Soissons* ; t. VIII ; série II ; 1877, in 8°, p. 283.

(3) Lettre de Lenglet jeune, agent national de la commune d'Arras, à Lequinio ; Arras, 16 thermidor an II (3 août 1794) ; 3 pp. in-4. — *Catalogue des autographes et des documents historiques composant la collection de M. Etienne Charavay* : Paris ; 1900-1901 ; in-8, IIIe partie, n° 777, 4°.

« Déjà si triste, écrivait-il, qu'il faisait peur à ses condisciples (1) ». Mais Jules Janin... C'est une appréciation fantaisiste et littéraire pour laquelle il faut plus que de l'indulgence.

Ce qui demeure certain, c'est que Robespierre fut un excellent élève, qu'on proposait en modèle aux autres, le *phénix* (2) du collège.

Son professeur de rhétorique, l'abbé Hérivaux, l'appelait le *Romain*. Le *Romain* ! ... Il avait près de vingt ans encore à attendre pour le prouver.

Les listes du concours général, où il est désigné : *Ludovicus-Franciscus-Maximilianus-Maria-Isidorus*

(1) Jules Janin, *le Marquis de Sade; la Revue de Paris*, 1835, p. 41. — On sait que le marquis de Sade avait fait ses études au collège Louis-le-Grand. Tout ce passage de Jules Janin est à citer, et on en appréciera la saveur : « Ce collège Louis-le-Grand a donné naissance à d'étranges hommes. Songez donc que le marquis de Sade s'est promené dans cette vaste cour contre le mur de la chapelle ; un autre jeune homme, dix ans après, se promenait, lui aussi en silence, à la même place, les bras croisés et déjà si triste qu'il faisait peur à ses condisciples. Cet autre s'appelait Maximilien de Robespierre. O le digne couple, le marquis de Sade et Robespierre ! L'un qui a rêvé autant de meurtres que l'autre en a exécutés ! L'un dont la passion était le sang et le vice, mais qui n'a pu assouvir que la dernière de ses passions ; l'autre qui n'a eu qu'une passion, le sang, mais qui l'a assouvie jusqu'à la satiété. Deux hommes qui sont sortis des ruines de la société, deux hontes sociales ; mais celui-là était une honte si ignoble que la société a déclaré par la voix de Bonaparte, devenu son chef, qu'il était fou ; l'autre au contraire était une honte si terrible que la société lui a fait l'honneur de le tuer sur l'échafaud ; si bien que justice a été faite à tous deux : Robespierre est mort comme tous les honnêtes gens qu'il a tués, et le marquis de Sade est mort parmi tous les misérables fous qu'il a faits ! »

(2) Arthur Chuquet, *la Jeunesse de Camille Desmoulins ; Annales révolutionnaires*, janvier-mars 1908.

De Robespierre, atrebas, e collegio Ludovici Magni, nous donnent le nombre de ses succès. En 1772, il est en quatrième année, il obtient le 2e prix de thème latin et le 6e accessit de version latine; en 1774, en deuxième année, c'est le 4e accessit de vers latins et le 4e accessit de version latine; en 1775, en rhétorique, le 2e prix de vers latius, le 2e prix de version latine et le 3e accessit de version grecque. Il double sa rhétorique, en 1776, et obtient le 4e accessit de version latine.

Il en est ainsi jusqu'en 1781, année où il sort de Louis-le-Grand avec son diplôme de licence en droit. Sa conduite, son application, ont été à ce point exemplaires, que le collège lui accorde une gratification de six cents livres en témoignage de satisfaction :

Du 19 janvier 1781.

Sur le compte rendu par M. le principal des talents éminents du *sieur de Robespierre*, boursier du collège d'Arras, lequel est sur le point de terminer son cours d'étude, de sa bonne conduite pendant douze années et de ses succès dans le cours de ses classes, tant aux distributions des prix de l'Université qu'aux examens de philosophie et de droit ;

Le bureau a unanimement accordé au *sieur de Robespierre* une gratification de la somme de six cents livres, laquelle lui sera payée par M. le Grand Maître des deniers du collège d'Arras, et la dite somme sera allouée à M. le Grand Maître dans son compte en rapportant expédition de la présente délibération, et la quittance du dit *sieur de Robespierre* (1).

(1) *Recueil de toutes les délibérations importantes prises,*

Et c'est cet écolier-là, auquel ses maîtres rendent, devant la postérité, un pareil hommage, qui est devenu, paraît-il, un tigre et le plus cruel des Sardanapales de la Terreur. C'est, dans une aussi fâcheuse carrière, débuter singulièrement.

depuis 1762, *par le bureau d'administration du collège Louis-le-Grand et des collèges réunis.* Paris, chez Pierre-Guillaume Simon, imprimeur du Parlement et du collège Louis-le-Grand; MDCCLXXI, in-4, p. 211.

III

L'AVOCAT

Robespierre, âgé de vingt-trois ans, revient donc à Arras avec le titre d'avocat, et prêt à exercer une profession que ses aïeux lui transmirent avec leur nom et la renommée de leur honneur. Il revient aussi avec le désir d'assurer la vie et l'avenir de son frère et de sa sœur Charlotte (1). Son premier soin est d'écrire à l'abbé commendataire de Saint-Waast, alors le prince-cardinal de Rohan. De lui il sollicite la survivance de sa bourse à Louis-le-Grand, en faveur d'Augustin, et comme la requête est accordée, le frère cadet quitte le collège de Douai pour celui de Paris (2).

Maximilien aussitôt se met au travail (3). Il y appor-

(1) Sa sœur, Eulalie-Françoise, était morte le 5 mars 1780, d'une maladie de langueur. (VICTOR BARBIER, *vol. cit.*, p. 8.) Elle était âgée de dix-neuf ans.

(2) VICTOR BARBIER, *vol. cit.*, p. 9.

(3) Signalons ici, puisque notre travail ne nous y fait pas

taitune obstination muette, une ardeur contenue dont, plus tard, on ne le verra point se départir. Sa vie était calme, régulière. Il paraît, au dire d'un auteur quelquefois bien en peine de citer ses sources, qu'on lui reprochait de ne pas savoir rire et d'être d'une discrétion désolante (1).

Les jugements sur Robespierre sont à ce point faussés, que des qualités deviennent chez lui des vices. Ce n'est ici que le début d'une légende que nous n'allons pas tarder à voir grandir.

Charlotte Robespierre donne sur cette période de la vie de Maximilien des détails curieux. A six ou sept heures, le matin, il était deboutet aussitôt rendu dans son cabinet de travail. A huit heures le perruquier venait le coiffer, et cette habitude il ne la perdit jamais. Aux jours les plus orageux de la Terreur, un perruquier viendra dans la maison des Duplay coiffer l'Incorruptible. Son premier repas, d'une sobriété exemplaire, terminé, il se remettait au travail jusqu'à l'heure du palais. Il portait un habit olive. Après le dîner, il faisait une courte promenade, reprenait ses travaux et achevait le reste de la soirée avec des amis. Ces soirées étaient souvent marquées pour lui d'involontaires distractions, que ses tantes lui reprochaient. Dans un fauteuil, à l'écart des invi-

arrêter, sa nomination de juge à la Salle Episcopale d'Arras, le 9 mars 1782, fonctions qu'il exerça jusqu'en 1788, année qui précéda son élection comme député du Tiers aux Etats-Généraux.

(1) G. Lenôtre, *Paris Révolutionnaire*; *chez Robespierre*, p. 6. — Parmi les sources abondamment — et discrètement à la fois, — mises à contribution par M. Lenôtre, on peut citer de J. A. Paris, *la Jeunesse de Robespierre et la convocation des États généraux en Artois.* Arras, 1870, in-8.

tés, il méditait. Cependant quelquefois il plaisantait et riait (1). Ses distractions parfois étaient piquantes. Charlotte en cite une : « Nous avions une fois passé la soirée ensemble chez un de nos amis, raconte-t-elle, et nous revenions à notre demeure à une heure assez avancée, lorsque tout à coup, mon frère, ne se rappelant plus qu'il m'accompagnait, double le pas, me laisse en arrière, arrive seul à la maison, et se renferme dans son cabinet. J'arrive quelques minutes après lui. J'avais trouvé sa distraction si plaisante que, le voyant prendre les devants d'un pas si rapide, je l'avais laissé aller sans lui faire apercevoir que j'étais avec lui. J'entre dans son cabinet, où je le trouve affublé de sa robe de chambre, et travaillant avec beaucoup d'attention. Il me demande d'où je viens seule si tard, je lui réponds que si je reviens seule c'est qu'il m'a laissée au milieu de la rue pour rentrer précipitamment. Il se rappelle alors cette circonstance, et nous nous mettons à rire l'un et l'autre d'une aventure aussi comique (2). »

La chambre qu'il occupait était simple, modestement meublée. Les livres en étaient le principal ornement. Là venaient le voir ses amis, Leduc, avocat retiré ; Aimé, le chanoine de la cathédrale d'Arras, surnommé le Sage ; Devic, un autre chanoine, ancien professeur de Louis-le-Grand ; Buissart, qui demeura son ami jusqu'à sa mort ; de jeunes avocats, Langlois, Charamant, Ensart, ses confrères à la société bachique des Rosatis ; et un petit oratorien devenu fameux depuis : Fouché. En ce temps

(1) *Mémoires de Charlotte Robespierre*, édit. de 1840, p. 399.
(2) *Ibid.*, p. 403.



Musée Carnavalet

ROBESPIERRE A VINGT ANS, par Boilly
(D'après le tableau conservé au Musée Carnavalet)

le futur terroriste professait la philosophie à l'Oratoire et sa liaison avec Robespierre data de là. Apprit-il à cette époque à connaître, ce qu'il a appelé dans ses *Mémoires* (1) l'opiniâtreté, la tenue, l'aptitude de Maximilien ?



Une naissante réputation distinguait déjà le jeune avocat, que le barreau d'Arras venait d'admettre le 8 novembre 1781. L'affaire dite *du paratonnerre*, l'acheva.

Un sieur de Vissery de Bois-Valé avait, sur le toit de sa maison, fait placer un paratonnerre, alors fort peu à la mode depuis la découverte qu'en avait faite Franklin. Ce faisant il usait du droit féodal qui permettait au seigneur de placer une girouette sur sa maison. Mais la lance de fer ne rentrait pas dans la catégorie des girouettes et, d'autre part, n'attirait-elle

(1) Voir l'histoire des *Mémoires* de Fouché et des procès auxquels ils donnèrent lieu, dans notre volume *Napoléon adultère*, Paris, 1909, in-16 ; appendices, p. 272 et suiv.

pas la foudre ? Ces propos eurent vite fait de soulever Saint-Omer tout entier contre M. de Vissery. On le cita devant les officiers municipaux de la ville lesquels le condamnèrent à faire disparaître le paratonnerre dans les vingt-quatre heures. M. de Vissery, en mettant opposition au jugement, en appela, et les échevins le renvoyèrent au procureur. Nouvelle défaite pour l'accusé, et nouvel appel qui, le 31 mai 1783, fut plaidé par Robespierre. Une troisième (1) plaidoirie fut prononcée près d'un an plus tard, le 21 avril 1784, et le paratonnerre sortit vainqueur de la lutte. Il demeura sur la maison de M. de Bois-Valé. L'Artois entier en fut ému (2). Ce fut là une des grandes affaires du jeune avocat, le premier échelon de sa gloire provinciale (3). L'affaire de

(1) La première le fut le 27 février 1782.

(2) On trouvera tous les détails de cette procédure dans la brochure publiée par Robespierre, *Plaidoyers pour le sieur de Vyssery de Bois-Valé appelant d'un jugement des échevins de Saint-Omer, qui avait ordonné la destruction d'un par-à-tonnerre élevé sur sa maison*. Paris, in-8, 100 pages. — Parlant de ces plaidoyers, Desessarts (et on sait la valeur historique de celui-ci) écrit : « Il fit un mémoire qui le perdit dans l'opinion de ceux qui lui supposaient des talens, et qui l'exposa aux railleries de ses ennemis. » Ces railleries ne vinrent que plus tard, mais le mémoire, à l'instant où Robespierre le publia, le révéla au public et lui acquit une renommée incontestable. Cf. *La vie et les crimes de Robespierre et de ses principaux complices ; avec le détail des circonstances qui ont accompagné leur supplice ;* par le citoyen Desessarts ; deuxième édition ; à Paris, chez l'auteur, rue et place du Théâtre Français ; de l'imprimerie de Delance, rue de la Harpe n° 133, an V (1797, v. st.) in-8, p. 6. — Cet ouvrage forme le vol. XV, des *Procès fameux jugés avant et depuis la Révolution*. Pour M. Lenôtre il est d'une autorité indiscutable, naturellement.

(3) Les *Actes des Apôtres* en rappelèrent le souvenir, quelques années plus tard : « Sa réputation en Artois a

François Deteuf, plaidée le 13 novembre 1783, contre le grand prieur de l'Abbaye d'Anchin (1), moins connue aujourd'hui, n'en fut pas moins éclatante pour Maximilien. Si on y ajoute sa plaidoirie dans l'affaire Dupond (2), on aura à peu près l'ensemble des causes qu'il plaida victorieusement dans les prétoires artésiens, souvent sans exiger de rétribution. Et c'est un ennemi, un détracteur de sa mémoire qui lui accorde ce témoignage (3).

commencé par un mémoire foudroyant sur les paratonnerres. Dès ce moment les éclairs de son génie perçant de toutes parts, l'Artois vit en lui un nouveau Franklin ; mais devenu bientôt le rival de son maître, il ne tarda pas à l'éclipser dans tous les genres de gloire. » *Actes des Apôtres*, n° 5, pp. 10, 13.

(1) *Mémoires pour François Deteuf, demeurant au village de Marchiennes, contre les Grand Prieur et Religieux de l'Abbaye d'Anchin.* Arras, 1784, in-8, 21 pages. — M. Ernest Hamel, *ouvr. cit.*, t. I, pp. 26, 27, avait travesti François Deteuf en Clémentine Deteuf, et conté le procès comme résultant d'une tentative de viol de Dom Brogniart, prieur de Saint-Sauveur d'Anchin, à l'égard de la dite Clémentine. Cette fable, que dément à lui seul le nom du plaignant, a été récemment rééditée par MM. Albert Savine et François Bournand, dans une brochure : *Le 9 thermidor, d'après les documents d'Archives et les Mémoires.* Paris, 1907, p. 38. Quelques-unes des incroyables erreurs dont fourmille ce volume ont été signalées par M. Charles Vellay dans un article des *Annales Révolutionnaires*, n° 2, avril-juin 1908, pp. 366 et suiv. En outre, par MM. Savine et Bournand, la Clémentine Deteuf de M. Hamel était devenue Clémentine Deteuffe.

(2) *Mémoire pour le sieur Louis-Marie-Hyacinthe Dupond, détenu pendant douze ans dans une prison, en vertu d'une ettre de cachet, interdit durant sa captivité, spolié par suite de vexations qui embrassent le cours de plus de vingt ans ;* Arras, 1789, in-4, 93 pages.

(3) « Comme il faut être juste envers tout le monde, même envers Robespierre, on doit convenir que l'amour de l'argent n'a jamais été le mobile de ses actions. Il était au

Comment plaidait-il ? Dans ces défenses serrées, à la logique emprisonnée dans des textes de lois et d'arrêts, apportait-il déjà cette éloquence glaciale et tranchante qui, à la tribune de la Convention, en faisait le glaive vivant d'une idée ?

C'est aux contemporains qu'il faut faire appel, mais parmi tant de témoignages combien sont conciliables entre eux ? « Sa voix était agréable, un peu voix de tête, » dit l'acteur Fleury (1). Mais les Mémoires de Fleury, suspects à tant de titres, négligent de dire en quelles circonstances l'acteur put entendre le conventionnel. De même pour Montjoye, qui déclare que Maximilien « ne put jamais se placer même à côté des avocats médiocres (2) ». Mais là les plaidoyers connus de Robespierre lui donnent un démenti singulièrement puissant. Un autre parle de « sa voix éteinte... quoiqu'il fût parvenu par une grande habitude de la tribune à parler avec facilité (3) ». Philarète Chasles est le plus indulgent, et reconnaît à l'Incorruptible « la parole cadencée ». Ses *Mémoires* le disent « avocat bel esprit ». Mais Chasles était né sous le Directoire. Alors ? Il semble bien qu'un article des *Nouvelles politiques*, paru le 13 thermidor, trois jours après la chute de Robes-

contraire d'un désintéressement fort rare ; pendant plusieurs années, il donna des consultations gratuites, et ne voulut pas recevoir d'honoraires de ses clients, même quand il leur avait fait gagner leur procès, et cependant il n'avait aucun patrimoine... » ALISSAN DE CHAZET, *ouvr. cit.*, t. III, p. 29.

(1) *Mémoires de Fleury, de la Comédie Française* (1789-1822), nouv. édit. in-18, p. 246.

(2) MONTJOYE, *vol. cit.*, p. 27.

(3) *Dictionnaire historique et biographique des hommes de la Révolution*, p. 412.

pierre, et attribué à l'ex-académicien Suard (1), apporte mieux et plus. La voix de Robespierre y est l'objet de deux remarques particulières : « Sa diction tantôt harmonieusement modulée, tantôt âpre, quelquefois et souvent triviale, étoit toujours cousue de lieux communs. » Ensuite : « Il savoit adoucir avec art sa voix naturellement aiguë et criarde, et donner de la grâce à son accent artésien. » C'est là, en somme, sous l'artifice du blâme, la reconnaissance d'une puissance d'élocution savante, l'éloge d'une diction devant laquelle on oublia bientôt de rire pour s'abandonner à la force et à la conviction des idées.

C'est comme avocat que, pour la première fois, nous allons voir Robespierre en présence des femmes. De ces relations l'amour est absent, sans doute, mais il s'y mêle une sorte de galanterie polie et policée dont la révélation est précieuse. Les trois lettres que nous allons citer ci-après accompagnaient l'envoi de mémoires en faveur d'objets qui sont difficiles à retrouver, mais ce sont des mémoires certainement peu faits pour charmer des femmes, car nous voyons Robespierre s'excuser de les envoyer. Poète — car il est poète, nous allons le voir, — il préférerait leur adresser des vers, mais il est surtout avocat, et comme tel il a moins de chances d'être lu. Aussi voyez avec quelle galante habileté il s'y prend, et n'est-ce pas le cas de dire avec le Comique : « Tout cela sent la nation et toujours messieurs les

(1) Cette attribution est donnée par M. Albert Mathiez, en tête de la réédition de cet article dans le n° 1 des *Annales révolutionnaires*, p. 27.

Français ont un ton de galanterie qui se répand partout (1) » ?

Cette première lettre est fameuse. Connue sous le nom de la *lettre des serins*, elle fut adressée, selon toute vraisemblance, à Mlle Dehay, qui fut une des meilleures amies de Charlotte Robespierre. C'est le premier thème sur lequel il brodera par la suite les plus charmantes variations, — et ce sans se répéter.

MADEMOISELLE,

J'ai l'honneur de vous envoyer un mémoire dont l'objet est intéressant. On peut rendre aux Grâces mêmes de semblables hommages, lorsqu'à tous les agréments qui les accompagnent elles savent joindre le don de penser et de sentir, et qu'elles sont également dignes de pleurer l'infortune et de donner le bonheur.

A propos d'un objet si sérieux, Mademoiselle, me sera-t-il permis de parler de serins ? Sans doute, si ces serins sont intéressants ; et comment ne le seraient-ils pas, puisqu'ils viennent de vous ? Ils sont très jolis ; nous nous attendions qu'étant élevés par vous ils seraient encore les plus doux et les plus sociables de tous les serins. Quelle fut notre surprise lorsqu'en approchant de leur cage, nous les vîmes se précipiter contre les barreaux avec une impétuosité qui nous faisait craindre pour leurs jours ! Voilà le manège qu'ils recommencent toutes les fois qu'ils aperçoivent la main qui les nourrit. Quel plan d'éducation avez-vous adopté pour eux et d'où leur vient ce caractère sauvage ? Est-ce que les colombes que les Grâces élèvent pour le char de Vénus montrent ce naturel farouche ? Un

(1) MOLIÈRE, *le Sicilien ou l'amour peintre*, scène XI.

visage comme le vôtre n'a-t-il pas dû familiariser aisément vos serins avec les figures humaines ? Ou bien, serait-ce qu'après l'avoir vu, ils ne pourraient plus en supporter d'autres ? Expliquez-moi, je vous prie, ce phénomène. En attendant, nous les trouverons toujours aimables avec tous leurs défauts. Ma sœur me charge, en particulier, de vous témoigner sa reconnaissance pour la bonté que vous avez eue de lui faire ce présent, et tous les autres sentiments que vous lui avez inspirés.

Je suis avec respect, Mademoiselle, votre très humble et très obéissant serviteur,

DE ROBESPIERRE.

Arras, le 22 juin 1782.

P. S. — J'ai l'honneur de vous envoyer trois exemplaires, [du mémoire] et vous laisse le soin de faire le meilleur emploi possible de ceux que vous ne jugerez pas à propos de conserver (1).

C'est plus grave, dédaigneux, dirait-on, de ce badinage galant et mi-ironique de ses vingt-quatre ans, qu'il apparaît dans cette lettre demeurée inédite et

(1) Ayant cité cette lettre dans les appendices de notre volume, *les Femmes et la Terreur*, pp. 296, 297, nous la fîmes précéder de cette note pour en expliquer les diverses publications : « LEWES, dans *The Life of Maximilian Robespierre*, publia pour la première fois cette lettre, mais incomplètement (pp. 61, 62.) Dans le catalogue d'une vente d'autographes, qui eut lieu le 15 février 1852, elle reparut, mais tronquée une fois encore. Enfin, en 1856, *le Cabinet historique*, dans le tome II, pp. 47, 48, la donna pour la première fois complète. En 1856, M. HAMEL la réédita dans son *Histoire de Robespierre*, t. I, p. 44, complétant ainsi LOUIS BLANC qui en avait publié des fragments, en 1847, dans son *Histoire de la Révolution française*, t. II, pp. 245, 246. »

adressée à une dame inconnue. C'est toujours le même ton élégant, gourmé un peu :

Madame,

J'ai osé penser qu'un mémoire consacré à la défense des opprimés pourroit n'être pas un hommage indigne de vous ; et je me suis déterminé à vous présenter celui-ci.

L'intérêt que vous avez eu la bonté de prendre à l'affaire qui en est l'objet suffiroit pour justifier cette démarche, si cette démarche avoit besoin d'apologie.

Au milieu des ennuis attachés à ce pénible ouvrage, vous m'êtes apparue, Madame, pendant quelques moments que je n'ai point oubliés, et votre présence a ranimé mon courage. Aujourd'hui que je l'ai terminé, je cherche un dédommagement qui est dû à mes travaux, et je le trouve en vous l'offrant.

Lorsqu'on a défendu la cause des malheureux avec ce sentiment profond et douloureux qu'inspire l'idée de l'injustice qu'on est forcé de repousser, dans ce moment où l'on est encore incertain si on aura le bonheur de le sauver, il faut à la fois une consolation et une récompense. La plus douce, la plus glorieuse de toutes, est de pouvoir communiquer ces sentiments à une dame aimable et illustre dont l'âme noble est faite pour les partager : il est vrai que ce prix est bien magnifique, et je devrois peut-être moi-même m'accuser d'une excessive présomption, pour avoir osé l'ambitionner, mais non, Madame, vous le devez aux efforts que j'ai faits pour seconder vos sentiments généreux : eh ! à quel plus noble usage pourroit servir l'éclat de votre rang et de vos qualités aimables, qu'à encourager par des moyens si faciles le zèle qui se dévoue au soulagement de l'infortune et de l'innocence.

Je suis avec respect, Madame, votre très humble et très obéissant serviteur,

DE ROBESPIERRE.

Arras, le 21 décembre 1786 (1).

Enfin, voici une troisième lettre connue depuis peu, et adressée à la jeune femme, destinataire de la lettre des serins. Mais cette fois il s'agit d'un petit chien. Robespierre est maintenant un homme de trente ans, et si son badinage de 1788 n'a plus le même ton que celui de 1782, il n'en conserve pas moins le souvenir et le léger et souriant reflet.

MADEMOISELLE,

Il est rare que l'on puisse présenter à une jolie femme un écrit de la nature de celui que je vous envoie. C'est ce qui m'a paru toujours ravaler les faiseurs de mémoires au dernier rang de la littérature, en supposant néanmoins que l'on puisse leur accorder une place quelconque dans la république des lettres. Malheureux ! qui sont privés de la plus douce récompense qui puisse couronner leurs pénibles travaux. Grâces au ciel et à vous, je suis exempt de cette disgrâce commune ; je vous envoie des mémoires et vous les lisez ; je dois cet avantage, Mademoiselle, à la solidité de votre esprit autant qu'à l'indulgence avec laquelle vous voulez bien accueillir toutes mes productions. A ce titre, je me vois infiniment au-dessus de la plupart des laborieux écrivains qui courent la même

(1) Cette lettre nous a été fort amicalement communiquée par M. Charles Vellay, qui en possède une autographie.

carrière que moi, et je n'ai rien à envier aux poètes les plus agréables et même aux plus jolis faiseurs de romans. Car le comble du bonheur et de la gloire pour un écrivain, quel qu'il soit, c'est de plaire aux grâces, n'importe de quelle manière. C'est pourquoi, Mademoiselle, dès que mes mémoires commenceront à vous ennuyer, je vous prie de m'en avertir aussitôt, afin que je cesse d'en faire lorsque vous cesserez de les lire.

Le petit chien que vous élevez pour ma sœur est-il aussi joli que le modèle que vous m'avez montré, quand je passai à Béthune? Quel qu'il soit, on l'accueillera toujours avec distinction et avec plaisir. On peut même dire que, quelque laid qu'il puisse être, il sera toujours joli.

Un homme d'esprit n'est jamais laid, disait une femme célèbre, je crois que c'était Mme de Sévigné. On pourrait dire sans doute de votre chien quelque chose d'honnête et de vrai, dans le même genre.

Quoi qu'il en soit, ma sœur me charge de vous dire de sa part tout ce que l'on peut imaginer de plus affectueux; et je ne suis point fait pour lui céder en rien, quand il s'agit de vous rendre justice.

Je suis avec respect, Mademoiselle, votre très humble et très obéissant serviteur,

De Robespierre.

Arras, le 6 juin 1788 (1).

Entre les lignes de ces trois lettres il n'est point difficile de lire la sympathie attentive que portaient les femmes au jeune avocat. On les voit s'intéresser à ses travaux — et quels travaux! Ceux de la

(1) Collection de M. Georges Cain, conservateur du Musée Carnavalet. — *Annales révolutionnaires*, n° 1, pp. 108, 109.

chicane de l'ancien régime, de la procédure hostile et obscure par excellence, et elles lisent ses Mémoires ! Quel intérêt y pouvaient-elles trouver, ces lectrices désintéressées, sinon le souvenir de l'agrément du jeune homme qui leur en fit l'hommage ? Comment appeler ce sentiment qui dépasse la sympathie et s'arrête à l'amour ? C'est plus que l'une et moins que l'autre. Est-ce lui qui se refuse ou elles qui reculent ? Nuance délicate qui condamne ce qu'on pourrait dire sur elle d'affirmatif.





IV

LES ROSES DES RIVES DE LA SCARPE

« Je n'ai rien à envier aux poètes les plus agréables », écrit Maximilien à Mlle Dehay. A cette date il est membre, depuis trois ans, des Rosati.

Les Rosati, c'est à Arras, une société poétique, où, le verre de vin mousseux à la main, on célèbre en petits couplets la gloire de Chapelle, de La Fontaine et de Chaulieu (1). La rose est reine de ces réunions amicales qui se tiennent, aux bords de la Scarpe, sous un berceau de roses, dans le faubourg d'Avesne, en un lieu dit, Blagny. La cérémonie d'initiation est simple et charmante. « Vous cueillerez une rose, écrit-on à l'abbé Ménage, un futur récipiendaire,

(1) Arthur Dinaux, *Les Sociétés badines, buchiques, littéraires et chantantes ; leur histoire et leurs travaux ;* ouvrage posthume revu et classé par M. Gustave Brunet ; Paris, 1867, in-8, t. I, p. 169 et *passim.*

vous la respirerez trois fois, puis l'attacherez à votre boutonnière ; vous viderez d'un trait un verre de vin rosé à la santé de tous les Rosati passés, présents et futurs ; ensuite, vous embrasserez, au nom de la Société, une des personnes que vous aimez le mieux ; vous serez alors un vrai Rosati (1). » La fondation de cette aimable compagnie remontait au 12 juin 1778. Ce fut le 15 novembre 1785 que Robespierre y fut présenté par Saint-Harduin, le secrétaire perpétuel de l'Académie d'Arras. Elle comprenait alors l'élite de la société d'Arras, avocats, procureurs, militaires et abbés, tous réunis pour « prendre un honnête délassement, s'éclairer des rayons de la vraie philosophie, rire de l'ambition et de mille riens importants, faire revivre le ton simple et franc de nos anciens auteurs, en dépit de la préciosité et de la morgue de plusieurs célèbres du jour (2) ». C'étaient

(1) *Archives du Nord*, III[e] série, in-8, p. 97.

(2) *Ibid.* — CHARLES REYBAUD qui, en 1830, publia en deux volumes à Bruxelles les *Mémoires authentiques* (apocryphes) *de Maximilien de Robespierre*, prétendait, à tort, que les Rosati avaient un but simplement politique : « Le culte des roses, fait-il dire à Robespierre, n'était que le but apparent de notre société ; nous avions autre chose à faire qu'à boire et chanter. Notre qualité de citoyens dont nous sentions tout le prix nous imposait des devoirs d'un tout autre genre. A des jours fixes, nous nous réunissions pour discuter les plus importantes questions. D'abord des théories nous occupèrent ; les écrits des philosophes, surtout ceux de Rousseau, nous en présentaient un grand nombre qui prêtaient à de vastes développements. Puis nous recherchions les moyens d'action laissés aux mains des citoyens pour sortir d'un ordre de choses devenu intolérable et faire triompher le bon droit et la vérité. » *Ouvr. cit.*, t. I, p. 224. Les Rosati, au contraire, se séparèrent en 1788, quand la politique commença à troubler leurs réunions poétiques et amicales.

le peintre Bergaigne, l'avocat Charamond, l'abbé Roman, le comte de la Roque Rochemont, l'abbé Berthe, le professeur de théologie Daubigny, « qui se tenait aussi bien à table qu'en chaire (1) », le major de génie Champmorin, le capitaine chevalier Dumeny, Baillet de Vaugrenant, le poète Legay, le capitaine au corps royal du génie Carnot, l'avocat général au Conseil de l'Artois Foaciès de Ruzé, le musicien Pierre Cot, Dubois de Fosseux, ces quatre derniers chantés par Robespierre dans un couplet de son hymne *à la Coupe :*

Amis, de ce discours usé
Concluons qu'il faut boire,
Avec le bon ami Ruzé
Qui n'aimerait à boire ?
 A l'ami Carnot,
 A l'aimable Cot,
A l'instant je veux boire !
 A vous, cher Fosseux,
 De ce vin mousseux
 Je veux encore boire !

Robespierre fut reçu par le chancelier Le Gay, son confrère du barreau, qui lui adressa un discours qui nous est demeuré :

MONSIEUR,

Celui dont la plume énergique a combattu avec succès un préjugé qui associe, dans le siècle le plus éclairé, l'innocent à la punition du coupable, imprime sur le front du premier la tâche ineffaçable de l'infa-

(1) JEAN BERNARD, *vol. cit.*, p. 39.

Paris, le 29 août 1793, l'an deuxième de la République une & indivisible.

Le Comité de Salut public de la Convention nationale,

A l'assemblée générale de la section de

CITOYENS,

Avant que la levée générale des citoyens, contre les tyrans & les traîtres coalisés, puisse s'effectuer, Paris, par de nouveaux efforts, doit obtenir de nouveaux titres à la reconnoissance nationale, à l'admiration de l'Europe entière, en devenant un vaste atelier des foudres de guerre.

Paris, qui a sauvé plus d'une fois la République, renferme dans son sein des républicains vigoureux qui n'hésiteront pas à faire hommage à leur patrie d'une industrie qui peut être fatale à l'aristocratie qui n'a cessé d'accumuler sur leurs têtes toutes les calamités & tous les fléaux. Il ne faut qu'avertir les hommes libres des besoins de leur pays, pour les voir se précipiter à l'envi, pour lui offrir leurs bras & leur courage.

Le sentiment de la liberté électrise l'ame des citoyens laborieux; ils sont toujours prêts à se serrer autour de sa statue: hâtez-vous de les instruire des mesures qu'exige son affermissement.

Parmi les moyens capables de sauver la République, le plus impérieux de tous, celui qui doit précéder tous les autres, c'est la prompte organisation des grands ateliers d'armes à feu, qui doivent produire 1000 fusils par jour : nous vous réitérons en conséquence, citoyens, l'invitation d'accélérer le recensement des citoyens qui travaillent les métaux à la forge, au marteau & à la lime, & de nous en remettre le résultat sur les tableaux que nous vous avons précédemment envoyés.

La célérité de cette indispensable mesure, est un devoir qui vous est imposé par le serment solemnel que vous avez prononcé de sauver la liberté ou de périr; & il est inutile, sans doute, de vous démontrer que la liberté en danger, ne peut subsister qu'étayée de baïonnettes.

Enfin il faut, pour que la guerre de la tyrannie finisse, que les places de Paris soient couvertes de forges; que les enclumes annoncent nuit & jour aux traîtres, aux malveillans, la fin prochaine de leur race exécrée; & que les retentissemens des marteaux frappent au loin de terreur les agens de Pitt & de Cobourg, en attendant le moment où ceux-ci & leurs satellites seront exterminés par nos phalanges républicaines munies de bonnes armes.

Les membres du comité de Salut public,

ROBESPIERRE, THURIOT, BARÈRE, CARNOT, PRIEUR, HÉRAULT.

Une adresse du Comité de Salut Public aux sections parisiennes.

(Exemplaire de la section Beaurepaire — Collection Hector Fleischmann)

mie, le frappe d'une espèce de mort civile en le condamnant à l'inutilité (1), celui dont la voix s'est élevée, avec non moins d'éloquence contre une erreur de la législation qui prive d'une partie des droits communs à tous les citoyens, l'enfant malheureux auquel se cachent inhumainement un père et une mère également honteux de sa naissance ; celui qui, dès ses premiers pas dans la carrière du barreau, a arrêté sur lui les regards de ses compatriotes, celui-là semble d'abord plutôt fait pour siéger dans les Académies que pour partager avec nous le banc de gazon où nous nous enivrons, la coupe de Bacchus en main, des parfums voluptueux de la rose, née du sang d'Adonis.

Les grands talents nous sont chers, surtout lorsque comme les vôtres, Monsieur, ils sont toujours dirigés vers un but utile ; nous suivions avec l'intérêt le plus vif les graduations de leur développement. Mais s'ils ne sont accompagnés des qualités nécessaires pour briller parmi des convives aimables, s'ils sont le seul mérite d'un homme, une haie hérissée d'épines s'élève toujours entre lui et le berceau des Rosati.

Il est heureux pour nous, Monsieur, que la nature ait accordé aux hommes de génie, en dédommagement et des travaux auxquels elle les voue et des contradictions qu'elle leur attire, le don de produire des saillies, de tourner un couplet plaisant, le goût de rire, enfin ce qu'un Rosati du siècle d'Auguste appelle *desipere in loco*. Grâce à cette double libéralité envers le même individu, vous voyez assis parmi nous, à côté

(1) En 1784, l'année précédente, Robespierre, par un mémoire qui fut couronné, avait répondu à la question suivante mise au concours par l'Académie de Metz : « *Quelle est l'origine de l'opinion qui étend sur tous les individus d'une même famille une partie de la honte attachée aux peines infamantes que subit un coupable ? Cette opinio est-elle plus nuisible qu'utile ?* »

d'agréables chansonniers, un géomètre profond, mathématicien habile, qui sait encore prêter à la morale les charmes de l'art oratoire ; vous y voyez l'éloquent interprète de l'esprit des lois, et nous vous y verrons bientôt vous-même. Une main qui n'a besoin que d'un pinceau pour créer des sœurs à la rose qu'elle tient va vous offrir ce gage de notre association ; notre Chapelle emplit déjà du vin rosé qu'il sait encore mieux chanter que boire la coupe qui vous est destinée dans nos banquets, et le baiser fraternel vous attend sur des lèvres qui, plus d'une fois, ont fait triompher la Vérité (1).

Après ce discours, qui montre éloquemment en quelle haute estime le jeune avocat était tenu par ses pairs, on lui remit un diplôme sur papier rose parfumé à la rose et orné d'un cachet représentant une rose. De galants petits vers s'y alignaient :

Vu qu'il existe un avocat,
Brillant de plus d'une manière,
Que l'on nomme de Robespierre ;
Vu que d'un esprit délicat
Il a donné preuve très claire ;
Que très souvent il sait lâcher
Mot sémillant, point satirique,
Quelquefois décemment caustique,
Et qu'on ne saurait s'en fâcher ;
Vu (la chose est facile à croire)
Qu'il sait chanter, et rire, et boire ;
Que parfois au sacré Vallon
Dans son loisir il se promène,
Et qu'au bonnet de l'Hélicon
Il pourrait s'élever sans peine ;
Nous, les uniques, *Rosatis*
Depuis la naissance du monde ;

(1) J. A. PARIS, *vol. cit.*, pp. 173, 174, 175.

Nous, de gaieté les mieux lotis,
Et qui rions de qui nous fronde;
Nous, qui, l'esprit toujours joyeux,
Savons, dans une aimable orgie,
Ramener les siècles heureux
De la badine poésie;
A tous ceux qu'il appartiendra,
Français, Anglais et cœtera,
Dans l'un et dans l'autre hémisphère
Savoir faisons que, dans ce jour,
Assemblés contre l'ordinaire,
Et chacun vidant à son tour
Son godet, sa coupe ou son verre,
Avons, d'une unanime voix,
Elu le susdit pour confrère;
Et, dans le cours d'un certain mois,
A certain jour, à certaine heure,
Il devra quitter sa demeure
Et se rendre à notre bosquet.
Parmi nous il prendra séance;
Il aura sans peine audience
Pour y chanter joli couplet
Qu'applaudissons même d'avance.

Il ne restait au récipiendaire qu'à payer le poétique tribut d'usage. Il s'en acquitta de fort bonne grâce et, sur l'air de *Résiste-moi belle Aspasie*, alors fort à la mode, il chanta les trois couplets (1) de

La Rose

Remerciements à Messieurs de la Société des Rosati.

Je vois l'épine avec la rose
Dans les bouquets que vous m'offrez (*bis*);

(1) Et non *deux*, comme l'écrit M. Albert Acremant dans un charmant article sur les Rosati publié par le *Censeur*, n° 23, 8 juin 1907.

PLAIDOYERS

POUR le Sieur DE *V*ISSERY DE BOIS-*V*ALÉ, *Appellant d'un Jugement des Echevins de Saint-Omer, qui avoit ordonné la destruction d'un Par-à-Tonnerre élevé sur sa maison.*

> L'usage appuyé sur le tems
> Et les préjugés indociles
> Ne se retirent qu'à pas lents
> Devant les vérités utiles. LEMIERRE.

1er. Plaidoyer.

LES Arts & les Sciences sont le plus riche Présent que le Ciel ait fait aux hommes; par quelle fatalité ont-ils donc trouvé tant d'obstacles pour s'établir sur la terre? Pourquoi faut-il que nous ne puissions payer aux grands Hommes qui les ont inventés ou conduits vers la perfection, le juste tribut de reconnoissance & d'admiration que leur doit l'humanité entiere, sans être forcés de gémir en même-tems sur ces honteuses persécutions, qui ont rendu leurs sublimes découvertes aussi fatales à leur repos, qu'elles étoient utiles au bonheur de la société? Malheur à quiconque ose éclairer ses concitoyens! l'ignorance, les préjugés & les passions ont formé une ligue redoutable contre les hommes de génie, pour punir les services qu'ils rendront à leurs semblables.

Brochure des plaidoiries de Robespierre, dans l'affaire du paratonnerre.

Et lorsque vous me célébrez
Vos vers découragent ma prose.
Tout ce qu'on m'a dit de charmant,
Messieurs, a droit de me confondre :
La rose est votre complıment,
L'épine est la loi d'y répondre (*bis*);

Dans cette fête si jolie
Règne l'accord le plus parfait (*bis*);
On ne fait pas mieux un couplet,
On n'a pas de fleur mieux choisie.
Moi seul, j'accuse mes destins
De ne m'y voir pas à ma place;
Car la rose est dans nos jardins
Ce que vos vers sont au Parnasse (*bis*);

A vos bontés, lorsque j'y pense,
Ma foi, je n'y vois pas d'excès (*bis*);
Et le tableau de vos succès
Affaiblit ma reconnaissance.
Pour de semblables jardiniers
Le sacrifice est peu de chose;
Quand on est si riche en lauriers,
On peut bien donner une rose (*bis*) (1).

Plusieurs fois, Robespierre éleva la voix sous le berceau de Blagny, notamment lors de la réception de M. Foaciès de Ruzé, où il chanta neuf couplets parmi une cordialité où « il n'y avait de faux que le faux ton du chanteur, M. de Robespierre », constate le procès-verbal de la séance du 22 juin 1787. Il

(1) Ces vers, dont l'authenticité n'est pas douteuse, étaient en la possession de Charlotte Robespierre qui les confia à Laponneraye pour les insérer dans les *Œuvres* de Maximilien. Ils figurent dans le tome II, p. 480, de l'édition de 1840.

chantait faux, cela est à peu près certain, et il faut tenir pour suspecte, nous avons déjà dit pourquoi, l'assertion de Fleury: « il exécutait le tril ». Il est vrai, au dire du comédien, que c'était en jaloux « des succès de Garat (1) ». Ceci répond de la véracité de cela. Ces neuf couplets, chantés en juin 1787, méritent d'être cités, car ils nous montrent ce Robespierre badin et léger qui surprend toujours si étrangement quand on l'évoque en dehors de la calme atmosphère de sa province, et qui fait mieux encore que tout comprendre la sorte d'influence, élégante et charmante, qu'il exerça sur les femmes qui l'approchèrent :

I

On vous a présenté la rose ;
L'offrande était digne de vous :
De cette fleur, pour nous éclose,
La beauté plaît aux yeux de tous.
De grand cœur vous prîtes ce verre
Rempli de champagne joyeux ;
Nul honnête homme sur la terre
Ne méprise ce don des cieux.

II

Avec la même confiance,
Puis-je vous offrir mon présent ?
C'est le sceau de notre alliance,
C'est un baiser qui vous attend.
Et c'est moi que la destinée
Appelle à cet emploi flatteur !

(1) Fleury, *vol. cit.*, p. 246.

Et mon étoile fortunée
Etait d'accord avec mon cœur !

III

Mais, pour donner une accolade
Qui, par un baiser précieux,
Puisse d'un pareil camarade
Marquer l'avènement heureux,
Il faut la bouche enchanteresse
De l'une des sœurs de l'amour,
Ou de cette jeune déesse
A qui vous donnâtes le jour.

IV

Mais d'un mortel qui vous révère
Et vous chérit bien plus encor,
Si l'hommage pouvait vous plaire,
Je bénirais mon heureux sort.
Seulement par un doux sourire,
A cet instant, dites-le moi,
Et, sans me le faire redire,
Soudain j'exécute la loi.

V

Non, certaine raison m'arrête,
Et pour vous parler plus longtemps
Du plaisir que le sort m'apprête,
Je suspendrai les doux instants;
Car toujours en vain comme on presse,
Je suis bavard en vous louant.
Pourriez-vous me dire la cause
De ce phénomène étonnant?

VI

Je vous admire et je vous aime,
Lorsque, rival de d'Aguesseau,
Aux yeux d'un tribunal suprême
De loin vous montrez le flambeau.
Je vous aime, lorsque vos larmes
Coulent pour les maux des humains,
Et quand de la veuve en alarmes
Les pleurs sont séchés par vos mains.

VII

Mais, lorsqu'admis à nos mystères,
Je vous vois, le verre à la main,
Assis au nombre de mes frères,
Animer ce charmant festin.
Quand votre cœur joyeux présage
Nos jeux et nos aimables soins,
Je vous aime encor davantage
Et ne vous admire pas moins.

VIII

O des magistrats le modèle !
Quand vous signalerez pour nous
Votre indulgence et votre zèle,
Vous serez applaudi par tous.
Vous devez aimer nos mystères ;
Car en quel lieu trouverez-vous
Des cœurs plus unis, plus sincères,
Des plaisirs plus vrais et plus doux ?

IX

Des guirlandes qui vous sont chères
Aimez donc aussi les appas,

Et, dès cet instant, à vos frères
Ouvrez votre cœur et vos bras.
Pardon, Amour, pardon, Glycère,
Je conviens que, dans ce moment,
A vos doux baisers je préfère
Celui d'un magistrat charmant (1).

C'est là le poète ; c'est là aussi l'homme. Il est pareil, en ces jours-là, aux vers qu'il chante sous les rosiers mollement balancés sur les bords de la Scarpe. On se l'imagine assez bien, d'après le tableau que peignit de lui, Boilly, à Arras en 1783. C'est une œuvre charmante et délicate où l'avocat a aux lèvres un léger sourire. Le front est vaste, entouré des boucles légères d'une chevelure poudrée. La cravate blanche hausse le col au-dessus de l'habit bleu à larges raies (2). C'est le modèle qu'il fallait à ce charmant Boilly dont le pinceau s'est plu ici à caresser amoureusement la toile, à baigner d'ombre douce le tableau où sourit le futur conventionnel. C'est le Robespierre rosati, le Robespierre que nous allons voir avec les jeunes filles d'Arras, leur dédier des vers et tourner des madrigaux.

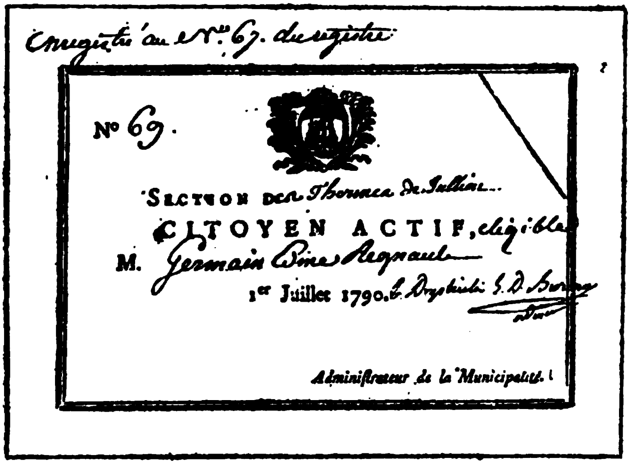
Ses vers, on vient d'en voir quelques-uns. Pour complaire à la règle bachique des Rosati, ils chantent l'amour et le vin, délicatement, sans grossièreté (3). Sans doute, cette poésie n'est point neuve,

(1) J. A. Paris, *vol. cit.*, p. 180.

(2) Ce portrait, après être resté assez longtemps dans la famille Robespierre, passa dans les mains de M. Dancoisne, à Arras. C'est à la vente de ce dernier qu'il fut acquis pour le Musée Carnavalet où il est aujourd'hui. Nous en donnons une reproduction hors texte.

(3) Nous donnons aux appendices le texte de la chanson de *La Coupe*, significative du genre.

elle a le caractère de l'époque, sa mièvrerie galante, son ton badin et enjoué, mais quoi qu'on en dise, elle n'imite pas Dorat (1). Elle n'est point libertine, équivoque et outrancière. Ce qu'elle chante, ce sont bien les « gentillesses des poètes galants (2) ». Soit. Mais



Carte d'électeur en 1790.

elle dédaigne leurs gravelures. Le style en est-il, comme on l'a dit, « filandreux et bucolique (3) »? Mais ce style c'est celui de tous les poètes de ce siècle, et Saint-Just, dont les proclamations seront des modèles

(1) Arsène Houssaye, *Notre-Dame-de-Thermidor, histoire de Mme Tallien*. Paris, MDCCCLXVII, in-8, p. 18.

(2) F. A. Aulard, *Figures oubliées de la Révolution* : *Fabre d'Eglantine* ; *Nouvelle Revue*, t. XXXV, 1er juillet 1885.

(3) Mortimer-Ternaux, *Histoire de la Terreur* (1792-1794) *d'après les documents authentiques et les pièces inédites*. Paris, 1862, in-8, t. II, p. 108.

et des chefs-d'œuvre d'éloquence électrique, n'en a point d'autres dans *Organt.* On imagine bien que nous ne prétendons pas peindre ici Maximilien de Robespierre comme le plus charmant et le plus élégant poète de son temps. Il vaut mieux, et c'est un peu de sa gloire obscure qui peut être dédaignée. Il « ne pouvait être le rival des poètes », dit Courtois (1). L'a-t-il voulu ?

Ses productions poétiques ne sont pas nombreuses. Hormis le *Mouchoir du prédicateur* (2), inédit, enfoui on ne sait en quelle collection d'autographes, tous ses poèmes sont connus. Quelques-uns de ceux qui furent publiés sont suspects, d'autres nettement apocryphes (3). Charlotte, dans ses Mémoires, a donné un fragment de poème de Robespierre, d'une tenue élevée et grave, si on en peut juger par les cinq vers qu'elle se remémorait :

(1) *Rapport fait au nom de la commission chargée de l'examen des papiers trouvés chez Robespierre et ses complices*, par E. B. Courtois, député du département de l'Aube, dans la séance du 16 nivôse an III de la République française, une et indivisible ; imprimé par ordre de la Convention nationale ; à Paris, de l'imprimerie nationale des lois, nivôse an III de la République, in-8, p. 28.

(2) Ce poème de 2 pages in-4, figura sous le n° 1254, au *Catalogue de la collection d'autographes du baron de Trémont;* Paris, Laverdet, in-8, 1852.

(3) Notamment les trois strophes données par MM. Savine et Bournand, *vol. cit.*, pp. 43, 44, et dont rien ne dénote la manière habituelle de Robespierre. De même on doit suspecter un autre poème publié par M. Jean Bernard, *vol. cit.*, pp. 66, 67, 68, et dont le caractère apocryphe n'est point douteux. Tout cela a été assez ingénument réédité dans un article de M. G. de Dubor, que nous ne citons que pour mémoire : *Les conventionnels poètes : Robespierre, Fabre d'Eglantine, Camille Desmoulins, Saint-Just, Collot d'Herbois*, etc., dans *la Revue Bleue*, 30 juin 1894, p. 812 et suiv.

Le seul tourment du juste à son heure dernière,
Et le seul dont alors je serai déchiré,
C'est de voir en mourant la pâle et sombre envie
Distiller sur mon front l'opprobre et l'infamie,
De mourir pour le peuple, et d'en être abhorré... (1)

Le caractère prophétique de ces vers peut faire douter de leur origine. Mais nous ne nous croyons pas le droit de mettre en doute l'assurance de Charlotte Robespierre. Ces cinq alexandrins n'ajoutent en rien à la gloire du grand Jacobin. Mais où le ton badin et familier de ses petits poèmes réapparaît, c'est dans la lettre curieuse que voici qui nous donne un nouveau fragment sur un sujet frivole. C'est derechef le Robespierre badin de 1783 qui se montre ici dans l'abandon de l'épître, et c'est un nouveau ton ajouté à ce tableau dont tout le contraste n'apparaîtra que dans les heures rouges et sombres de la Terreur. Le document est important pour l'étude de cette belle jeunesse sentimentale où l'amour va mettre sa fugitive lueur.

Monsieur,

Il n'est pas de plaisirs agréables si on ne les partage avec ses amis. Je vais donc vous faire la peinture de ceux que je goûte depuis quelques jours.

N'attendez pas une relation de mon voyage ; on a si prodigieusement multiplié ces espèces d'ouvrages depuis plusieurs années que le public en pourrait être rassasié. Je connais un auteur qui fit un voyage de cinq lieues et qui le célébra en vers et en prose. Qu'est-ce cependant que cette entreprise comparée à celle que j'ai exécutée ? Je n'ai pas seulement fait cinq lieues,

(1) *Mémoires de Charlotte Robespierre*, pp. 450, 451.

j'en ai parcouru six, et six bonnes encore, au point que, suivant l'opinion des habitants de ce pays elles valent bien sept lieues ordinaires. Cependant je ne vous dirai pas un mot de mon voyage. J'en suis fâché pour vous, vous y perdrez, il vous offrirait des aventures infiniment intéressantes : celles d'Ulysse et de Télémaque ne sont rien auprès.

Il était cinq heures du matin quand nous partîmes, le char qui nous portait sortait des portes de la ville [Arras] précisément au même instant où celui du soleil s'élançait du sein de l'Océan ; il était orné d'un drap d'une blancheur éclatante dont une partie flottait abandonnée au souffle des zéphyrs ; c'est ainsi que nous passâmes en triomphe devant l'aubette des commis. Vous jugez bien que je ne manquais pas de tourner mes regards de ce côté, je voulais voir si les argus de la ferme ne démentiraient pas leur antique réputation d'honnêteté, moi-même animé d'une noble émulation, j'osais prétendre à la gloire de les vaincre en politesse, s'il était possible. Je me penchai sur le bord de la voiture et, ôtant un chapeau neuf qui couvrait ma tête, je les saluai avec un sourire gracieux, je comptais sur un juste retour. Le croiriez-vous ? Ces commis, immobiles comme des termes à l'entrée de leur cabane, me regardèrent d'un œil fixe sans me rendre mon salut. J'ai toujours eu infiniment d'amour-propre ; cette marque de mépris me blessa jusqu'au vif et me donna pour le reste du jour une humeur insupportable.

Cependant nos coursiers nous emportaient avec une rapidité que l'imagination ne saurait concevoir. Ils semblaient vouloir le disputer en légèreté aux chevaux du soleil qui volaient au-dessus de nos têtes ; comme j'avais moi-même fait assaut de politesse avec les commis de la porte de Méaulins, d'un saut ils franchirent le faubourg Sainte-Catherine, ils en firent un second, et nous étions sur la place de Lens ; nous nous

arrêtâmes un moment dans cette ville. J'en profitai pour considérer les beautés qu'elle offre à la curiosité des voyageurs. Tandis que le reste de la compagnie déjeunait, je m'échappai et montai sur la colline où est situé le calvaire; de là, je promenai mes regards avec un sentiment mêlé d'attendrissement et d'admiration sur cette vaste plaine où Condé, à vingt ans, remporta sur les Espagnols cette célèbre victoire qui sauva la patrie. Mais un objet bien plus intéressant fixa mon attention : c'était l'hôtel de ville. Il n'est remarquable ni par sa grandeur, ni par sa magnificence, mais il n'en avait pas moins de droits à m'inspirer le plus vif intérêt ; cet édifice si modeste, disais-je en le contemplant, est le sanctuaire où le mayeur T..., en perruque ronde et la balance de Thémis à la main, pesait naguère avec impartialité les droits de ses concitoyens. Ministre de la justice et favori d'Esculape, après avoir prononcé une sentence, il allait dicter une ordonnance de médecin. Le criminel et le malade éprouvaient une égale frayeur à son aspect, et ce grand homme jouissait, en vertu d'un double titre, du pouvoir le plus étendu qu'un homme ait jamais exercé sur ses compatriotes.

Dans mon enthousiasme, je n'eus pas de repos que je n'eusse pénétré dans l'enceinte de l'Hôtel de ville. Je voulais voir la salle d'audience, je voulais voir le tribunal où siègent les échevins ; je fais chercher le portier dans toute la ville, il vient, il ouvre, je me précipite dans la salle d'audience. Saisi d'un respect religieux, je tombe à genoux dans ce temple auguste et je baise avec transport le siège qui fut jadis pressé par le fessier du grand T... C'était ainsi qu'Alexandre se prosternait aux pieds du tombeau d'Achille et que César allait rendre hommage au monument qui renfermait les cendres du conquérant de l'Asie.

Nous remontâmes sur notre voiture ; à peine m'étais-je arrangé sur ma botte de paille que Carvin s'offrit à

mes yeux ; à la vue de cette terre heureuse nous poussâmes tous un cri de joie semblable à celui que jetèrent les Troyens échappés au désastre d'Ilion lorsqu'ils aperçurent les rivages de l'Italie. Les habitants de ce village nous firent un accueil qui nous dédommagea bien de l'indifférence des commis de la porte de Méaulins. Des citoyens de toutes les classes signalaient à l'envi leur empressement pour nous voir ; le savetier arrêtait son outil prêt à percer une semelle, pour nous contempler à loisir ; le perruquier, abandonnant une barbe à demi faite, accourait au-devant de nous un rasoir à la main ; la ménagère, pour satisfaire sa curiosité, s'exposait au danger de voir brûler ses tartes. J'ai vu trois commères interrompre une conversation très animée pour voler à leur fenêtre ; enfin nous goûtâmes pendant le trajet qui fut, hélas ! trop court, la satisfaction flatteuse pour l'amour-propre de voir un peuple nombreux s'occuper de nous. Qu'il est doux de voyager, disais-je en moi-même ! On a bien raison de dire qu'on n'est jamais prophète dans son pays ; aux portes de votre ville on vous dédaigne ; six lieues plus loin, vous devenez un personnage digne de la curiosité publique.

J'étais occupé de ces sages réflexions, lorsque nous arrivâmes à la maison qui était le terme de notre voyage. Je n'essaierai pas de vous peindre les transports d'allégresse qui éclatèrent alors dans nos embrassements : ce spectacle vous aurait arraché des larmes. Je ne connais dans toute l'histoire qu'une seule scène de ce genre que l'on puisse comparer à celle-là : lorsqu'Enée après la prise de Troyes aborda en Epire avec sa flotte, il y trouva Hélénus et Andromaque que le destin avait placés sur le trône de Pyrrhus. On dit que leur entrevue fut des plus tendres. Je n'en doute pas. Enée, qui avait le cœur excellent, Hélénus qui était le meilleur Troyen du monde, et Andromaque, la sen-

sible épouse d'Hector, versèrent beaucoup de larmes, poussèrent beaucoup de soupirs dans cette occasion, je veux bien croire que leur attendrissement ne le cédait point au nôtre ; mais après Hélénus, Enée, Andromaque et nous, il faut tirer l'échelle.

Depuis notre arrivée, tous nos moments ont été remplis par des plaisirs. Depuis samedi dernier je mange de la tarte en dépit de l'envie. Le destin a voulu que mon lit fût placé dans une chambre qui est le dépôt de la pâtisserie : c'était m'exposer à la tentation d'en manger toute la nuit ; mais j'ai réfléchi qu'il était beau de maîtriser ses passions, et j'ai dormi au milieu de tous ces objets séduisants. Il est vrai que je me suis dédommagé pendant le jour de cette longue abstinence.

Je te rends grâce, ô toi, qui d'une main habile,
Façonnant le premier une pâte docile
Présentas aux mortels ce mets délicieux.
Mais ont-ils reconnu ce bienfait précieux ?
De tes divins talents consacrant la mémoire,
Leur zèle a-t-il dressé des autels à ta gloire ?
Cent peuples prodiguant leur encens et leurs vœux
Ont rempli l'univers de temples et de dieux :
Ils ont tous oublié ce sublime génie
Qui pour eux sur la terre apporta l'ambroisie.
La tarte, en leurs festins, domine avec honneur,
Mais daignent-ils songer à son premier auteur ?

De tous les traits d'ingratitude dont le genre humain s'est rendu coupable envers ses bienfaiteurs, voilà celui qui m'a toujours révolté, c'est aux Artésiens qu'il appartient à l'expier, puisqu'au jugement de toute l'Europe, ils connaissent le prix de la tarte mieux que tous les autres peuples du monde. Leur gloire demande qu'ils fassent bâtir un temple à son inventeur. Je vous dirai même, entre nous, que j'ai là-dessus un projet que je

me propose de présenter aux Etats d'Artois. Je compte qu'il sera puisamment appuyé par le corps du clergé.

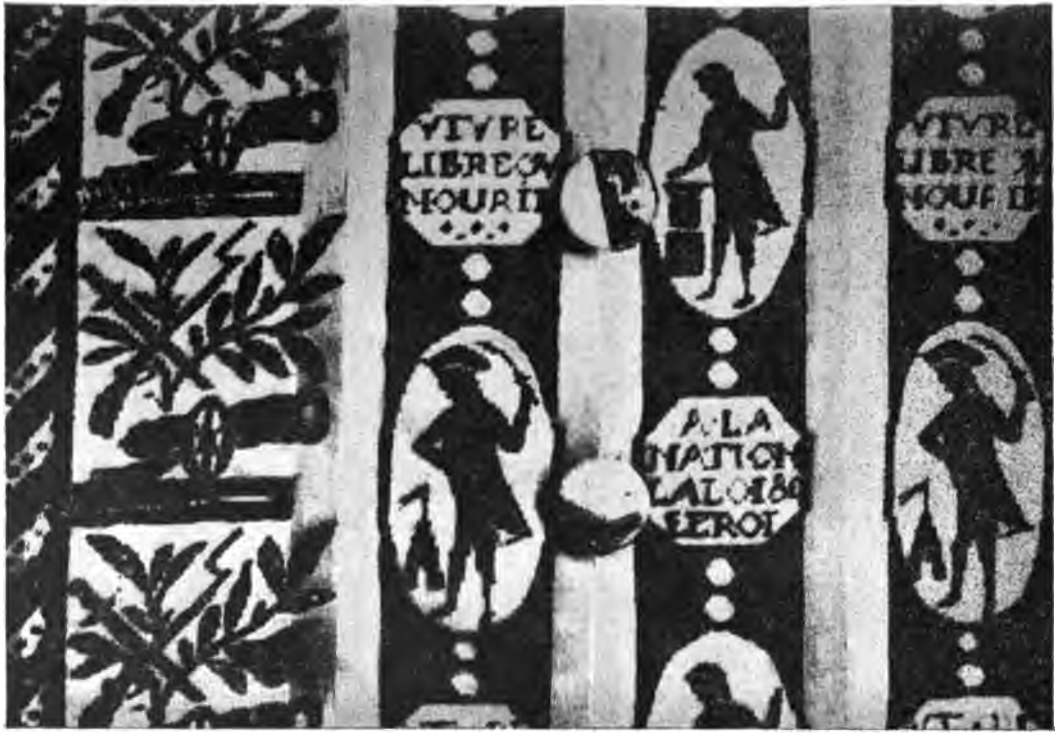
Mais c'est peu de manger de la tarte, il faut la manger encore en bonne compagnie ; j'ai eu cet avantage. Je reçus hier le plus grand honneur auquel je puisse jamais aspirer : j'ai dîné avec trois lieutenants et avec le fils d'un bailli, toute la magistrature des villages voisins était réunie à notre table. Au milieu de ce sénat brillait M. le lieutenant de Carvin, comme Calypso au milieu de ses nymphes. Ah ! si vous aviez vu avec quelle bonté il conversait avec le reste de la compagnie comme un simple particulier, et avec quelle indulgence il jugeait le champagne qu'on lui versait, avec quel air satisfait il semblait sourire à son image, qui se peignait dans son verre ! J'ai vu tout cela moi... Et cependant voyez combien il est difficile de contenter le cœur humain. Tous mes vœux ne sont pas encore remplis, je me prépare à retourner bientôt à Arras, j'espère trouver, en vous voyant un plaisir plus réel que ceux dont je vous ai parlé. Nous nous reverrons avec la même satisfaction qu'Ulysse et Télémaque après vingt ans d'absence. Je n'aurai pas de peine à oublier mes baillis et mes lieutenants. Quelque séduisant que puisse être un lieutetant, croyez-moi, Monsieur, il ne peut jamais entrer en parallèle avec vous. Sa figure, lors même que le champagne l'a colorée d'un doux incarnat, n'offre point encore ce charme que la nature seule donne à la vôtre, et la compagnie de tous les baillis de l'univers ne saurait me dédommager de votre aimable entretien.

Je suis avec la plus sincère amitié, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

De Robespierre.

A Carvin, le 12 juin 1783 (1).

(1) Cette lettre, qui faisait partie des collections de feu M. Étienne Charavay, (Cf. *Catalogue*... déjà cit. IIIe Partie,



FRAGMENT D'UN GILET DE ROBESPIERRE, A ATTRIBUTS CIVIQUES

(Collection de M. Henri Lavedan)

Que douze ans passent sur cette lettre, sur ce plaisant badinage, que douze ans passent, et ce sera le jour où l'Incorruptible fera apporter devant la Convention, par Couthon, sa loi du 22 prairial.

Entre ces deux dates tient toute la destinée de Robespierre.

n° 773, pp. 225, 226) avait été vendue 600 francs à l'Hôtel Drouot, le 14 mai 1886. Elle provenait de la collection Dancoisne à la vente de laquelle elle atteignit, le 12 mai 1886, la somme de 600 francs. M. Aulard la publia dans la *Révolution Française*, n° 10, 14 avril 1901, pp. 358 à 362, en la faisant précéder de quelques lignes d'explication. « Cette lettre est-elle inédite? demandait-il. Je le crois, mais je n'ose l'affirmer. Tout ce que je puis dire c'est que je ne la connaissais pas. » M. Aulard avait raison de ne pas l'affirmer, car la lettre avait été publiée cinquante-deux ans auparavant par Lewes, en 1849, *ouvr. cit.*, pp. 48 à 52. Reprise fragmentairement par Paris, *vol. cit.*, p. 58, elle fut publiée complète, en français, dans l'ouvrage de M. Dancoisne, *le Canton de Carvin*, 1877, pp. 136 à 139. (Cf. C. V. *Annales Révolutionnaires*, n° 1, p. 127.) M. Henri Welschinger, qui l'analysa dans son *Roman de Dumouriez*, Paris, 1890, in-18, chap. II, p. 75, a travesti *Lens* en *Sens*.

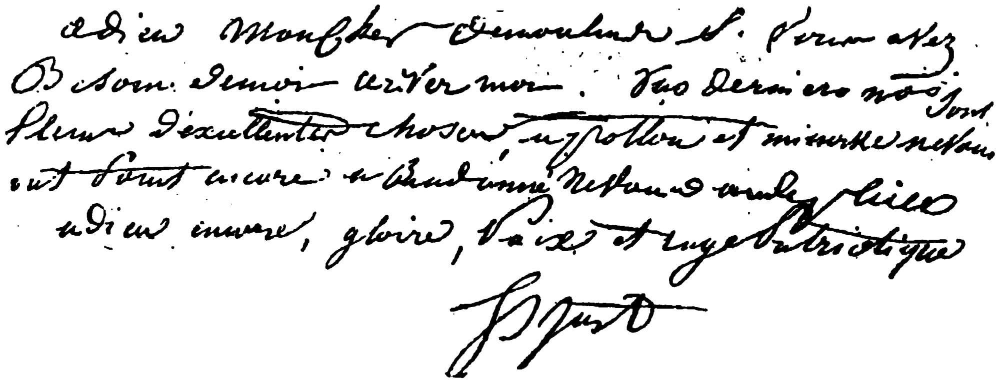


V

AU PHYSIQUE

Robespierre jeune, poète, élégant, nous venons de le voir, et le portrait de Boilly semble bien nous en donner la plus fidèle image. A Paris, le masque civique, impénétrable, s'attachera à ce visage. C'est qu'alors il y aura sur lui un peu de l'ombre et de la fatalité des grandes catastrophes révolutionnaires auxquelles il participe. Comment ses contemporains le virent-ils? De la confrontation des portraits qui nous sont demeurés de lui, est-il possible de dégager une image définitive? Nous ne le pensons pas. Ce que cette confrontation nous livrera, c'est une probabilité, une silhouette approximative, si on peut dire. Quant au portrait définitif, il semble bien qu'on doive y renoncer à tout jamais. Pour deux témoignages qui s'accordent, n'en est-il pas cent qui se contredisent?

Les uns, comme Thibaudeau, le voient d'une


adieu Mon cher Desmoulins S. Vous avez
Besoin de moi ecrivez moi. Vos derniers nos sont
pleins d'excellentes choses, [illegible] et [illegible]
[illegible] encore [illegible]
adieu encore, gloire, paix et rage patriotique
S. Just

Fragment d'une lettre de Saint-Just à Camille Desmoulins.

taille moyenne (1), les autres, comme Nodier, assez petit (2), Montjoye dit que sa taille était mal dessinée (3), et Suard en donne la mesure: 5 pieds 2 ou 3 pouces (4). Le second affirme que les formes en étaient grêles, le troisième qu'elle manquait de « justesse dans les proportions » et de « grâces dans les contours », le quatrième assure que « son corps était jeté d'à-plomb ». Mais qu'est-ce tout cela, à côté du portrait que trace de Robespierre, un anonyme étranger, dans une brochure allemande de 1794 ? Pour Thibaudeau, Montjoye et Nodier, ce n'est pas tout à fait un infirme, mais un médiocre et faible personnage, pour l'Allemand, c'est un Hercule, — rien de moins.

Aujourd'hui Robespierre, écrit-il, est un homme d'environ quarante ans (5). Quoique de taille élancée, il n'a point l'apparence d'avoir une faible constitution ; on sent, au contraire, qu'il est puissamment bâti. Ses muscles sont forts, sans beaucoup de chair pour enveloppe. Ses jambes et ses bras sont pleins et droits; il mesure plus de 6 pieds et porte bien son corps. Ni les veilles ni les fatigues d'esprit n'ont amaigri sa mine. Sa poitrine est large, sa respiration longue et pleine; quant à son ventre, il n'a pas le désagrément d'être trop proéminent, ni trop rentré non plus. Aussi, par sa constitution, Robespierre appartient-il déjà aux

(1) A.-C. Thibaudeau, *Mémoires sur la Convention et le Directoire*, 1824, in-8.

(2) Charles Nodier, article de la *Revue de Paris*, cité dans les *Mémoires authentiques de Maximilien de Robespierre*, t. I, p. 91.

(3) Montjoye, *vol. cit.*, p. 59.

(4) *Nouvelles politiques*, 13 thermidor an II.

(5) Il en avait trente-six, exactement, à cette date.

beaux hommes, au nombre desquels sa physionomie achève de le ranger avec toute justice (1).

Et ce portrait, l'anonyme le dédie à Robespierre lui-même en ces termes : « A quel autre pourrais-je dédier cette histoire de ta vie ? Elle dit la vérité, et je suis convaincu que tu ne voudras pas la condamner ou proscrire, puisque toi-même adores tellement la vérité !... » Quelle part d'exactitude se dissimule sous cette raillerie ?

Vers l'époque de la Convention, sa fatigue se trahissait souvent par des mouvements instinctivement nerveux. C'était, dit Suard, « une espèce de contraction des nerfs », qui, de ses mains crispées se communiquait à ses épaules et dans son col qu'il agitait « convulsivement à droite et à gauche ». Même témoignage de Montjoye : « Il avait dans les mains, dans les épaules, dans les yeux, un mouvement convulsif. » Mais peut-être Montjoye a-t-il simplement copié Suard ? (2). En tout cas ils ne furent pas seuls à remar-

(1) *Maximilian Robespierre in seinem privatleben geschildert von einem Gefangenem in Pallast Luxembourg* ; *Aus dem Franzosischen*, 1794 (*Maximilien Robespierre peint dans sa vie privée par un prisonnier du Luxembourg ; traduit du français.*) De cette brochure rare, mêlant la satire à la précision historique, M. Georges Avenel a publié de curieux fragments dans l'*Amateur d'autographes*, n° 38, 16 juillet 1863, pp. 209 à 213. — L'édition originale parut à Berlin, en 1794, format in-8, comportant 238 p. M. Maurice Tourneux, *ouv. cit.*, t. IV, p. 530, en a retrouvé un exemplaire à Londres, au British Museum, sous la cote 1073 a a a 20.

(2) Cette copie est presque une certitude pour nous. Le rapprochement de certaines pages de l'*Histoire de la Conjuration Maximilien de Robespierre* avec l'article des *Nouvelles Politiques*, est significatif à cet égard. Ainsi Suard écrit que la démarche de Robespierre était « ferme, vive et un peu

quer ce clignotement des yeux, dénonçant une impatience nerveuse. Nodier parle de sa « prunelle fauve d'où le regard jaillit entre deux paupières convulsivement rétractiles ». Dumont (de Genève), qui l'approcha, « trouvait que Robespierre ne regardait point en face et qu'il avait dans les yeux un clignotement continuel et pénible (1) ». De même Barère qui parle de ses « yeux clignotants et garnis de conserves (2) ». Sa vue, en effet, était devenue faible, chose qu'on peut attribuer à l'excès de ses tra-

brusque ». Montjoye imprime, p. 59 de son libelle : « Sa démarche était tout à la fois brusque et pesante. » On pourrait multiplier ces rapprochements. L'article de Suard, au surplus, fut plagié, copié, reproduit, sans indication aucune de source, un nombre considérable de fois. Nous l'avons retrouvé mot à mot, notamment dans : *Portraits exécrables des traîtres Robespierre et ses complices, tenue par la furie : avec leurs crimes et forfaits que l'on découvre tous les jours, suivie* (sic) *de la vie privé* (sic) *du scélérat Henriot ;* se trouve rue Lefèvre, rue Percée ; s. d. [1794], in-8 ; de même dans : *Portrait de Robespierre avec la réception de Fouquier-Tainville aux enfers par Danton et Camille Desmoulins*, par J. J. Dussault, à Paris, de l'imprimerie Lefortier, cloître Thomas du Louvre, n° 5, de l'imprimerie de Lefortier, l'aîné, cloître Thomas du Louvre, n° 5 ; s. d. [1794], in-8 ; et encore dans : *Véritable portrait de Catilina Robespierre, tiré d'après nature ;* se trouve à Paris, chez le citoyen Hannaud, rue Éloy, n° 17, près le Palais de justice ; et chez le citoyen Berté, rue Honoré, n° 41, en face la rue Florentin ; s. a. [1794], in-8. Et enfin, Desessarts, lui-même, le donne dans son libelle, p. 158 et suivantes, faisant passer pour sien le morceau de Suard.

(1) Docteur Cabanès, *le Cabinet secret de l'Histoire*, t. III, chap. IV, *Robespierre intime*, p. 297.

(2) *Mémoires de B. Barère, membre de la Constituante, de la Convention, du Comité de Salut public et de la Chambre des représentants*, publiés par M. Hippolyte Carnot, membre de la Chambre des Députés, et David (d'Angers), membre de l'Institut, précédés d'une notice historique par H. Carnot. Paris, 1842-1844, in-8, t. I.

vaux nocturnes (1). Courtois dit qu'il avait les « yeux petits et ternes (2) », mais c'est pour ce thermidorien une preuve physique de la laideur morale du vaincu qu'il piétine lourdement. « Sa vue était bornée et délicate (3), » dit-on encore, et Fantin-Desodoards ajoute que le regard de Robespierre « était sinistre (4) ». Sont-ce ces témoignages-là qui permettent d'écrire, à M. Sardou, par exemple, qu'il avait les « yeux verts bordés de rouge (5) », et à un autre de répéter : « Ses yeux verts de Méduse (6). » C'est abuser du vert. Et pourquoi ? parce que Mme de Staël a déclaré que l'Incorruptible avait des traits ignobles et... des veines de couleur verte !

Dès lors, comment tenir compte de tels témoignages, suspects à tous les titres ? Les contemporains eux-mêmes, au lendemain de thermidor, semblent se copier les uns les autres. Nous avons cité Montjoye. Voici Nodier. Il parle de la « bouche longue, pâle et serrée » de Robespierre, et ce faisant il répète Duperron qui, lui aussi, avait décrit la bouche « pâle et serrée » de Maximilien (7). Que Merlin de Thionville,

(1) Montjoye, naturellement, y trouve un autre motif. Pour lui, Robespierre voulait simplement imiter... Franklin ! Et cela « quoiqu'il eût la vue fort bonne ». *Vol. cit.*, p. 60.

(2) E.-B. Courtois, *vol. cit.*, p. 50.

(3) *Dictionnaire historique et biographique des hommes de la Révolution*, p. 410.

(4) Fantin-Desodoards, *Histoire de la Révolution de France*, p. 91.

(5) Victorien Sardou, *la Maison de Robespierre ; réponse à M. E. Hamel, sénateur*. Paris, 1895, in-8, p. 75.

(6) André Godard, *le Tocsin national ; l'Énigme de thermidor*. Paris, in-18, 1906.

(7) L. Duperron, *Vie secrète, politique et curieuse de M. I. Maximilien Robespierre, député à l'Assemblée Constituante de* 1789, *et à la Convention nationale jusqu'au* 9 *ther-*

dans son pamphlet, dise que l'ennemi abattu avait « le teint bilieux (1) », Thibaudeau le répétera textuellement à son tour. « Il avait... le teint bilieux. » Seul l'anonyme allemand, déjà cité, apporte au concert, une note nouvelle :

> Sur un front, et dont aucune ride n'altère la beauté, se voûtent les deux arcs de ses sourcils, sous lesquels se trouve un œil d'un bleu foncé, plein à la fois de feu, de sérieux, de réflexion, et où s'allie à la flamme du fanatisme une expression de douceur indescriptible (2). Entre ces deux sourcils se détache un nez dont la forme est des plus agréables ; il ne bombe ni ne tombe. Ses joues, qui ne sont pas trop pleines, ont une couleur florissante comme il convient de l'avoir en l'âge viril, et autour de sa bouche c'est une grâce qui ne disparaît que si ses lèvres expriment une indignation justement républicaine. Des cheveux noirs, qu'il laisse ordinairement flotter en boucles légères, s'épandent et encadrent cette belle figure dont l'agréable coloris est encore puissamment rehaussé par le bleu de la barbe (3).

Entre cette image ironique et le portrait du *chat-tigre*, de Merlin de Thionville, on peut choisir. De l'un ou de l'autre quel est le plus vrai ?

midor, l'an deuxième de la République, veille de son exécution et de celle de ses complices, suivie de plusieurs anecdotes sur cette conspiration sans pareille. Paris, an II de la République française, in-12, p. 8.

(1) *Merlin de Thionville, représentant du peuple à ses collègues ; portrait de Robespierre.* Paris, rue de la Loi, n° 1232, in-8.

(2) « ... Le regard faux. » THIBAUDEAU, *vol. cit.* — « ... prunelle fauve. » CHARLES NODIER, *art. cit.* — « Son regard fauve. » J. MICHELET, *Histoire de la Révolution française*, t. VII, *Robespierre*, chap. III, p. 43.

(3) GEORGES AVENEL, *art. cit.*, p. 211.

Liberté 

Egalité

VI

AU MORAL

Son portrait moral, Robespierre s'est, heureusement pour lui, chargé de nous le léguer lui-même. Ce qu'on possède de ses papiers nous permet de deviner son âme, d'analyser son caractère. Au moral comme au physique il a été travesti, dénaturé. Analysé, le masque tombe, et c'est un autre Robespierre que celui de la légende thermidorienne qui nous apparaît. Ce qu'il est jeune homme, ses vers, ses lettres, sa vie, nous le disent. Ce qu'il est, homme politique, les harangues tombées de ses lèvres aux tribunes publiques, nous l'apprennent. Jeune, il est « un peu porté à la mélancolie (1) ». Sans doute, et comment en serait-il autrement dans cet Artois humide et gris, devant ces paysages nostalgiques et uniformes? Homme mûr, il est bien, suivant l'excellent jugement de Louis Blanc, « le sombre, l'austère, le sobre, le

(1) JEAN BERNARD, *vol. cit.*, p. 8.

circonspect Robespierre (1) ». Ce sont là ses qualités, et dans l'explosion révolutionnaire de 89 et de 93 qui grise les cerveaux, donne à la France la névrose guerrière et sanglante, ces qualités deviennent des vertus. Vertu que l'austérité aux temps où le Palais Égalité est un énorme lupanar public, où Mirabeau meurt d'excès sexuels, et où les énormes « ribotes » de Danton mènent, jupes au vent, gorges à nu, des filles faciles dans les vide-bouteilles des bords de la Seine. Vertu que la sobriété, à l'époque où les observateurs de l'esprit public signalent et dénoncent des repas à 100 livres par tête (2). Vertu encore que la circonspection alors que tant d'oreilles se prêtent aux confidences qui seront demain des trahisons. Seule vertu dans un temps où tant s'en flattent et si peu la montrent !

A quoi bon prolonger ici la défense de Robespierre? Dans cette cause toujours pendante, chaque fait, chaque geste, apporte un argument toujours irrécusable et plaide en sa faveur. Il n'attend de la postérité d'autre justice que celle qu'il convient de rendre à tout accusé.



(1) Louis Blanc, *Histoire de la Révolution française*. Paris, 1861, in-8, t. XI, p. 74.

(2) Cf. notre volume *les Filles publiques sous la Terreur, d'après les rapports de la police secrète et des documents inédits des Archives Nationales*. Paris, 1908, in-16, p. 220 et *passim*.

VII

L'ANTI-SANS-CULOTTE

Chose étrange ! Le monstre physique dépeint par les thermidoriens, cette victime sur laquelle ils s'acharnent inlassablement, ils la revêtent élégamment, et le seul témoignage sincère qu'ils accordent à Robespierre c'est d'avoir été bien habillé.

Ce témoignage ils l'accordent, oui, mais pour en faire un grief à cet homme qui crut que, pour aimer le peuple, point n'était besoin de se montrer en sabots, en veste déchirée et le bonnet de laine sur la tête. « Chef des sans-culottes, il était soigné dans ses vêtements et il avait conservé la poudre lorsque personne n'en portait plus (1). » Vous en avez deviné la raison : c'est que Robespierre visait à la tyrannie, et mieux que cela, à la royauté. C'est ainsi que s'explique pour les thermidoriens la décence apportée

(1) A.-C. Thibaudeau, *vol. cit.*

par Maximilien dans sa tenue. « M. Robespierre (l'aristocrate !) » le nomme Parisot, en 1792 (1). Est-ce une injure ? Pour Parisot, oui. Pour Robespierre, non. La République du peuple, c'est là son rêve, son idéal, et non la République des sans-culottes. Il le prouve bien aux Jacobins, dans la séance du 19 mars 1792. Pétion écrit à la Société, comme maire de Paris, pour la prier de s'abstenir de tous signes extérieurs — lisez, le bonnet rouge — qui pourraient lui donner le caractère d'un parti, d'une faction. Et Robespierre appuie Pétion ! Et la Société proscrit, à sa voix, le bonnet rouge qu'il ne consentira jamais à coiffer (2) ! Est-ce là ce qu'on a appelé de « la morgue doctorale (3) » ? Nous pensons que c'était simplement de la décence en un temps où elle n'était pas à l'ordre du jour.

Il était propre instinctivement, naturellement, ennemi du débraillé, et comme tel ennemi de la coiffure sans-culotte. « Il avait conservé la poudre lorsque personne n'en portait plus, » vient de nous dire Thibaudeau. On a vu, à Arras, le perruquier venir chaque matin le coiffer. Partant pour les États Généraux à Paris, il emporta dans son maigre bagage « un sac à poudre avec sa houppe ». Il n'en négligea jamais l'usage. « Ses habits étaient toujours propres et sa chevelure toujours soignée, » disent les *Nouvelles politiques* (4). Son costume habituel était

(1) *Feuille du Jour*, n° 99, 8 avril 1792, p. 784.

(2) Voir aux appendices ce discours contre le bonnet rouge.

(3) LOUIS COMBES, *Épisodes et curiosités révolutionnaires* (*Archéologie du bonnet rouge*), Paris, s. d. in-18, p. 132.

(4) Ce que Montjoye, une fois encore surpris en délit de plagiat, traduit par : « Il soigna toujours sa chevelure ; et



LE NOUVEAU CALVAIRE

Le Roi mis en croix par les révoltés. — Monsieur et le comte d'Artois liés par les décrets des factieux. — Robespierre, à cheval sur la Constitution, suivi de la gent jacobine, présente l'éponge imbibée du fiel des motions régicides. — La reine, accablée de douleur, sollicite une prompte vengeance. — La duchesse de Polignac. — M. le prince de Condé s'apprête à venger son roi.

(*Caricature royaliste contre Robespierre.*)

« un habit vert, une veste de couleur, une culotte sombre et des demi-bottes (1) ». Cette « correcte tenue de ci-devant (2) » contrastait singulièrement avec le débraillé jacobin coutumier. Vivant-Denon ne le rencontra-t-il pas un jour aux Tuilleries avec un gilet de satin brodé de soie rose ? Philarète Chasles parle lui aussi de ce « gilet rose ». D'ailleurs, l'un d'eux nous est demeuré et fait partie de la collection de M. Henri Lavedan (3). Le ton en est charmant et la broderie, dans le goût civique de l'époque, en est pittoresque. Son linge était fin et propre. « Du linge de marquis (4), » dit Fleury qui, à ce propos, conte une anecdote de roman-feuilleton, où on voit une marchande à la toilette apporter à Robespierre des dentelles rares, et celui-ci les humer voluptueusement comme un bouquet. La fable est du même goût que celle rapportée dans les *Mémoires* (apocryphes, naturellement) *d'une dame de qualité*. Là, Robespierre est représenté, orné d'un trousseau de bagues à ses doigts, revêtu d'habits soignés et de linge fin. Et c'est un de ses ennemis, le conventionnel Marc-Antoine Baudot qui, en exil, prit la peine d'en noter l'invraisemblance. « Ceci est vrai, écrit-il, quant au linge et aux habits, mais c'est une erreur quant aux bagues (5). » Et celui-là, du moins, avait connu l'assassiné du 9 thermidor.

ses habits, sans être d'une élégance recherchée, furent toujours propres... » *Vol. cit.*, p. 70.

(1) Georges Avenel, *art. cit.*, p. 211.

(2) J. Michelet, *ouvr. cit.*, t. VI, *la Terreur*, préface de 1869, XV.

(3) Le lecteur en trouvera un fragment reproduit hors texte.

(4) Fleury, *vol. cit.*, p. 192.

(5) Marc-Antoine Baudot, ex-membre de la Convention

D'ailleurs était-il seul à aimer avoir les bas bien tirés (1), à protester « par la décence de sa tenue et l'élégance de ses manières (2) » contre le débraillé des sans-culottes? Georges Duval (lui si récusable, est digne de foi ici, où son témoignage est contrôlable) n'a-t-il pas vu Saint-Just chez lui en « robe de chambre de bazin de blancheur éclatante », les pieds « emprisonnés dans des babouches élégantes de maroquin jaune (3) » ?

Billaud-Varenne lui-même, l'homme à la perruque rouge, en exil, à la Guyane, n'écrivait-il pas à sa femme pour la remercier de l'envoi de linge fin?

J'adresse, disait-il le 21 vendémiaire an IX, dans une lettre datée de Dorvilliers, j'adresse à ton respectable ami mes remerciements pour les objets qu'il a eu l'attention de m'envoyer. Je lui en suis d'autant plus obligé, qu'au sein de mon infortune, il a satisfait une fantaisie que j'ai négligé de contenter dans la prospérité, qui est l'envie, tu le sais, d'avoir du beau linge, goût qui me vient de ce que j'aime la propreté et la décence. Aussi, malgré que je ne sois sûrement pas fastueux même par inclination, ne puis-je m'empêcher de sourire, lorsque je m'affuble d'une chemise de batiste (4).

nationale, *Notes historiques sur la Convention nationale, le Directoire, l'Empire et l'Exil des votants*, publié sous les auspices du ministère de l'Instruction publique. Paris, 1893, in-8, p. 245.

(1) Jean Bernard, *les Lundis révolutionnaires : histoire anecdotique de la Révolution Française*, 1790, p. 8.

(2) Laponneraye, *Notice historique sur Maximilien Robespierre*, en tête des *Œuvres*... édit. de 1840, t. I, p. 16.

(3) Georges Duval, *Souvenirs thermidoriens*. Paris, in-8, t. I, p. 183.

(4) J. Cantel, *Billaud-Varenne à la Guyane d'après les lettres inédites écrites à sa femme pendant sa détention ; Revue hebdomadaire*, septembre 1894.

Si donc Robespierre n'est point une exception, il est du moins un modèle, le modèle de celui qui conservera de la dignité dans les heures les plus terribles de la Terreur, celui qui, la mâchoire fracassée, agonisant, dira : « Merci, monsieur ! » au sans-culotte haillonneux qui lui tendra un verre d'eau sur la table de l'anti-salle du Comité de Salut public où il râle, dans la tragique veillée du 10 thermidor.





Le Baquet de Mesmer

(D'après une caricature de 1784)

LIBERTÉ ÉGALITÉ

VIII

L'AMOUR ET SES ENVIRONS

Tel, élégant, soigneux de sa personne, il doit plaire et plaît aux femmes.

Lesquelles aima-t-il ?

Il est peut-être temps de faire ici justice d'un conte qui a failli s'accréditer en donnant pour maîtresse à Robespierre, une couturière du nom de Suzanne Forber. Les *Mémoires* apocryphes publiés par Charles Reybaud, en 1830, la mettaient en scène d'une façon tout à fait inattendue. Le morceau ne manque point de saveur, surtout si on considère que Reybaud en attribue la paternité à Maximilien. Si la mystification n'était pleinement connue, le style seul du récit suffirait à la dénoncer.

Un médecin allemand était venu parmi nous, y lit-on, possesseur d'un secret merveilleux qui frappait d'étonnement tous les curieux; c'était Mesmer, inventeur du magnétisme animal, homme divin aux yeux des uns, fripon fieffé aux yeux des autres, qui, au moyen de son baquet magique, faisait marcher les impotents,

rendait l'ouïe aux sourds, la vue aux aveugles. L'état factice dans lequel il jetait ses malades opérait en eux une rénovation complète, mettait à jour le principe du mal, le détruisait et ne les quittait que radicalement guéris. Voilà ce que la renommée publiait dans toute la France sur les cures de Mesmer (1).

Sans ajouter foi entière à toutes ces merveilles, je ne pouvais me défendre d'un certain entraînement que le temps et l'expérience n'ont pas détruit. Je comprenais aussi tout l'intérêt que devait avoir la Faculté à frapper de réprobation un système qui détruisait de fond en comble tout l'échafaudage de la science médicale.

Aussi, mes sympathies et mes préventions me portèrent à l'accueillir favorablement.

Il n'était nullement nécessaire d'être médecin pour s'occuper de la grande découverte du jour, tout le monde s'en mêlait, et notre petite société, en y consacrant quelques veillées, ne faisait que suivre la mode. Notre ami, l'avocat B... (2), nouvellement arrivé de Paris où il avait vu opérer Mesmer, nous initia dans le mystère de ses passes. Carnot, Ruzé, Fosseux et tous

(1) Sur Mesmer on consultera avec intérêt le curieux ouvrage publié par Ernest Bersot, *Mesmer et le Magnétisme animal*. Paris, Hachette, 1853, in-12.

(2) Quel nom Charles Reybaud masquait-il ici de cette initiale ? Il semble bien que ce soit celui d'Antoine Buissart, avocat au Conseil provincial d'Artois, et un des plus fidèles amis de la famille Robespierre. Outre ses études de droit il avait fait de brillantes études de physique. (Victor Barbier, *vol. cit.*, pp. 13 et suiv.) Antoine Buissart était mort depuis dix ans (24 mai 1820) quand parurent les deux volumes de Reybaud. Ce dernier craignit-il un procès de la part des deux fils Buissart, vivants encore à cette date ? C'est possible et c'est là ce qui expliquerait cette initiale cachant le nom d'un personnage auquel cependant n'était attribué aucun rôle déshonorant dans cette fripponerie historique et commerciale.

les membres de la société, firent des tentatives qui demeurèrent sans résultat. Je voulus essayer à mon tour; mais désirant d'abord juger par moi seul de mon épreuve, je ne pris aucun témoin. Je voyais assez fréquemment alors une jeune fille nommée Suzanne F...; c'était entre nous une amitié du jeune âge, du moins je le croyais ainsi, et pour ce qui me regarde je ne me trompais pas. L'innocente familiarité qui s'était établie entre nous, et que sa mère ne cherchait nullement à troubler, me permettait de rester quelquefois seul avec elle; elle était vive et spirituelle. Nous avions souvent causé du magnétisme; cette idée d'un moyen curatif qui serait devenu une panacée universelle, souriait à son imagination jeune et hardie. Je profitai de son enthousiasme pour lui proposer une expérience sur elle; ma demande parut l'étonner; elle me regarda fixement, rougit, puis regarda autour d'elle, et me fit un signe pour me témoigner son adhésion. Je me mis tout de suite à l'œuvre, je pris l'air d'un docteur, je promenai mes mains devant ses bras et sa figure sans y toucher; je fixai mes yeux sur ses beaux yeux bleus; alors je la vis peu à peu se troubler, jeter les bras comme quelqu'un que le sommeil va dompter, puis laisser aller sa tête et s'assoupir. J'eus alors avec elle une étonnante scène. Jamais mes amis n'en ont connu un mot... Non, je ne la conterai point, c'est le secret de Robespierre et il doit mourir avec lui. Tout ce que je puis dire, c'est que quelqu'un ayant ouvert la porte, elle poussa un cri, se réveilla, s'évanouit dans des convulsions violentes. Je l'interrogeai quand elle fut mieux; elle ne se rappelait pas un mot de ce qu'elle avait dit pendant son sommeil. Toute l'impression qui lui était restée, c'était celle du malaise indéfinissable qu'elle avait éprouvé en reprenant ses sens. Le reste était pour elle plus fugitif qu'un rêve, elle n'en avait pas conservé la moindre trace. Pendant plusieurs jours, le

souvenir de cette soirée ne me laissa pas de repos. J'allai chez Suzanne, et je n'avais dans la bouche que cette question : *Comment vous ne vous souvenez pas?* Non, c'était toute sa réponse, puis elle rougissait encore et me regardait. J'avais désiré renouveler mon expérience, mais elle s'y refusa obstinément. Je compris que sa pudeur avait pris l'éveil, et qu'elle craignait de prendre pour son magnétiseur un sentiment trop tendre. Je m'abstins de toute sollicitation nouvelle, je ne cherchai pas d'autre occasion d'exercer mon art, et je renfermai en moi toutes les paroles de Suzanne. Si j'avais pu les dédaigner d'abord, ma vie entière m'aurait appris à y ajouter foi (1).

Il faut laisser à Charles Reybaud tout le mérite de l'invention de cette obscure histoire. Robespierre magnétiseur... C'est là un aspect sous lequel l'Incorruptible ne nous était point apparu encore. Pour en imaginer l'héroïne, Reybaud avait vraisemblablement fait appel à Montjoye. Lui aussi avait mis Suzanne Forber en scène, mais moins romanesquement. Son pamphlet de l'an IV la désignait comme « une jeune personne qui « avait eu ses premières inclinations (*de Robespierre*), couturière de profession (2) ». Une page plus loin, il la disait « sa maîtresse (3) ». C'est à elle, à l'entendre, que Maximilien écrivit pour lui faire part... d'une entrée triomphale qu'il projetait de faire à Arras ! C'est donc vers le mois d'octobre 1791, que Montjoye place le fait, car nous savons par une lettre de Maximilien à Duplay, datée d'Arras, 16 octobre 1791, qu'on lui décerna une couronne

(1) *Mémoires authentiques*... etc., t. I, pp. 193 et suiv.
(2) Montjoye, *vol. cit.*, p. 63.
(3) *Ibid.*, p. 64.

civique (1). Montjoye ne devait pas l'ignorer. Cela ne l'empêcha pas, d'ailleurs, d'écrire, à quelques phrases de là : « Robespierre est mort sans avoir osé reparaître à Arras (2). » Récit identique dans Desessarts, car Desessarts prend son bien où il le trouve, même chez Montjoye, qui lui en donne l'exemple. Et d'écrire : « Depuis quelques temps il [*Robespierre*] avait annoncé son retour prochain à une de ses anciennes maîtresses, en lui confiant le vœu secret de son amour propre. Celle-ci avoit en conséquence réuni tout ce que la ville d'Arras renfermoit alors de vagabonds et de partisans de l'anarchie, et, de concert avec le frère de Robespierre et ses sœurs, elle avoit disposé la pompe avec laquelle l'incorruptible représentant du peuple devoit être accueilli dans sa patrie (3) ». L'honnête Desessarts exagère, et fait intervenir mal à propos les sœurs de Maximilien. En octobre 1791, il n'avait plus qu'une sœur : Charlotte. L'autre, Eulalie-Françoise, était morte, on le sait, depuis le 5 mai 1780. Quant à la lettre de Robespierre à Suzanne Forber, personne ne la vit jamais. Et pour cause.

Mais Montjoye, qu'à propos de l'article de Suard dans les *Nouvelles Politiques*, nous avons déjà surpris en flagrant délit de réminiscence trop fidèle, a cette

(1) Stéfane Pol, *Autour de Robespierre : le conventionnel Lebas ; d'après des documents inédits et les Mémoires de sa veuve ;* préface de Victorien Sardou, de l'Académie Française ; Paris, s. d. in-8, p. 88 et suiv. — On trouvera dans les *Mémoires* de Charlotte Robespierre le récit détaillé de cette réception triomphale faite par Arras à son député, pp. 427 et suiv., édit. de 1840.

(2) Montjoye, *vol. cit.*, p. 65.

(3) Desessarts, *vol. cit.*, pp. 11, 12.

fois encore mal dissimulé son larcin. Ces détails, comme tous ceux de son libelle, il les a pris à ses contemporains, pamphlétaires du même acabit. La Suzanne Forber, dont il parle, vient en droite ligne des *Actes des Apôtres*, qui la signalaient, au début de la Révolution, comme la correspondante de la « chandelle d'Arras ». Ces messieurs en avaient fait une « couturière à Arras, au marché au poisson ». M. Ernest Hamel s'est indigné de la farce (1). Robespierre la dédaigna. C'est lui qui eut raison.

*
* *

Une des tantes de Maximilien, Marie-Éléonore-Eulalie, que nous voyons signer comme marraine à l'acte de baptême d'Augustin Robespierre, avait épousé un veuf, Me Robert Deshorties, notaire à Arras. Outre une certaine fortune personnelle, le notaire apportait à sa jeune et seconde femme, la charge d'une petite fille, nommée Anaïs, de deux autres filles et de deux fils (2). La jeune Anaïs fut, paraît-il, particulièrement aimée de sa seconde mère, et en grandissant, elle se para « de toutes les grâces, de toutes les séductions de la jeunesse (3) ». Maximilien fréquentait assidûment chez Mme Deshorties et l'idylle inévitable avec Anaïs ne tarda pas à s'ébaucher. Au dire de Charlotte il l'aima et en fut aimé, mais au dire d'un rapport de police exhumé par M. Peuchet, cette

(1) « Tout cela assaisonné des plaisanteries les plus indécentes. » E. Hamel, *ouvr. cit.*, t. I, p. 168.
(2) *Mémoires de Charlotte Robespierre*, p. 400.
(3) E. Hamel, *ouvr. cit.*, t. I, p. 67.

Anaïs était une singulière petite rouée. Parlant des madrigaux tournés par Robespierre pour la jeune fille, le mouchard ajoute : « mais la fine mouche, rusée Franc-comtoise, en reçoit de toutes mains ». Qu'est-ce à dire? La suite du rapport nous en apprend le pourquoi :

... Le faste mis en avant pour recevoir chez ses parents les députés aux États-Généraux entre pour beaucoup, je l'imagine, dans les espérances qu'elle donne de temps en temps à ce timide et jaloux galantin. (*Robespierre*). Il a glissé dans le panneau en introduisant au sein de cette famille, qui le berne, des godelureaux plus madrés que lui, qui jouent très activement de la prunelle et font échange de billets doux. La petite est aux anges. Il affecte une réserve de prude avec cette belle enfant, peut-être pour que tous les invités l'imitent, mais il doit commencer à comprendre sa sottise. On a donné quelques bals et je ne l'ai jamais vu danser (1). Les amoureux l'enveloppent d'habiles compères, qui lui gagnent le cœur par des compliments. Entre l'amour et la vanité qui le balancent, il ressemble à l'âne de Buridan (2).

Le dirons-nous? Ce rapport de police nous semble singulièrement suspect. On ne voit pas très bien quel intérêt la police royale pouvait avoir, vers 1789

(1) E. Hamel assure cependant qu'il aimait les plaisirs mondains et la danse. Et il cite ce témoignage d'une vieille dame, qu'il ne nomme d'ailleurs point : « C'était le valseur habituel de ma mère. » *Ouvr. cit.*, t. I, p. 35.

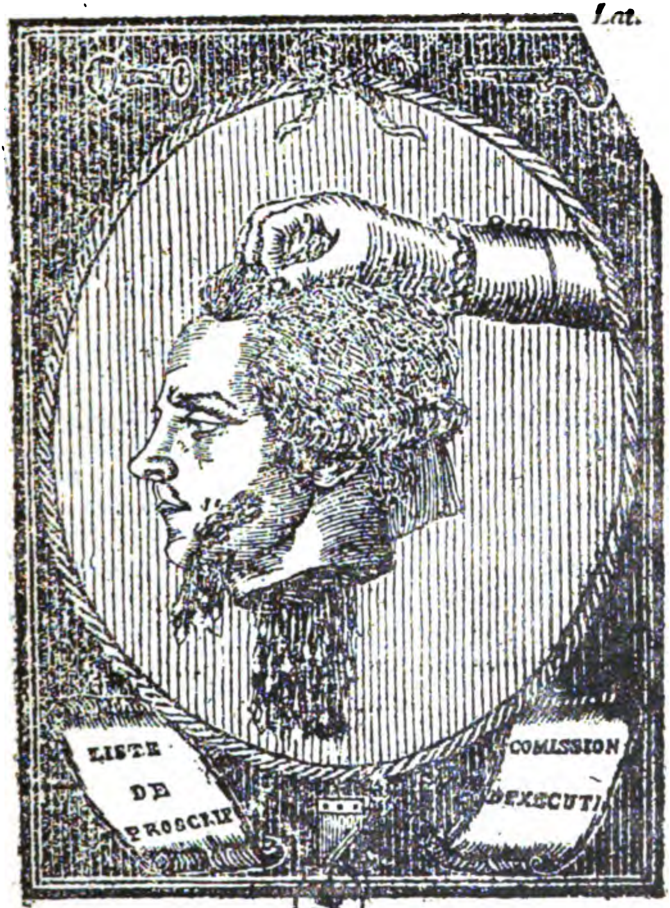
(2) J. Peuchet, *Mémoires tirés des Archives de la Police de Paris, pour servir à l'histoire de la morale et de la police depuis Louis XIV jusqu'à nos jours*. Paris, 1838, in-8, t. I, p. 338.

ou 1790, à surveiller Robespierre et le salon Deshorties. Cependant, puisqu'à cet égard tout moyen de contrôle est impossible, nous n'avons pu que citer la pièce avec toutes les réserves qu'elle comporte. Un seul point peut lui donner raison : c'est que Robespierre n'épousa point Mlle Anaïs Deshorties. Ce n'est pas que la question de mariage n'eût été agitée. Charlotte dit qu'on en parla plusieurs fois, mais que le projet n'aboutit pas parce que Maximilien fut enlevé « aux douceurs de la vie privée » par son élection aux États-Généraux. Naturellement Anaïs avait juré au jeune avocat un amour et une fidélité, aussi éternels l'un que l'autre. C'est pourquoi elle se hâta d'épouser, pendant la session de la Constituante, un ami de Robespierre, l'avocat Leduc (1). Cette nouvelle affecta péniblement le jeune homme, dit la sœur. M. Hamel a formellement contredit ce témoignage et déclaré que jamais une promesse de mariage n'eut lieu entre Robespierre et les Deshorties. Il assurait tenir ces renseignements « d'une source tout aussi certaine » que celle de Charlotte. Mais aussi longtemps qu'un document décisif n'aura pas été publié sur cet objet, la question demeurera en suspens.

(1) C'était un « homme universellement considéré et d'un véritable mérite, » dit M. Hamel, *ouv. cit.*, t. 1, p. 68. Et il orthographie son nom *Leducq*. Est-ce là le même personnage que Charlotte (qui écrit *Leduc*) nous présente comme un ami beaucoup aimé par Robespierre, et qu'elle qualifie d'avocat retiré ? *Vol. cit.*, p. 401. On peut présumer que c'est le fils de cet avocat retiré qui épousa Mlle Deshorties. La publication de l'acte de mariage pourrait définitivement fixer ce point. Les recherches entreprises par nous pour retrouver ce document sont demeurées vaines.

M. J. MAXIMILIEN ROBESPIERRE,
surnommé le Catilina moderne,
exécuté le 10 Thermidor an 2e. de la république.

Lat.



J'ai joué les Français et la divinité....
Je meurs sur l'échafaud je l'ai bien mérité.

Caricature thermidorienne contre Robespierre.

Fût-ce pour Mlle Deshorties que Maximilien écrivit le fameux petit poème, tant de fois cité, et connu sous le titre de *Madrigal à Ophélie ?*

Crois-moi, jeune et belle Ophélie,
Quoiqu'en dise le monde et malgré ton miroir,
Contente d'être belle et de n'en rien savoir,
Garde toujours ta modestie.
Sur le pouvoir de tes appas
Demeure toujours alarmée,
Tu n'en seras que plus aimée
Si tu crains de ne l'être pas.

Comment cette piécette élégante et charmante fut-elle connue ? C'est une histoire assez piquante, un petit problème littéraire qui mérite d'être expliqué.

Ces huit vers parurent pour la première fois en 1787, à Paris, chez le libraire Royer, dans deux recueils poétiques, *le Chansonnier des Grâces* et *Quelques vers* (1). Mais aucune signature ne les suivait alors. Suleau, le premier, et on ne sait comment, dévoila cet anonymat et publia la pièce dans le numéro 5, p. 10, des *Actes des Apôtres*, en la faisant précéder de cet ironique badinage :

M. de Robespierre est cité dans tout l'Artois comme un auteur classique. Il lui est même échappé des ouvrages de pur agrément que tous les gens de goût ont recueillis ; et nous croyons faire plaisir à nos lecteurs, en leur faisant connaître un madrigal de M. de Robespierre, qui a fait le désespoir de la vieillesse de M. de Voltaire...

(1) Jean Bernard, *vol. cit.*, p. 20.

Enfin, le madrigal était suivi d'une autre note ironique :

M. de Robespierre ne se borne pas à la littérature légère. Il dirige le journal intitulé *l'Union ou Journal de la liberté* (1). Nous invitons nos lecteurs à lire avec attention la séance du soir de samedi, 21. Ce morceau est entièrement dans la manière de Tacite ; et, quand on le rapproche du madrigal que nous venons de faire connaître, on se rappelle involontairement que l'auteur de l'*Esprit des lois* a fait aussi le *Temple de Gnide*. Les écrivains qui savent allier la force à la grâce, l'imagination à la philosophie, la profondeur des idées à l'élégance du style, de tels écrivains sont très rares. Nous avons été tentés un moment de comparer M. de Robespierre à Montesquieu ; mais nous nous sommes ressouvenus que l'aristocratie de ce dernier mêlait un sombre nuage aux rayons de sa gloire.

Robespierre protesta-t-il contre l'attribution du madrigal ? En aucune manière. Et pourtant, ainsi qu'on l'a fort justement fait remarquer, il avait alors à sa disposition des journaux amis qui ne demandaient qu'à prendre sa défense. Le comte de Montlosier recueillit la pièce dans ses *Mémoires* (2), mais jusqu'alors son authenticité pouvait être mise en

(1) Le fait de la direction de ce journal par Robespierre est fort douteux, malgré qu'il soit vraisemblable. Il parut du 2 novembre 1789 au 19 avril 1790, disparut et reparut sous un autre titre. Il était du format in-folio, imprimé chez la Veuve Delaguette et eut 72 numéros. M. Maurice Tourneux, *ouvr. cit.*, t. II, p. 550, lui a consacré une substantielle notice.

(2) *Mémoires de M. le comte de Montlosier, sur la Révolution Française, le Consulat, l'Empire, la Restauration et les principaux événements qui l'ont suivie.* Paris, chez Dufey, 1830, 2 vol. in-8. — Le madrigal fut inséré dans le tome II.

doute. Elle ne fut fixée qu'en 1856, quand elle fit partie d'une vente d'autographes où elle atteignit le prix de cinq cents francs (1).

« L'amabilité de mon frère auprès des femmes, lui captivait leur affection, dit Charlotte. Quelques-unes, je crois, éprouvèrent pour lui plus qu'un sentiment ordinaire (2). » Parmi ces quelques-unes vient se ranger une inconnue. C'est la dame d'Arras à laquelle Robespierre, à un retour de chasse, adressa une pièce de gibier et des vers. Des vers encore, des vers toujours ! Comme il les tourne agréablement et facilement, il use à outrance du procédé classique. Ce que peut-être il n'ose dire de vive voix, il charge ses madrigaux de l'exprimer pour lui, et c'est une ruse à laquelle sa timidité naturelle sert à merveille d'excuse. Le poème que voici n'a été publié que récemment. Nous n'en connaissons que la fin, livrée à la publicité par l'arrière-petite-fille de celle qui le reçut (3), et c'est le ton de toutes les épîtres rimées de Maximilien qui s'y retrouve dans sa grâce gourmée :

... Vous ne recevrez donc avec ma dédicace
  Que ce matois fort peu rusé

(1) *Bulletin du bibliophile belge*, 1856, p. 225. — Cit. par Jean Bernard, *vol. cit.*, p. 21, *note*.

(2) *Mémoires de Charlotte Robespierre*, p. 400.

(3) *Le Gaulois*, 28 septembre 1904. — L'auteur de l'écho relatant cette trouvaille, véritablement curieuse, lui donne la date d'août 1793. Il y a là incontestablement une erreur. A cette date la Convention occupe Robespierre tout entier. Le 21 de ce même mois il a été élu président, il a parlé le 2, le 8, le 12, le 13, il parle le 14, il parle aux Jacobins, et certainement il ne songe pas à la chasse et aux vers. C'est donc bien à l'époque de sa vie à Arras qu'il faut placer cette épître.

Qui sottement s'est avisé
De venir me braver en face :
Sa chute me fait grand honneur,
Je suis, je vous l'avouerai, tout fier de ma conquête,
Mais votre critique s'apprête
A railler sans pitié le héros et l'auteur,
Trouvant le don mesquin et l'épître imparfaite,
Vous allez sûrement dire d'un ton moqueur :
« Cette chasse est bien d'un poète,
« Ces vers-là sont bien d'un chasseur. »

Mais cette destinatrice-là n'est point la seule qui demeure voilée parmi le cortège des ombres effacées de la jeunesse sentimentale et amoureuse de Robespierre. A laquelle d'entre elles s'adressent ces vers, retrouvés par M. Stéfane Pol, sur une feuille jaunie, usée, brûlée, parmi les papiers du Conventionnel ? Est-ce une copie, est-ce un original ? On ne sait. « Mais pourquoi se trouve-t-elle là, au milieu de ces papiers sévères ? » s'est demandé l'éditeur (1). Secret d'une feuille perdue ! Mystère d'une âme demeurée sans confidences !

Et voici ce qu'elle avoue au papier :

Je l'aimais tant quand elle était fidèle !
Rien ne m'était plus cher que ses appas ;
Je ne vivais chaque jour que pour elle,
J'aurais, pour elle, affronté le trépas.
Mais dites-lui qu'enfin je me dégage,
Que de l'aimer j'ai reconnu l'abus...

(1) Stéfane Pol, *De Robespierre à Fouché; notes de police ; documents inédits ; papiers secrets ; erreurs judiciaires, complots, pamphlets, choses d'Église ;* avec une préface de M. Jules Claretie, de l'Académie Française. Paris, s. d. in-18, pp. 54, 55.

Et chaque strophe suivante répète en refrain :

Dites-lui bien que je ne l'aime plus.

Les femmes résistent rarement aux vers, quand ces vers sont amoureux et chantent leurs louanges. C'est une vieille et aimable tradition. Et certainement elle ne s'est pas dérobée à ce que Robespierre attendait d'elle. Par ces vers et ses lettres aux femmes, il se livre tout entier à l'enquête que le curieux peut entreprendre sur son caractère d'amant. Il y prouve à l'égard de la femme une politesse, un respect gracieux, qui ne se démentirent jamais. Lui qui s'abstint de toute grossièreté envers les hommes, demeura toujours pour les femmes le poète galant et l'aimable amoureux de sa jeunesse. Seulement, en 1793 et 1794, ce n'était ni de galanterie ni d'amour qu'il s'agissait. Trop dévoué à la patrie pour condescendre à la tendresse humaine, il n'abdiqua cependant point tout à fait, et prouva son respect pour la femme en faisant solennellement décréter, par la Convention, des fêtes à la Pudeur, à la Foi conjugale, et à cet Amour (1) dont la grandeur de sa tâche l'isolait.

(1) *Rapport fait au nom du Comité de Salut Public, par Maximilien Robespierre, sur les rapports des idées religieuses et morales avec les principes républicains, et sur les fêtes nationales ; séance du 18 floréal l'an second de la République française une et indivisible ; imprimé par ordre de la Convention nationale.* A Paris, de l'Imprimerie nationale, in-8, p. 26.



IX

LES PROMESSES DE PARIS

1789 marque le premier triomphe civique de Maximilien. C'est l'année où l'Artois le députe aux États-Généraux. Sa province est pleine du bruit encore retentissant de plaidoiries fameuses, il est de robe, actif, probe et connu comme tel. C'en est assez pour assurer son succès. C'est à cette heure que se révèle peut-être pour lui son destin. Au moment où quelque chose d'obscur et de fiévreux germe aux entrailles de la France, il pressent le rôle que l'avenir lui réserve. Quelles promesses ne se lèvent pas pour lui de ce bel et farouche avenir? Quelle chose pourrait se refuser à l'enthousiasme de son cœur ardent? Une ère nouvelle s'ouvre. Que ne peut-elle donner à l'espoir de celui qui, dans les prétoires artésiens cueillit les nobles lauriers de l'éloquence?

En mai 1789, il part donc.

La diligence, la voiture publique pour Paris, a son relai chez Lefebvre, marchand étainier à Arras. C'est chez lui, qu'au prix de 35 livres 10 sols, Robespierre retient sa place. Fouché a dit, ou a laissé dire (1), qu'il lui prêta quelques fonds pour entreprendre ce voyage. C'est une chose assez invraisemblable, car Robespierre n'était point à cette époque un pauvre hère, il avait un état et de la famille. En supposant qu'il ait eu un besoin de fonds si pressant, n'est-il pas plus logique de croire qu'il se serait d'abord adressé à sa famille, à ses tantes ? Ce sont là des choses bien puériles, dont il faut cependant parler puisque d'elles les adversaires de Maximilien tirent d'inattendus arguments.

Sa situation était modeste, cela est incontestable, et l'examen de sa garde-robe dont le relevé nous a été conservé, est significatif sur cet objet (2). On y trouve un habit de drap noir, une veste de satin assez bonne, une veste de raz de Saint-Maur, un peu

(1) *Le Duc d'Otrante, mémoire écrit à L...* (Livourne ?) *en janvier* 1820, par M. F... ; A Paris, chez l'éditeur, rue Valois-Batave, n° 8 ; et, au Palais-Royal, chez Corréard, Delaunay, Pélicier, libraires ; imprimerie de Victor Renaudière, Marché-Neuf, n° 48 ; 1820, in-8, p. 22.

(2) Ce relevé a été publié dans *la Vie et les crimes de Robespierre surnommé le tyran, depuis sa naissance jusqu'à sa mort, ouvrage dédié à ceux qui commandent et à ceux qui obéissent,* par M. Le Blond de Neuvéglise, colonel d'infanterie légère ; Augsbourg, chez tous les libraires et dans les principales villes d'Allemagne, 1795, in-8. — Le véritable auteur est l'abbé Liévin Proyart. On ne saurait accorder la moindre autorité à la plupart des faits ou accusations de son libelle, mais quelques détails en sont exacts. Nous ne citerons que ceux ci-dessus, nous abstenant désormais de faire appel à un ouvrage dont chaque ligne recèle une erreur ou une calomnie sciemment rapportée ou imaginée.



Une caricature royaliste contre Robespierre : La marmite épuratoire des Jacobins.

passée, trois culottes, une de velours noir, une de drap noir et une autre de serge. Il possède six chemises, six cols, six mouchoirs, trois paires de bas de soie (dont une presque neuve), une paire de souliers usagés, une autre paire, neuve celle-là. Dans cette malle étroite, la robe d'avocat est soigneusement pliée. Si on y ajoute deux vergettes pour les habits, deux brosses pour les souliers, une boîte avec de la soie, du fil, de la laine et des aiguilles (car il ne dédaigne pas de coudre lui-même à son habit les boutons défaillants), et le sac à poudre avec la houppe, on aura la garde-robe du jeune homme. Pas de manuscrits dans cette malle, seul, un paquet de ses mémoires destinés à être distribués. Mais il part avec la volonté de faire quelque chose, de se dévouer à l'avenir qu'il se veut. Et cela il le veut de toutes ses forces, de tous ses espoirs. Quatre ans plus tard, il tiendra le sort de la Patrie entre ses mains.



X

L'INCONNUE DE LA RUE DE SAINTONGE

On le voit, ce jeune homme de province, prendre la diligence d'Arras, par un beau jour de mai, clair et vif qui rend léger le cœur. Son frère, sa sœur, ses parents l'accompagnent au lieu du départ. Devant la lourde patache les chevaux s'ébrouent, piaffent, font sonner les minimes carillons de leurs harnais. On charge les malles et les paquets sur l'impériale; les garçons crient; le postillon invective. Des gens sont aux fenêtres pour voir partir le nouveau député. Lui, dans son habit olive qui lui est familier, serre des mains, promet, sourit.

Tant de recommandations attentives lui sont faites !

Quelles craintes puériles assiègent les cœurs qui l'aiment ! On songe aux dangers de la Ville de là-bas, cette Ville qui va prendre le jeune homme, le

poussera à la gloire et à l'échafaud. Enfin le fouet du postillon claque. On part, il faut partir. Des larmes perlent aux paupières. On crie, on hoquète des adieux. La portière bat. Le postillon est sur son siège, faraud et tumultueux. Il sonne du cor et les enfants qui jouaient dans la rue voisine accourent. Des commères font la haie au bord de l'étroit trottoir caillouteux. Des vieillards, la main sur la canne à bec de corbin, apparaissent aux seuils. La diligence s'ébranle. De blancs mouchoirs agités prolongent les adieux. A travers la ville paisible et somnolente la voiture roule. On salue le nouveau député. L'espoir de l'Artois le suit.

Les portes d'Arras dépassées, la campagne se déroule au long de la diligence. Sur le pavé du roi bat le fer des percherons. Des rideaux de peupliers bruissent au vent léger du joli mois de mai. Au bord de la rivière bleue, les lavandières lèvent la tête et répondent aux plaisanteries du postillon. De temps à autre le silence de la plaine est déchiré par le son du cor guilleret. Les chevaux fument. Derrière les vitres nettes de la voiture, les paysages de l'Artois se prolongent. Dans l'instant qu'il les quitte Maximilien en comprend définitivement la parfaite beauté uniforme. La discipline nationale prend sa signification pour lui. Il sait maintenant que c'est l'espoir d'une province, d'une petite patrie, qu'il est chargé de défendre à Paris. Aux heures difficiles, qu'il se souvienne des paysages de l'Artois et ce sera assez pour le rendre fort et sûr de lui-même.

A Versailles, où s'ouvrirent, le 5 mai, les États-Généraux, Robespierre alla loger, avec les autres députés de l'Artois, rue Sainte-Élisabeth, à l'hôtellerie

du *Renard* (1). Quand l'Assemblée se fut fixée à Paris, Robespierre loua « un appartement fort modeste (2) » au n° 9 (3) de la rue de Saintonge, paroisse Saint-Louis-sur-l'Ile, ainsi que nous l'apprend la signature du député, comme témoin, sur l'acte de mariage de Camille Desmoulins, célébré le 29 septembre 1790 à Saint-Sulpice. Son logeur s'appelait Humbert (4). On ignore le prix de cette location, mais aussi modeste fût-il, il était trop lourd encore pour Robespierre. Ce fut pour cette raison qu'il prit l'appartement à compte et demi avec un nommé Pierre Villiers, qui lui servait quelquefois,



Robespierre.
Croquis pris dans la séance du 9 thermidor.

(1) E. Hamel, *ouvr. cit.*, t. I, p. 80. — Une amusante erreur de MM. Savine et Bournard, *vol. cit.*, p. 45, place cette rue de Versailles à Paris.
(2) *Mémoires de Charlotte Robespierre*, p. 413.
(3) Aujourd'hui n° 64.
(4) C'est le nom que lui donne Fréron dans une note sur Robespierre rédigée pour Courtois, après thermidor. Cet autographe de 4 pages in-4, figura en 1862 au *Catalogue d'une importante collection de documents autographes et historiques sur la Révolution Française, depuis le* 13 *juillet* 1789 *jusqu'au* 18 *brumaire an VIII*. Paris, Charavay, in-8. — Précédemment elle avait été publiée in-extenso par Berville et Barrière dans le tome I, pp. 154 et suiv. de leur édition des *Papiers*

amicalement, de secrétaire. Est-ce à lui que Charlotte fait allusion en écrivant : « Ce jeune homme avait des occupations qui l'obligeaient à sortir de grand matin, et qui le retenaient dehors fort tard, en sorte que mon frère et lui étaient quelquefois plusieurs jours sans se voir (1) ? » Il y habita jusqu'en juillet 1791, date à laquelle il fit la connaissance de la famille Duplay. Sa vie y fut fort modeste : « Leur ménage, continue Charlotte, était celui de deux garçons qui ne sont presque jamais chez eux, et qui mangent chez le restaurateur. »

Et dans cette vie quelle place tint l'amour à cette époque ?

Villiers est le seul à apporter des éclaircissements sur ce point.

> Robespierre, écrit-il, était d'un tempérament ardent, qu'il combattait à tout moment. Presque toutes les nuits il baignait de sang son oreiller. Pour ce qui est de sa continence, je ne lui ai connu qu'une femme, d'environ vingt-six ans, qu'il traitait assez mal et qui l'idolâtrait. Très souvent il lui faisait refuser sa porte.

Cette femme inconnue de la rue de Saintonge, quelle était-elle ? Comment Robespierre avait-il fait sa connaissance ? Quelle fut la durée de leurs relations ? Questions qui demeureront vraisemblablement

inédits trouvés chez Robespierre, Saint-Just, Payan, etc., supprimés ou omis par Courtois ; précédés du rapport de ce député à la Convention nationale ; avec un grand nombre de fac-simile et les signatures des principaux personnages de la Révolution. Paris, Baudoin, 1828. — Villiers, dans ses *Souvenirs*, p. 1, l'appelle *Imbault*.

(1) *Mémoires de Charlotte Robespierre*, p. 413.

toujours sans réponse. Tout ce qu'on sait c'est qu'il payait cette femme. Villiers dit :

Il lui donnait un quart de ses honoraires (1). Le reste, divisé en deux parts, était exactement mis par moi à l'adresse d'une sœur qu'il avait à Arras et qu'il affectionnait beaucoup. Le reste lui servait à quelques détails de ménage (2).

M. Hamel ne s'est point inscrit en faux contre ce témoignage qui semble assez vraisemblable.

La présence de cette femme dans la vie de Robespierre n'a d'ailleurs rien qui puisse surprendre. Il est seul à Paris, sans amis, hormis ce Villiers, absent la plupart du temps. Il est donc tout naturel qu'il cherche un peu de cette affection, de cette tendresse dont il eut autour de lui, à Arras, la charmante atmosphère, Ici, à Paris, plus de demoiselles et de dames à qui adresser, avec un galant billet, ses mémoires et ses plaidoiries; plus de salon où se révéler poète et conquérir les cœurs par un mot spirituel et tendre ; plus rien. A Paris, ce n'est qu'un avocat de province; à Arras, c'était une gloire du barreau. C'est donc chez une humble et pauvre créature inconnue que sa timidité, son besoin d'affection

(1) Robespierre touchait 18 livres par jour comme indemnité parlementaire.

(2) J.-B. Pierre-Antoine Villiers, *Souvenirs d'un déporté, pour servir aux historiens, aux romanciers, aux compilateurs d'Ana, aux folliculaires, aux journalistes, aux faiseurs de tragédies, de comédies, de vaudevilles, de drames, de mélodrames et de pantomimes dialoguées ; œuvre posthume de Pierre Villiers, ancien capitaine de dragons.* Paris, chez l'auteur, rue du Vert-Bois, nº 11; les marchands d'antiquités et de nouveautés, an X (1802), in-8, p. 1.

nostalgique, cherchent la consolation d'une âme ardente, accablée et jeune. Qu'aimé d'elle et l'aimant, il lui accorde des secours, l'entretienne, en un mot, rien de plus naturel.

Ce besoin d'intimité, il apparaît nettement chez Robespierre à cette époque. Lié avec Camille Desmoulins, par la grâce des Parisiens, procureur général de la Lanterne, il est reçu chez la mère de Lucile. C'est un milieu familial, cordial, où Lucile, en le quittant pour suivre son cher Camille, a laissé son sourire aux jeunes lèvres d'une sœur, Adèle. Pourquoi Robespierre ne serait-il pas aussi heureux que Camille? Est-il amoureux d'Adèle? C'est possible, mais ce qui paraît certain, c'est qu'on parle de mariage. Robespierre, beau-frère de Camille! Qui sait si tant de sang eût fumé dans l'holocauste du 16 germinal ? Cette intimité, cet amour, ces projets, Mme Duplessis les rappellera, plus tard, à Maximilien, à la veille de l'exécution de Lucile, dans une lettre qui ne parviendra pas au conventionnel :

... Robespierre, si tu n'es pas un tigre à face humaine, si le sang de Camille ne t'a pas enivré au point de perdre tout á fait la raison, si tu te rappelles encore nos soirées d'intimité, si tu te rappelles les caresses que tu prodiguais au petit Horace (*fils de Camille*) que tu te plaisais à tenir sur tes genoux, si tu te rappelles que tu devais être mon gendre, épargne une victime innocente... (1).

(1) Jules Claretie, *Œuvres de Camille Desmoulins, recueillies et publiées d'après les textes originaux, augmentées de fragments inédits, de notes, et d'un index, et précédées d'une étude biographique et littéraire.* Paris, Fasquelle, 1906, in-18; t. II, p. 391.

La lettre n'est pas envoyée.

Et le 24 germinal tombe la blonde tête de Lucile. La lettre de la mère n'a-t-elle pas évoqué tout un coin de charmante intimité ? On voit Robespierre tenter de retrouver, chez les Duplessis, l'atmosphère familiale d'Arras, céder à la tendresse de son cœur, parler de mariage — ce dont il est libre puisqu'Anaïs Deshorties est mariée — rêver l'intérieur qui lui sera refusé. Toujours il sera l'hôte des étrangers, que ce soit chez la belle-mère de Desmoulins, que ce soit chez les Duplay. La destinée civique écartera de lui l'épouse et l'enfant ; il vivra seul, il mourra seul.

Ici encore, dans ce chapitre, il nous faut faire la part de la légende. L'une des plus curieuses, et la moins connue à la vérité, a été rééditée récemment le plus sérieusement du monde.

Il s'agit là des prétendues amours de Robespierre avec une demoiselle d'honneur de Marie-Antoinette, laquelle demoiselle devait être épousée par le jeune avocat. Celui-ci, raconte le romancier, « un jour qu'ils se trouvaient tous deux à Trianon, voulut se permettre quelque liberté et eut un geste si entreprenant, que les projets de mariage furent immédiatement rompus. » Et du coup voilà la demoiselle folle. Il paraît qu'elle survécut fort longtemps à son accident galant, enfermée dans la maison de santé du docteur Blanche (1). Que croire de cela ? Rien. Avons-nous besoin d'en expliquer les raisons, l'ab-

(1) M. E. de Crauzat, *Variétés médico-littéraires : la maison du docteur Blanche ; la Chronique médicale*, n° 16, 15 août 1908, p. 521.

sence de date, du nom de la jeune fille, de la source enfin, du conte ? Quant à croire qu'une folle, ancienne dame d'honneur de Marie-Antoinette, se trouvait chez le docteur Blanche, on peut l'admettre sans inconvénient. Le ridicule de ce conte-type nous dispense de réfuter les autres, sensiblement de la même valeur.

Et voilà, jusqu'à son entrée dans la maison Duplay, tout le roman amoureux de Maximilien de Robespierre.



Liberté.  Égalité.

XI

L'ÉVEIL AU JACOBINISME

Quand il pénètre au sein de cette nouvelle famille, il est déjà en marche vers sa neuve gloire. Ce n'est plus l'avocat d'Arras, c'est l'orateur des Jacobins. Et c'est déjà l'*Incorruptible*.

Le titre a paru, pour la première fois, d'une façon éclatante à l'Exposition de peinture de l'année 1791.

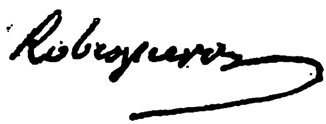
C'est sous le pastel que Mme Labille-Guyard a fait de Robespierre. Mme Labille-Guyard a un talent élégant, qui joint le charme à la fermeté, et donne un caractère spécial à ses productions. Dans l'atelier du délicat La Tour elle a appris à donner, aux physionomies de ses modèles, une grâce que ne détruit pas la mollesse toute féminine de l'exécution, ce qu'on n'a pas été sans critiquer souvent (1). A la

(1) Voyez aux appendices, sur ces attaques contre Mme Labille-Guyard, la lettre de Ducis à la comtesse d'Angeviller.

demande de quelques heures de pose, sollicitées par Mme Labille-Guyard, Robespierre répondit par un gracieux billet. Il est du ton de ceux qu'à Arras il dépêchait aux jolies lectrices de ses mémoires, et le madrigal à Ophélie n'a pas plus de galante courtoisie.

Paris, le 18 février 1791.

On m'a dit que les Grâces voulaient faire mon portrait. Je serais trop indigne d'une telle faveur si je n'en avais vivement senti tout le prix. Cependant, puisqu'un surcroît d'embarras et d'affaires, ou puisqu'un dieu jaloux ne m'a pas permis de leur témoigner jusqu'ici tout mon empressement, il faut que mes excuses précèdent les hommages que je leur dois. Je les prie donc de vouloir bien agréer les unes, et de m'indiquer les jours et les heures où je pourrais leur présenter les autres (1).



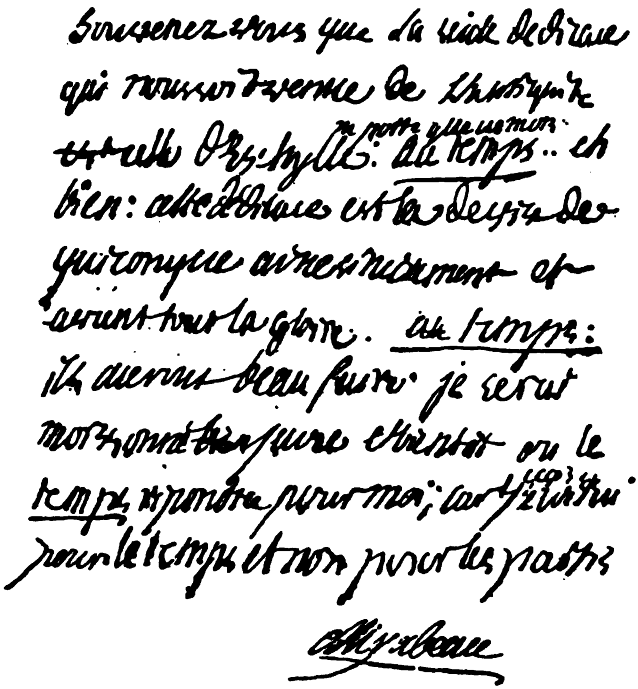
Le Salon de cette année 1791 est particulièrement remarquable et jamais les expositions de l'Académie de peinture n'ont attiré une pareille foule. Il comporte 321 morceaux, dont 199 de peinture, 96 de sculpture et 26 de gravure (2).

Parmi les morceaux de sculpture on distingue le buste du Roi, par M. de Seine, et celui du Dau-

(1) British Museum de Londres ; collection de lord Egerton. Publié par M. Hippolyte Buffenoir, dans les *Annales révolutionnaires*, n° 3, pp. 251, 252.

(2) *Le Magasin Pittoresque*, n° 19, 1841, p. 150.

phin, exécuté pour la Reine. Mais les peintures ont un bien plus grand succès. David est représenté ici par trois toiles : *les Horaces*, *Brutus* et *la Mort de*



Un autographe de Mirabeau, le « flambeau de la Provence ».

Socrate. Cela c'est de l'héroïsme ancien. L'héroïsme contemporain est mieux goûté, car voici la formidable esquisse du *Serment du Jeu de Paume*. La fougue de David contraste avec la charmante élé-

gance de Mme Vigée-Lebrun qui, de Rome, a envoyé ici le *Portrait de Pasiello*. Les portraits sont d'ailleurs en nombre. Sous le n° 104, figure celui de Latude, par Vestier; le n° 106, est celui de Greuze, par Giroust. Quant à Mme Labille-Guyard, elle expose treize portraits sous le titre : *Plusieurs députés à l'Assemblée nationale*, numérotés de 72 à 84 (1). Ce sont MM. de Talleyrand (tenant à la main des papiers sur lesquels est écrit : liberté des cultes, éducation nationale), de Beaumetz, Charles de Lameth, Alexandre de Lameth, Barnave, de La Borde, de Broglie, Alexandre de Beauharnais, d'Aiguillon, Duport, Chabron, Salomon et Robespierre. Le tableau obtient un succès considérable : *l'Incorruptible*, chacun applaudit à l'inscription du portrait de celui dont on vient, quelques semaines auparavant, de porter en triomphe le buste après l'affaire du Champ de Mars (2).

Succès durable, en outre, car en l'an II, ce fut d'après ce pastel que l'éditeur de gravures, Drouhin, publia le portrait devenu vite populaire de Maximilien (3).

Pastel effacé aujourd'hui, inconnu, oublié ! Dans une des salles des combles du palais de Versailles, derrière sa glace poussiéreuse, il parle aux mémoires fidèles de ce triomphe de naguère, de 1791, de l'année heureuse où, du fond de l'avenir, souriaient à Robespierre les plus belles promesses.

(1) Théodore Gosselin, *Histoire anecdotique des Salons de peinture depuis* 1673. Paris, 1881, in-18; p. 102.

(2) *Gazette Universelle*, 21 juillet 1791.

(3) Lettre autographe de Drouhin, éditeur de gravures, à Robespierre. Paris, 16 prairial an II (4 juin 1794); 1 page in-4. — *Inventaire des autographes et des documents historiques composant la collection de M. Benjamin Fillon*. Paris, 1877; in-4; n° 631, 13°.

Ce temps ne lui ménageait d'ailleurs point les railleries et les épigrammes blessantes. Artésien, il fut pour les pamphlétaires des *Actes des Apôtres*, la « chandelle d'Arras » comme Mirabeau était « le flambeau de la Provence (1) ». Leit-motiv de toutes les attaques, même air de toutes les variations railleuses, on le retrouve dans une parodie d'*Athalie* où en ces termes, un provincial passe en revue les membres de la partie démocratique de l'Assemblée :

Grégoire, du clergé zélé persécuteur,
Des juifs, des usuriers, généreux protecteur ;
Bailly, du haut des cieux descendu sur la terre
Pour porter des districts le sceptre populaire ;
Lameth, dans un couvent guidé par son grand cœur,
De cinquante nonnains intrépide vainqueur ;
Lameth, renouvelant de cellule en cellule
Les exploits fabuleux de Thésée et d'Hercule.
Le sublime Sieyès, le compas à la main,
Mesure avec Thouret les droits du genre humain,
Roberspierre (*sic*) animé d'un héroïque zèle,
Répand au loin les feux de la Sainte-Chandelle... (2)

(1) « Pour nous, nous n'hésitons pas à proclamer que si M. le comte de Mirabeau est le flambeau de la Provence, M. de Robespierre est la chandelle d'Arras. » *Actes des Apôtres*, n° 5, p. 13. — M. Victor Barbier, dans un excellent article sur le *Flambeau de la Provence et la Chandelle d'Arras*, a fort bien conté l'origine de la légende de la Sainte-Chandelle apportée par la Vierge, en 1105, dans la cathédrale d'Arras. Sur ce miracle et les plaisanteries qu'il suscita voyez *la Chandelle d'Arras*, poème héroï-comique en dix-huit chants, paru à Berne, en 1765, in-12, dont l'auteur est l'abbé Dulaurens qui le fit reparaître, en 1774, à Arras, in-8, sous le titre : *Étrennes aux gens d'église ou la chandelle d'Arras*.

(2) *Actes des Apôtres*, n° 27.

Et une note indique tout aussitôt qu'il s'agit de : « M. de Roberspierre, le Démosthène d'Arras. » Une annonce suit : « Il y a une souscription ouverte dans son pays pour lui ériger une statue de bronze. Elle portera le reliquaire de la Sainte-Chandelle. » Le ton de la raillerie indique le degré de la popularité. Désormais elle n'allait qu'augmenter, croître inlassablement et le sacrer le premier — et le plus grand — Jacobin de la République. Désormais aussi, il allait livrer à l'histoire sa vie, heure par heure, jour par jour, en mettant le pied sur le seuil des Duplay. Sa venue dans cette maison y apportait la gloire et la fatalité. Si cet humble menuisier, qui lui offrit un refuge le soir du 17 juillet 1791, n'est point oublié tout à fait aujourd'hui, c'est à Robespierre qu'il le doit. Il a sacré cette maison pour la postérité.

Comment y entra-t-il ?

La journée du 17 juillet 1791 — que Bailly devait si terriblement expier, deux ans plus tard, le 21 brumaire an II, — avait vu se déployer au Champ-de-Mars le drapeau rouge de la loi martiale (1). La

(1) Dans son réquisitoire contre Bailly, prononcé le 20 brumaire devant le tribunal Révolutionnaire, Fouquier Tinville parle en termes curieux du drapeau rouge : « Une nouvelle preuve matérielle de la perfidie et de la profonde scélératesse de Bailly résulte du soin qu'il avoit mis à rendre le signal de la mort le moins apparent possible, que l'on peut, sans frisson d'horreur et d'indignation, voir l'espèce de luxe apporté dans la fabrication du funeste drapeau dont nul homme ne pouvoit se charger sans trembler : considérez surtout le petit volume auquel on l'avoit réduit, lorsque l'humanité commandoit qu'il fût assez grand pour être aperçu bien au delà de tout l'espace que peut parcourir le plomb meurtrier. » Cf. notre volume *Réquisitoires de Fouquier-Tinville, suivis des mémoires justificatifs écrits par l'accusateur public pendant sa détention.* Paris, Fasquelle, 1909, ch. VIII, p. 73.



Madame LABILLE-GUYARD
(D'après un tableau du Musée du Louvre)

réaction semblait devoir s'étendre aux chefs du mouvement révolutionnaire, Danton et Robespierre en tête. Le soir, la cour des Jacobins fut envahie par des canonniers, « chasseurs de barrières, instruments aveugles des fureurs de Lafayette et de ses partisans (1) ». En sortant de la séance, avec Le Cointre (de Versailles), et Lapoype, il manifesta, dit Fréron dans sa note à Courtois, la crainte de retourner coucher rue de Saintonge. Il demanda à Le Cointre de lui indiquer un refuge pour la nuit, aux environs des Tuileries, et Le Cointre le mena à la maison d'un membre des Jacobins, le menuisier Duplay. C'était à quelques pas de là, au n° 366 de la rue Saint-Honoré, vis-à-vis l'église de l'Assomption. Robespierre accepta l'offre et avec ses deux compagnons alla chez Duplay. Le menuisier lui dit : « Voici ma maison, entrez, vous êtes ici chez vous et chez un patriote... » La table était dressée. D'un jardin de couvent proche venait la senteur des buis. La lampe brillait. Le sourire de trois jeunes filles accueillit l'homme traqué. Il s'assit.

Quand, le 9 thermidor, il alla vers la mort et la dernière apothéose, il quittait cette maison. Il y habita trois ans et dix jours.



(1) *Papiers inédits de Robespierre...*, t. I, p. 156.

Livre II

Le Roman d'amour d'Éléonore

I

LES DUPLAY, GENS DE BIEN

Le n° 366 de la rue Saint-Honoré (aujourd'hui n° 398) appartenait, avant la Révolution, à la Communauté des Dames de la Conception, dont les jardins le touchaient. Ce numéro et cette maison ont occasionné bien des controverses. Lefeuve la place au n° 396 ; Louis Lazare, entre le n° 382 et 384, c'est-à-dire au n°... Il ne le dit pas.

La polémique entre M. Sardou et M. Hamel a enfin définitivement fixé ce point et établi incontestablement que la maison Duplay est toujours debout, ses chambres à peu près respectées.

Le menuisier Duplay n'était pas sans ressources, puisqu'il possédait trois maisons. L'une, située rue

des Mathurins, était louée 6.500 livres ; une autre, rue de l'Arcade, 3.000 livres, et celle de la rue du Luxembourg, avec une annexe, rue d'Angoulême, 5.600 livres (1). En 1779, par un bail passé chez Mes Choron et Dutard, et d'une durée de neuf ans, il avait loué le 366 de la rue Saint-Honoré (2). Il y installa son atelier de menuiserie et la prospérité de ses affaires est nettement démontrée par son aisance. Sans doute celle-ci diminua pendant la Terreur, car dans une lettre de la femme Duplay à sa fille, nous voyons que le père Duplay a été forcé de reprendre son métier, de remettre la main à la besogne, car ses maisons étaient sans locataires (3).

Ce fut un de ceux que la Révolution n'enrichit guère. Les événements de thermidor lui portent un coup fatal. Toute la famille est arrêtée : la mère se suicide ou est tuée, en prison, on ne sait ; Duplay, compris dans le procès de Fouquier-Tinville, passe devant le tribunal révolutionnaire et est acquitté, et quand les débris de la famille se retrouvent, il est à peu près ruiné. Mais c'est un homme probe, et il le prouve. Il vend ses maisons pour désintéresser ses créanciers, fait des sacrifices considérables, sur lesquels, dit plus tard le fils Duplay, on peut consulter « tous les créanciers de mon père et notamment les deux principaux : M. Le Dure, inspecteur des domaines, dont les principes politiques n'ont jamais été douteux, et qui, cependant, professe pour son ancien débiteur une estime qui tient de la vénération,

(1) Stéfane Pol, *le Conventionnel Le Bas...* ; déjà cité p. 68.
(2) Victorien Sardou, *vol. cit.*, p. 5.
(3) Voir cette lettre aux appendices.

et M. de La Coste, vieillard aujourd'hui presque nonagénaire, qui a été si sensible aux procédés de mon père qu'il lui a fait remise de vingt mille francs sur sa créance (1) ». Quand éclate la conspiration de Babeuf, Duplay, son fils et son neveu, sont de nouveau arrêtés, parce que Babeuf, sur la liste de son futur gouvernement, a placé le fils Duplay comme ministre des Finances. Et le fils Duplay a dix-sept ans. Cela coûte aux trois hommes treize mois de détention. Quand ils sortent de prison, c'en est fini pour eux, et le père Duplay a sa vie à recommencer. Et Beaudot, qui ne les aime guère, parce qu'il n'aime pas Robespierre, dit : « Les Duplay étaient de fort honnêtes citoyens. » Voilà la famille où Maximilien vient d'entrer.

(1) Extrait d'une note présentée en 1815 aux membres de la Chambre des députés, en réponse à une dénonciation au Roi, contre Duplay père. — Collection Le Bas ; STÉFANE POL, *vol. cit.*, p. 69.

II

LA FAMILLE

Le chef de la famille est un homme de cinquante-trois ans. Un certificat de vie délivré par les membres du Comité civil de sa section — la section des Piques, siégeant place ci-devant Vendôme — le représente d'une taille de cinq pieds six pouces, à peu près la taille de Robespierre. La même pièce indique qu'il a les cheveux et sourcils châtains, le visage oval (*sic*), le front haut, les yeux bleus, le nez long, la bouche grande, le menton rond. Moins que pour tout autre Robespierre, n'est point un inconnu pour lui en 1791. Duplay est membre des Jacobins, et il paraît qu'il y mène souvent sa femme (1).

Mme Duplay est née Veaugeois, et son père était un des grands charpentiers de Choisy. C'est peut-être

(1) Fabien Pillet, *le Robespierre de M. de Lamartine ; lettre d'un septuagénaire à l'auteur de l' « Histoire des Girondins »*. Paris, J. Renouard, 1848, in-8, p. 7.

la profession de Duplay qui a décidé Veaugeois à lui donner ce mari et 4.000 livres de dot. Duplay, de son côté, était de situation aisée.

Son union a été heureuse, il a quatre filles et un fils.



Le conventionnel Le Bas.
(*Gravure extraite de l'ouvrage de M. Stefane Pol.*)

Le fils est né en 1778, et s'appelle Maurice. Une des filles est absente de la maison, c'est Sophie, qui a épousé un avocat d'Issoire, Me Auzat, qui, paraît-il, se donne le titre de jurisconsulte. Ce M. Auzat était un royaliste ardent. Après le 9 thermidor, il n'en alla pas moins en prison parce que le nom de famille de

sa femme avait le malheur d'être celui de Duplay (1). L'aînée des filles est Éléonore, qu'on nomme, dans l'intimité, Cornélie. Elle est née en 1771, et après tous les désastres de la famille, elle traînera jusqu'en 1832 une vie désormais désenchantée. Sa sœur, Élisabeth, est née le 26 août 1773. C'est elle qui deviendra Mme Le Bas et laissera sur l'intimité de la famille Duplay de si curieux souvenirs. Philippe Le Bas, « assez doux personnellement (2) », était un beau garçon, haut de cinq pieds cinq pouces, aux cheveux et sourcils châtains, aux yeux gris, au nez élargi, avec une bouche moyenne, un menton long, un visage ovale et le front haut (3). Robespierre l'aimait. Il fut reçu chez les Duplay, et, le 26 août 1793, au début de la Terreur, épousa Élisabeth. Ce fut un ménage charmant, tendrement uni. Le 9 thermidor, Le Bas prouva sa fidélité à l'idée jacobine et à l'amitié de Maximilien. A l'Hôtel de Ville, dans la nuit tragique, d'un coup de pistolet il se libéra. Il laissait sa femme enceinte. Le fils qui naquit fut Philippe Le Bas, précepteur du futur Napoléon III, et membre de l'Institut (4). De ce jeune mari emporté par l'orage révolutionnaire, Élisabeth porta pendant un demi-siècle le deuil.

Quant à la quatrième fille, Victoire, elle ne se maria point et passa effacée. Au dire de Michelet,

(1) M.-A. Baudot, *vol. cit.*, p. 40.

(2) *Ibid.*, p. 243.

(3) Passeport de Philippe Le Bas ; Frévent, 16 septembre 1792. — Stéfane Pol, *vol. cit.*, pp. 27, 28.

(4) M. Stéfane Pol a, il y a quelques années, publié ses notes et ses manuscrits, sous le titre : *la Jeunesse de Napoléon III ; Correspondance inédite de son précepteur Philippe Le Bas (de l'Institut); dessins originaux de Napoléon III enfant, de la reine Hortense et des artistes familiers d'Arenenberg*. Paris, Juven, s. d., in-8.

« les dames Duplay étaient vives, tendres, impérieuses (1) ». Impérieuses, oui, par amitié, par tendresse, par dévouement pour Robespierre. Elles l'appelaient « Bon Ami ». Et lui ? Il avait retrouvé dans ce milieu probe, honnête, une seconde et nouvelle famille. L'orphelin d'Arras ne demeurait plus à Paris un solitaire. La chaude atmosphère de cordialité de la maison Duplay l'enveloppait. « Il avait un profond respect pour mon père et ma mère, a dit Mme Le Bas, aussi le regardaient-ils comme un fils et nous comme un frère. » Et plus loin, elle ajoute : « Pauvre ami ! tu avais pour nos parents la tendresse d'un bon fils, et pour nous la tendre amitié d'un bon frère; nous te le rendions bien, car nous t'aimions sincèrement. » Et à M. Sardou, qui la connut aux jours de sa vieillesse, elle répétait encore : « Certainement vous l'auriez aimé ! Il était si bon et si affectueux pour la jeunesse ! (2) » Là-dessus M. Sardou s'étonne, plus comiquement qu'il ne le pense : « Quel Robespierre avait-elle donc connu ? » se demande-t-il. Il en était resté au tigre, au buveur de sang, au monstre, à l'épouvantail de 1820, le pauvre homme !

La pureté des mœurs, c'est bien là un aveu difficile à arracher aux détracteurs de Robespierre, et comme il leur est difficile de reconnaître que nul plus que lui n'eut le respect du foyer, de la famille ! Et pourtant, on n'a point reconnu Maximilien pour tel alors seulement que la terre du cimetière des Errancis avait chu sur son cadavre mutilé. De son vivant ces témoignages lui avaient été rendus. A qui

(1) J. Michelet, *ouvr. cit.*, t. VI, *la Terreur*, p. 322.
(2) V. Sardou, *vol. cit.*, p. 74.

devons-nous de les connaître? A ces mêmes thermidoriens, qui lui en firent d'ailleurs un grief ! C'est Courtois lui-même qui a publié les deux pièces que voici où des citoyens offrent à Robespierre d'être le parrain de leurs enfants. Quel enseignement dans ces deux lettres ! Quelle éloquence dans leurs deux dates ! Le 31 janvier 1792 marque là le début de la gloire de l'Incorruptible, et le 5 messidor an II — quinze jours avant la chute ! — en marque l'apogée. Ce sont de tels témoignages qu'il convient de méditer dans l'examen d'une si haute destinée.

La première lettre est d'un habitant de Paris :

C'est un citoyen admirateur de vos vertus et de votre patriotisme, qui lui-même est, et se fera toujours gloire d'être dans vos principes, qui prend la liberté de vous écrire et de vous prier, en cette qualité, de vouloir bien lui faire l'honneur *de donner sur les fonts de baptême un nom si cher à la patrie qu'est le vôtre*, et qui a défendu l'innocence avec tant d'énergie, à un innocent qui va me naître et que j'espère élever pour l'état, sous les auspices d'un parrain qui a donné tant de preuves de sa capacité, de son patriotisme, et enfin de toutes les vertus que l'on peut attendre du zèle et de la probité d'un législateur incorruptible, et dont le nom est et sera en vénération dans tous les siècles présents et futurs. J'ose espérer cette grâce du restaurateur de la liberté française, et c'est la plus grande marque que puisse donner un ami de cette liberté à son concitoyen de qui la reconnaissance égalera les sentiments de fraternité.

D...
Membre du Club des Cordeliers,
et marchand mercier.

Paris, ce 31 janvier 1792 (1).

(1) E.-B. Courtois, *Rapport...* pièce XIV, p. 111.

La seconde lettre, tout aussi significative, émane d'un membre du directoire du district de Montpellier :

A Maximilien Robespierre, membre du comité de Salut public, auteur du rapport du 18 floréal.

La nature vient de me donner un fils ; *j'ai osé le charger du poids de ton nom*. Puisse-t-il être aussi utile et aussi cher à sa patrie que toi ! mes vœux... les vœux d'un père ne voient rien au delà.

Salut et fraternité. Vive la République !

J[e]. M... (1).

Quelle valeur de tels témoignages n'ajoutent-ils pas aux souvenirs de Mme Le Bas, déclarés quelquefois trop indulgents ?

La famille se composait en outre d'un neveu de Duplay, Simon Duplay, appelé *Simon à la jambe de bois*. C'était « un jeune homme ardent, plein d'esprit (2) ». Engagé volontaire, dès le début de la Révolution, il assista à la bataille de Valmy et y perdit la jambe gauche. Duplay le recueillit en 1792, et Robespierre s'en servit comme secrétaire. Nodier, qui le connut, dit cependant qu'il « était hors d'état de tourner une lettre passable (3) ». Il mourut obscurément en 1826, en ne laissant pas une ligne de souvenir sur le grand homme qu'il connut.

(1) E.-B. Courtois, *Rapport...;* pièce XV, pp. 111, 112.
(2) M.-A. Baudot, *vol. cit.*, p. 40.
(3) Charles Nodier, *Souvenirs de la Révolution*, nouv. édit. in-18 ; t. I, p. 179.

Telle était cette famille, ennemie du faste et de la splendeur. C'était celle d'excellents bourgeois de cet ancien régime, qui vivaient en paix et mouraient sans gloire, à l'ombre du foyer domestique. Elle était unie, probe, charmante. Personne ne l'a contesté. Et sait-on comment la réaction thermidorienne la jugeait ? Qu'on lise ceci :

Duplaix était jadis un pauvre menuisier qui ne se doutait guère du rôle qu'il jouerait dans la Révolution. Robespierre, lors de l'Assemblée constituante, vient loger chez lui et s'en fit un zélé partisan. Le père, la mère, les fils (1), les filles, les cousins, cousines (2), etc., ne juraient que par Robespierre. Celui-ci, par reconnaissance, fit le père juré-assassin sous la direction de Fouquier-Tinville, ses deux fils furent aussi gardes du corps sous l'obédience de Boulanger, capitaine de ses gardes (3). La mère Duplaix devint supérieure des dévotes de Robespierre, et ses filles furent choisies pour chefs de file dans ce corps respectable (4).

(1) Duplay n'avait qu'un fils : Jacques-Maurice Duplay.

(2) Aucun des cousins ou cousines de Duplay ne joua un rôle dans la vie de Robespierre.

(3) Il s'agit ici de Servais-Baudoin Boullanger, joailler belge, devenu général de brigade dans l'armée révolutionnaire. Ce fut lui que le Comité de Salut public chargea de procéder à l'arrestation de Mme Tallien. Il prit part, le 9 thermidor, à la rébellion de la Commune, fut décrété d'accusation, puis mis hors de la loi, et condamné à mort. On a souvent dit et, M. Nauroy, *Révolutionnaires*, Paris, 1891, p. 46, l'a répété, qu'il fut guillotiné avec Robespierre. C'est une erreur. Il ne le fut que le 11 thermidor.

(4) *Almanach des prisons ou anecdotes sur le régime intérieur de la Conciergerie, du Luxembourg et sur différents prisonniers qui ont habité ces maisons, sous la tyrannie de Robespierre, avec les chansons, couplets qui y ont été faits.* A Paris, chez Michel, rue des Prouvaires, n° 54, l'an III de la République, in-12, p. 138, *note*.

C'est d'après des témoignages de ce genre que, depuis, on a écrit l'histoire de la vie privée de Robespierre.



III

SOINS POUR L'HÔTE

Élisabeth Duplay l'a dit, ses parents considéraient Robespierre comme un fils. Pas de soins, pas d'attentions qu'ils n'eurent pour lui. Ils avaient conscience de l'importance de celui qu'ils hébergaient. « Dans la famille de son menuisier, dit l'anonyme allemand que nous avons déjà cité, il est comme l'enfant de la maison. La femme lui tient lieu de mère et pourvoit à tout ce qu'il lui faut (1). » Fréron, dans sa note pour Courtois, dit que chez les Duplay on l'adora, on l'enivra. « On le perdit en exaltant son orgueil (2). » Il semble bien que le fait est incontestable, d'autant plus que Charlotte Robespierre, ennemie des Duplay, reconnaît que ces dames témoignaient à son frère « le plus vif intérêt, l'entourèrent de mille soins délicats ». Elle ajoute que Robespierre « était extrême-

(1) G. Avenel, *art. cit.*, p. 211.
(2) *Inventaire Fillon...*, n° 632, 36°.



Etat actuel de la maison de ROBESPIERRE, 398, Rue Saint-Honoré

ment sensible à toutes ces sortes de choses (1) ». Cette adoration alla même jusqu'à la séquestration. Ici le témoignage du chef de la Jeunesse dorée n'est pas suspect, au contraire, car mille moyens nous sont offerts pour le contrôler. « Une fois chez Duplay, écrit-il, il devint peu à peu invisible. On le séquestra de la société. » C'est à propos de cela qu'éclata la brouille entre la femme Duplay et Charlotte Robespierre. Elle montre bien à quel point la famille du menuisier s'était attachée au conventionnel, quel soin elle prenait pour écarter de lui ce qui pouvait être importun et dangereux. N'est-ce point ainsi qu'on a prévenu le puéril attentat de Cécile Renault en prairial an II ?

Le 17 septembre 1792, Augustin, le frère de Robespierre, fut élu par Paris comme député à la Convention nationale. Il arrivait le dix-neuvième sur les vingt-quatre députés de la liste (2). Sa nomination lui arriva à Arras où, membre du Conseil d'administration du département du Pas-de-Calais, il était aussi président des Jacobins. Huit jours plus tard, le 25 septembre, il quittait Arras pour se rendre à son poste. Il ne pouvait laisser Charlotte seule, dans la maison désormais désertée par les deux frères, et il prit le parti de l'emmener. En arrivant à Paris, ils descendirent chez les Duplay, dans un appartement non meublé donnant sur la rue. Charlotte eut vite fait de s'apercevoir de ce qu'elle appelle « l'ascendant » des Duplay sur la « débonnaireté de mon frère, si je

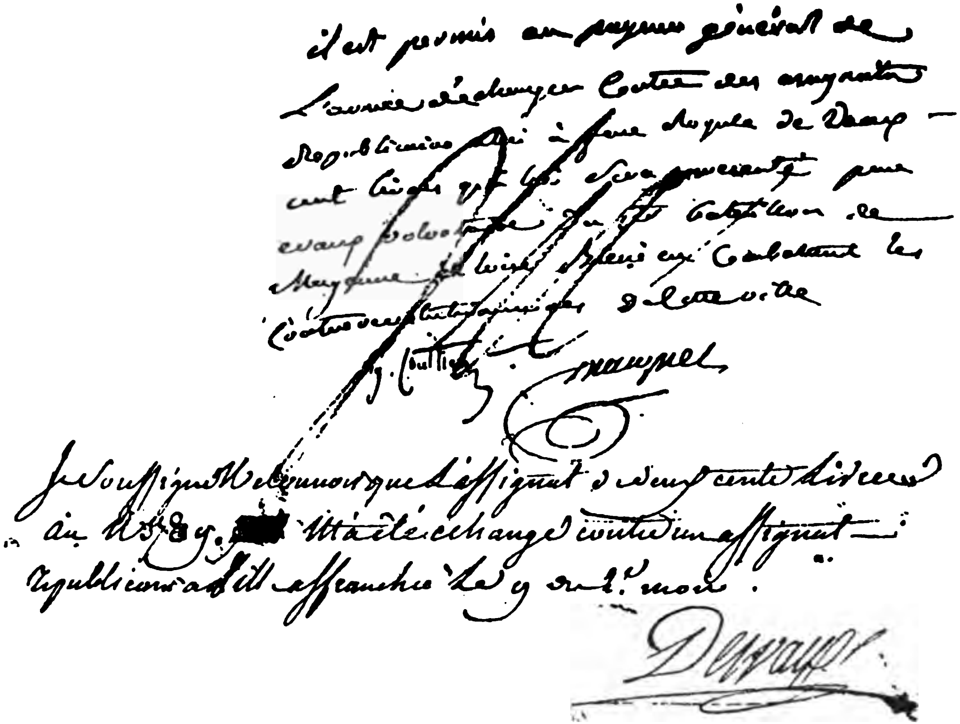
(1) *Mémoires de Charlotte Robespierre*, p. 421.
(2) Maximilien arriva le premier, et sur la liste de Paris et sur la liste du Pas-de-Calais.

puis m'exprimer ainsi ». Elle souffrit de se voir ainsi quelque peu reléguée à l'arrière-plan, elle, la sœur de l'Incorruptible. C'est un sentiment bien féminin. On le lui peut pardonner. Que faire? Se résigner? Sans doute elle y songea d'abord, mais songer n'est pas accepter. Elle commença donc auprès de Maximilien une sourde campagne contre les Duplay. Que lui dit-elle? « Je cherchai à lui faire comprendre que, dans sa position, et occupant un rang aussi élevé dans la politique, il devait avoir un chez lui. » Argument bien féminin encore, dont Maximilien reconnut, paraît-il, la justesse, mais qu'il combattit longtemps, dans la crainte d'affliger les Duplay. C'est Charlotte qui le dit (1). Mais ce que femme veut... Robespierre céda enfin à sa sœur, et celle-ci, victorieuse de Mme Duplay et de ses filles, triomphante, l'emmena dans un appartement loué rue Saint-Florentin, à quelques pas de la Convention.

Sur le bref séjour de Robespierre dans ce logis nous ne savons rien, sinon qu'il y fut malade. « Son indisposition n'avait rien de dangereux (2). » Il ne faut pas confondre cette brève maladie de Maximilien avec celle qui le cloua au lit de la fin de pluviôse au milieu de ventôse an II, et qui fut considérée à Paris comme une véritable calamité publique. Nous allons avoir l'occasion de le montrer.

Cependant cette indisposition légère avait alarmé Mme Duplay. Elle accourut rue Saint-Florentin, toute émue à l'idée d'un danger possible, et faisant « grand bruit de ce que l'on ne l'en avait pas préve-

(1) *Mémoires de Charlotte Robespierre*, p. 422.
(2) *Ibid.*, p. 423.



Pièce signée par Couthon et Maignet pendant le siège de la ville de Lyon.

(Collection Hector Fleischmann.)

nue ». On devine aisément l'accueil de Charlotte. Mais elle avait affaire à forte partie et les deux femmes se dirent des choses que Charlotte consent à avouer « fort désobligeantes ». Entre elles deux, Robespierre était tiraillé. Que faire? Par caprice de Charlotte devait-il désobliger les gens dont l'accueil lui avait été si cher? Devait-il par une noire ingratitude répondre à tous leurs soins, à toutes leurs attentions?

— Ils m'aiment tant, disait-il, ils ont tant d'égards, tant de bontés pour moi, qu'il y aurait de l'ingratitude de ma part à les repousser.

Et il retourna chez les Duplay.

Rageuse, furieuse, en larmes, Charlotte demeura, avec Augustin, rue Saint-Florentin. Elle alla cependant, par la suite, rendre visite à Maximilien, rue Saint-Honoré. Chaque fois c'étaient, avec Mme Duplay, de nouvelles algarades auxquelles Éléonore prenait part. Par contre, Victoire et Élisabeth consolaient Charlotte des avanies qu'elle s'infligeait elle-même à chaque occasion. Mais un jour le vase déborda.

Elle avait envoyé à Maximilien, par sa domestique, quelques pots de confiture. Ce fut à Mme Duplay que la servante remit l'envoi. Grande colère de la brave dame qui, fort satisfaite sans doute d'en pouvoir finir une bonne fois avec Charlotte, mit servante et confitures à la porte en déclarant :

— Remportez cela ! Je ne veux pas qu'elle empoisonne Robespierre !

Elle avait touché juste. Charlotte ne mit plus les pieds rue Saint-Honoré. Allait-elle retourner à Arras? Quitter ce Paris et ces Duplay qui lui avaient volé Maximilien? Si elle en eut un instant l'idée, Augus-

tin se chargea de l'en détourner. Le Comité de Salut Public venait de le charger, en même temps que Ricord, d'une mission dans le Midi, où les troubles fédéralistes demandaient une répression sévère. Il emmena donc Charlotte comme Ricord avait emmené sa jeune femme. Le voyage n'était pas terminé que Charlotte s'était déjà disputée et brouillée avec Mme Ricord. Elle lui reprochait sa légèreté impertinente, et une dame, qui « ne valait pas mieux qu'elle », dit à Charlotte : « Vous êtes trop vertueuse pour rester ici. » Elle ne se le fit pas dire deux fois. Elle assure que Mme Ricord lui montra une fausse lettre de son frère lui ordonnant de partir. Et elle partit, plantant là son frère, pour retourner à Paris, où Augustin ne la rejoignit qu'à la fin de 1793, après la victoire jacobine à Toulon.

Ce fut donc vers le milieu de février 1794 que Robespierre fut malade. Ce qu'était cette maladie, ses causes et sa nature, nous l'ignorons. Mais le fait qu'elle tint l'Incorruptible à la chambre donna lieu à des manifestations publiques dont les délibérations des sections et les rapports des observateurs de l'esprit public nous ont conservé l'écho.

Le 29 pluviôse l'inspecteur Dugast note dans son rapport : « On a apporté la nouvelle aux Jacobins que Robespierre avait passé une mauvaise nuit, et que Couthon allait très mal. L'impression douloureuse qu'elle a fait sur les membres de la Société et des tribunes a prouvé combien ces dignes républicains leur sont chers (1). » Ce même jour, la section de l'Unité décide d'envoyer les citoyens Genty, Louis,

(1) *Archives Nationales*, série W, carton 112.

Minet et Lucas, s'informer de la santé des deux conventionnels (1). Même décision de la section des Piques qui députe deux jeunes citoyens, Cerf et Marche, et deux citoyens plus âgés, Petit et Perrier, lesquels reçoivent pour mission de rapporter des nouvelles de la santé d'un citoyen « brûlant de la plus grande amitié et fraternité, pour un de nos plus dignes montagnards et républicains (2) ». Le 1er ventôse, le bulletin de police porte ces observations : « Près le jardin des plantes un groupe très nombreux s'entretenoit de la maladie de Robespierre. Le peuple en paroît si affecté qu'il dit que si Robespierre venoit à mourir tout est perdu : lui seul, disoit une femme, déjoue tous les projets des scélérats. Il n'y a que Dieu qui puisse garantir les jours de ce patriote incorruptible (tout le monde faisoit un gros soupir). J'ay remarqué que lorsque les sans-culottes parloient de l'incommodité de Robespierre, les hommes bien mis ne disoient rien, mais on voyoit sur leur figure un air de contentement (3). » Ce même jour on note des bruits d'empoisonnement : « On craint beaucoup pour les jours de Robespierre et de Couthon, déjà mille conjectures sellèvent à ce sujet ; la médisance débittoit déjà que peut-être ils ont été empoisonnés. D'autres disent que c'est la suitte d'un travail que le feu est passé dans leurs sangs, on désirent savoir au juste quel est le genre de maladie qui les retient au lit, attendu que cela intéresse beaucoup les vrais amis de la République. Aussi que des personnes de connaissance se rencontrent après s'être dit bonjour, on se

(1) E.-B. Courtois, *Rapport*..., pièce V, p. 105.
(2) *Ibid.*, pièce V, p. 105.
(3) *Archives Nationales*, série W, carton 112.

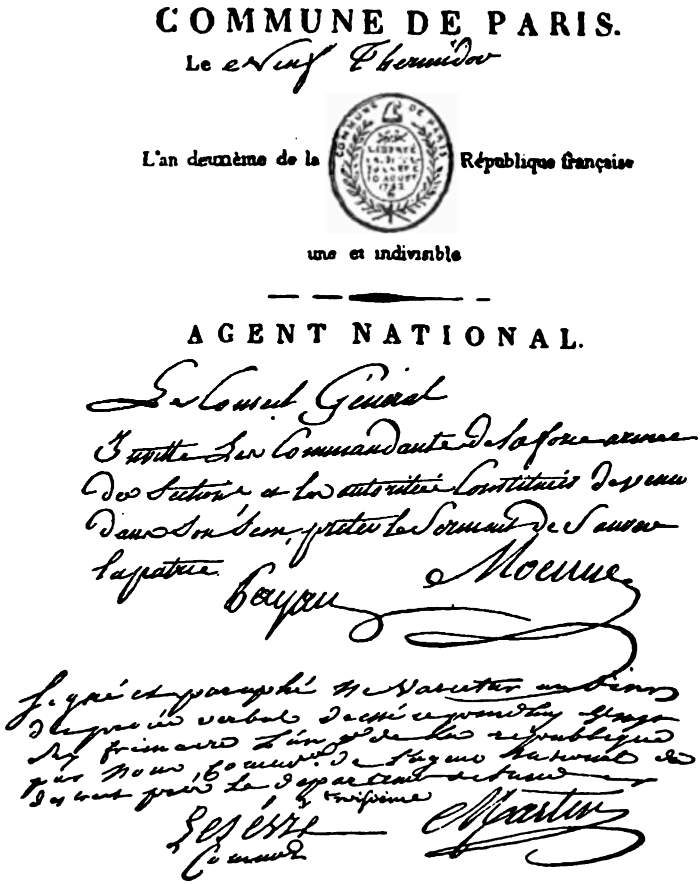
demande des nouvelles de Robespierre et aussi de Couthon. Il est incroyable combien l'on s'intéresse à leurs personnes. On finit par dire c'est cela qui feroit un grand vuide si nous venions à perdre ces deux hommes-là (1). » Nous avons encore plusieurs autres rapports de ce même jour; tous s'occupent de la grande question qui domine toutes les autres : comment va Robespierre ? « On a dit aujourd'hui que Robespierre était plus malade et cette nouvelle a beaucoup affecté les vrais amis de la Patrie (2). » Le lendemain, 2 ventôse, trois rapports notent l'esprit public à cet égard : « On assuroit aujourd'hui que Robespierre alloit mieux, que sa maladie n'étoit rien mais que celle de Couthon n'étoit pas de même. Le peuple a les yeux portés sur ces deux citoyens. On demande partout de leurs nouvelles (3). » Cette amélioration, un autre rapport la constate : « On a annoncé aussi que Robespierre se trouvait beaucoup mieux et qu'il était même sorti aujourd'hui (4). » Les bruits d'empoisonnement de la veille circulent encore : « On le dit partout à l'oreille, Robespierre a été empoisonné, mais les antidotes qu'on lui a fait prendre à propos nous font espérer que nous le reverrons bientôt encore plus rayonnant de gloire (5). » Le 2 ventôse on a annoncé une sortie de Robespierre; le 4, le peuple s'en réjouit extrêmement : « Le peuple a paru inquiet sur la maladie de Robespierre;

(1) *Archives Nationales*, série W, carton 112.
(2) *Archives Nationales*, série W, carton 112. — Le même rapport ajoute : « On a assuré en même temps que Couthon étoit mieux. »
(3) *Archives Nationales*, série W, carton 112.
(4) *Archives Nationales*, série W, carton 112.
(5) *Archives Nationales*, série W, carton 112.

il manifeste sa joie parce que plusieurs citoyens disent qu'il avait déjà sorti. Ce député est précieux pour le peuple ; il l'aime et il a sa confiance (1). » La Société populaire du Temple n'apprend la maladie de l'Incorruptible que le 7 ventôse. Le lendemain elle dépêche une députation de six membres, « revêtus des pouvoirs de la Société » pour avoir des nouvelles (2). Ce même soir les Jacobins applaudissent à la nouvelle que Robespierre et Couthon vont « de mieux en mieux (3) ». Le 9 ventôse, la section de la Fraternité charge le commissaire Lebout de se transporter chez Robespierre (4). Ce même jour, de nouveaux bruits pessimistes courent. C'est l'inspecteur Rollin qui en fait part au ministère de l'Intérieur : « On fesoit hier courir le bruit que Robespierre étoit bien mal, quoique l'on sait qu'il va beaucoup mieux. On ajoutoit que l'on soupçonnoit qu'il étoit empoisonné (5). » Le 11 ventôse, nouvelle députation. C'est la section de la Fraternité qui envoie le commissaire Fremiot pour rapporter des nouvelles qui, désormais, sont meilleures, de jour en jour, car le 15 mars suivant (25 ventôse), Maximilien monte à la tribune de la Convention pour faire appel au patriotisme défaillant, à propos de l'arrestation du Père Duchesne.

Quoi de plus significatif que ces quelques citations, pour affirmer l'énorme popularité de Robespierre ? Aussi les Duplay, en l'entourant étroitement, justi-

(1) *Archives Nationales*, série W, carton 112.
(2) E.-B. Courtois, *Rapport*.... pièce V, p. 105.
(3) *Archives Nationales*, série W, carton 112.
(4) E.-B. Courtois, *Rapport*..., pièce V, p. 104.
(5) *Archives Nationales*, série W, carton 112.



COMMUNE DE PARIS.

Le Neuf Thermidor

L'an deuxième de la République française une et indivisible

AGENT NATIONAL.

Le Conseil Général invite les Commandants de la force armée des Sections et les autorités Constituées de se rendre dans son sein, prêter le Serment de sauver la patrie.

Payan — Moenne

[illegible]

Martin

Proclamation de la Commune dans la nuit du 9 au 10 thermidor.

fiaient-ils le mot de « séquestration », employé par Fréron. A leur égard, Charlotte n'avait en rien abdiqué de sa rancune. Augustin, en revenant de sa mission du Midi, avait mis Maximilien au courant des déportements de leur sœur. Et, soucieux d'éviter la discorde trop aiguë, il s'en fut prendre un logement et pension chez ses amis Ricord. Il n'y resta que quelques semaines, pour repartir en mission dans la Haute-Saône, le Doubs et le Jura. Dans les derniers jours de floréal an II il était rentré à Paris. Il fut bientôt mis au courant des bruits que Charlotte faisait courir sur lui et Maximilien. Elle accusait ses frères de tyrannie et d'oppression à son égard, leur reprochant des mauvais traitements qui n'avaient existé que dans son ressentiment contre les Duplay. Augustin en avisa son aîné par une lettre dénuée d'urbanité pour Charlotte :

Ma sœur n'a pas une goutte de sang qui ressemble au nôtre, écrivait-il. J'ai appris et j'ai vu tant de choses d'elle que je la regarde comme notre plus grande ennemie. Elle abuse de notre réputation sans tache, pour nous faire la loi, et pour nous menacer de faire une démarche scandaleuse, afin de nous compromettre (1).

Il faut prendre un parti décidé contre elle. Il faut la faire partir pour Arras, et éloigner ainsi de nous une femme qui fait notre désespoir commun. Elle voudrait nous donner la réputation de mauvais frères ; ses calomnies, répandues contre nous, viennent à ce but. Je voudrais que tu visses la citoyenne Lasaudraie, elle

(1) Il serait curieux de rechercher à quelle démarche Augustin faisait allusion. Jusqu'à présent il semble bien que ce point est destiné à demeurer obscur.

te donnerait des renseignements certains sur tous les masques qu'il est intéressant de connaître en ces circonstances. Un certain Saint-Félix paraît être de la clique (1).

Maximilien, au témoignage même de Charlotte, ne lui avait parlé de rien, tout en lui montrant qu'il était mécontent d'elle (2). Elle, d'ailleurs, se garda bien de lui demander une explication, lors des visites qu'elle lui faisait rue Saint-Honoré. La lettre d'Augustin fit comprendre à Maximilien les intrigues de Charlotte, et ainsi que son frère le lui conseillait, il décida de la faire repartir pour Arras et chargea Joseph Lebon, le prêtre devenu conventionnel, et envoyé en mission dans le Pas-de-Calais, de l'accompagner.

Pourquoi renvoyer Charlotte à Arras, et surtout, sans la conduite du terrible Lebon, si ce n'était pour la faire guillotiner à son arrivée ?

Cette stupide croyance est celle qui demeure admise, qu'on répète sans la contrôler, comme un fait certain et indiscutable. La lecture attentive de la lettre d'Augustin répond à elle seule à l'accusation. « Elle voudrait nous donner la réputation de mauvais frères, » dit-il. Cela seul n'indique-t-il pas qu'il ne veut pas passer pour un mauvais frère ? Les intrigues et les propos de Charlotte — car après tout, ce n'est qu'une femme — peuvent compromettre la réputation intacte des deux frères. Qu'elle retourne à Arras. A Paris, les Robespierre ne doivent pas être soupçonnés.

Maximilien, nous venons de le voir, consent à ce départ. Dès qu'elle apprend cette décision, Charlotte

(1) E.-B. Courtois, *Rapport...*, pièce XLII (a) ; p. 177.
(2) *Mémoires de Charlotte Robespierre*, p. 454.

se hâte d'écrire à Augustin. Cette lettre, plus tard, la regrettant, en vain, elle a tenté de la nier, d'en amoindrir la portée(1). Elle l'a écrite et fait écrire par son fidèle Laponneraye ; elle a jeté le doute sur sa rédaction authentique, elle s'est inscrite en faux contre certaines phrases, celles-là que nous soulignons dans le texte ci-après. C'est qu'alors, à cette époque, elle voyait se lever pour Maximilien et Augustin, le soleil des morts, l'aurore de la réhabilitation. La femme Duplay était morte, Éléonore vieillisait dans quelque coin, oubliée, et elle seule, sœur des Robespierre, pouvait attester avec éclat la fidélité du souvenir. Mais elle oubliait que sa lettre de messidor an II, son acte d'accusation de fille aigrie, rancunière, dormait dans un carton des Archives, et que sa dénégation tardive serait un jour démentie par cette légère épave jaunie laissée derrière elle par la Terreur (2). Cette lettre, la voici :

18 messidor, l'an deuxième de la République Française.

Votre *aversion* pour moi, mon frère (3), loin de diminuer, comme je m'en étais flattée, est devenue la

(1) Il est assez curieux de voir Barras défendre Charlotte sur ce point. Il est vrai qu'il la pose en victime de ses frères. « La sœur de Robespierre, écrit-il à ce propos, ne pensa ni n'écrivit jamais à son frère la lettre supposée dont parle Courtois dans son rapport parsemé de méchancetés et de mensonges. » *Mémoires*, tome I, p. 344, appendices. Il est certain que le rapport de Courtois contient plusieurs pièces fausses. Malheureusement pour Charlotte, celle qui lui est attribuée ne l'est point. Au surplus, elle en reconnaît l'envoi dans ses *Mémoires*.

(2) La lettre est aux *Archives Nationales*, série F7 dossier 4436.

(3) Courtois a publié cette lettre en l'intitulant : *Lettre de la citoyenne Robespierre à son frère*. On en a conclu qu'elle

haine la plus implacable, au point que ma vue seule vous inspire de l'*horreur*; ainsi je ne dois pas espérer que vous soyez jamais assez calme pour m'entendre c'est pourquoi je vais essayer de vous écrire.

Abymée sous le poids de ma douleur, incapable de lier mes idées, je n'entreprendrai pas mon apologie ; il me serait cependant si facile de démontrer que je n'ai jamais mérité, en aucune façon, d'exciter cette *fureur qui vous aveugle* : mais j'abandonne le soin de ma justification au temps qui dévoile toutes les perfidies, toutes les noirceurs. Alors, quand le bandeau qui couvre vos yeux sera déchiré, si vous pouvez *dans le désordre de vos passions distinguer la voix du remords*; si le cri de la nature peut se faire entendre ; revenu d'une erreur qui m'est si funeste, ne craignez pas que jamais je vous reproche de l'avoir gardée si longtemps; je ne m'occuperai que du bonheur d'avoir retrouvé votre cœur. Ah ! si vous pouviez lire au fond du mien, *que vous rougiriez de l'outrager d'une manière si cruellement* ! vous y verriez, avec la preuve de mon innocence, que rien ne peut en effacer l'attachement tendre qui me lie à vous, et que c'est le seul sentiment auquel je rapporte toutes mes affections ; sans cela me plaindrais-je de votre *haine* ? Que m'importe à moi d'être haïe par ceux qui me sont indifférents et que je méprise ! Jamais leur souvenir ne viendra me troubler : mais être haïe de mes frères, moi pour qui c'est un besoin de les chérir ; c'est la seule chose qui puisse me rendre aussi malheureuse que je le suis.

Que cette passion de la *haine* doit être affreuse, puis-

était adressée à Maximilien. Il suffit de la lire jusqu'au bout pour constater qu'elle n'a pu l'être qu'à Augustin, puisque Charlotte parle de leur appartement commun. Charlotte dit d'ailleurs expressément dans ses *Mémoires*, p. 459 : « ... cette lettre a été adressée à mon jeune frère, et non à Maximilien. »

qu'elle vous aveugle au point de vous porter à me *calomnier* auprès de mes amis ! Cependant, n'espérez pas, dans votre délire, pouvoir me faire perdre l'estime de quelques personnes vertueuses, unique bien qui me reste ; avec une conscience pure, pleine d'une juste confiance dans ma vertu, je peux vous défier d'y porter atteinte, et j'ose vous dire qu'auprès des gens de bien qui me connaissent, vous perdrez votre réputation plutôt que de nuire à la mienne.

Il importe donc à votre tranquillité que je sois éloignée de vous ; il importe même, à ce qu'on dit, à la chose publique, que je ne vive pas à Paris !... J'ignore encore ce que je dois faire ; mais ce qui me semble le plus urgent, c'est de vous débarrasser de la vue d'un objet odieux. Aussi, dès demain, vous pouvez rentrer dans votre appartement sans craindre de m'y rencontrer ; je le quitterai dès aujourd'hui, à moins que vous ne vous y opposiez formellement.

Que mon séjour à Paris ne vous inquiète pas ; je n'ai garde d'associer mes amis à ma disgrâce. Le malheur qui me poursuit doit être contagieux, *et votre haine pour moi est trop aveugle, pour ne pas se porter sur tout ce qui me témoignera quelque intérêt* ; aussi je n'ai besoin que de quelques jours pour calmer le désordre de mes idées, me décider sur le lieu de mon exil ; car, dans l'anéantissement de toutes mes facultés, je suis hors d'état de prendre un parti.

Je vous quitte donc puisque vous l'exigez ; mais, malgré vos injustices, mon amitié pour vous est tellement indestructible, que je ne conserverai aucun ressentiment *du traitement cruel que vous me faites essuyer.* Lorsque, désabusé tôt ou tard, vous viendrez à prendre pour moi les sentiments que je mérite, qu'une mauvaise honte ne vous empêche pas de m'instruire que j'ai recouvré votre amitié ; et, en quelque lieu que je sois, *fussé-je même par-delà les mers*, si je puis vous être

utile à quelque chose, sachez m'en instruire, et bientôt je serai auprès de vous...

ROBESPIERRE.

P. S. — Vous devez penser qu'en quittant votre logement, je prendrai toutes les précautions nécessaires pour ne pas compromettre mes frères. Le quartier qu'habite la citoyenne Laporte, chez laquelle je me propose de me retirer provisoirement, est l'endroit de toute la République, où je puis être le plus ignorée (1).

Cette citoyenne Laporte, ou plutôt Delaporte, était la femme d'un juge du Tribunal Révolutionnaire, François-Louis-Marie Delaporte, lequel fut compris dans le procès de Fouquier-Tinville et des anciens membres du Tribunal Révolutionnaire. Entré en fonction à la fin de messidor, il ne siégea que quatre ou cinq fois (2). Ce fut ce qui le sauva. Le 17 floréal an III il fut acquitté. Charlotte était encore chez lui, quand le coup de tonnerre du 9 thermidor creva sur Paris, et abattit la fortune de Maximilien.



(1) E.-B. COURTOIS, *Rapport...*, pièce XLII (b); pp. 178, 179.

(2) ÉMILE CAMPARDON, archiviste aux Archives de l'Empire, *le Tribunal Révolutionnaire de Paris, ouvrage composé d'après les documents originaux conservés aux archives de l'empire.* Paris, 1866, in-8, t. II. p. 186.

IV

TROIS ANNÉES DE VIE POLITIQUE

Cette fortune, il n'est peut-être pas superflu d'en indiquer en quelques lignes la marche, la sûre continuité, car la vie de Robespierre, sa gloire, offrent l'admirable image d'une ligne droite, d'une ascension égale, jamais arrêtée.

Le premier éclat en est, en octobre 1790, sa nomination de président du tribunal du district de Versailles, nomination par laquelle les patriotes de Versailles répondent à une prétendue défaveur des Artésiens pour Maximilien. Aussitôt les royalistes de chansonner la chose :

Robespierre est juge à Versailles :
Digne patron de la canaille
Il jugera vaille que vaille
Cette insolente valetaille.
Mais sans faute on le honnira,
Et lorsque le coq chantera,



SAINT JUST
(D'après la sanguine d'Hubert Robert au Musée Carnavalet)

Avec Le Coi...[ntre] on le pendra,
Ainsi justice se fera (1).

Lui, cependant, préfère la place d'accusateur public près le tribunal criminel du département de Paris, l'obtient, — pour donner sa démission peu après, — et c'est son ancien camarade de Louis-le-Grand, Duport-Dutertre, qui lui succède à Versailles. Sept mois plus tard, le 19 mai 1792, paraît le premier numéro du *Défenseur de la Constitution*, par Maximilien Robespierre, député à l'Assemblée Constituante, format in-8, à l'imprimerie Pierre-Jacques Duplain, cour du Commerce. L'abonnement est de 36 livres par an, 21 livres pour six mois et 12 livres pour 3 mois. Le premier numéro contient l'exposition des principes du rédacteur. « C'est la Constitution que je veux défendre, déclare-t-il, la Constitution telle qu'elle est. On m'a demandé pourquoi je me déclarais le défenseur d'un ouvrage dont j'ai souvent développé les défauts ; je réponds que, membre de l'Assemblée constituante, je me suis opposé de tout mon pouvoir à tous les décrets que l'opinion proscrit aujourd'hui ; mais que, depuis le moment où l'acte constitutionnel fut terminé et cimenté par l'opinion générale, je me suis toujours borné à en réclamer l'exécution fidèle. » S'il se décide ainsi, tous les jeudis, à publier sa pensée politique, c'est qu'il est convaincu que chacun se doit à la chose publique, que personne n'a le droit de se dérober à la tâche civique. On l'a dit excellemment, et c'est surtout à Robespierre que cela s'applique : « Le journalisme, au temps de

(1) *Journal de la Cour et de la Ville*, octobre 1790.

la Révolution, était surtout une tribune ; on était publiciste et non pas marchand de journaux (1). »

Journaliste! mais Robespierre n'est point le seul à l'être! Dix, vingt de ses collègues sont avec lui sur la brèche, la plume à la main. Carra rédige les *Annales patriotiques* ; Condorcet, la *Chronique du mois* ; Brissot, le *Patriote français* ; Gorsas, le *Courrier des départements* ; Barère, le *Point du jour ou Recueil de ce qui s'est passé la veille à l'Assemblée nationale* ; Marat, l'*Ami du Peuple* ; Desmoulins, les *Révolutions de France et de Brabant* ; Robert, le *Mercure national* ; Tallien, *l'Ami des citoyens* : Audouin, le *Journal Universel* ; Dulaure, le *Thermomètre du jour* ; Lequinio, le *Journal des laboureurs* ; Rabaud Saint-Étienne, la *Feuille villageoise* ; Louvet, la *Sentinelle* ; Villette, la *Chronique de Paris* ; Fauchet, la *Bouche de Fer* ; tous jettent au peuple ces feuilles qui répandent la bonne semence et font germer au sol de France la neuve liberté.

La douzième livraison du *Défenseur de la Constitution*, qui rapporte les événements du 10 août, annonce la disparition de la feuille hebdomadaire : « Les circonstances actuelles et l'approche de la Convention nationale semblent nous avertir que le titre de *Défenseur de la Constitution* ne convient plus à cet ouvrage ; nous avions déclaré, dès l'origine, que ce n'étaient point les défauts de la Constitution de 1791 que nous voulions défendre, mais ses principes. Notre but n'a jamais été de la défendre contre le vœu du peuple, qui pouvait et devait la perfec-

(1) Auguste Dide, *Hérétiques et Révolutionnaires*. Paris, 1887, in-18, p. 312.

tionner : mais contre la Cour et les ennemis de la liberté, qui voulaient la détruire et la détériorer. Nous continuerons cet ouvrage sous un titre plus analogue aux conjonctures où nous sommes. » Et c'est la fin de ce journal qui, au dire même de Desessarts, a acquis à Maximilien « une grande popularité (1) ».

Le 10 août qui a vu la chute de la Royauté n'a pas vu déserter Robespierre à l'heure du danger. Il a été là, au premier rang, au poste qu'il a assumé, et quand on écrit qu'il s'est caché, quand on dit qu'il a eu peur, on ment. En doute-t-on ? Voici qui répond à l'accusation :

COMMUNE DE PARIS

L'AN SECOND DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LE 10 AOUT 1793

MÉDAILLE DONNÉE PAR LA MUNICIPALITÉ DE PARIS

EN MÉMOIRE

DE LA JOURNÉE DU 10 AOUT 1792

AU CITOYEN ROBESPIERRE, MEMBRE DE LA COMMUNE

DU 10 AOUT

COULOMBEAU,

Secrétaire greffier (2).

(1) Desessarts, *vol. cit.*, p. 16.

(2) Cette pièce, passée dans une vente d'autographes le 7 décembre 1865, fut publiée par l'*Amateur d'autographes*, n° 98, 16 janvier 1866, p. 32. Elle fit ensuite partie de la collection Benjamin Fillon à l'inventaire de laquelle elle fut portée sous le n° 628.

Le brevet est accompagné de cette lettre :

COMMUNE DE PARIS

Le vendredi 16 *août* 1793, *l'an III de la République Française.*

Citoyen,

Je m'empresse de vous envoyer la médaille des hommes du 10 août ; je me félicite d'avoir à rendre cet hommage à l'incorruptible Robespierre.

Coulombeau, *secrétaire greffier.*

Au citoyen Robespierre l'aîné (1).

Est-ce un hommage à la peur, à la lâcheté ? Est-ce l'homme qui s'est caché qu'on sollicite d'accepter le redoûtable poste de juge au tribunal du 10 août ? S'il le refuse, c'est qu'il a conscience de ne pouvoir être « le juge de ceux dont il a été l'adversaire (2) ». Il ne s'en explique ouvertement que le jour où sa brève lettre à Manuel, le procureur de la Commune, est mal interprétée :

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous prévenir que je ne puis accepter la commission de juge du tribunal destiné à juger les conspirateurs (3).



(1) *Papiers inédits trouvés chez Robespierre...*, t. II, p. 179.

(2) Lettre insérée dans le *Moniteur*, n° 241, 28 août 1792.

(3) L'*Amateur d'Autographes*, n° 116, 16 octobre 1866, p. 309. — Le même jour Manuel renvoya cette lettre au ministre de la Justice en y joignant ces mots :

Le 21 août l'an IV de la liberté [1792].

Je m'empresse, monsieur, de vous faire passer la démission de M. Robespierre à la place de juge du tribunal

Ayant refusé d'être juge, il demeure journaliste. En septembre 1792, paraît le premier fascicule des *Lettres de Maximilien Robespierre, membre de la Convention nationale de France, à ses commettants.* Il les rédigera jusqu'en mars 1793, jusqu'à l'heure où tous ses instants appartiendront à la Convention et au Comité de Salut Public, où la défense contre les royalistes de l'intérieur et les émigrés aux frontières demanda l'organisation de la Terreur salutaire, basée sur toutes les forces vives de la Nation (1). Sans distraction aucune il s'y dévouera pour en sortir

criminel établi par la loi du 17 de ce mois, afin que vous puissiez faire expédier des commissions à M. Devrieux, premier suppléant.

P. MANUEL.

(1) Ce régime de la Terreur, grief éternel contre Robespierre, veut-on savoir comment le jugeait une femme qui le traversa ? Qu'on lise ce fragment de Mme de Cavaignac : « Il est encore de mode, quoiqu'elle passe chaque jour, d'exagérer les maux de cette terrible époque, d'en calomnier les acteurs. Assurément ils seraient justement couverts d'opprobre et de malédiction, si la Terreur eût été un moyen de leur choix ; s'ils n'y eussent été conduits, entraînés par la force des choses et les nécessités de la position ; s'ils eussent enfin pu sauver autrement le pays ; mais si ce système, plutôt commandé qu'adopté, pouvait seul préserver la France de l'invasion de l'Europe (et c'est ce qui n'est plus contesté) de la contre-révolution et de ses vengeances (et on se rappelle le début du duc de Brunswick à Verdun, et plus tard les réactions du Midi), s'il pouvait assurer de plus à la nation les immenses bienfaits de la Révolution, bienfaits que chaque parti est obligé de reconnaître aujourd'hui. On doit honorer la mémoire de ceux qui se sont dévoués au salut de leur pays, qui n'ont reculé devant aucun moyen de l'obtenir et n'ont recueilli pour salaire que la calomnie, la proscription, l'échafaud. Si la Terreur était indispensable pour organiser la défense et paralyser la trahison, elle est dès lors justifiée... » *Les Mémoires d'une inconnue*, publiés sur le manuscrit original (1780-1816). Paris, Plon, 1894, in-8, p. 92.

les mains nettes. C'est là sa gloire : d'avoir fait son devoir et d'être mort pauvre. « Il a peur de l'argent, » disait de lui Danton. Oui, peur de l'argent, fruit des trahisons, salaire des compromissions. Peur, oui, mais aussi, mépris. Mépris pour Tallien, quand il sait ses tripotages à Bordeaux; mépris pour Fouché, ce Fouché qui, à sa mort, laissera quatorze millions et la terre princière de Ferrières (1) ; mépris pour Barras, l'homme à filles, prochain châtelain de Grosbois ; mépris pour tous ceux dont il voit les mains pleines de sang et de rapines. Et qui sait, si ce n'est pas là le motif pour lequel il a abandonné Danton, qu'il a tendrement aimé pourtant (2) ? Qui sait s'il n'a pas condamné le misérable Chabot pour s'être laissé corrompre? C'est qu'il ne croit pas au repentir

(1) « S'il aimait le pouvoir, Fouché aimait encore plus la fortune, et le Ministère aurait fourni, largement fourni, par les jeux et par d'autres recettes obscures, à ses grandes acquisitions territoriales en Brie. » BOURRIENNE, *Mémoires*, t. V, chap. XIX.

(2) Cette tendre amitié pour Danton est incontestable. Cette lettre de Robespierre, écrite le 15 février 1793, après la mort de la première femme de Danton en est un éclatant témoignage : « Si, dans les seuls malheurs qui puissent ébranler une âme telle que la tienne, la certitude d'avoir un ami tendre et dévoué peut t'offrir quelque consolation, je te la présente. Je t'aime plus que jamais et jusqu'à la mort. Dans ce moment je suis toi-même. Ne ferme point ton cœur aux accents de l'amitié qui ressent toute ta peine. Pleurons ensemble nos amis, et fesons bientôt ressentir les effets de notre douleur profonde aux tirans qui sont les auteurs de nos malheurs publics et de nos malheurs privés. Mon ami, je t'avois adressé ce langage de mon cœur, dans la Belgique ; j'aurois déjà été te voir, si je n'avois respecté les premiers momens de ta juste affliction. Embrasse ton ami. » — *Bibliothèque municipale de Nantes* ; *collection Dugast-Matifeux* (copie). — L'original de cette lettre faisait partie de la collection Morison.

ah! dieux que vois-je mes amis
un crime trop notoire
du nom charmant des rosatis
va donc flétrir la gloire?
o malheur affreux!
o scandale honteux!
j'ose le dire a peine;
pour vous j'en rougis,
pour moi j'en gémis.
ma couppe n'est pas pleine

ah! vite donc, remplisson-la
de ce jus salutaire;
ou du dieu qui nous le donna
redoutez la colere
oui, dans sa fureur,
son thyrse vengeur
s'en va briser mon verre;
bacchus de là haut,
à tout buveur d'eau
lance un regard severe

Deux couplets manuscrits d'une chanson à boire de Robespierre.

des corrompus, c'est qu'incorruptible il hait la corruption. « Il n'était pas voleur d'écus, » dit Baudot(1). On l'a vu au lendemain de thermidor, en vidant ses tiroirs.

Revenons aux Duplay.



(1) M.-A. Baudot, *vol. cit.*, p. 257.

LIBERTÉ ÉGALITÉ

V

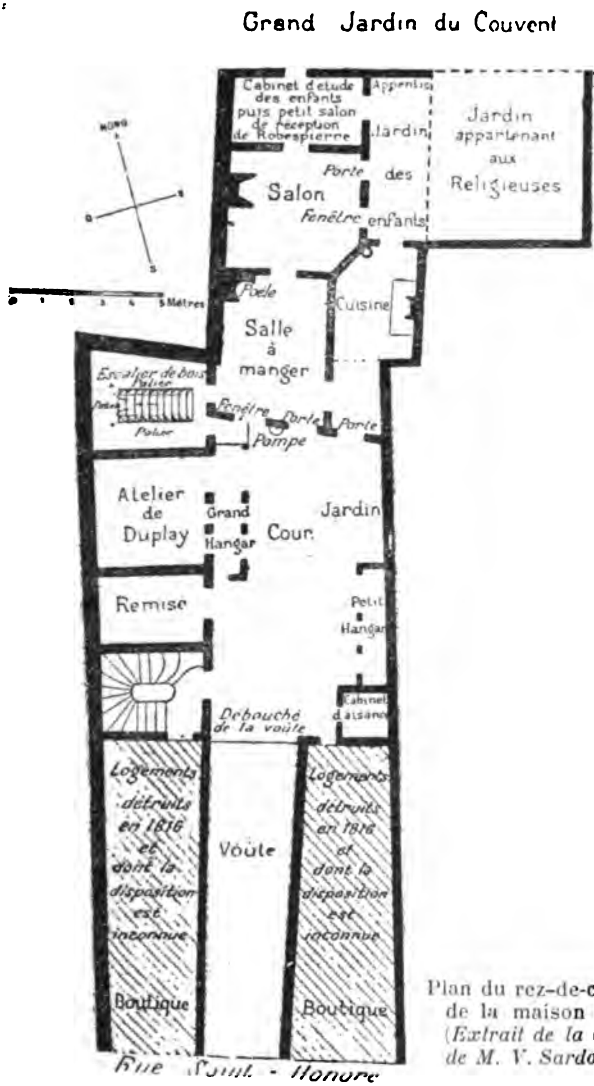
ROBESPIERRE CHEZ LUI

Leur maison de la rue Saint-Honoré est vaste et confortable. Ils en occupent tout le rez-de-chaussée sur cour. On y pénètre par une grande porte cochère, flanquée à gauche d'une boutique de restaurateur ; à droite, par celle d'un bijoutier (1). Ce bijoutier, un nommé Rouilly (2), est celui qui, le 10 août 1810, deviendra propriétaire de toute la maison. A gauche, en débouchant de la voûte que forme le corridor de la porte cochère, se trouve un grand escalier communiquant avec les appartements du premier étage sur rue. Ce sont les appartements qu'occupèrent Charlotte et Augustin, en 1792, à leur arrivée d'Arras. Démolis en 1816, il est impossible de les reconstituer dans tous leurs détails. Il n'en est pas de même du reste de la maison, demeuré intact, et livrant aujourd'hui encore le secret de la vie intime de ses locataires de la Terreur.

(1) *Détails sur notre habitation et sur notre intérieur*, manuscrit de Mme Le Bas. — Stéfane Pol, *vol. cit.*, p. 148.
(2) V. Sardou, *vol. cit.*, p. 27.

A l'escalier succède une remise, puis l'atelier de Duplay, précédé d'un grand hangar (1). Dans le coin de cette aile de gauche, qui fait retour sur la cour, s'élève un escalier intérieur qui donne accès, au premier étage, à gauche, aux appartements de Maximilien, du fils Duplay, de Simon à la jambe de bois; à droite, à ceux des Duplay et de leurs filles. Dans la cour, face à la porte d'entrée, s'ouvre la salle à manger. Elle prend jour par une fenêtre et une porte. Entre leur intervalle il y a une pompe. Elle disparut dans les modifications subies par la cour sous l'Empire. A droite de la salle à manger, et ouvrant sur cette même cour par une porte, se trouve la cuisine. Entrons dans la salle à manger. Elle est grande, claire, carrée. Dans le coin de gauche il y a un poêle. Le pan du mur du fond est troué d'une porte vitrée laquelle donne accès au salon. Du salon on passe dans un petit cabinet prenant jour par une fenêtre sur les jardins du Couvent de la Conception. A droite, une porte-fenêtre s'ouvre sur une étroite bande de terrain servant de jardin aux enfants. Là, Éléonore et ses sœurs ont planté des fleurs qu'elles soignent attentivement. Au-dessus de la clôture, qui ferme ce bout de terrain à droite, se penchent doucement aux brises de germinal, les lilas en

(1) Barras, dans ses *Mémoires*, t. I, p. 148, donne de l'entrée de la maison Duplay une description très exacte. « Pour arriver à l'hôte si éminent qui daignait habiter dans la modeste bicoque, écrit-il, il fallait traverser une longue allée garnie de planches, destinées à la menuiserie. Cette allée était terminée par une petite cour de sept à huit pieds en longueur, tapissée de même de planches. Un petit escalier de bois menait à une chambre au premier. » Voyez, au surplus, aux appendices, le récit d'une visite à Robespierre par Barras et Fréron.



Plan du rez-de-**chaussée** de la maison **Duplay.** (*Extrait de la* ***brochure*** *de M. V. Sar****dou****.*)

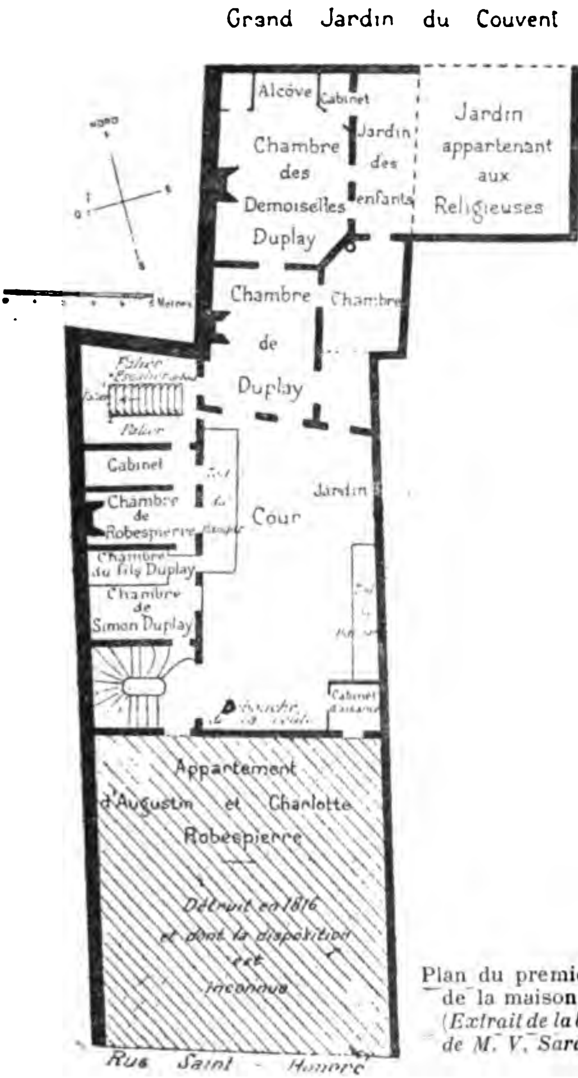
fleurs du jardin conventuel déserté. Retournons dans la grande cour. A droite, elle a un petit parterre, face au grand hangar de Duplay. Les plates-bandes s'arrêtent à la cloison d'un petit hangar où on serre de vieux outils et du bois. Enfin, dans le coin, de droite toujours, se trouvent les cabinets d'aisances.

Voilà le rez-de-chaussée de la maison du menuisier. Par le petit escalier de bois touchant l'atelier de Duplay, montons au premier étage. A gauche s'ouvre un petit cabinet auquel succède la chambre de Robespierre. Par une fenêtre basse elle reçoit, au-dessus du grand hangar de la cour, la lumière. La chambre du fils Duplay (c'est plutôt un cabinet, dit Mme Le Bas) succède, avec celle de Simon, à la chambre de Maximilien. De l'autre côté du palier, à droite, est la chambre des Duplay, éclairée par deux fenêtres sur la cour. Il faut traverser cette chambre pour entrer dans celle d'Éléonore et d'Élisabeth (Victoire couche dans la pièce au-dessus de la cuisine). Cette chambre des jeunes filles est assez vaste. Au fond il y a une alcôve qui subsiste aujourd'hui encore. A côté de cette alcôve un petit cabinet, éclairé par un jour de souffrance donnant sur le jardinet des enfants. A droite deux fenêtres.

Tel est l'étage de la maison. Le devant, nous l'avons dit, est réservé à Robespierre jeune et à sa sœur.

Les Robespierre payaient par an à Duplay, mille livres de loyer. L'appartement de Maximilien était meublé ; celui d'Augustin et de Charlotte ne l'était pas.

La chambre de Robespierre était basse de plafond et garnie fort simplement. Une peinture du temps, qui semble, par tous ses détails, singulièrement



Plan du premier **étage** de la maison **Duplay.** (*Extrait de la **brochure** de M. V. **Sardou.***)

exacte, nous montre son lit étroit, avec les montants terminés par des sphères de bois peint. Il avait des rideaux de damas bleu à fleurs blanches. Lamartine dit que c'était de « la serge rayée de bleu et de blanc ». La veuve Le Bas, plus explicite,a rectifié le détail, en ajoutant que ces rideaux provenaient d'une robe de Mme Duplay (1).

A côté de la fenêtre était placé « un très modeste bureau. » La chambre était garnie, en outre, d'un casier de sapin dû aux soins du père Duplay, et contenant les livres de Robespierre. Il y avait, là, aussi trois chaises de paille pour les rares visiteurs admis dans la chambre, car Robespierre ne recevait généralement que dans le cabinet faisant suite au salon du rez-de-chaussée. Telle était cette pauvre et triste petite chambre que Fleury disait être un « appartement plus somptueux qu'on ne l'imagine, contrastant avec le reste de la maison (2) ». Qu'en savait-il? Il n'y avait jamais mis les pieds. Là, sur cette table de bois blanc, dans ce décor nu et austère, dans le silence des nuits ou au bruit matinal des varlopes et des rabots des compagnons menuisiers, furent rédigés tous ces discours brûlants et électriques dont les foudres éclatèrent à la tribune de la Convention nationale. Aujourd'hui, le passant qui, dans ce lieu désert, transformé en magasin de farine, vient évoquer le fantôme de l'homme de thermidor, peut l'imaginer là, penché sur sa table, dans l'ombre nocturne, sous la triste lueur de sa lampe déclinante (3).

(1) *Détails sur notre habitation...*, etc. — Stéfane Pol, *vol. cit.*, p. 149.
(2) Fleury, *vol. cit.*, p. 183.
(3) « La nuit pour ses discours », dit Michelet, *ouvr. cit.*,

Il écrit laborieusement, rature, recommence, surcharge ses pages, empoigné par la torture du style. Les pages qui sortent de ces laborieuses nuits-là sont définitives, écrites pour l'immortalité, testaments prophétiques légués par son génie à une postérité toujours étonnée d'un si grand destin. C'est là, au milieu des témoins de sa probe indigence, qu'il reçoit Saint-Just au retour de ses missions aux armées. Saint-Just ! l'atroce jeune homme, de Michelet ; le Barbaroux des Terroristes, l'Antinoüs des Jacobins, l'ange exterminateur de Lamartine ; Saint-Just, enfin, dont Nodier, saluant le « cœur de jeune homme », disait : « Il s'occupait des enfants, il aimait les femmes, il respectait les cheveux blancs, il honorait la piété, il croyait au respect des ancêtres et au culte des sentiments. » Entre ces deux hommes, dans cette chambre si terriblement silencieuse aujourd'hui, les destins de la République furent décidés. Ici, à la veille du suprême combat, ils échangèrent des encouragements, et peut-être des consolations. Ici enfin, entre ces quatre murs nus, dans le silence de la nuit, se déroula la tragique veillée de thermidor... Et cette chambre sert de magasin à un boulanger.

t. VI, *la Terreur*, p. 271. Et Lamartine : « Presque toujours un volume de Jean-Jacques Rousseau ou de Racine était ouvert sur sa table. » *Histoire des Girondins*, t. IV, p. 130. — « Dans les nuits qui précédaient son apparition à la tribune, il écrivait ce qu'il devait dire, lentement, correctement, sur sa petite table de sapin, avec un Racine ouvert sous les yeux. » Victor Hugo, *Avant l'exil* (1841-1848). Ce que M. Lenôtre, qui a de la mémoire, traduit par : « Un volume de J.-J. Rousseau ou de Racine restait ouvert sur la table. » *Paris Révolutionnaire*, III, p. 17.

VI

LA JOURNÉE DE MAXIMILIEN

Quelquefois, en arrivant le matin à leur travail, les ouvriers de Duplay voient la lampe de Maximilien brûler encore à la fenêtre au-dessus du grand hangar. Ces jours-là il descend tard. Quand sa veillée ne s'est pas prolongée jusqu'à l'aube, il descend tôt et va serrer la main de Duplay (1) dans l'atelier plein du chant des compagnons et du bruit des marteaux. Il déjeune ensuite, les uns disent avec un verre d'eau, ce qui est bien improbable (2), les autres avec du beurre frais, de beaux fruits, du lait pur et du café embaumé, et ce, carré dans un grand fauteuil, ce qui est non moins improbable (3). Ouvrard, qui, un

(1) G. Avenel, *art. cit.*, p. 211.
(2) *Ibid.*
(3) *Mémoires de La Révellière-Lepeaux, membre du Directoire exécutif de la République Française et de l'Institut national,*



MAXIMILIEN ROBESPIERRE

matin, surprit Robespierre à déjeuner, dit plus simplement : « Je le trouvai à côté de deux jeunes filles déjeunant avec du café; il me reçut assez bien, m'engagea à partager son déjeuner (1). » A ce premier petit déjeuner succède la toilette. Un perruquier vient le coiffer, tandis qu'il lit la gazette (2). Tout cela se fait simplement, trop simplement pour y croire, aussi sur ce thème brode-t-on les récits les plus fantaisistes. Le plus savoureux de ces contes est assurément celui imaginé par Courchamps dans ses *Souvenirs* apocryphes attribués à la marquise de Créquy. Nodier avait déjà dit que Mercier déclarait Robespierre « un loup-cervier en toilette de bal (3) » ; Courchamps va nous le montrer en gandin terroriste, en incroyable. « Il était déjà poudré, dit-il, sur un crépé des plus raides, il était dans une robe de chambre de toile de Perse (4) et doublée de taffetas bleu ; il avait des bas de soie chinés rose et blanc ; des boucles de souliers d'or ou dorées, avec des pointes de strass ; enfin, dans le milieu de la chambre, il y avait une jeune fille, assez jolie, qui tenait la cravate de ce législateur, morceau d'organdi fort empesé, très ample, brodée en soie des trois couleurs. Elle alla déposer cette belle cravate sur une table, aussitôt qu'elle me vit entrer, mais elle alla chercher deux autres affiquets pour les présenter à son maître,

publiés par son fils sur le manuscrit autographe de l'auteur et suivis de pièces justificatives et de correspondances inédites. Paris, 1895, in-8, t. I, chap. IV.

(1) *Mémoires de J.-G. Ouvrard.* Paris, 1826, in-8, t. I, p: 97.

(2) G. Avenel, *art. cit.*, p. 211.

(3) Ch. Nodier, *ouvr. cit.*, t. II, p. 87.

(4) La Révellière-Lépeaux parle aussi d'une robe de chambre et dit qu'elle était « des plus propres ».

et c'était (*sic*) deux montres d'or, ajustées avec des chaînes d'une longueur démesurée (1). »

Parmi les portraits extravagants tracés de Robespierre, celui-ci mérite d'être mis en bonne place. Nous nous garderons bien de le diminuer par des commentaires.

Robespierre reçoit ses visiteurs dans le petit cabinet faisant suite au grand salon et ouvrant sur le jardinet des enfants.

Cette pièce était, paraît-il, ornée de ses portraits. C'était probablement les Duplay qui les avaient rassemblés là en témoignage de l'admiration publique à leur hôte.

Quoi qu'il en soit, la présence de ces effigies de l'Incorruptible, sous dix formes diverses, est peu contestable. Ce cabinet, c'était, dit Barbaroux, « un joli boudoir où son image était répétée dans toutes les formes et par tous les arts. Il était peint sur la muraille à droite, gravé sur la gauche; son buste était au fond (2) et son bas-relief vis-à-vis. Il y avait en outre sur la table une demi-douzaine de Robespierre en petites gravures (3). » Ces détails, le futur chef des Théophilanthropes les confirme, et ces deux témoignagnes qui s'ignoraient l'un et l'autre valent bien une certitude. « Le petit cabinet lui était particulièrement consacré. Son buste y était enchâssé avec divers ornements, des vers, des devises. » Et il

(1) *Souvenirs de la marquise de Créquy, de* 1710 *à* 1803, nouv. édit. in-18, t. VII, p. 170.

(2) Fleury, *vol. cit.*, p. 180, place ce buste dans le salon. Croyez donc au témoignage de témoins oculaires de ce genre !

(3) Barbaroux, *Mémoires*, édit. Barriére ; p. 358.

mentionne encore les divers portraits qui ornaient le salon, portraits « au crayon, à l'estampe, au bistre, à l'aquarelle ». Chose étrange ! toutes ces images de l'Incorruptible semblent avoir disparu avec lui. Robespierre prend le déjeuner et le dîner avec toute la famille Duplay. Il est d'une sobriété à laquelle tout le monde rend hommage, que chacun, hormis Fréron, reconnaît. C'est Baudot qui dit qu'il était « excessivement sobre (1), » c'est Buonarroti qui déclare que sa « sobriété était extrême (2), » témoignagnes que Fréron conteste, sans preuve aucune : « L'usage des vins et des liqueurs qu'il buvait immodérément, lui avait fait sans doute commettre quelque indiscrétion. La crainte de laisser échapper son secret l'y fit renoncer, et, pendant les derniers mois de sa vie, ne buvait que de l'eau (3). » Assertion piquante sous la plume de ce Fréron, que Barras, lui-même, appelle tout crûment : Un ivrogne ! Mais Charlotte dit : « Il ne buvait que de l'eau rougie (4). » Un anonyme est plus explicite encore : « Son déjeuner se compose d'un peu de vin, de pain et de quelques fruits... C'est toujours lui qui fait la prière d'avant le repas. Comme une fois la femme [*Duplay*] lui donnait à entendre que sa table ne devait plus sans doute être assez bonne pour lui, Robespierre le prit très mal... A table, il mange tout comme ses hôtes et boit également de leur mauvais vin (5). » Il

(1) M.-A. Baudot, *vol. cit.*, p. 7.
(2) Cit. par le docteur Cabanès, *ouvr. cit.*, t. III, p. 290.
(3) *Papiers inédits trouvés chez Robespierre...*, t. I, pp. 157, 158.
(4) *Mémoires de Charlotte Robespierre*, p. 399.
(5) G. Avenel, *art. cit.*, p. 212.

n'a qu'une passion : le fruit. « Il aimait le fruit (1), » dit Charlotte, mais particulièrement l'orange. Pourquoi ? Parce qu'à l'aide des oranges il combattait la bile qui l'étouffait, répond Fréron (2). « Aussi avait-on l'attention, chez les Duplay, de servir devant lui au dessert (dans toutes les saisons de l'année) une pyramide d'oranges, que Robespierre mangeait avec avidité. Il en était insatiable, personne n'osait toucher à ce fruit sacré. Sans doute que son acidité divisait l'humeur bilieuse de Robespierre et en facilitait la circulation. Il était aisé de distinguer la place que Robespierre avait occupée à table, par les monceaux d'écorces d'oranges qui couvraient son assiette. On remarquait qu'il se déridait à mesure qu'il en mangeait (3). » Au dessert succède invariablement une tasse de café (4). Et le repas terminé, s'il fait mauvais ou si Maximilien ne se rend pas au Comité de Salut Public ou aux Jacobins, on passe au salon.

(1) *Mémoires de Charlotte Robespierre*, p. 399.
(2) *Papiers inédits trouvés chez Robespierre...*, t. I, p. 157.
(3) *Papiers inédits trouvés chez Robespierre...*, t. I, p. 157.
(4) « La seule chose dont il ne pouvait se passer, c'était une tasse de café. » *Mémoires de Charlotte Robespierre*, p. 399. — « Après le repas il se fait servir le café... » G. Avenel, *art. cit.*, p. 212.

LIBERTÉ ÉGALITÉ

VII

LA SOIRÉE EN FAMILLE

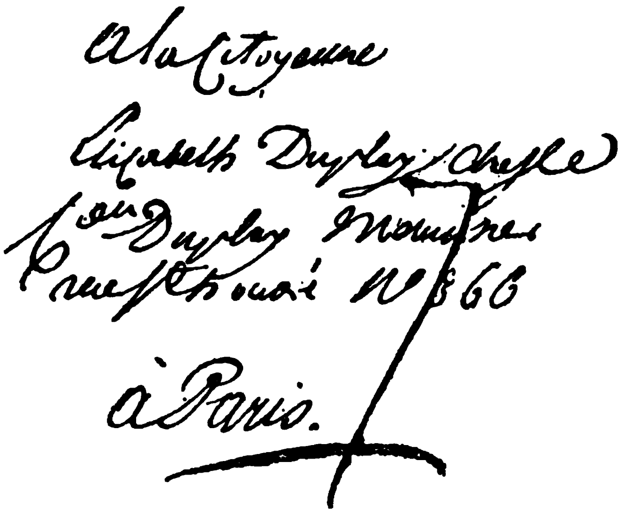
Ce salon est simple. Le meuble en est d'acajou recouvert de velours rouge de Hollande. Les lampes sont allumées et peu à peu les invités habituels arrivent. Au début, du séjour de Robespierre chez les Duplay, on y a vu les deux Lameth et Pétion, mais la discorde civique a écarté ces hôtes du salon de la rue Saint-Honoré. Fouché y est venu au temps où il savait y rencontrer Charlotte Robespierre, car Fouché a voulu devenir le beau-frère de Maximilien. On devine pourquoi. Sous la garantie de ce lien du sang il a cru mettre sa tête à l'abri de la juste proscription méritée par ses rapines et ses aveugles cruautés. Camille Desmoulins et sa jeune femme sont venus eux aussi, mais c'était avant le *Vieux Cordelier*. En ces soirées de germinal à thermidor an II, on ne voit plus que Saint-Just, Buonarroti, David, Couthon et Le Bas, venir s'asseoir dans l'écran d'or tiède des lampes familiales. Les jeunes filles et la mère s'occupent à quelque ouvrage de tapisserie,

le père Duplay se repose dans son fauteuil des fatigues de la journée ; les hommes parlent. Dans le silence attentif de la grande maison endormie les grands mots héroïques déployent leurs ailes. Saint-Just, que Courtois appelle « un étourdi de vingt-six ans, à peine échappé de la poussière de l'école, tout gonflé de sa petite érudition, maladroit copiste de l'antiquité (1) », Saint-Just, beau de toute la grandeur de son prochain supplice, évoque la Sparte, la Lacédémone qu'il rêve.

Aux mots de Le Bas se lèvent toutes les victoires sur le Rhin et dans le Nord ; aux prodiges ressuscités sourit amoureusement Élisabeth. La voix douce de Couthon, de ce « misérable cul-de-jatte à qui la nature avait prescrit de végéter sur une chaise ou dans un lit (2) », Couthon, qui à la bonté joint l'ardeur d'une justice implacable, parle de la paix qui s'avance à grands pas, ses verts et légers rameaux à la main. Mais tout cela c'est le présent, l'aujourd'hui qui serre les cœurs dans son étau, les fait tressaillir quand, de la rue, de derrière la porte cochère, une voix aigre ou faussée crie, dans le silence pacifique du soir, le *Compte rendu aux sans-culottes de la République Française par très haute, très puissante et très expéditive dame guillotine*... (3). Alors Buonarroti élève la voix et entonne une de ces langoureuses chansons de son pays. Il est Italien, arrière-neveu de Michel-Ange, ardemment patriote, et il s'inti-

(1) E.-B. COURTOIS, *Rapport*..., p. 5.
(2) *Ibid.*, p. 50.
(3) Sur ce journal de l'an II, rédigé par Tisset, voir notre volume *la Guillotine en 1793, d'après des documents inédits des Archives Nationales*. Paris, 1907, in-18, pp. 230, 231.

tule « l'apôtre de la liberté (1) » et l'ennemi de « la horde muscadine et pillarde (2) ». C'est lui que la Convention a chargé de porter à Lyon le décret en faveur de ce Châlier qui, avec Jean-Paul Marat, sera un des

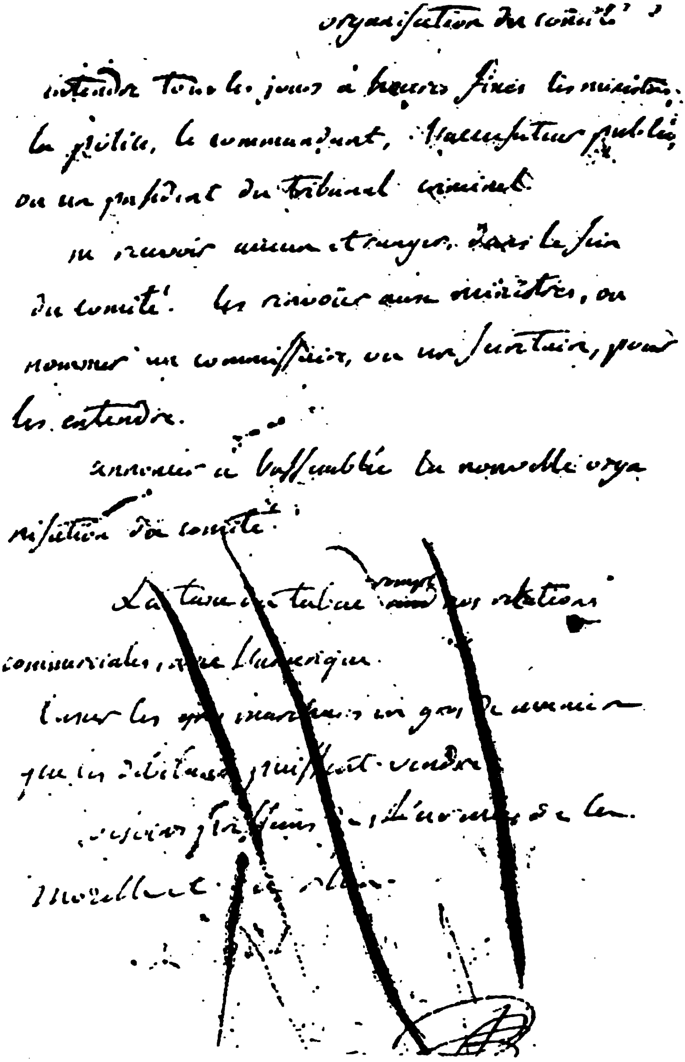


Adresse d'une lettre de Le Bas à sa femme.
(*Collection Le Bas.*)

martyrs de la liberté française. Il y a un clavecin dans le salon des Duplay. Les larges accords de l'instrument accompagnent le chant du bel Italien. Plus tard, en exil à Bruxelles, il se souviendra de ces

(1) Lettre autographe signée, au commandant de l'île de l'Égalité, ci-devant Saint-Antioche, 21 janvier 1793, 1 page in-folio ; *Inventaire Fillon*, n° 649.

(2) Lettre autographe signée, à Salicetti, 7 thermidor an II ; *Catalogue Laverdet*, *déj. cit.*, n° 199, p. 24.



organisation du comité ?

entendre tous les jours à heures fixes les ministres, la police, le commandant, l'accusateur public ou un président du tribunal criminel.

ne recevoir aucun étranger dans le sein du comité. les renvoier aux ministres, ou nommer un commissaire, ou un secrétaire, pour les entendre.

annoncer à l'assemblée la nouvelle organisation du comité.

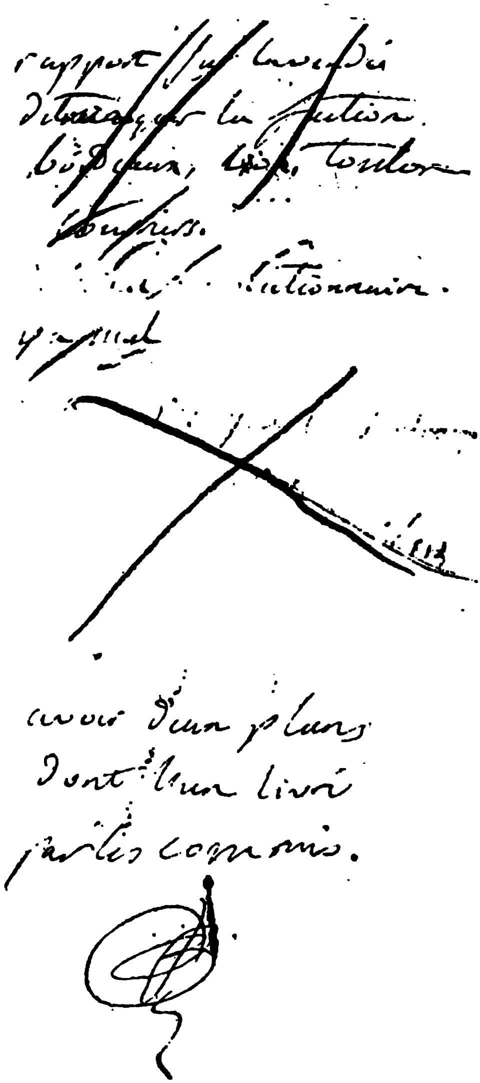
La terminer [illegible] nos relations commerciales avec l'amérique.

Tenir les gros marchands en garde de manière que les [illegible] puissent vendre

[illegible]

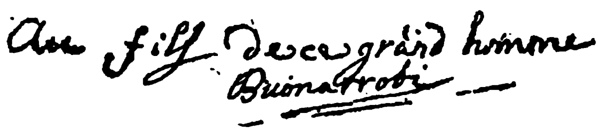
nouvellement [illegible]

Une page du carnet intime de Robespierre.
(*Musée des Archives nationales.*)



Une page du carnet intime de Robespierre.
(*Musée des Archives nationales.*)

douces heures-là, quand, la tête nue, le regard inspiré, il chante à ses compagnons proscrits, la *Marseillaise*, avec de grosses larmes au long des joues (1). A l'agrément de ces soirées Maximilien, lui aussi, participe. A portée de sa main il a Corneille, Racine ou Rousseau, et debout, il en lit des fragments à ses amis. Le tendre héroïsme racinien,



Dédicace de Buonarroti de son livre sur Babeuf, offert au fils de celui-ci.

quelle signification prophétique ne prend-il pas par sa voix ! Jean-Jacques, qu'il vit au déclin de sa sombre existence, de quel cœur ému ne le lit-il point ? Par eux, c'est la profession de foi de son idéal qu'il exprime, et « il faisait si bien sentir ce qu'il lisait ! » dit Mme Le Bas (2).

Quand il se tait, la vision de l'avenir s'écroule ; son ardeur enthousiaste tombée, il se retrouve devant ses amis, dans ce salon paisible, dans la lueur douce de la lampe...

Qui nous dira lesquels de ses discours furent écrits dans ces nuits-là ? au sortir de ces soirées ?

(1) A. Baron, *Mosaïque belge, mélanges historiques et littéraires*. Bruxelles, 1837, p. 187. — Buonarroti a laissé un ouvrage sur Babeuf à la conspiration duquel il fut mêlé : *Conspiration pour l'égalité, dite de Babeuf, suivie du procès auquel elle donna lieu et des pièces justificatives*. Bruxelles, 1828, 2 vol. in-8.

(2) Manuscrit de Mme Le Bas. — Stéfane Pol, *vol. cit.*, p. 107.



VIII

L'AMANT DE LA NATURE

D'un voyage dans l'Artois, Maximilien a ramené un chien. Ce chien s'appelle Brount et son maître le mène promener quelquefois, au crépuscule des beaux jours. Ces promenades habituelles étaient, aux Champs-Élysées, dans les environs des jardins Marbœuf, fort fréquentés en ces temps. De petits Savoyards y donnaient des aubades sur la vielle ; d'autres dansaient. Robespierre leur donnait de menues monnaies. « Il était si bon (1). » Les petits mendiants l'appelaient *le bon monsieur*. Ces promenades étaient partagées, souvent, par la famille Duplay. Alors on prenait les allées les plus silencieuses et les plus écartées. Prudhomme dit qu'elles se terminaient souvent par un dîner, dans le cabaret tenu par un

(1) Manuscrit de Mme Le Bas. — Stéfane Pol, *vol. cit.*, p. 107.

Suisse, au Pont-Tournant des Tuileries (1). Mme Le Bas n'en parle point, pas plus d'ailleurs que des parties d'échecs faites par Robespierre au café de la Régence, et où il aurait joué des têtes et des mises en liberté, car cet homme avait toutes les cruautés raffinées d'un monstre accompli, paraît-il. Il ne faut pas se lasser de montrer à quel point la figure de l'Incorruptible a été masquée, travestie, de quelles ridicules aventures on l'a fait le cruel et facile héros. Au cours de ce travail nous avons eu l'occasion d'en signaler quelques-unes. La perle que voici ne déparera pas l'écrin. C'est, — naturellement ! — encore une fois, un témoin oculaire qui parle, qui a connu à merveille le café de la Régence sous la Terreur :

C'était, raconte le bonhomme, au plus fort du temps de la guillotine. Il ne venait presque plus personne ici, vu qu'on n'avait pas le cœur à jouer et que d'ailleurs ce n'était pas gai de voir passer à travers les vitres des charrettes de condamnés dont la rue Saint-Honoré était le chemin. M. Robespierre que ce spectacle-là n'affligeait pas, à ce qu'il paraît, était un des seuls qui vinssent encore faire quelquefois leur partie. Il n'était pas très fort, mais il faisait si grande peur, que même les plus habiles, quand ils jouaient avec lui perdaient toujours. Un soir qu'il attendait un partenaire, suivant son habitude, car on ne se pressait jamais de se mettre face à face avec lui, un tout petit jeune homme, joli comme l'amour, entra dans le café et vint crânement prendre place à table. Sans dire un mot il poussa une première pièce, M. Robespierre en fit autant et la

(1) Prudhomme, *Histoire générale et impartiale des erreurs, des fautes et des crimes commis pendant la Révolution française*, 1796-1797, in-8, t. V, p. 151.

partie fut engagée. Le petit jeune homme gagna. Revanche demandée et accordée, on joua une seconde partie, et le petit jeune homme gagna encore.

— Très bien, dit le perdant en se mordant les doigts; mais quel était l'enjeu ?

— La tête d'un homme; je l'ai gagnée, donne-la-moi, et bien vite, le bourreau la prendrait demain.

Il tira de sa poche une feuille de papier sur laquelle était tout rédigé l'ordre de mettre en liberté le jeune comte de R... (1) enfermé à la Conciergerie. Il ne manquait que la signature. Robespierre, qui avait du sang aux ongles à force de se les mordre, signa et rendit le papier.

— Mais toi, qui donc es-tu, citoyen ?

— Dis donc citoyenne ; car, ne l'as-tu pas vu, je suis une femme, la fiancée du jeune comte ? Merci et adieu (2).

Et voilà.

Cela ne vous semble-t-il pas venir en droite ligne d'un *ana* de la Restauration ? C'est d'après des témoignages de ce genre, que M. Sardou, et quelques autres, écrivirent l'histoire de la Terreur, — et de l'Incorruptible.

Robespierre aime la campagne, la nature, parce qu'il est élève de Jean-Jacques ; il l'aime encore, parce que dans l'orage révolutionnaire auquel il échappe si rarement, la nature semble être pour lui

(1) Est-il besoin, pour la réfutation du récit, de regretter l'absence de nom de ce prisonnier ? Nous ne le pensons pas.

(2) Notes de N.-G. WALKER, *Revue Britannique*, mars 1841, t. II, reproduites dans le *Palamède*, juillet 1843, p. 298, citées par EDOUARD FOURNIER, *Chroniques et légendes des rues de Paris*, 1893, in-16, pp. 263, 264.

le dernier refuge de son cœur accablé. « Nous vous offrîmes, dit Saint-Just, la volupté de la cabane et d'un champ fertile cultivé par vos mains; nous offrîmes au peuple le bonheur d'être libre et tranquille, et de jouir en paix des fruits et des mœurs de la Révolution, celui de retourner à la nature. » Mais, bien avant lui, Maximilien a vanté « la douce émotion que donne la vue de ces paysages enchanteurs où la nature semble prodiguer tous les charmes, et faire passer jusqu'à l'âme le sentiment de sa beauté touchante (1) ». Et n'est-ce pas animé du même sentiment qu'il s'écrie à la fête du 20 prairial: « O nature, que ta puissance est sublime et délicieuse (2)! » Rousseau a dirigé toute sa vie; ses tendresses de jeune homme en portent le reflet; ses croyances religieuses l'attestent. Rousseau n'a-t-il pas, le premier, mêlé la religion à l'amour? Que dit-elle, la noble et touchante Julie, après sa douloureuse rupture avec Saint-Preux, alors que le mariage avec Wolmar déroule ses pompes autour d'elle, que dit-elle à Dieu? « Je veux être chaste, parce que c'est la première vertu qui nourrit toutes les autres! » N'est-ce pas là la règle de vie que suit Robespierre? Et Julie dit encore à cet « Être qui soutient ou détruit » : « Je veux tout ce qui a rapport à l'ordre de la nature que tu as établi et aux règles de la raison que je tiens de toi. » La fête de l'Être Suprême n'est-elle pas une

(1) MAXIMILIEN DE ROBESPIERRE, *Éloge de Gresset, discours qui a concouru pour le prix proposé par l'Académie d'Amiens, en l'année* 1785. Londres et Paris, 1786, in-4, 48 p.

(2) *Causes secrètes de la Révolution du* 9 *au* 10 *thermidor* par Vilate, ex-juré au Tribunal Révolutionnaire de Paris, détenu à la Force; à Paris, l'an III de la République; in-8, p. 34.

réaction contre l'immoralité? N'est-ce pas un témoignage conservateur que la famille française rend aux yeux de l'Europe? La spiritualité de cette manifestation ne proteste-t-elle pas contre ce « tumulte démocratique » que, dans les *Considérations sur le Gouvernement de Pologne*, Jean-Jacques redoute à propos du changement de mode de représentation? C'est donc bien la famille et sa tradition de morale que l'Incorruptible veut perpétuer à travers les secousses et les bouleversements révolutionnaires, affirmant ainsi l'esprit d'ordre et de logique, l'idéal moral qu'il poursuit dès ses débuts dans la vie politique. C'est au nom de Rousseau qu'il fait protester par la Fête de l'Être Suprême contre la déraisonnable parade de la Fête de la Raison, et c'est à Rousseau encore qu'il en appelle, dans son discours du 18 floréal : « Il attaqua la tyrannie avec franchise, s'écrie-t-il, il parla avec enthousiasme de la divinité; son éloquence mâle et probe peignit en traits de flamme les charmes de la vertu; elle défendit ces dogmes consolateurs que la raison donne pour appui au cœur humain; la pureté de sa doctrine, puisée dans la nature et dans la haine profonde du vice, autant que son mépris invincible pour les sophistes intrigans qui usurpoient le nom de philosophes, lui attira la haine et la persécution de ses rivaux et de ses faux-amis(1). » Ainsi s'établit nettement la filia-

(1) *Rapport fait au nom du Comité de Salut Public, par Maximilien Robespierre, sur les rapports des idées religieuses et morales avec les principes républicains, et sur les fêtes nationales*; séance du 18 floréal, l'an second de la République Française, une et indivisible ; imprimé par ordre de la Convention Nationale; à Paris, de l'Imprimerie Nationale, in-8, p. 17. — Voir une singulière réfutation de ce rapport dans

tion entre le philosophe genevois et Robespierre, dans ce « système de religion civile, selon Jean-Jacques Rousseau (1) ». Si donc *Émile* et le *Contrat Social* ont leur part dans la vocation civique de Maximilien, quelle n'est donc point celle de Julie dans la mélancolie passionnée de sa vie sentimentale? Et dès lors de quel souvenir ne pèse point sur lui, la visite que, jeune homme tremblant, il a fait à Ermenonville, à la demeure du Maître de son adolescence, de l'Éducateur de son âge mûr (2) !

Et voici que ce pèlerinage nous le faisons à notre tour, nous l'accomplissons à travers les rigueurs de frimaire pour identifier le paysage à l'âme de l'avocat d'Arras.

Le crépuscule hésite à travers les ramures dépouillées que bat la pluie. Une boue molle poisse les talons dans les chemins qui dévalent au long des coteaux.

Ah ! qu'il est loin, ce floréal de l'an II, où le Jacobin vint rêver ici à la Pentecôte civique (3)! Les guir-

Le triomphe de la Foi sur tous les efforts des impies, ou examen critique du rapport de Robespierre sur son culte prétendu naturel, par Monseigneur l'évêque de Metz. Metz, 1822, in-8.

(1) A. Aulard, *Taine, historien de la Révolution Française.* Paris, 1907, in-18, VIII, VI.

(2) « Je ne sais à quelle occasion mon frère aîné se rencontra avec Jean-Jacques ; mais ce qu'il y a de certain c'est qu'il eut une entrevue avec lui. » *Mémoires de Charlotte Robespierre*, p. 395.

(3) A propos de cette visite, M. Maurice Barrès a écrit : « Plus tard un homme viendra dans cette maison, et, sous ces mêmes arbres, il forgera les chaînes avec lesquelles il pense assurer en France l'omnipotence au cœur immortel de Rousseau. C'est Robespierre, en avril 1794. D'ici il remporte à la Convention son rapport du 18 floréal. Il pensait se sacrer en se solidarisant avec l'idée de l'Être Suprême



L'auteur de la musique de la Fête de l'Être Suprême.

12

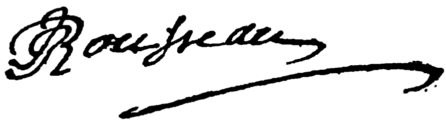
landes vertes du printemps ornaient alors, de leurs légers festons balancés, les collines d'Andilly; une jeune et neuve vigueur faisait jaillir des humides fossés les plantes champêtres dont, plus tard, Maximilien pressera le bouquet sur son cœur exalté, parmi les acclamations, les chants triomphaux, les trompettes sonores et l'aboi pacifique des canons de la fête du décadi 20 prairial.

Aujourd'hui ce n'est que de la boue, aujourd'hui ce n'est que l'âpre vent, aujourd'hui c'est la pluie, la morne pluie. Mais ces chemins en fondrière, ces chemins, Maximilien de Robespierre les suivit un jour, au crépuscule, comme nous les suivons. Quel monde de pensées accablait alors sa faible âme ployée ! Quelle crainte assiégeait son cœur tumultueux ! Il allait voir enfin l'homme prophète qui avait donné au monde le *Contrat Social* à l'heure où, confusément, dans les brumes de l'avenir, se dressait la jeune Liberté française. C'était l'amant paternel de Julie qui allait lui apparaître, triste, maussade, geignant et sublime, dans la mélancolie de la rustique maison sylvestre. Julie !... Julie !... Dans les plaines artésiennes, Maximilien ne s'est-il pas consolé de sa solitude par son cher et puéril souvenir ?

Il vient ici, la mémoire pleine de cette amante « revêtue de toutes les perfections », dont Jean-Jacques lui-même a orné « l'idole de son cœur ». La route est longue par ce crépuscule glacial où le vent gonfle les basques de l'habit olive usé, luisant, qui tend sa mince et vieille étoffe sur les épaules de

et de l'immortalité de l'âme. » Ne s'est-il pas sacré, en effet, mais plus encore par sa vie, que par le dogme moral et politique?

l'humble jeune homme. Ce Robespierre-là, nous le suivons ici, nous le voyons véritablement, courbé et silencieux, prendre la route qui mène à l'Hermitage. C'est la nuit maintenant. Et dans cette solitude de l'Ile-de-France, la lueur d'une fenêtre basse troue soudain la ténèbre. C'est là... c'est là... Il s'arrête, ralentit le pas. Sur la table le maître est penché. Autour de son front large et haut, que creusent les rides d'une vie triste et passionnée, tombent et tremblent les mèches d'argent de la chevelure. Dans l'encrier de plomb la plume d'oie est trempée nerveusement, et la lueur jaune de la chandelle tombe sur la feuille de papier que froisse une main lourde et impatiente. Humble et médiocre logis où veille le Genevois solitaire! Une cendre grise encombre le foyer éteint. Dans sa gaine étroite la pendule s'est arrêtée et les aiguilles noires barrent le cadran terne d'une heure ancienne, oubliée, lointaine.



Signature de Jean-Jacques.

De la fenêtre basse où il s'est arrêté, le cœur lourd et les mains tremblantes, Maximilien de Robespierre considère le pathétique spectacle. Jean-Jacques est là qui travaille dans le froid, dans le silence, dans la solitude. Thérèse Levasseur est absente du triste logis pour aller goûter le plaisir voluptueux dans les bras rudes du palefrenier Johnson. Le vieil homme trompé, est resté là, comme si le Destin avait mené Maximilien à l'Hermitage, à l'heure de sa plus pro-

fonde désolation, comme s'il devait apparaître aux yeux de son disciple, fervent et inconnu, enveloppé de la majesté qui marque le front de *l'homme seul*. Énorme et tragique rapprochement dans ce village lointain, à la nuit, où l'homme déjà touché par la mort accueillera le poète obscur qui montera à la gloire par les marches de l'échafaud de thermidor !

Au seuil, Maximilien de Robespierre s'est écroulé. Le maître qui fut le Dieu de sa pensive jeunesse, le voir ainsi misérable, abandonné, déchu ! Et, derrière cette mauvaise porte que secoue le vent, le jeune homme sanglote silencieusement dans la nuit, dans la pluie, dans la boue. *Seigneur, je ne suis pas digne d'entrer dans votre maison, mais dites une parole et mon âme sera guérie...* La parole divine baigne le cœur de Maximilien agité et tremblant. Rousseau n'a-t-il pas été pour lui, dans la ville de l'Artois, le pain dont son âme fut nourrie, la flamme dont son esprit fut éclairé ? Parmi la nature hostile, secouée par l'orage de décembre, la majesté de son Dieu lui apparaît ; et ce Dieu il le sent homme, il le sent blasphémé, nié, outragé, en exil dans cet Hermitage parmi les bois pleins de bruits nocturnes. Dans le cœur de celui qui termine les dernières pages des *Rêveries d'un promeneur solitaire*, ces sanglots ignorés ont un écho. Il se lève, écarte l'huis, et voit sur le seuil, agenouillé, le disciple que le Destin mena vers lui, à son heure dernière... *dites une parole et mon âme sera guérie*. La page commencée gît là à côté de la plume où se sèche une boue noirâtre. Sur l'escabeau, près de l'âtre éteint, s'assied Maximilien de Robespierre. L'heure merveilleuse qu'espéra si ardemment, qu'attendit si patiemment

son âme troublée dans la froide petite chambre de la rue des Rats-Porteurs à Arras, cette heure où le génie panthéiste de Jean-Jacques Rousseau va décider de l'avenir civique de l'amant sentimental de Julie, la voici donc arrivée.

Quelles hautes paroles, perdues pour l'immortalité, entre ces deux hommes, furent dites là, dans cette maison solitaire ?

Des lèvres de Rousseau elles sont tombées, merveilleuse semence de vie et de vérité, dans l'âme de Maximilien, et son silence poussa sur elles la lourde pierre de l'oubli. Mots inconnus de nous, dédaignés du vulgaire, mots sacrés pour une éternité anonyme, comme un rare et précieux trésor, Robespierre en garda le secret. Elles fixèrent sa destinée. Ce fut comme un sacre clandestin et ignoré qui promit Maximilien à l'immortalité. Cette



Jean-Jacques Rousseau dans un jeu de cartes de la Révolution.

invisible couronne ne chut qu'avec son front, au soir lourd et rouge de thermidor.

L'âme jacobine prenait désormais conscience d'elle-même dans cette maison rustique battue des vents et de la pluie. Et c'est cela que nous avons cherché ici, isolés dans la morne auberge. La maison n'est plus là, ruine emportée par l'orage des temps. Le vieux petit donjon s'écrase sous les arbres dénudés, tel qu'autrefois Maximilien le vit, au soir de son mélancolique pèlerinage.

Lieux désolés par frimaire, votre souvenir glorieux il le gardera à jamais, même à l'heure où l'ivresse de son triomphe civique fera battre plus violemment à ses tempes le sang de sa race espagnole et flamande. Cependant, le cœur déchiré, il reviendra parmi vous, arbres de Montmorency, bosquets verts de prairial, champs des molles plaines, car alors une pierre basse attestera « au milieu d'une grenouillère (1) » où on l'aura inhumé « comme un chien danois (2) » qu'

Ici repose l'homme de la nature
et de la vérité.

Et les larmes de Maximilien de Robespierre sacreront cette pierre et la rendront digne du Panthéon où on la conduira dans la gloire d'une pompe funèbre et triomphale du prochain vendémiaire (3).

(1) *Souvenirs de la marquise de Créquy...*, t. VI, p. 58.

(2) *Ibid.*, p. 58.

(3) Le corps de Rousseau fut transféré au Panthéon français le 20 vendémiaire an III (11 octobre 1794). — Sur cette translation, voyez : *Voyage à Ermenonville ou Lettre sur la translation de J.-J. Rousseau au Panthéon.* Paris, an III in-8. (Anonyme.)

Liberté.  Egalité.

IX

ELLE

Sur le fond orageux de la vie de Maximilien passe la pâle figure d'Éléonore, Ophélie silencieuse et résignée, enveloppée de mystère et de mélancolie. C'était l'aînée des quatre filles de Duplay. Était-elle belle? Un pastel la représentant a figuré, en 1889, dans une exposition (1). Elle y révélait un visage régulier, calme, une expression de douceur triste et accablée. Rien qui dénonçât là la jeune fille ardente, enthousiaste, mais rien aussi qui pût justifier le sévère jugement qu'a porté sur elle un écrivain, parlant de sa « lèvre pincée, de son œil glauque où passe parfois une lueur vipérine (2) ». Une lueur vipérine?

(1) *Société de l'histoire de la Révolution Française : notice sur l'exposition historique de la Révolution Française*. Paris, 1889, p. 21. — Ce portrait appartenait à M. Ernest Hamel.

(2) M. de Lescure, *les Femmes de la Révolution, étude d'histoire et de mœurs ; le Correspondant*, 10 décembre 1889, p. 885.

Où l'a-t-il vue? Dans cette toile froide et effacée? Non, certes, car tout ce que ce portrait a évoqué, c'est l'image d'une petite jeune fille bourgeoise, d'une grâce neutre, d'un charme sans éclat. Telle a-t-elle pu plaire à Robespierre? Et si elle lui a plu quelles raisons, quelles preuves militent en faveur des accusations qu'on porte contre elle? Fut-elle sa maîtresse ou simplement sa fiancée? Voyons les accusateurs, et jugeons les par eux-mêmes. Au premier rang paraît l'anonyme allemand qui, en 1794, a tracé de Robespierre ce portrait étonnant que nous avons déjà signalé. Celui-là n'est que suspect d'ironie, mais ce n'est pas le seul côté par lequel il pèche. En effet, qu'écrit-il? « Dans son intérieur (*de Robespierre*) la simplicité est à l'ordre du jour; il n'a jamais autour de lui que la famille du menuisier, au milieu de laquelle il habite depuis qu'il est à Paris. Au même étage que lui, et juste en face, habite une jeune fille. On croit qu'elle a des rapports intimes avec l'Incorruptible. Aux yeux des personnes qui se permettent de conjecturer à la légère, il peut y avoir à cela beaucoup de vraisemblance. Robespierre n'a jamais parlé d'elle, mais, en vérité, on ne saurait inférer grand'chose de ce silence (1). »

Sans saisir le bout de cette oreille qui se montre, réfutons la chose par elle-même. Le lecteur sait que Robespierre n'habite pas chez les Duplay depuis son arrivée à Paris en 1789, mais bien depuis juillet 1791. Ce n'est là qu'une vétille. « Au même étage que lui, et juste en face habite une jeune fille. » Qu'on se reporte aux plans, que nous reproduisons, du premier

(1) G. Avenel, *art. cit.*, p. 211.

étage de la maison Duplay, et on trouvera en face de la chambre de Robespierre, laquelle ? Celle des Duplay ! Et cette chambre, où couchent le père et la mère, il faut la traverser pour arriver à celle d'Éléonore ! Le croirait-on ? Dans cette occurrence se lève un défenseur inattendu : M. Sardou, lui-même, qui, de nos jours, eut pour Maximilien l'âme qu'eut, en l'an III, pour l'Incorruptible, le libelliste Montjoye. Et c'est cet homme-là qui écrit : « Ce simple détail suffit à expliquer la nature des rapports qui existaient entre Robespierre et celle qu'on a, tour à tour, indiquée comme sa maîtresse et comme sa fiancée. La topographie des lieux nous fournit en faveur de la pureté des mœurs du tribun un argument péremptoire (1). » Nous venons de parler de Montjoye. Naturellement il se trouve parmi les accusateurs. « Chacun sait, dit-il avec assurance, qu'il vivoit avec la fille de son hôtesse comme avec une épouse. » Comme cela lui semble, en somme, assez anodin, il se hâte d'ajouter : « Cette liaison ne l'empêchoit pas de recourir à des prostituées, de terminer chacune de ses orgies par une débauche nocturne (2). » Et comme la parole de ce claque-patin ne saurait être mise en doute, M. Thiers répète, après lui, que Robespierre entretenait avec Éléonore « un commerce tout à fait ignoré ». Si ce commerce était aussi ignoré, comment a-t-il pu l'apprendre ? C'est un des moindres secrets de ce courageux compilateur. Quant à Vilate, lequel marche ici en serre-file de Montjoye, il dit avec assurance : « La fille de son hôte passoit

(1) Lettre de Victorien Sardou au docteur CABANÈS, *le Cabinet secret de l'histoire*, t. III, p. 284.
(2) MONTJOYE, *vol. cit.*, p. 230.

pour sa femme, et avoit une sorte d'empire sur lui (1). » Mais de cet empire nulle preuve.

Pas un seul instant on ne songe à discuter ces affirmations par l'étude, même sommaire, du caractère de Robespierre. Il est là chez les Duplay en hôte, et en faisant de la fille aînée sa maîtresse, il trahit la confiance, prostitue l'amitié, fait litière de tous les sentiments de probité, d'honneur et de respect. Or, ces sentiments ce sont ceux de sa politique, ce sont les règles mêmes de sa vie. « Le fondement unique de la société civile, c'est la morale, » dit-il le 18 floréal. C'est à la morale encore qu'il fait appel, le 8 thermidor. La morale toujours, la morale partout... excepté chez lui ! C'est donc un hypocrite, un comédien de redoutable espèce ? Hélas ! il en a donné un éclatant démenti, le 10 thermidor ! Non, si quelqu'un eut jamais le droit de parler de la morale, de la proposer comme règle de conduite, publique et privée, c'est bien lui. « Pour Robespierre, il n'y avait pas à songer à lui donner une maîtresse, » dit Michelet (2). Et il ne fait appel à aucun témoignage contemporain pour appuyer son affirmation. Pourquoi ? Parce que, malgré sa haine exercée et rude pour l'Incorruptible, il a préféré le juger sur ses paroles, sur ses discours, au lieu de le condamner sur les calomnies des thermidoriens.

Il semble donc bien qu'il soit difficile de soutenir cette thèse et de continuer à jeter dans les bras de Robespierre cette Éléonore, dont Danton plaisantait l'admiration pour Maximilien, en l'appelant, suivant

(1) Vilate, *vol. cit.*, p. 16.
(2) J. Michelet, *ouvr. cit.*, t. VI, *la Terreur*, p. 334.

Barras, Cornélie Copeau. Éléonore comme maîtresse doit donc être écartée de cette vie ardente, monacale presque, et comme on l'a dit, « sans familiarité, sans tolérance, sans plaisirs (1) ». Est-il nécessaire, parce que les lâchetés et les mesquineries contemporaines ne comprennent point cette vie-là, son grandiose sacrifice à un idéal, est-il nécessaire parce que cette probité et cette vertu paraissent aujourd'hui ridicules, de faire de Robespierre un galantin sans préjugés ou un débauché hypocrite? A ce rôle Barras suffira bien au lendemain du 10 Thermidor, et la Terreur a assez de ce Don Juan-là.



Signature du conventionnel Le Bas.

Alors? Il ne demeure plus qu'à envisager l'hypothèse d'Éléonore fiancée.

Ici des témoignages plus probants viennent nous apporter leur assurance. « Ma sœur aînée était promise à Robespierre, » dit Mme Le Bas (2). Cette affirmation paraît irréfutable. Il n'y a point de doute que les Duplay caressaient avec complaisance le projet d'unir Éléonore à Maximilien. Élisabeth ayant épousé Le Bas, rien ne s'opposait à ce que la fille aînée devînt la citoyenne Robespierre. Charlotte dit que c'était la seule ambition d'Éléonore. Sur ce thème, M. Lenôtre a brodé des variations qui témoignent d'une imagination fertile. Malheureusement pour les écrivains de ce genre, l'imagination n'a que

(1) Théophile Lavallée, *Histoire des Français*. Paris, 1847, in-18, t. IV, p. 157.

(2) *Détails sur notre habitation...* — Stéfane Pol, *vol. cit.*, p. 150.

faire en matière d'histoire. Selon lui, Éléonore rêvait de devenir reine de France. Tout simplement. « La pauvre Éléonore Duplay dut, écrit-il, se voir, en rêve, couchée dans le lit des reines (1). » Et, comme s'il craignait de n'avoir pas assez insisté, il répète : « Dans cette alcôve elle s'endormait, repassant en esprit les paroles de son fiancé et rêvait qu'elle était reine de France (2). » Et pourquoi ce rêve d'Eléonore ? Parce qu'elle éprouvait « l'orgueilleux désir de se croire remarquée d'un homme dont le nom seul faisait trembler la France, quelque chose de l'infinie jouissance du dompteur en présence d'un fauve (3) ». Qui de nous eût imaginé, chez cette pauvre et modeste jeune fille si effacée, un si machiavélique orgueil ? M. Lenôtre affirme d'ailleurs qu'elle n'aimait pas Robespierre. Qui le lui a dit ? Pour lui encore elle est tombée dans les bras de Robespierre parce que cela « devait fatalement arriver (4) ». Pourquoi fatalement ? Toutes les femmes deviennent-elles fatalement amoureuses des hommes qui se trouvent sur leur chemin ? C'est peut-être de la pathologie ; ce n'est certainement pas de l'histoire.

Mais lui ? Comment accepta-t-il le projet des Duplay ? Fut-il consentant à ces fiançailles si brèves et si brutalement interrompues ? Baudot dit « qu'il y a quelque raison de croire qu'il songeait à épouser (5) ».

Laquelle ? Il ne le dit point. Quant à croire Éléonore la maîtresse de Maximilien, cela est, pour lui,

(1) G. Lenôtre, *Paris Révolutionnaire*, p. 33.
(2) *Ibid.*, p. 42.
(3) *Ibid.*, p. 19.
(4) *Ibid.*, p. 19.
(5) M.-A. Baudot, *vol. cit.*, p. 242.

« de toute fausseté (1) ». Mais il ne croit pas Robespierre amoureux de sa fiancée. « Il se laissait donner des soins mais n'était pas amoureux (2). » Quelqu'un a récemment trouvé à cela une raison plutôt spécieuse : Robespierre n'était pas amoureux d'Éléonore parce que celle-ci « était une virago qui n'invitait guère à l'amour (3) ». Sur quels portraits l'a-t-on donc jugée ? Charlotte Robespierre s'est expliquée davantage sur ce sujet et a donné des raisons que malgré son animosité contre Mme Duplay, on est presque tenté d'admettre : « Accablé d'affaires et de travaux comme il l'était, entièrement absorbé par ses fonctions de membre du comité de Salut Public, mon frère aîné pouvait-il s'occuper d'amour et de mariage ? Y avait-il place dans son cœur pour de pareilles futilités lorsque son cœur était rempli tout entier de l'amour de la patrie, lorsque tous ses sentiments, toutes ses pensées étaient concentrés dans un seul sentiment, dans une seule pensée, le bonheur du peuple ; lorsque sans cesse en lutte contre les ennemis de la révolution, sans cesse assailli par ses ennemis personnels, sa vie était un perpétuel combat ? Non, mon frère aîné n'a pas dû, n'a pas pu s'amuser à faire le Céladon avec Éléonore Duplay, et, je dois ajouter, un pareil rôle n'entrait point dans son caractère. D'ailleurs je puis l'attester, il me l'a dit vingt fois, il ne ressentait rien pour Éléonore ; les obsessions, les importunités de sa famille étaient plus propres à l'en dégoûter qu'à la lui faire aimer. Les Duplay ont pu

(1) M.-A. Baudot, *vol. cit.*, p. 242.
(2) *Ibid.*, p. 41.
(3) Paul Perret, « *Robespierre* » *à Londres* ; *la Revue hebdomadaire*, 24 juin 1899.

dire ce qu'ils ont voulu, mais voilà l'exacte vérité. On peut juger s'il était disposé à s'unir à la fille aînée de Mme Duplay par un mot que je l'ai entendu dire à Augustin : « Tu devrais épouser Eléonore. — Ma foi, non, » répondit mon jeune frère (1). »

La vérité est peut-être en ces lignes.

En effet, on ne voit pas Robespierre accorder à Éléonore une préférence marquée sur ses autres sœurs. Quand il mène Mme Duplay, au théâtre de la République, admirer le spectacle des héroïsmes romains attestés par les vers de Corneille et de Racine, il emmène Éléonore, oui, mais il emmène aussi ses sœurs. De même pour les promenades. Toute la famille y participe. Pas d'attentions qui puissent faire dire : voilà l'élue. Il est tendre pour elle comme il est tendre pour ses sœurs. Et véritablement, comme le dit Charlotte, en ces terribles années 1793 et 1794, y a-t-il place dans son cœur pour une femme ou pour la femme ? Son œuvre, ses discours, ses actes au Comité de Salut Public répondent pour lui. Il est tout entier à sa tâche civique. Six semaines avant sa mort il semble se ralentir de son ardeur. Abdique-t-il ? Renonce-t-il ? Non, car c'est alors qu'il rédige, dans sa pauvre chambre solitaire, les testaments de sa foi et de son espérance, c'est alors qu'il écrit les dernières pages de ses rudes discours enflammés qui l'égalent aux grands maîtres de l'art oratoire. Comme il l'a dit lui-même, il s'isole de son ouvrage, mais c'est pour achever. C'est ainsi qu'il permet à ses ennemis, à la crapule des corrompus, à la tourbe des aigrefins qui exploitent la Terreur et en vivent, de

(1) *Mémoires de Charlotte Robespierre*, pp. 425, 426.

marquer l'heure de sa chute. Et tandis qu'il sent au ciel de thermidor monter ces orages, il songerait à la femme? Non, et si trente-huit ans encore Éléonore le pleure (elle ne meurt que le 26 juillet 1832), c'est bien sur l'ami et non sur l'amant. Si son roman d'amour commence, ce n'est que quand l'amour n'est plus. Si elle est fiancée, ce n'est que quand elle est veuve. Et si elle l'aime enfin d'une tendresse plus ardente, c'est qu'à l'histoire Robespierre monte, parmi la haine — ou le silence (1).



(1) Le nom d'Éléonore se retrouve dans une pièce curieuse publiée par Berville et Barrière, t. III, p. 315. Elle émane du conventionnel Baraillon et représente la fille de Duplay, comme « la prétendue femme de Maximilien Robespierre ». C'est un échantillon ordinaire des jugements thermidoriens : « Il devait y avoir chez les nommés Laveyron frères, meuniers, demeurant à Créteil-sur-Charenton, et cousins de la prétendue femme de Maximilien Robespierre, l'un de ces Laveyron, déporté, l'autre existant et exécré, le 10 thermidor dernier, une fête où Robespierre devait se montrer avec toute la magnificence d'un dictateur. Tout était préparé en conséquence. Déjà la volaille, les agneaux étaient égorgés. A la suite de l'orgie, on devait arrêter définitivement de nouvelles listes de proscription. Ces listes ont été trouvées. On assure que Robespierre, prétendant hautement à la dictature, disait qu'on ne pouvait déjà plus s'en passer, et qu'il était déjà dictateur par le fait. » M. Lenôtre a-t-il quelque chose à envier à l'imagination de ce Baraillon, la veille à plat ventre devant l'Incorruptible ?

Livre III

Le Sardanapale de la Terreur

I

LES DÉVOTES DE L'INCORRUPTIBLE

L'influence de Robespierre sur les femmes fut énorme. Jamais homme ne fut entouré de dévotes comme celui qui semblait avoir condamné l'amour, — du moins pour lui. Les jours où il parlait à la Convention, les tribunes étaient combles, et c'était l'élément féminin qui y dominait. Ainsi il en fut quand Maximilien répondit à la catilinaire de Louvet, ce Louvet qui s'était dressé contre lui pour crier : « Robespierre, je t'accuse ! » Un orage d'applaudissements féminins salua la péroraison du discours de Maximilien, ce qui fit dire, au sortir de la séance, à Rabaud Saint-Étienne :

— Quel homme que ce Robespierre avec toutes ses femmes ! C'est un prêtre qui veut devenir Dieu (1).

(1) *Les Mystères de la Mère de Dieu dévoilés*, par VILATE, ex-juré au tribunal révolutionnaire de Paris, détenu. A Paris, l'an III de la République Française, in-8, chap. XV, p. 311.

Dieu ! Ce n'était point un mot jeté au hasard et Rabaud Saint-Étienne exprimait une idée alors générale, cette idée du Robespierre pape laïque et pontife qui, de nos jours, fausse encore le principe du 18 floréal qui reconnut, à l'invitation de l'Incorruptible, l'existence de l'Être Suprême et de l'immortalité de l'âme. Et la chose remontait plus haut encore, car Condorcet, deux ans plus tôt, disait déjà : « On se demande pourquoi tant de femmes à la suite de Robespierre, chez lui, à la tribune des Jacobins, aux Cordeliers, à la Convention ? C'est que la Révolution y fait secte, c'est un prêtre qui a ses dévotes, mais il est évident que toute sa puissance est en quenouille (1). » C'est un mot qui blessera l'Incorruptible et dont il se souviendra, quand il dira de Condorcet qu'il était jadis grand géomètre, au jugement des littérateurs et grand littérateur au dire des géomètres. Et il ajoutera : « Depuis conspirateur timide, méprisé de tous les partis, travaillant sans cesse à l'obscurcir par le perfide fatras de ses rapsodies mercenaires (2). » Mais Condorcet exagérait-il ? Non, sans doute, puisque la même pensée inspire, en janvier 1793, deux mois plus tard, ce couplet du *Chansonnier Patriotique*, qui se chante sur l'air des *Bourgeois de Chartres :*

Suivi de ses dévôtes,
Et de sa cour entouré,
Le Dieu des sans-culottes
Robespierre est entré :

(1) *Chronique de Paris*, 9 novembre 1792.
(2) *Rapport du 18 floréal* an II, déjà cit., p. 17.

« Je vous dénonce tous, cria l'orateur blême;
Jésus, ce sont des intrigants,
Ils te prodiguent un encens
Qui n'est dû qu'à moi-même !

Et ces femmes on les appelle ses « jupons gras (1) ». Quelle sorte d'influence exerce-t-il sur elles? Est-ce ce « sentiment qui était une dévotion plutôt qu'un amour (2)? » C'est surtout, croyons-nous, un ascendant moral dû à la rigidité de ses mœurs, de ses principes, une attirance que lui mérite cette inflexibilité qui ne compose avec rien. A cet homme qui ne va à aucune femme, toutes les femmes viennent, parce que, d'abord, il y a là la marque de la contradiction éternelle de l'esprit féminin, ensuite parce que la doctrine de Robespierre, étendue à tous les opprimés — et les femmes ne se considèrent-elles pas comme en perpétuel esclavage? — donne satisfaction, ainsi qu'on l'a dit avec justesse, « à leur faiblesse, à leur besoin de protection (3) ». Il est un fait évident, c'est que cet « appréciateur de jolies femmes », comme l'appelle un peu puérilement



(1) *Dictionnaire historique et biographique des hommes de la Révolution ;* déjà cit., p. 409.
(2 *Décade philosophique*, an II, t. II.
(3) Henri d'Alméras, *les Romans de l'histoire : les dévotes de Robespierre*. Paris, s. d. in-18, p. 111.

M. Welschinger (1), reçoit peu de lettres d'amour — il en reçoit cependant, nous le verrons — et que sa correspondance féminine est surtout politique. C'est donc bien qu'elles considèrent en lui l'homme d'un principe, d'une idée, d'une politique. Et c'est tant mieux : car cette politique c'est la leur. Les lettres qu'on lui adresse en sont de curieuses manifestations.

Voici Olympe de Gouges. « Je te propose, lui dit-elle, de prendre avec moi un bain dans la Seine, mais pour te laver entièrement des taches dont tu t'es couvert depuis le 10 [août], nous nous attacherons des boulets de seize et de vingt-quatre à nos pieds, et nous nous précipiterons ensemble dans les flots (2). »

Incohérence ? Non, névrose politique, un peu plus exaspérée chez celle-ci que chez les autres, voilà tout.

Voyons maintenant quelques lettres de cette correspondance féminine de Robespierre. C'est à un double titre qu'elle est curieuse, d'abord parce qu'elle émane de dévotes, ensuite parce qu'elle est presque toujours, ainsi que nous l'avons dit, exclusivement politique. Celle que voici est anonyme :

Au citoyen Maximilien Robespierre, représentant du peuple à Paris.

Permettez à une ancienne amie d'adresser à vous-même une faible et légère peinture des maux dont est

(1) H. Welschinger, *vol. cit.*, p. 74.

(2) *Réponse à la justification de Maximilien Robespierre adressée à Jérôme Pétion*, par Olympe de Gouges; *pronostic sur Maximilien Robespierre par un animal amphibie* [Paris], s. l. n. d. [1792], in-8, p. 9. La dernière partie de la brochure est signé *Polyme*, anagramme d'Olympe.

accablée la patrie. Vous préconisez la vertu ; nous sommes depuis six mois persécutés, gouvernés par tous les vices ; tous les genres de séduction sont employés pour égarer les peuples, mépris pour les hommes vertueux ; outrages à la nature, à la justice, à la raison, à la divinité ; appât des richesses, soif du sang de ses frères. Si ma lettre vous parvient, je le regarderai comme une faveur du ciel. Nos maux sont bien grands, mais notre sort est dans vos mains ; toutes les âmes vertueuses vous réclament. Notre délivrance ou la mort, voilà le cri général (1).

Flagornerie, dira-t-on. Mais la lettre est anonyme! Que sert dans ce cas l'éloge ? La seconde lettre est plus brève, mais le ton est le même. Celle-ci est signée, soit, mais demande-t-elle une faveur ? Que fait-elle, sinon répéter ce que disent les autres lettres anonymes ?

Digne représentant du peuple, quels travaux immenses, quelle marche rapide à l'immortalité ! l'histoire ne peindra jamais assez parfaitement tant de vertus, de talents et de courage.

J'en rends grâce à l'Être Suprême, il a veillé sur tes jours (2).

S. V... *aînée.*

Ce 5 prairial, l'an deuxième (3).

Mais ce sont là des témoignages obscurs. Il en est d'autres, et tombés de plumes plus illustres qui, plus tard, se retournèrent contre le premier objet de leur admiration. Mme Roland, — comment le croire ?

(1) *Papiers inédits trouvés chez Robespierre...*; t. I, p. 254.
(2) La veille, Cécile Renault avait été arrêtée.
(3) E.-B. Courtois, *Rapport...*, pièce IV, p. 104.

— dès 1791, fut parmi ces dévotes dont le nombre, par la suite, ne fit que s'accroître.

Ici encore il ne s'agit, dans ses lettres, que de politique, mais n'empruntent-elles pas à leur signataire une autorité considérable ? Sur ce caractère ombrageux, passionné, Robespierre a exercé une influence rare, et c'est pourquoi ces missives ne doivent pas être négligées. Qui songerait à contester leur importance, surtout quand on considère les dates auxquelles elles furent écrites : la première trouve Robespierre alors qu'il n'est arrivé à Paris, inconnu de tous, que depuis deux ans ! Deux ans ! Cela a suffi pour lui assurer une suprématie que l'an II verra arriver à son apogée. Et que lui écrit Manon ?

Au clos de la Plâtrière, paroisse de Thézée, district de Villefranche, département du Rhône-et-Loire, 27 septembre 1791.

Au sein de cette capitale, foyer de tant de passion, où votre patriotisme vient de fournir une carrière aussi pénible qu'honorable, vous ne recevrez pas, Monsieur, sans quelque intérêt, une lettre datée du fond des déserts, écrite par une main libre, et que vous fait adresser ce sentiment d'estime et de plaisir qu'éprouvent les honnêtes gens à se communiquer.

Lors même que je n'aurais suivi le cours de la révolution et la marche du Corps législatif que dans les papiers publics, j'aurais distingué le petit nombre d'hommes courageux, toujours fidèles aux principes, et parmi ces hommes mêmes celui dont l'énergie n'a cessé d'opposer la plus grande résistance aux prétentions, aux manœuvres du despotisme et de l'intrigue ; j'aurais voué à ces élus l'attachement et la reconnaissance des amis de l'humanité pour ses généreux défenseurs. Mais ces sentiments acquièrent une nouvelle

VÈRITABLE

RORTRAIT

DE CATILINA ROBESPIERRE,

TIRÉ D'APRÈS NATURE.

O toi, qui a tant fait de victimes,
Ennemi de l'égalité,
Tu as reçu le prix de tes crimes,
Et nous aurons la liberté.

ROBESPIERRE a vécu 35 ans; sa taille étoit de 5 pieds 2 ou 3 pouces; son corps jeté d'à-plomb, sa démarche ferme, vive, et même un peu brusque; il crispoit souvent ses mains, comme par une espèce de contraction de nerfs; le même mouvement se faisoit sentir dans ses épaules et dans son col qu'il agitoit convulsivement à droite et à gauche; ses habits étoient d'une propreté élégante, et sa chevelure

Un pamphlet thermidorien.

force lorsqu'on a vu de près la profondeur des manœuvres et l'horreur de la corruption qu'emploie le despotisme pour asservir et dégrader l'espèce, pour conserver ou augmenter la stupidité des peuples, égarer l'opinion, séduire les faibles, effrayer le vulgaire et perdre les bons citoyens. L'histoire ne peint qu'à grands traits l'action et les suites de la tyrannie, et cet affreux tableau est plus que suffisant pour faire haïr violemment tout pouvoir arbitraire; mais je n'imagine rien d'aussi hideux, d'aussi révoltant que ses efforts, ses ruses et son atrocité déployés en cent façons, pour se maintenir dans notre révolution. Quiconque est né avec une âme et l'a conservé saine, ne peut avoir vu Paris dans ces derniers temps, sans gémir sur l'aveuglement des nations corrompues, et l'abîme de maux dont il est si difficile de les sortir.

J'ai fait dans cette ville un cours d'observations dont le triste résultat ressemble à celui qu'on tire presque toujours de l'étude des hommes; c'est que leur plus grand nombre est infiniment misérable, et qu'il est rendu tel par nos institutions sociales; c'est que l'on doit travailler au bien de l'espèce, à la manière de la Divinité, pour le charme de l'opérer, le plaisir d'être soi, de remplir sa destination ,et de jouir de sa propre estime, mais sans attendre ni reconnaissance ni justice de la part des individus; c'est enfin que le peu d'âmes élevées qui seraient capables de grandes choses, dispersées sur la surface de la terre et commandées par les circonstances, ne peuvent presque jamais se réunir pour agir de concert.

J'ai trouvé sur la route, comme à Paris, le peuple trompé par son ignorance, ou par les soins de ses ennemis ; ne connaissant guère ou jugeant mal l'état des choses : partout la masse est bonne ; elle a une volonté juste, parce que son intérêt est celui de tous ; mais elle est séduite ou aveugle. Nulle part je n'ai rencontré

de gens avec qui je pusse causer ouvertement et d'une manière utile de notre situation politique : je m'en suis tenue à laisser, dans tous les lieux où j'ai passé, des exemplaires de votre adresse; ils auront été trouvés après mon départ et auront fourni un excellent texte aux méditations de quelques personnes.

La petite ville où j'ai ma demeure, et dans laquelle je me suis arrêtée durant quelques jours, Villefranche, n'a que des patriotes à la toise, qui aiment la révolution parce qu'elle a détruit ce qui était au-dessus d'eux, mais qui ne connaissent rien à la théorie d'un gouvernement libre, et qui ne se doutent pas de ce sentiment sublime et délicieux qui ne nous fait voir que des frères dans nos semblables, et qui confond la bienveillance universelle avec cet ardent amour de cette liberté, seule capable d'assurer le bonheur du genre humain. Aussi, tous ces hommes-là se hérissent-ils au nom de république, et un roi paraît une chose fort essentielle à leur existence.

J'ai embrassé mes enfants avec transport, j'ai juré, en versant de douces larmes, d'oublier la politique pour ne plus étudier et sentir que la nature, et je me suis hâtée d'arriver à la campagne.

Une sécheresse extraordinaire avait ajouté tout ce qu'il est possible d'imaginer à l'aridité d'un sol ingrat et pierreux, à l'aspect assez triste d'un domaine agreste, que l'œil du maître peut seul vivifier et qui avait été abandonné depuis six mois ; le moment de la récolte exigeait ma présence et augmentait mes sollicitudes ; mais les travaux rustiques portent avec eux la paix et la gaieté, et je les aurais goûtées sans mélange, si je n'avais découvert que les calomnies inventées à Lyon pour éloigner mon mari de la législature, avaient pénétré jusque dans ma retraite, et que des hommes qui n'ont jamais eu lieu que de sentir notre dévouement au bien général et au leur particulier, attribuaient

notre absence à l'arrestation supposée de M. Rolland, comme contre-révolutionnaire ; enfin, j'ai entendu chanter derrière moi *les Aristocrates à la lanterne* !

Je ne doute pas des suites de ces absurdes préventions qui n'ont pu gagner la majorité; d'ailleurs notre seule présence et la reprise de cette vie simple et bienfaisante à laquelle nous sommes habitués, fera bientôt disparaître jusqu'à leurs moindres traces; mais comme il est aisé d'égarer le peuple et de le tourner contre ses propres défenseurs!

Quant à Lyon, cette ville est dévouée à l'aristocratie; ses élections sont détestables ; les députés ne sont que des ennemis de la liberté, des agioteurs, des gens nuls ou mal famés ; il n'y a pas un talent, même médiocre ; son département est composé à peu près comme sa députation à la législature ; quelques patriotes ont été poussés au district où ils ne sauraient faire grand bien, ni empêcher beaucoup de mal.

S'il faut juger du gouvernement représentatif par le peu d'expérience que nous en avons déjà, nous ne devons pas nous estimer fort heureux. La masse du peuple ne se trompe pas longtemps grossièrement; mais on achète les électeurs, puis les administrateurs et enfin les représentants qui vendent le peuple. Puissions-nous, en appréciant les vices que les préjugés et es ambitieux ont fait introduire dans notre constitution, sentir toujours davantage que tout ce qui s'écarte de la plus parfaite égalité, de la plus grande liberté, tend nécessairement à dégrader l'espèce, la corrompt et l'éloigne du bonheur.

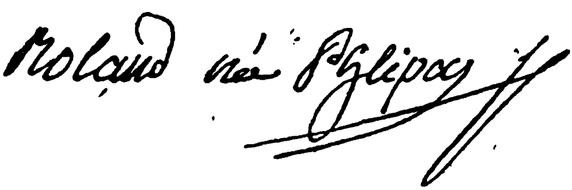
Vous avez beaucoup fait, Monsieur, pour démontrer et répandre ces principes; il est beau, il est consolant de pouvoir se rendre ce témoignage à un âge où tant d'autres ne savent point encore quelle carrière leur est réservée; il vous en reste une grande à parcourir pour que toutes les parties répondent au commencement, et

vous êtes sur un théâtre où votre courage ne manquera pas d'exercice.

Du fond de ma retraite, j'apprendrai avec joie la suite de vos succès; j'appelle aussi vos soins pour le triomphe de la justice, car la publication des vérités qui intéressent la félicité publique est toujours un succès pour la bonne cause.

Si je n'avais considéré que ce que je pouvais vous mander, je me serais abstenue de vous écrire; mais sans avoir rien à vous apprendre, j'ai eu foi à l'intérêt avec lequel vous recevriez des nouvelles de deux êtres dont l'âme est faite pour vous sentir, et qui aiment à vous exprimer une estime qu'ils accordent à peu de personnes, un attachement qu'ils n'ont voué qu'à ceux qui placent au-dessus de tout la gloire d'être juste et le bonheur d'être sensible. M. Rolland vient de me rejoindre, fatigué, attristé de l'inconséquence et de la légèreté des Parisiens; nous allons ensemble suivre nos travaux champêtres entremêlés de quelques occupations de cabinet, et chercher dans la pratique des vertus privées un adoucissement aux malheurs publics, s'il nous est réservé d'être témoins de ceux que peuvent faire une cour perfide et des scélérats ambitieux.

Accueillez, comme nous vous les offrons, nos sentiments et nos vœux (1).



(1) Cette lettre, faisant partie des papiers de Charlotte Robespierre, a été publiée dans ses *Mémoires*, pp. 415 et suiv.

Sont-ce là de ces lettres qu'on adresse à un ami ou un indifférent ? Celle-ci révèle véritablement l'ascendant de Robespierre sur l'âme de celle qui sera la Reine de la Gironde. Mais alors elle se libérera de cette influence. Pourquoi ? Parce qu'elle aura conscience d'être à la tête d'un parti. Elle imaginera pouvoir, avec ses amis, balancer la puissance jacobine au bénéfice de la puissance girondine. Son âme fébrile et tourmentée s'arrachera alors du joug de Maximilien et, rageusement, elle tracera de lui ce portrait misérable que nous transmettent ses *Mémoires*. Elle le niera devant la postérité, mais nierat-elle les éloges de 1791 et 1792 ? Et la lettre que voici est-elle moins significative que la première ?

Paris, 25 août 1792, au soir.

J'ai désiré vous voir, monsieur, parce que vous croyant un ardent amour pour la liberté, un entier dévouement au bien public, je trouvais à vous entretenir le plaisir et l'utilité que goûtent les bons citoyens en exprimant leurs sentiments, en éclairant leurs opinions. Plus vous me paraissiez différer sur une question intéressante avec des hommes dont j'estime les lumières et l'intégrité, plus il me semble important de rapprocher ceux qui n'ayant qu'un même but devaient se concilier dans la manière de l'atteindre. Quand l'âme est pure, quand les intentions sont droites et que la passion dominante est celle de l'intérêt général dépouillée de toute vue personnelle, de toute ambition cachée, on doit finir par s'entendre sur les moyens de servir la chose publique.

Je vous ai vu, avec peine, persuadé que quiconque, avec des connaissances, pensait autrement que vous sur la guerre, n'était pas un bon citoyen.

Je n'ai point commis la même injustice à votre égard ; je connais d'excellents citoyens qui ont une opinion contraire à la vôtre, et je ne vous ai point trouvé moins estimable pour voir autrement qu'eux. J'ai gémi de vos préventions, j'ai souhaité, pour éviter d'en avoir aucune en moi-même, de connaître à fond vos raisons, vous m'aviez promis de me les communiquer, vous deviez venir chez moi..., vous m'avez évitée, vous ne m'avez rien fait connaître, et, dans cet intervalle, vous soulevez l'opinion publique contre ceux qui ne voient pas comme vous. Je suis trop franche pour ne pas vous avouer que cette marche ne m'a pas paru l'être.

J'ignore qui vous regardez, comme *vos ennemis mortels*, je ne les connais pas, certainement je ne les reçois point chez moi en *confiance*, car je ne vois à ce titre que des citoyens dont l'intégrité m'est démontrée et qui n'ont d'ennemis que ceux du salut de la France.

Rappelez-vous, monsieur, ce que je vous exprimais la dernière fois que j'ai eu l'honneur de vous voir : *soutenir la constitution, la faire exécuter avec popularité*, voilà ce qui me semblait devoir être actuellement la boussole du citoyen, dans quelque place qu'il se trouve. C'est la doctrine des hommes respectables que je connais, c'est le but de toutes leurs actions, et je regarde vainement autour de moi pour appliquer la dénomination d'intrigant dont vous vous servez.

Le temps fera tout connaître ; sa justice est lente, mais sûre : elle fait l'espoir et la consolation des gens de bien. J'attendrai d'elle la confirmation ou la justification de mon estime pour ceux qui en sont l'objet. C'est à vous, monsieur, de considérer que cette justice du temps doit à jamais éterniser votre gloire ou l'anéantir pour toujours.

Pardonnez-moi cette austérité d'expression ; elle tient à celle des principes que je professe, des senti-

ments qui m'animent, et je ne sais jamais paraître que ce que je suis.

ROLAND, née Phlipon (1).

C'est là le premier déchirement. Un an plus tard la pauvre Manon, en prison, commencera sa catilinaire contre celui qu'elle accuse de tous les malheurs de la République. Elle dira alors que « la nature l'a fait si peureux », que sa « voix est triviale », qu'il est « jaloux (2) », et, girondine jusqu'à la mort, parce que c'est là son rôle et sa gloire, elle attestera sa haine anti-jacobine, pour avoir été, peut-être, la première de toutes les femmes de France à saluer, en Maximilien, le grand Jacobin.

On voit donc jusqu'où s'étend l'influence de Robespierre sur les femmes. Elle réserve d'étranges surprises, au surplus, parmi lesquelles celle de Charlotte Corday, hésitant à le prendre pour avocat, n'est pas la moindre(3). Qu'elles le veuillent ou non, toutes sont ses dévotes, et le demeurent, quoiqu'elles disent, quoiqu'elles fassent.

*
* *

Robespierre, naturellement, en est assailli. Quiconque détient une parcelle du pouvoir est de même

(1) Cette lettre, longtemps inédite, fut trouvée parmi les papiers de Robespierre, supprimée par Courtois, et publiée par Berville et Barrière, *ouvr. cit.*, t. I, p. 305.

(2) *Mémoires de Madame Roland*, édition de 1865, in-32, t. I, pp. 80, 81, 82; t. II, p. 35.

(3) Dans sa lettre à Barbaroux « aux prisons de l'Abbaye, dans la ci-devant chambre de Brissot, le second jour de la préparation de la paix », parlant de son avocat, Charlotte Corday écrit : « J'ai pensé demander Robespierre ou Chabot... » Et ce n'est pas de l'ironie.



A.B.J. ROBERSPIERRE LE JEUNE

NE A ARRAS DEPᵗ DU PAS DE CALAIS
DEPUTE A LA CONVENTION NATIONALE EN 1792
DECAPITE LE 10 AVEC SON FRERE

Le frère de l'Incorruptible

en butte aux sollicitations de celles qui, avant leur bon droit, font parler leur élégance et leur beauté : « Ce que la Révolution française n'a pas détruit, c'est l'influence des femmes, écrit l'une d'elles. Les comités républicains ne faisaient point contre elles une meilleure défense que les boudoirs de l'ancienne cour. Ils étaient remplis d'habiles négociatrices qui y déployaient les pouvoirs que leur donnaient de tendres regards, de doux sourires, la folle gaieté, les saillies pleines de grâce. Ce sont des armes que les Françaises savent mieux manier que les femmes de quelque pays que ce soit. Les commissaires, agents, ministres, n'y savaient nullement résister ; et je crois qu'à tout prendre, le sexe féminin, auquel l'acte constitutionnel ne confère aucun droit, exerce encore une autorité à peu près despotique sur le peuple souverain (1). »



Mme Roland.

(1) Maria-Héléna Williams, *Nouveau voyage en Suisse* ; traduction de 1798. Cité par C. A. Dauban, *Paris en* 1794 *et*

Cela en l'an II. En l'an VIII, ces mœurs n'avaient guère changé puisque nous voyons Fouché, ministre de la police, ordonner à ses inspecteurs de ne tolérer sous aucun prétexte les femmes dans les locaux de l'administration (1). Sous ce rapport, on peut encore se croire, de nos jours, en l'an II ou en l'an VIII. Ce n'étaient point que les administrations qui étaient assiégées ainsi. On connaît les démarches de Joséphine de Beauharnais auprès du conventionnel Vadier, et n'est-ce pas Vilate qui nous apprend que, tous les matins, l'antichambre de Barère était remplie de jolies femmes, porteuses de pétitions, auxquelles l'Anacréon de la guillotine, prodiguait les galanteries (2) ? Dès lors il est permis de croire à la présence de pareilles visiteuses à la maison Duplay. On présume le parti qu'en tirent quelquefois les détracteurs de l'Incorruptible. Ces femmes viennent lui demander des vies humaines, et comme il est le Tigre, le Buveur de sang, il refuse toujours. C'est le conte de Fleury. Sa sœur, Mme de Sainville, est allée demander à Maximilien la liberté du comédien arrêté pour l'affaire de *Paméla*. Inutile de dire comment Robespierre la reçoit (3). Aventure à peu près iden-

en 1795, *histoire de la rue, du club et de la famine, composée d'après des documents inédits, particulièrement les rapports de police et les registres du Comité de Salut public.* Paris, 1869, in-8. p. 592.

(1) Lettre autographe signée, au citoyen Desmarets; Paris, 29 ventose an VIII ; 1 p. in-18. — *Catalogue d'une curieuse collection de lettres autographes des célébrités des dix-huitième et dix-neuvième siècles, écrivains, artistes, hommes d'État, provenant du cabinet d'un amateur parisien.* Paris, mai 1883, in-8, n° 91.

(2) Vilate, *Causes secrètes de la Révolution du* 9 *au* 10 *thermidor...* ; déjà cit., p. 19.

(3) Fleury, *vol. cit.*, p. 180.

tique dans les *Mémoires* de la duchesse d'Abrantès. Là nous voyons Mme de la Marlière solliciter la grâce de son mari, le général. «Lorsqu'elle fut partie, Robespierre dit : « Sais-tu qu'elle est jolie, cette femme-là ?... mais très jolie ! » Et il accompagna cette remarque de réflexions qui glacent et font frémir tout à la fois (1). » Vous entendez bien : quand Mme de la Marlière fut partie ! Mme d'Abrantès écoutait donc aux portes ? Mais ces solliciteuses, Maximilien ne les recevait point toujours. « Mme de Rache est de retour à Paris, écrit à propos de l'une d'elles le conventionnel Le Bas à son père. Elle a été plusieurs fois en vain chez Robespierre pour l'intéresser à faire crouler la substitution qui la gêne ; elle n'a pas trouvé moyen de lui parler (2)... » On peut croire que Mme de Rache ne fut point la seule à être dans ce cas.

Ce dédain devient lui-même un argument contre Robespierre. S'il ne veut point abuser de ces solliciteuses chez lui, c'est par pure hypocrisie, pour conserver intacte cette probe réputation d'austérité qui est la sienne. C'est pourquoi on le fait courir le tendron par la ville. Notre anonyme allemand l'insinue avec habileté. « Il rentre extraordinairement tard, écrit-il ; il travaille souvent jusqu'après minuit au Comité de salut public ; mais s'il n'est pas au Comité, il n'en rentre pas moins jamais avant minuit. Où est-il pendant ce temps ? Nul ne le sait (3). » Le

(1) *Mémoires de Madame la duchesse d'Abrantès*. Paris, 1835, seconde édition; in-8, t. VI, p. 70.
(2) Lettre du 15 octobre 1792. — Stéfane Pol, *le Conventionnel Le Bas...* ; déjà cit., p. 35.
(3) Georges Avenel, *art. cit.*, p. 212.

bon Allemand fait erreur, Montjoye sait, lui, où est Robespierre : dans une maison de prostitution, tout simplement, lui qui, à une invitation à souper de Camille Desmoulins, a répondu : « Je reste chez moi. La tisane de champagne est le poison de la liberté. » Mais enfin, Montjoye l'assure. « Il donnoit des festins dispendieux, tantôt à Saint-Cloud, tantôt à Conflans, tantôt à Issy... il terminoit ses journées par des orgies où l'on servoit à profusion les mets les plus recherchés, les vins les plus exquis... » Et chacune de ces orgies se terminait « par une débauche nocturne (1) ». Le moyen, s'il vous plaît, de ne pas croire un homme aussi affirmatif ? Aussi ne s'en fait-on pas faute, et c'est en droite ligne que nous verrons, un peu plus loin, venir des contes de Fleury, réédités avec agrément par l'intrépide M. Lenôtre, et enjolivés par M. Victorien Sardou, ce drame où on voit un Robespierre muni... d'un fils naturel. C'est comme j'ai l'honneur de l'écrire. Cela franchit même les frontières, et c'est pourquoi nous voyons des historiens polonais accuser l'Incorruptible de la mort de la princesse Rosalie Lubomirska, coupable d'avoir résisté aux avances du Tigre (2). Mais pour plaindre son pitoyable sort, est-il besoin d'en accuser aussi puérilement Robespierre ?

Mais la plus plaisante de ces histoires, est celle, mise en circulation, par la seconde femme de Talma, Charlotte Vanhove, de la Comédie-Française. On doit laisser au morceau toute la saveur de sa naïve et outrecuidante ingénuité :

(1) MONTJOYE, *vol. cit.*, p. 230.
(2) KRAUSHAR, *Ofiara Terroryzmu*. Cracovie, 1877, in-8, *passim*.

PORTRAITS EXÉCRABLES,

DU TRAITRE ROBESPIERRE ET SES COMPLICES

Tenue par la Furie ; avec leurs crimes et forfaits que l'on découvre tous les jours.

Suivie de la vie privé du scélétat HENRIOT.

Il a vécu trente-cinq ans ; sa taille était de cinq pieds trois ou quatre pouces ; son corps jette d'à-plomb ; sa démarche ferme, vive, et même un peu brusque ; il crispoit souvent ses mains, comme par une espece de contraction de nerfs ; le même mouvement se faisoit sentir dans ses épaules et dans son col qu'il agitoit convulsivement à droite et a gauche ; ses habits étoient d'une propreté élégante, et sa chevelure toujours soignée ; sa physionomie un peu renfrognée n'avoit rien de remarquable ; son teint était livide et

Un pamphlet thermidorien.

Robespierre venait presque tous les jours au théâtre; la jeune actrice (1) ne fut pas longtemps à s'apercevoir qu'elle était l'objet de cette assiduité. Elle frémit; et, craignant les manifestations d'un amour si fatal, elle chercha les moyens de retarder au moins une déclaration qu'elle craignait de ne pouvoir longtemps éviter. Elle se dit malade et s'abstint de la scène.

Mais quelle fut sa terreur lorsque Talma vint lui raconter ce qui s'était passé relativement à lui! Il avait un tailleur en grande renommée : c'était le seul qui exécutât parfaitement, d'après la direction du tragédien, de petites redingotes courtes à la polonaise, ornées de brandebourgs... Robespierre fit mander le tailleur en question, et lui dit, en peu de paroles, de lui faire un habit. Celui-ci, croyant ajouter à sa réputation de tailleur à la mode, tout en prenant mesure à Robespierre, lui dit : « Si le citoyen voulait une petite redingote à la Talma! » — A ce nom, une crispation de nerfs saisit Robespierre et se manifesta de telle sorte que le tailleur tremblant crut voir un Tigre prêt à le saisir : « *Talma! Talma!* » répétait Robespierre. — « Je ne dis pas cela, citoyen! » criait en reculant le pauvre tailleur; et, sans finir de prendre mesure, il saisit la porte et courut à toutes jambes jusqu'à la rue de la Victoire (2),

(1) L'actrice se met ici elle-même en scène, car son récit commence en ces termes : « Une jeune actrice, qui venait d'être reçue au Théâtre de la République, avait inspiré au grand tragédien (Talma) une véritable passion; et la jeune personne n'y était point insensible... » De fait, elle attendit sept ans encore avant de l'épouser. Le mariage est du 16 juin 1802.

(2) La rue ne portait point encore ce nom. C'était la rue Chantereine, transformée, par arrêt du 8 ventose an VI (26 février 1798) de l'Administration centrale du département de la Seine, en rue de la Victoire. (Cf. GUSTAVE BORD, *l'Hôtel de la rue Chantereine et ses habitants* (1777-1857); *le Carnet*, mars, 1903, p. 361.) Talma, on le sait, y habitait le petit hôtel loué par Joséphine peu avant son mariage avec Bonaparte.

pour informer Talma de la scène qui venait d'avoir lieu (1).

Il faut, à la vérité, reconnaître que nul n'a pris ce conte au sérieux. Les sentiments de Robespierre sur le Théâtre de la Nation (2), ce « repaire dégoûtant de l'aristocratie », ainsi qu'il dit lui-même, on les connaît, et les thermidoriens les rappellent aux jours de leur vengeance. « Qui croirait, s'exclame Courtois, qu'un des projets de Robespierre fut d'abolir les spectacles (3) ? » Qu'eût-il dit, connaissant l'anecdote de Charlotte Vanhove ? Les arguments qu'il en eût tirés eussent été écrasants. Il n'en a rien fait, et pour cause. Le tailleur s'est tu ; Talma s'est tu ; seul, l'objet « d'un amour si fatal », s'est vanté, un peu tard, il est vrai, de la chose. Mais c'est une femme et le souci de la vraisemblance lui demeure étranger. Pour juger de son anecdote, elle suffit. De même des autres. Si elles pèchent, c'est par la base. La base seule appartenant à l'histoire, il n'y a qu'à laisser le reste au roman. Les âmes sensibles y trouveront toujours des satisfactions.

Telles cependant, ces notes, aussi peu précises

(1) *Études sur l'art théâtral, suivies d'anecdotes inédites sur Talma et la correspondance de Ducis avec cet artiste, depuis 1792 jusqu'en* 1815, par Mme Vve Talma, née Vanhove, maintenant comtesse de Chalot. Paris, 1836, in-8. — Ce passage a été réédité par M. d'Alméras dans la réimpression de l'ouvrage de Regnault-Warin, *Mémoires sur Talma*, avec notes et nombreux documents. Paris, 1904, in-18.

(2) « C'est au mois de juillet 1789, après la prise de la Bastille, que la Comédie-Française avait adopté ce titre de Théâtre de la Nation. » Arthur Pougin, *la Comédie-Française et la Révolution*. Paris, s. d. in-18, p. 66.

(3) E.-B. Courtois, *Rapport...*, p. 27.

puissent-elles être, apportent une indication sur les dévotes de Robespierre. Sans doute, ces solliciteuses ne sont-elles que des dévotes par nécessité ou besoin, mais il en est d'autres plus désintéressées, dont nous avons à tirer de l'ombre les profits perdus. Elles nous le montrent assiégé comme un ministre d'ancien régime, mais aussi dédaigneux des offres qu'elles lui peuvent faire. C'est là précisément ce que lui reprochent ses ennemis au lendemain de sa chute. Il est vrai qu'ils y ajoutent le grief de la grossièreté et de la cruauté dans le refus. Sur ce point ce que nous avons déjà dit de l'homme, de son souci de la politesse, répond. N'est-ce pas une vertu, dans ces temps sans mœurs, d'avoir résisté, au nom d'un idéal de probité civique et de propreté morale, à toutes ces solliciteuses si près de céder en s'offrant ?

Et pour n'avoir point fait de toutes ces femmes ses maîtresses, on l'appelle le « don Quichotte de la vertu (1) ». Eût-on mieux aimé qu'il en fût le don Juan ?



(1) Arsène Houssaye, *vol. cit.*, p. 316.

II

INTÉRÊT DES THERMIDORIENS A FIANCER ROBESPIERRE

Robespierre austère, solitaire, chaste, fut une énigme pour ceux qui le poussèrent au guet-apens de Thermidor. Des hommes à filles comme Barras, Barère, Tallien, ne comprirent point l'exemple de cette vie privée qui ne se jugeait point inséparable de sa vie publique, et qui dédaigna le masque d'une facile hypocrisie. Il y avait là pour eux quelque chose de mystérieux dont ils cherchèrent en vain la solution. Enfin l'un d'eux l'apporta : Robespierre dédaignait les citoyennes parce qu'il visait plus haut. Plus haut ? Qui donc ? A Mme Royale, la fille de Louis XVI. Et la bande des ruffians fiança l'Incorruptible à la captive du Temple.

Ce faisant ils satisfaisaient à la double énigme. Nous venons de voir la première. La seconde était d'une plus grande importance. Robespierre avec des vues sur Mme Royale montrait nettement le but auquel il tendait : la tyrannie. Il n'avait renversé le tyran Capet que pour se mettre à sa place en épousant la fille. Simple calcul ! Ruse ingénue ! Faisant semblant d'y croire, ils y firent croire les autres. Ce devint article de foi, fait établi et démontré. Le 9 thermidor n'avait donc véritablement abattu que celui qui visait à la tyrannie et aspirait à y atteindre par la voie la plus ingénieuse.

La réaction thermidorienne rassembla, à cet égard, un faisceau de faits qui devaient prouver la chose jusqu'à l'évidence. Dans la tragique nuit, des soldats s'étaient présentés au Temple, pour en enlever les prisonniers. « Le bruit s'est répandu, écrivait un pamphlet, que pour se donner plus de lustre aux yeux de ses futures (*sic*) confrères couronnés, le tyran devait forcer la main à la jeune Capet et l'épouser. Pourquoi, en effet, ces efforts tentés dans la nuit du 9 au 10 thermidor pour s'emparer du Temple ? Ce mariage pouvait être à ses yeux un moyen de se faire reconnaître par les Puissances étrangères, si ses satellites l'avaient fait proclamer ici. Cette conjecture n'étonna pas ceux qui connaissent les ambitieux et les Cours (1). » Pour soutenir

(1) *Vies secrettes et politiques de Couthon, Saint-Just, Robespierre jeune, complices du tyran Robespierre, et assassins de la République* (par J. LEBLANC) ; à Paris, chez Prévost, rue Jacques, n° 195, près la Fontaine Severin; l'an II de la République Française, une et indivisible ; in-8, p. 31. — Ce pamphlet se termine, p. 36, par cette singulière note :

cette thèse inattendue, on pouvait s'appuyer sur l'autorité d'un des hommes du coup d'État. « Peut-être ne le croiriez-vous pas, dit Barère à la Convention, sur le bureau de la Maison commune où se tenoit la séance contre-révolutionnaire, étoit un sceau neuf, n'ayant pour empreinte qu'une fleur de lys ; et déjà, dans la nuit, deux individus s'étoient présentés au Temple pour en demander les habitans (1). »

Et ce même Barère assure nettement que Robespierre ne songeait qu'à épouser la fille Capet. Il trouve sur ce terrain un singulier contradicteur : Barras, lui-même, lequel qualifie son rapport d'« aussi cruel que mensonger contre Robespierre (2) ». Mais cette dénégation ne vient que quelques années après le 9 thermidor, quand Barras, avec Vadier (qui nia le fait de la fleur de lys), Amar, Cambon, Billaud-Varenne, et d'autres encore, comprit le crime commis dans cette journée où sombra la République. Mais, dans l'instant, il s'agissait d'abattre Catilina, et, pour ce, quels moyens n'étaient bons ? Et le meilleur, n'était-ce pas cette absurde accusation de tyrannie ? C'est dans le même système qu'on fit rentrer la constatation, faite dans cette même nuit, de l'inscription du sac de cuir avec lequel Robespierre épongeait le

« Les citoyens lecteurs sont avertis que si cette vie a été retardée, c'est que l'éditeur a été égorgé par un homme, en lui donnant une poignée de main. Cet homme ne peut être qu'un partisan de Robespierre... » Naturellement.

(1) *Rapport fait au nom des Comités de Salut Public et de Sureté générale, par Barère, sur la conjuration de Robespierre, Couthon, Saint-Just et leurs complices* ; séance du 10 thermidor, l'an deuxième de la République française, une et indivisible ; imprimé par ordre de la Convention nationale ; à Paris, de l'imprimerie nationale, in-8, p. 4.

(2) Barras, *ouvr. cit.*, t. I, p. 204.

sang figé sur sa mâchoire fracassée. Et quelle était cette inscription ?

AU GRAND MONARQUE

LECOURT

Fournisseur du Roi et de ses troupes,
rue Saint-Honoré, près celle des Poulies
à Paris (1).

Au Grand Monarque !... N'était-ce pas une preuve des visées criminelles de Robespierre ? On le pensa; mieux encore, on le dit.

Et, de même que le reste, on le crut. Personne ne s'éleva contre l'absurdité de l'accusation; bien mieux, elle s'imposa au point d'être encore de mode en l'an V, et de constituer un grief contre les derniers Jacobins, la « queue de Robespierre ». Nous en trouvons l'écho dans une chanson inédite dirigée contre la fraction montagnarde.

LE TOMBEAU DE ROBESPIERRE.

Couplets sur l'air qu'on voudra,
pourvu qu'il aille.

composés longtems après le Vaudeville, et
mis au net dans leur état fixe à la fin du mois
germinal, cinquième année républicaine.

Approchez, Merlins et consorts :
Venez voir la fameuse pierre,

(1) *Notes relatives à Robespierre lorsqu'il fut apporté au Comité de salut public* ; réimprimées dans l'*Histoire parlementaire de la Révolution Française, ou journal des assemblées nationales depuis* 1789 *jusqu'en* 1815, par P.-J.-B. BUCHEZ et P.-C. ROUX. Paris, 1er juin 1837, in-8, t. XXXIV, p. 92.

Le tombeau de Robespierre,

Couplets

sur l'air qu'on voudra,
pourvu qu'il aille.

composés longtems après le Vaudeville, et mis au net dans leur etat fixe à la fin du mois germinal, cinquieme année republicaine.

approchez, Merlins et consorts:
venez voir la fameuse pierre,
où git le très pretieux corps
du patriote Robespierre.
la tete y manque, par malheur,
c'est en verité bien dommage;
mais on n'a pu couper son cœur,
et la tete a servi pour gage.

il voulait sous le nom de Loi
faisant grimper sa Dictature,
devenir veritable Roi
d'une Republique en peinture.
ce plan superbe echoua net;
et trompé dans sa faim canine,
au lieu d'epouser la Capet
il epousa la guillotine.

Une chanson satirique contre Robespierre.

(Collection Hector Fleischmann.)

Où gît le très précieux corps
Du patriote Robespierre.
La tête y manque, par malheur,
C'est en vérité bien dommage;
Mais on n'a pu couper son cœur,
Et la tête a servi pour gage.

Il voulut sous le nom de Loi
Faisant grimper sa Dictature,
Devenir véritable Roi
D'une République en peinture.
Ce plan superbe échoua net;
Et trompé dans sa faim canine,
Au lieu d'épouser la Capet,
Il épousa la guillotine.

Petits Cromwell, faux demi-dieux,
Instruisez-vous par son exemple :
Songez que le Peuple a des yeux
Et que partout il vous contemple.
Soïez d'abord, dans tous les cas,
Bons Français, si vous pouvez l'être;
Et si vous ne le pouvez pas,
Tâchez au moins de le paraître.

Mais non, vous ne le pourrez pas,
Pour le bien paraître il faut l'être;
Allez donc, marchez sur les pas
De votre abominable Maître.
Allez avec le doux espoir
De sortir par la même porte;
Je vous souhaite le bonsoir,
Et que le diable vous emporte (1).

(1) Pièce autographe en notre possession.

N'cst-ce point là une singulière preuve de la croyancc attachée par certains à l'allégation de Barère et des autres thermidoriens? Il serait sans doute puéril de la discuter et de la réfuter ici. Toute la vie politique de Robespierre plaide contre elle. Aussi bien est-il inutile d'insister sur l'odieux d'une accusation, qui transforma en un tel objet, la pitié de celui qui crut que la chute d'une jeune tête royale était inutile au salut d'une République, victorieuse alors sur ses frontières et sauvée par sa foi jacobine.



III

LA VIEILLE CHALABRE

Après avoir montré l'influence de Robespierre sur les femmes, nous pouvons, du chœur de ses dévotes, détacher quelques figures particulières, dont les manifestations d'admiration personnelles, apportent une contribution précieuse à cette enquête psychologique.

De toutes les correspondances féminines de Robespierre, celle de Mme de Chalabre est la plus importante. Pas de documents plus complets pour juger des relations qui existèrent entre elle et lui.

Il est assez malaisé de fixer les origines de cette femme. Le nom qu'elle portait n'était pas tout à fait inconnu dans l'histoire de la fin du dix-huitième siècle qui comptait alors dans les Chalabre deux branches : les Bruyères de Chalabre, auxquels appar-



Comment l'imagerie anglaise de 1793, représentait ROBESPIERRE

tenait un colonel du régiment de Limousin (1), et les Roger de Chalabre, célèbres par les joueurs et croupiers porteurs de ce nom. Ils l'étaient de père en fils. C'est ainsi qu'on voit un officier des Gardes du corps, fils du vieux Chalabre, devenir banquier et croupier du jeu de Marie-Antoinette (2), alors que son père perdait sur les mêmes tapis verts, 42.000 louis, soit 1.008.000 francs (3). Il est vrai qu'il se rattrapait quelquefois, comme en janvier 1782, où il rafla, en quatre heures de temps, 1.800.000 livres à ses partenaires (4). Le fils lui-même gagnait souvent. Une lettre de Mercy-Argenteau, ambassadeur d'Autriche, à Marie-Thérèse, nous apprend qu'en novembre 1779, il gagna 19.000 louis, lors d'un voyage de la Cour à Marly (5). Il avait pour second un chevalier de Saint-Louis, M. de Poinsot, dont Tilly vante l'obligeance (6). C'est là le Chalabre qu'on voit figurer dans la plu-

(1) *Correspondance secrète inédite sur Louis XVI, Marie-Antoinette, la Cour et la Ville, de 1777 à 1792, publiée d'après les manuscrits de la Bibliothèque impériale de Saint-Pétersbourg*, avec une préface et des notes par M. de Lescure. Paris, 1866, in-8, t. II, p. 23.

(2) *Mémoires secrets*, 1er octobre 1778.

(3) *Correspondance secrète inédite sur Louis XVI...*; édit. Lescure, t. I, p. 330.

(4) *Ibid.*, t. I, p. 463.

(5) *Correspondance secrète entre Marie-Thérèse et le comte de Mercy-Argenteau, avec les lettres de Marie-Thérèse et de Marie-Antoinette*; publiée avec une introduction et des notes par M. le chevalier Alfred d'Arneth, directeur des Archives de la maison impériale et de l'État d'Autriche, et M. A. Geffroy, professeur à la Faculté des lettres de Paris. Paris, 1874, in-8, t. III, p. 368.

(6) *Souvenirs du comte Alexandre de Tilly*, pp. 321, 322, dans la *Bibliothèque des Mémoires relatifs à l'histoire de France pendant le dix-huitième siècle, avec avant-propos et notes*, par M. F. Barrière. Paris, 1862, in-18, t. XIV.

part des pamphlets obscènes contre Marie-Antoinette (1). Quel degré de parenté unissait l'admiratrice de Robespierre à ces fameux joueurs ? On ne le sait point exactement ; à peine connaît-on la date de sa naissance : 1752. Elle s'appelait Jeanne-Marguerite, et se flattait d'un marquisat, assez suspect, à la vérité (2).

Comment entra-t-elle en relations avec Robespierre, au temps de la Constituante, dans les premiers jours de 1791 (3) ? C'est là encore un autre point demeuré obscur. Ses lettres au conventionnel donnent à croire qu'elle lui écrivit pour lui exprimer son admiration, qu'il y répondit en envoyant les brochures de ses discours, et qu'ainsi ce commerce épistolaire s'établit, en attendant qu'une fréquentation quotidienne le rendit inutile. En effet, toutes les lettres connues de Mme de Chalabre datent de 1791 et des premiers mois de 1792. Il est à présumer qu'à cette époque elle fut admise rue Saint-Honoré, chez les Duplay, dont elle était voisine, puisque sa maison appartenait aux Dames de la Conception.

Ce furent vraisemblablement les dames Duplay

(1) Notamment dans l'*Essai historique sur la vie de Marie-Antoinette d'Autriche, reine de France, pour servir à l'histoire de cette princesse*, p. 99, et *Le Porte-Feuille d'un talon rouge contenant des anecdotes galantes et secrettes de la Cour de France*, p. 50.

(2) M. d'Alméras, *vol. cit.* p. 113, l'appelle *baronne*. Nous n'avons rencontré ce titre nulle part.

(3) Et non en juillet 1791, comme l'écrit M. Laurent de Trentels, dans une communication à l'*Intermédiaire des Chercheurs et des Curieux*, 10 février 1908, vol. LVII, col. 188. — En effet, la date du début de ces relations est fixée par la première lettre de Mme de Chalabre, datée du 26 février 1791, publiée par Berville et Barrière, *ouvr. cit.*, t. I, p. 171.

qui l'introduisirent dans le cercle intime de Maximilien. Lamartine, renseigné par la veuve Le Bas, n'est pas loin de le dire nettement : « Mme de Chalabre, écrit-il, femme noble et riche, enthousiaste de Robespierre, se dévouant à lui comme les veuves de Corinthe ou de Rome aux apôtres du culte nouveau, lui offrant sa fortune pour servir à la popularisation de ses idées, et captant l'amitié de la femme et des filles de Duplay, pour mériter un regard de Robespierre (1). » Thiers juge moins lyriquement, et moins indulgemment, le rôle de cette Mme de Chalabre. Cette « vieille marquise, à l'entendre, était la principale de ces femmes qui soignaient en véritables dévotes ce pontife sanglant (2). »



L'Incorruptible.
(*Gravure de* 1818.)

On a dit, un peu plus ridiculement, qu'elle ne lui servait qu'à « tenir un miroir pour jeter un coup d'œil à sa cravate (3) ». Ce n'est pas tout à fait sous cet aspect que nous la montre sa correspondance. Rien

(1) A. de Lamartine, *Histoire des Girondins*. Paris, 1847, in-8, t. IV, liv. XXX, pp. 431, 432.
(2) Thiers, *Histoire de la Révolution*, liv. XXIII.
(3) Albert Savine et François Bournand, *vol. cit.*, p. 141.

de particulièrement intime dans ces lettres. Il est vrai qu'on peut objecter que ce ne sont là que les lettres du début des relations du conventionnel et de la marquise. Mais il y a une excellente raison pour croire qu'elles demeurèrent toujours sur ce terrain. C'est que Mme de Chalabre était vraisemblablement loin d'être belle. Son médecin Thibault déclare, dans un rapport du 30 pluviôse an III, qu'il la soigne depuis à peu près vingt ans, atteinte qu'elle est d'une dartre et de nombreuses infirmités qui nécessitent des visites fréquentes (1). Et Robespierre qui a là, à côté de lui, des jeunes filles fraîches, jeunes, douées de toutes les grâces rieuses et charmantes de leur printemps, aurait préféré à elles cette vieille femme ? Si vous le déclarez débauché, déclarez-le aussi sans goût.

C'est donc uniquement sur les lettres omises par Courtois qu'il nous la faut juger. « Les lettres de cette dame qui nous ont été conservées, écrit M. Hamel, sont toutes animées du souffle antique de la liberté. Ce n'est pas une républicaine à la façon de Charlotte Corday, agitée des passions vengeresses des Némésis ; c'est une Spartiate, dont l'amour de la liberté et de l'égalité a embrasé le cœur (2). » Une Spartiate, c'est beaucoup dire. En réalité, c'est un

(1) M. R. Laurent de Trentels, *loc. cit.*, col. 189, indique ces renseignements comme tirés des Archives Nationales série F[7], dossiers 45882, et 4798. Ces deux cotes sont, manifestement fausses. La première n'existe pas aux Archives Nationales; quant à la seconde, elle n'a rien à voir avec Mme de Chalabre. En effet la série F[7], qui contient les papiers du Comité de Sûreté Générale, conserve dans la carton 4798, le relevé des cartes de civisme délivrées par la section des Lombards, de 1792 à l'an III !

(2) E. Hamel, *ouvr. cit.*, t. I, p. 402.

peu moins que cela, une Mme Roland moins soucieuse de la discipline classique, mais aussi loquace et pédante qu'elle dans le débordement de son style lyrique et politique. Ces lettres sont peu connues généralement, et c'est tant pis. Ce qu'elles nous montrent c'est l'influence robespierriste sur la femme de la Révolution, entraînée par elle aux adulations les plus véhémentes, et les plus explicables, quand on sait en vertu de quelle puissance s'exerce sur elle l'ascendant de Maximilien. La correspondance débute par une lettre dont le ton, poli et élégant, dénote bien que c'est une des premières écrites par la marquise au directeur qu'elle se veut pour sa conscience politique :

A M. Robespierre, député de l'Assemblée Constituante.

Ce 26 février 1791.

C'est à la conformité de nos sentiments patriotiques, Monsieur, que je dois les éloges que vous m'avez adressés. Dans ce sens, le cœur a tout mérité, et je m'en enorgueillis. La vanité ne saurait me faire prendre le change, j'y perdrais trop. Vous avez eu la complaisance de faire passer, avec votre lettre une excellente réputation des principes sur l'organisation des jurés (1). Selon mes très faibles lumières sur cette matière, il me semble que vous touchez la vérité comme dans tous vos autres discours ; aussi le patriote Ca-

(1) Cet important discours sur les principes de l'organisation des jurés fut prononcé par Robespierre à la Constituante, dans la séance du 5 février 1791. On le trouvera dans le recueil : *Discours et rapports de Robespierre*, avec une introduction et des notes par CHARLES VELLAY. Paris, 1908, in-18, pp. 1 et suiv.

mille [*Desmoulins*], dans son dernier discours, peint-il avec un naturel charmant, une précision vraiment originale, le caractère de vos talens. On croirait que le génie du bon et trop malheureux Jean-Jacques l'a inspiré ; c'est d'une touche aussi délicate; il eût versé tant de larmes en lisant ce passage! Bon Camille, vous méritez le bonheur dont j'espère que vous jouirez avec votre aimable compagne (1).

Revenons à la politique. Il me semble, Monsieur, que les Comités en général veulent toujours faire un travail pour l'esprit, qui souvent gâte, car les idées simples sont plus près de la nature et de la vérité. J'espère que le progrès des lumières fera mieux connaître, apprécier de jour en jour, ceux qui, détachés de cette puérile vanité, entre le noble et vrai courage de franchir la barrière des préjugés pour s'élever à la hauteur de la révolution et de la raison; malheureusement, c'est avec le petit nombre. Il vient de se passer des événemens assez piquans, depuis quelques jours ; je me flatte que nous saurons en profiter comme des autres. Si tous vos momens n'étaient pas consacrés au salut de notre chère patrie, je désirerais bien en causer avec vous ; mais je crains de lui voler un temps si précieux. S'il était possible de concilier ce désir, vous me feriez beaucoup d'honneur et de plaisir. Ne craignez pas le grand cercle d'une oiseuse compagnie ; ce n'est pas du tout mon genre ; un très petit nombre, mais très petit, d'anciens amis, compose ma société; tous bons patriotes, car je ne saurais en estimer d'autres. Sans estime, point de plaisir ni bonheur ; vous ajoutez au nôtre, Monsieur, celui de la reconnaissance la mieux sentie. Vous la retrouverez dans nos expressions comme elle est dans notre cœur.

CHALABRE.

(1) Le mariage de Camille Desmoulins ne datait que de deux mois à peine (29 décembre 1790).

Vous approuverez que je supprime la forme servile d'usage (1).

Plus vif, le ton se hausse dans la seconde lettre. Cette fois Mme de Chalabre aborde de front le problème politique et s'élève avec une véhémence familière contre le décret sur les finances qui la froisse et la désespère :

Enfin, Monsieur, notre ruine est consommée par l'affreux décret qui remet la gestion de nos finances dans la main des avides courtisans, grâce aux prétendus usages qui mènent aujourd'hui l'Assemblée nationale. Non, non, la nation ne peut consentir à son esclavage par des lois contraires à ses véritables intérêts ; cette dernière injustice va la tirer de son assoupissement. Était-ce donc la peine de faire une révolution pour la terminer ainsi ? Ciel ! ô quelle iniquité, quelle dégradation de l'espèce humaine ; et c'est l'or, ce vil métal qui rend les hommes stupides et féroces. Quel mépris des richesses ne doivent pas avoir les vrais patriotes ! Ils doivent les dédaigner, les repousser, les craindre comme un poison subtil qui corrompt tout ce qu'il touche. Le bonheur et la vertu ne se trouvent que dans la médiocrité. Richesses et vertus sont incompatibles, rien n'a pu nous en convaincre comme cette révolution. Trois députés seulement, et vous êtes de ce nombre, toujours au chemin de l'honneur, trois ont combattu l'infâme décret. Que vont dire les provinces ? Je voudrais bien qu'elles fissent toutes, sans exception, les plus vives réclamations. Il est impossible que jamais la confiance renaisse, que l'ordre et l'économie se rétablissent. Les biens du clergé vont être dilapidés ; la part est faite, la cour s'en empare,

(1) Berville et Barrière, *ouvr. cit.*, t. I, pp. 171, 172.

et nos meilleurs députés gardent un silence coupable. Quoi ! c'est principalement pour remédier au désordre des finances que la nation nomme des représentans, et, après dix-huit mois de souffrances, l'abîme s'ouvre de nouveau pour engloutir toutes nos ressources ! Quelle cruauté de nous faire languir si longtems pour combler nos malheurs ! Je ne puis vous exprimer combien ces idées m'affligent. Vous sentez aussi vivement que moi, j'en suis persuadé, ces derniers coups portés à notre liberté. Décret fatal, décret maudit qui rompt toutes les mesures d'une juste réparation, brise les doux liens de l'égalité ! Hommes sans pudeur, qui l'avez fait passer, puissiez-vous être un jour accablés de remords, nous serions assez vengés. Malheureuse patrie !

L'indignation est à son comble. Nous voilà donc enfin constitutionnellement sous le joug des tyrans. Ah ! quittons ce douloureux entretien. Faites-moi l'honneur, Monsieur, d'accepter un petit dîner patriotique, dans le commencement de la semaine prochaine. Choisissez le jour qui vous conviendra le mieux, qui vous dérangera le moins de vos travaux, pourvu que je sois prévenu deux jours d'avance, afin que je puisse réunir M. et Mme Bitaubé, qui seraient flattés de se rencontrer avec vous. Je suis, avec les sentimens d'estime et de reconnaissance fraternelle de tous les bons citoyens envers vous,

CHALABRE.

Mille remerciemens de vos brochures (1).

Le 2 janvier 1791, Robespierre prononça aux Jacobins la première partie d'un grand discours contre la guerre. Il s'élevait contre le projet de la Cour de lever trois armées destinées à refouler les émigrés,

(1) BERVILLE et BARRIÈRE, *ouvr. cit.*, t. I, pp. 173, 174, 175.

armées pouvant servir aussi à combattre la Révolution naissante. Le 11 janvier, Maximilien acheva ce discours capital de son œuvre oratoire, et c'est de ce même jour, que date la lettre que voici de Mme de Chalabre :

Non, je ne trouve pas d'expression qui puisse rendre à l'inimitable Robespierre la surprise, l'émotion que m'a causée la lecture de son intéressant et utile discours dans la dernière *Révolution de Paris* (1). Les patriotes ont bien fait de l'y insérer, parce que ce journal se lit beaucoup et va partout; on ne saurait trop se hâter de prémunir les vrais Français contre les pièges de la guerre. Mais hélas ! je crains que ce ne soit un parti pris dans l'Assemblée nationale, car le député Ramond nous a annoncé un long et beau rapport du Comité diplomatique, dont les conclusions seront sans doute pour la guerre. Juste ciel ! que de trahisons ! Malheureuse patrie ! de faux guides vous détournent encore du bon chemin par de nouvelles ruses plus fines que celles des modérés ; elles n'ont pas un caractère si marqué de fausseté, elles n'en sont que plus dangereuses. Patriotes égarés, dit-on, à ceux qui ne veulent point la guerre... Ha ! continuons de nous égarer ainsi pour l'étouffer et sauver la patrie.

Encore un discours aux Jacobins lundi, loué par les cruels partisans de la guerre, qui s'y acharnent comme des corbeaux après leur proie. S'il en est ainsi, désespérons du salut de la patrie. Vainqueur même avec le pouvoir ennemi, c'est être vaincu. C'est la solution de toute la question ; mais comme vous le dites, on veut toujours être à côté.

(1) Les *Révolutions de Paris*, de Prudhomme, publièrent, en effet, les deux parties du discours de Robespierre. La première dans le n° 130, la seconde dans le n° 131.

Comment, avec tant soit peu de jugement donner dans un pareil piège ! Cela me paraît incroyable; au lieu de suivre la nature, on aime mieux raisonner contre. Fi! Fi! de l'éloquence; c'est bien le cas. Faibles humains, qui vantez vos lumières, l'instinct des animaux est bien supérieur à votre bel esprit, car il ne les trompe jamais.

Je ne puis résister au sentiment de reconnaissance que m'inspire la vertueuse conduite du fidèle Robespierre, malgré le conseil qu'il nous donne lui-même de ne pas trop nous livrer à ces transports. Sa touchante modestie produira l'effet contraire à en juger par moi; mais il ne sera pas dangereux pour la liberté; la plus noble émulation en sera le fruit.

Salut, amitié.

CHALABRE (1).

Mais, dans toute cette correspondance, la lettre la plus véhémente, la plus féminine même dans le sentiment, est celle que Mme de Chalabre adresse, le 20 mars 1792, à son ami :

Patriote ami, je sèche d'impatience dans l'attente de votre discours que mille incidens ont reculé. Voilà donc un ministère jacobin (2). Vous aviez prévu cette ressource d'un machiavélisme aux abois. Les patriotes, qui voient tout en beau, racontent avec complaisance la dernière séance des Jacobins ; la présence des nouveaux ministres, qui veulent avoir des communica-

(1) BERVILLE et BARRIÈRE, *ouvr. cit.*, t. I, pp. 175, 176. — Cette lettre, de 3 pages in-4, fit partie de la collection Benjamin Fillon. Cf. *Inventaire...* ; n° 631, 16°.

(2) Dumouriez, remplaçant de Lessart, comme ministre des Affaires étrangères, et de Lacoste, comme ministre de la Marine, remplaçant Bertrand, venaient, le 17 mars précédent, d'entrer dans le ministère.

tions avec cette Société. Grand Dieu ! la liberté est donc à jamais perdue ! On offre un baiser de paix au plus zélé défenseur de cette sainte liberté comme s'il pouvait être garant de ces belles promesses ou accessibles à la flatterie. C'est ainsi que le vice prend un coin du manteau de la vertu pour cacher sa difformité, et s'imposer aux esprits confians. Pour moi, j'ai le malheur de voir plus noir que jamais. Si l'Assemblée nationale laisse échapper l'occasion qui se présente de venger enfin la nation d'un pouvoir ennemi, convaincu d'avoir encore dernièrement tramé sa ruine en soutenant les contre-révolutionnaires d'Arles, d'Avignon, etc.; s'il n'est pas dans cette assemblée un patriote assez courageux pour déchirer le voile qui couvre ces horribles et ténébreuses manœuvres, peindre en traits de feu les dangers de conserver cet odieux pouvoir, de lui laisser seulement gagner un mois, la France est perdue. Hélas ! après tant d'espérances faudra-t-il nous résoudre à voir notre malheureuse patrie couverte de cendres et de ruines? C'est le vœu des coupables ; non, non, qu'on les juge, et tout est sauvé. Je ne conçois plus les vues des patriotes; tant de lenteur me désespère. O Robespierre ! votre génie doit trouver le remède à nos malheurs. Il n'y a que vous, pour ainsi dire, qui me laissiez quelque lueur d'espérance. Je ne puis vous peindre la tristesse de mon âme; plus je vois de sûreté dans les autres, plus je tremble : elle augmente nos dangers. Si vous prononciez demain votre discours, ne m'oubliez pas, je vous prie. Pour éviter à notre jeune ami la peine de venir deux fois dans le même jour, car il y a loin d'ici chez vous (1),

(1) Mme de Chalabre, nous l'avons dit, était voisine des Duplay. Ce passage de sa lettre semblerait assez inexplicable, si on ne savait qu'elle possédait à Vanves une maison de campagne où Robespierre paraît avoir été quelque-

je l'attendrai demain jusqu'à deux heures pour dîner. Recevez les nouvelles assurances du plus inviolable attachement. CHALABRE.

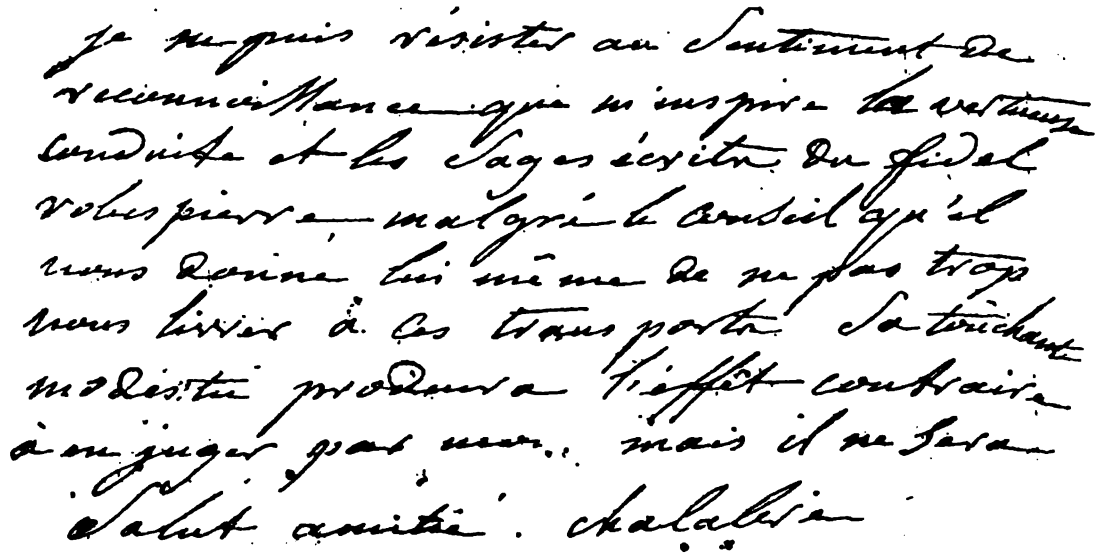
Cher patriote, encore un souvenir. Je tremble qu'on ne fasse passer le décret sur les mariages, que la sage motion de M. Français avait écarté, n'en déplaise à la « Royale Chronique » et à M. Brissot. Quelle dangereuse proposition au moment où le fanatisme aiguise ses poignards; comme si l'Assemblée n'avait pas des choses bien autrement importantes à traiter. A propos de cette Chronique, le grand orateur du genre humain se persuade avec une suffisance ridicule que la Nation va prendre ses jongleries ministérielles pour des vérités. Les éloges qu'il donne aux officiers généraux, surtout à Luckner, sont tout à fait dans le genre du compère Polichinel; serait-il par hasard celui des ministres ? Ce serait une bonne question à lui faire par nos journalistes (1) !

Voilà donc toutes les pièces soustraites au dossier thermidorien. En a-t-il existé d'autres ? C'est chose certaine, puisque nous voyons dans la collection Benjamin Fillon figurer cet autre billet autographe de la marquise, qui échappa vraisemblablement aux éditeurs des *Papiers omis*, en 1828 :

Mon sang bouillonne : je viens de lire, avec encore plus d'indignation que de surprise, un projet de décret qui, sans M. Reubell, eût passé dès aujourd'hui : l'établissement d'un tribunal prévôtal, un tribunal de sang contre les patriotes, abhorré même sous le despotisme. J'espère que, demain, les patriotes Buzot,

fois. Au lendemain du 9 thermidor la municipalité de Vanves apposait les scellés sur cette maison.

(1) BERVILLE et BARRIÈRE, *ouvr. cit.*, t. I, pp. 176, 177, 178.


Je ne puis résister au sentiment de
reconnaissance que m'inspire la vertueuse
conduite et les sages écrits du fidel
robespierre malgré le conseil qu'il
nous donne lui même de ne pas trop
nous livrer à ces transports sa touchante
modestie produira l'effet contraire
à en juger par moi.. mais il ne sera
Salut amitié. chalabre

Une lettre de Mme de Chalabre à Robespierre.

Péthion, Robespierre, Grégoire, se rallieront avec force contre ce décret, Mais, hélas ?.., je suis dans une inquiétude inexprimable (1) !...

Quant aux lettres que Robespierre écrivit, vraisemblablement, à Mme de Chalabre, elles ont disparu. Par là un coin de sa psychologie nous échappe et force nous est de la juger sur les pièces d'une seule des parties. Au surplus l'examen est concluant. Il nous confirme dans cette certitude de l'ascendant exercé par la rigidité de son caractère, l'unité de sa vie privée et morale, sur les femmes. Cependant la pureté civique des intentions de Mme de Chalabre peut être soupçonnée, et à ce soupçon une note du conventionnel J.-P. Picqué, des Hautes-Pyrénées, nous initie. Il la faut citer ici complètement, car elle apporte aux débats des arguments qu'on ne doit point passer sous silence.

Dans un manuscrit, exhumé jadis par M. Pélissier, il écrit :

Robespierre logeait chez Dupleix (*sic*), dans une modeste et petite maison de menuisier, rue Saint-Honoré. Quelques membres des Jacobins et de la commune de Paris, ses correspondants, séides dévoués, mais qu'il envoya depuis au Tribunal révolutionnaire, et la famille Dupleix composaient toute sa société. Ardent, mais réservé, irrésolu, audacieux et timide, glorieux, vindicatif et jaloux, atrabilaire, sa domination l'occupait tout entier. Tourmenté par des terreurs et une agitation continuelles, inséparables de sa position et de son tempérament irritable, cherchant dans son inquiétude quelques moments de repos parmi ses fami-

(1) *Inventaire de la collection Benjamin Fillon*, n° 631, 17°

liers et dévoués courtisans, il se livrait facilement à leurs inspirations. La comtesse de Chalabre, on ne sait trop comment introduite dans cette société particulière, une fois parvenue à un grand degré de confiance, adroite, insinuante et familière, devenue intime amie de la femme et des filles Dupleix, passait sa vie avec elles, assistait à la rédaction des fatales listes de suspects, les indiquait à son gré, dirigeait la colère de Robespierre, l'effrayait par des révélations en feignant de l'apaiser; sa main traçait les noms des patriotes, ceux de la minorité de la noblesse réunie au Tiers-État en 1789, ennemis de la cour, des Polignac dénoncés d'abord aux Jacobins et par Robespierre au Comité de Salut public, renvoyés au Tribunal révolutionnaire. Les plus atroces jugemens dictés par cette furie trouvaient des apologistes bien salariés. Je l'ai vue, après les séances orageuses, plaindre, parler à l'oreille, encourager, essuyer le front de Robespierre, et cet homme, indifférent pour toutes les femmes, lui donner de fréquents témoignages de considération et d'affectueuse confidence. L'agent puissant de la faction royaliste, l'affreuse Chalabre, j'en suis convaincu, conduisit cette longue et cruelle persécution contre les fondateurs de la liberté et la minorité de la noblesse révolutionnaire, les hommes de lettres, les membres de l'Assemblée constituante, et les meilleurs défenseurs de la patrie. Ainsi furent sacrifiés les illustres victimes des vengeances royalistes, Bailly, Thouret, Barnave, Chapelier, Condorcet, Lepeletier, Beauharnais, Custine, Biron, Malhesherbes, Dillon, Broglie, confondus avec des courtisans qui avaient déplu, des femmes innocentes, des contrerévolutionnaires, des brigands : tableaux effrayants, qui ont laissé les souvenirs les plus odieux du gouvernement républicain, bien innocent de tant de cruautés soldées, excitées par les implacables ennemis de la France...

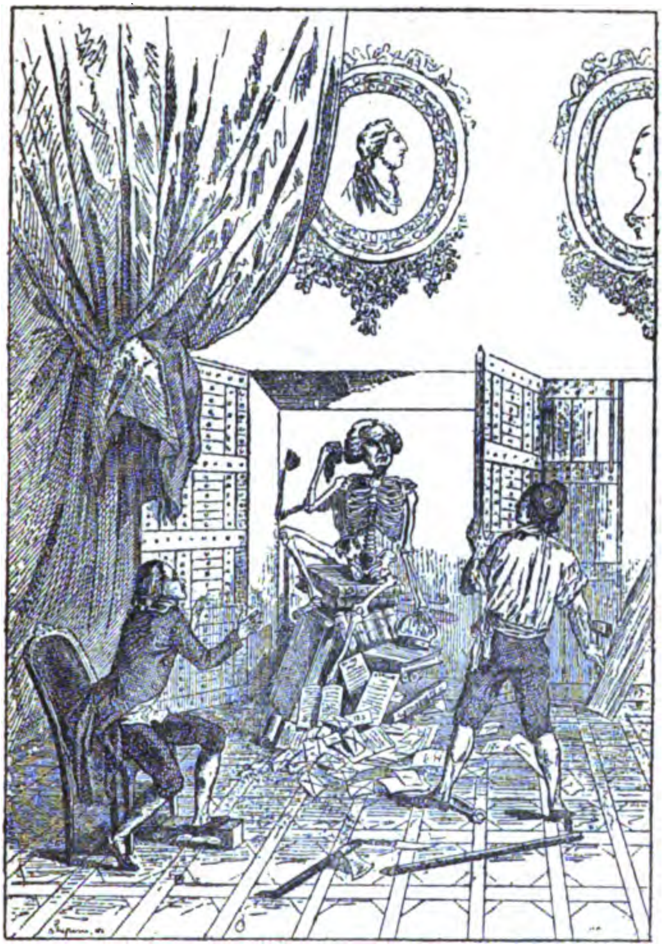
Et dans une note, il insiste, et répète encore :

Robespierre conserva une haine profonde contre l'Assemblée constituante qui n'avait pas apprécié ses talens. Chacun de ses membres était son ennemi. On explique le nombre de ses victimes immolées à sa vanité. L'infâme Chalabre secondait la vengeance des royalistes contre les courtisans passés dans les rangs des patriotes. Ainsi périrent Custine, Beauharnais, Dillon, Broglie, Aiguillon, Lauzun, Malesherbes, et tant d'autres frappés par des ennemis secrets, jaloux, des créanciers. Robespierre et Coblenz marchaient ensemble (1).

Quelle part de possibilité y eut-il dans le rôle qu'attribue Picqué à la marquise ? Il est assurément impossible, devant l'absence complète de documents probants, de le fixer avec précision, mais n'est-ce pas ici le cas de rappeler la phrase d'un ouvrage oublié : « Beaucoup de belles dames de l'ancien régime, mues par un esprit de charité, n'avaient point dédaigné d'enchaîner à leur char quelques-uns de ces farouches conventionnels qui faisaient tout trembler autour d'eux (2) ? » Mme de Chalabre a-t-elle joué ce rôle auprès de Robespierre ?

(1) J.-P. Picqué, *l'Hermite des Pyrénées*, publié dans *Souvenirs et Mémoires, recueil mensuel de documents autobiographiques, souvenirs, mémoires, correspondances*. Paris, 1900, in-8, t. III (juillet-décembre 1899), pp. 134, 135. — Sur Picqué, voyez une excellente étude parue, en juillet 1899, dans les *Annales du Midi : Un conventionnel oublié : J.-P. Picqué*.

(2) *M. de Talleyrand*. Paris, 1835, in-8, t. II, p. 140. — Une note du *Catalogue de la Bibliothèque de M. Alf. Bégis, de la Société des amis des Livres*. Paris, 1899, in-8, IIIe partie, no 562, p. 54, attribue cet ouvrage anonyme à Villemarest, ancien secrétaire du prince Camille Borghèse.



Apparition de l'ombre de Mirabeau dans l'armoire de fer découverte au château des Tuileries (1792).

16

Certains détails équivoques de sa vie prêtent assez aisément le flanc à l'accusation, mais le fait que la réaction thermidorienne la traqua, en raison de ses relations avec l'Incorruptible, plaide cependant en sa faveur. On la voit, en effet, arrêtée le 22 thermidor, au lendemain presque de l'exécution de Maximilien. Elle est écrouée à la maison Talaru, rue de la Loi, ci-devant Richelieu. Jusqu'au 25 thermidor suivant elle y demeure, puis elle est transférée à Sainte-Pélagie. De là elle passe à la Bourbe (ou Maternité) le 8 vendémiaire an III ; au Luxembourg, le 25 brumaire; au collège du Plessis, le 2 floréal ; le 28 elle retourne à la Bourbe. Enfin, après un an moins cinq jours de détention, on la libère. Thermidor an III la voit rassembler les débris de sa prospérité éparse. Désormais elle n'a plus d'histoire. Elle plonge dans la nuit d'un silence qui, d'année en année, pèse sur elle, l'ensevelit et l'écarte de l'histoire. Où meurt-elle ? Quand ? On n'en sait rien. D'elle il ne demeure que ces lettres sauvées du grand naufrage du temps, épaves fragiles et durables, qui attestent de sa dévotion jacobine. Mais quelque part aussi, dans un carton des Archives, demeure la preuve de sa faiblesse féminine, de son reniement. Robespierre tombé, elle l'adhorre ; Robespierre mort, elle l'injurie (1). Elle n'avait que l'auréole de son dévouement. Pourquoi le Havard vient-il la ternir de toute la poussière éparse de ce carton, qui fait qu'on la reconnaît trop faible pour le grand rôle qu'elle a voulu jouer ?

(1) Voyez aux appendices quelques documents inédits sur Mme de Chalabre après Thermidor.

LIBERTÉ.  ÉGALITÉ.

IV

LES HOMMAGES DE LA SŒUR DU FLAMBEAU DE LA PROVENCE

Moins importante que pour la vieille Chalabre, est la note qu'on doit consacrer à cette autre dévote de Robespierre : la sœur de Mirabeau. S'il est une surprise, dans les papiers omis par Courtois, c'est bien celle d'y trouver une lettre de cette femme, effacée dans la grande ombre de Riquetti, mais dont le nom donne une singulière valeur à la missive. Singulier rapprochement ! Étrange rencontre ! Mirabeau et Robespierre, ce sont les deux pôles opposés de la Révolution. Le premier l'arrête et se vend ; le second la pousse et se donne. L'un, c'est le tonnerre et la corruption ; l'autre, l'éclair et l'incorruptibilité. Aucun lien entre eux, si ce n'est l'éloquence. Dans les premières joutes oratoires de la Révolution, le Flambeau de la Provence n'a pas été sans dédaigner la Chandelle d'Arras. Du haut d'une gloire neuve et spontanée, il a regardé monter, lentement, mais inflexiblement, le maigre avocat artésien.

C'était au temps où l'Assemblée plaisantait son accent aigre. Puis Mirabeau est mort. On l'a porté au Panthéon français. Et l'avocat d'Arras est monté à un sommet qui fut interdit à l'homme dont la tête eût roulé sous le couteau de 93.

Qu'a pu haïr Maximilien en Riquetti? Son mensonge civique, ce masque qui est tombé au lendemain de sa mort, lors de l'ouverture de l'Armoire de Fer qui a livré les secrets de sa trahison. Mais dès lors tout a été fini. Mirabeau-Tonnant n'a plus été que le Judas d'une cause désespérée, le jouisseur aux mains pleines d'un or impur, accusé que ne peut que condamner l'incorruptible conscience de Robespierre. Et c'est là précisément, cette corruption, qui ajoute à l'intérêt de la lettre de la sœur de Mirabeau. « Non, citoyen, s'écrie-t-elle, l'on ne me corrompra jamais! » Elle tente ainsi de prévenir l'objection évidente de Maximilien. Comment ne soupçonnerait-il pas le mensonge de l'offre qu'elle fait? La sœur mérite-t-elle plus de créance que le frère, ce frère dont le crime fait qu'on balaie ses cendres d'un Panthéon profané? C'est vraisemblablement ceci qui règle la conduite de Robespierre à l'égard de la « femme Riquetti ». On ne la trouve point pourvue du poste qu'elle sollicite, et cette dévote trouve son Dieu réfractaire à la sollicitation. Et sa lettre, la voici :

Ce 30 germinal, l'an II de la République.

Cher Robespierre, ne crois pas que l'intérêt me domine jamais. Je propose au Comité de Salut public de me rendre utile, en apprenant à lire, écrire, travailler la musique; enseigner dans le *Catéchisme de la Na-*

ture, l'*a*, *b*, *c*, qui a été présenté à la Convention. J'assiste sans cesse aux séances ; c'est un code d'instruction qui nourrit le cœur et l'esprit ; de là je vais aux Jacobins. Les principes de vertu que tu exprimes, autant dans tes paroles que dans tes actions, m'ont fait concevoir le projet d'instruire les enfans *gratis*. Je ferais tort à des officiers, à des femmes de la patrie... Non, citoyen, l'on ne me corrompra jamais ; tu peux croire que j'aimerais mieux mourir de misère pour la vertu, cela n'est pas déshonorant ; mais l'or, corrompu par le vice, prend une acrimonie qui empoisonne la conscience et les mœurs. La Grèce a été perdue par le luxe. Les Romains étaient vertueux, ils menaient une vie frugale ; l'âme s'agrandit par la fatigue, s'endurcit au vice et se renouvelle à la vertu. Mon cher Robespierre, non, je ne te quitterai jamais ; ne crains pas cela ; j'aurai des vertus en suivant tes conseils et tes exemples ; et, loin de toi peut-être, un autre air que le sol que tu habites me perdrait. Non ; ferme et invariable, tu es un aigle qui plane dans les cieux ; ton esprit, ton cœur est séduisant ; l'amour du bien est ton cri d'alarme ; le mien est que tu vives longtemps pour le bonheur d'une Convention que j'aime. Je me flatte que tu auras égard à ma demande. Je n'ai d'autre désir que de me rendre utile à la République que j'aime. Compte sur mon cœur.

Je suis ta concitoyenne, qui te salue avec fraternité.

Riquetti.

Au citoyen Robespierre, député à la Convention nationale, au Comité de Salut public (1).

(1) Berville et Barrière, *ouvr. cit.*, t. II, pp. 165, 166. — La pièce est accompagnée de cette note : « En marge est écrit au crayon : *Sœur de Mirabeau.* »

Ce que Robespierre a cru de toutes ces protestations, la suite donnée à la lettre y répond. Il n'a pas admis le désintéressement de celle dont le nom même était la négation de tout sacrifice à l'idéal civique. Eut-il tort? Mais, grâce à elle, il est, une fois de plus, possible de souligner l'attraction exercée par Maximilien sur les caractères féminins. On voit le sentiment secret mêlé à ces enthousiasmes politiques, la teinte passionnée dont ils se colorent assez maladroitement. L'attraction s'exerce d'autant plus irrésistiblement que l'homme y est rebelle et s'y refuse. C'est parce qu'il ne cède pas et qu'il demeure à l'austère altitude où il se veut, qu'il domine toutes celles qui l'enveloppent du tourbillon de leurs désirs. Il donne le rare exemple d'y résister, de préférer la Patrie à l'Amour, et le respect de soi-même, au sourire complaisant et égrillard d'une postérité, assez basse, pour ne point comprendre la noblesse de sa renonciation.



V

L'ANGLAISE SENSIBLE ET LA NANTAISE AMOUREUSE

Comptable, dirait-on, des destins de la Patrie, c'est à lui encore que s'adressent celles que l'idéal libérateur anime. Mais pourquoi lui et point d'autres ? C'est répondre à la négation possible de son influence.

Pour accompagner chacune de ces lettres qui lui sont adressées par des admiratrices inconnues, obscures ou célèbres, il faudrait rééditer les commentaires déjà faits. Toutes sont de la même origine, se réclament des mêmes sentiments, ces sentiments dont Mme de Chalabre et la sœur de Mirabeau nous ont déjà donné le ton. Celui de la lettre ci-dessous est légèrement différent. Elle émane d'une Anglaise, miss J. Theeman Shephen (1), auteur de quelques

(1) Ou Freeman Shepherd. C'est là l'orthographe du nom tel qu'il figure dans le catalogue d'une vente d'autographes. (Cf. *Catalogue d'une belle collection de lettres autographes*,

romans sensibles à la mode de ce temps. Là Robespierre est pris à partie d'une manière qui déconcerte au premier abord, et cependant le grief de l'Anglaise est tout à l'honneur de l'avocat. Que lui reproche-t-elle ? De n'avoir point accepté l'argent qu'elle a mis à sa disposition pour le bien public. Sans doute, au nom de ce motif, Robespierre pouvait l'accepter. Il ne l'a point fait pour ne pas s'écarter du principe d'incorruptibilité qui est sa règle de conduite. Et cela en 1791, car la lettre de l'Anglaise est des premiers jours de 1792. Mais le louer sur ce point, y insister est superflu. L'Incorruptibilité, n'est-ce point la seule chose que les détracteurs de Robespierre lui concèdent ? Mais l'opposer à l'offre d'une femme, c'est manquer de galanterie. C'est ce que dit miss Theeman Shephen. « Les Français étaient autrefois célèbres par leur complaisance pour le sexe faible. » Cette complaisance, du moins dans le sens qu'y attache l'Anglaise, manqua toujours au disciple de Jean-Jacques. Sa politique ne composa point avec la galanterie. Il fut poli, dans les formes qu'imposa le grand siècle.

Ces reproches il n'est pas sans intérêt de les voir formuler sous une plume étrangère, et surtout anglaise. La lutte que mena l'Angleterre contre le régime révolutionnaire, il suffit de la rappeler ici, sans plus. Il est particulièrement curieux de voir

manuscrits, documents historiques sur la Révolution, les guerres de la Vendée, etc., provenant de plusieurs cabinets, dont la vente aura lieu le jeudi 24 avril 1862 et jours suivants..., Paris, Laverdet, 1862, in-8, n° 1043, p. 133.) Berville et Barrière qui ont, pour la première fois, publié la lettre, écrivent le nom suivant l'orthographe que nous adoptons.



TESTAMENT

DE

I. M. ROBESPIERRE,

TROUVÉ A LA MAISON COMMUNE.

CHACUN sait que dans la nuit du 9 au 10 thermidor, lorsque la commune JACOBITE touchoit au moment de sa perte, Robespierre quitta un instant le lieu des séances du conseil-général ; chacun sait qu'il se tira un coup de pistolet. Mais ce que chacun ne sait pas, et ce que j'apprens à tout le monde, c'est qu'avant de brûler la fatale amorce, ne voulant ..

Un pamphlet thermidorien.

Robespierre excepté de la proscription générale prononcée par l'oligarchie britannique contre les hommes de la Terreur. Sans doute, on ne le loue pas, mais on fait mieux : on le place au-dessus de la tourbe conventionnelle. On le hausse au-dessus des autres acteurs de la tragédie. Nettement il est indiqué comme le Maître de demain, le Maître d'un régime restauré que, dans la confusion présente, il prépare. C'est le chef des Jacobins, soit, le Jacobinisme, lui-même, mais si on traite un jour, ce ne sera qu'avec lui. Barère dénonce ce sentiment, dans la séance de la Convention du 7 prairial an II, comme une calomnie destinée à perdre Robespierre (1). De fait il se trompe, et attribue à la haine du jacobinisme ce qui n'est que l'effet de la reconnaissance tacite d'une puissance indiscutable, de jour en jour affermie.

C'est pourquoi, répétons-le, il est assurément curieux d'en trouver un des premiers échos sous la plume d'une femme. Et le ton mérite d'en retenir l'attention.

Monsieur, lui écrit-elle, je n'aime pas la dissimulation ; je ne la pratique jamais en aucune occasion envers personne, et je n'endure pas qu'on la pratique envers moi. Vous en avez usé, Monsieur, vis-à-vis de moi. Vous m'avez fait accroire que vous acceptiez, pour le bien de la chose publique, ma petite offrande, et vous ne l'avez pas acceptée.

(1) Voyez les pp. 6, 7, 8, du *Rapport sur les crimes de l'Angleterre envers le peuple français, et sur ses attentats contre la liberté des nations, fait au nom du Comité de Salut Public, par Barère, dans la séance du 7 prairial, l'an second de la République une et indivisible, imprimé par ordre de la Convention;* de l'Imprimerie nationale, in-8.

Ce qu'elle explique ensuite, prouve qu'elle a une certaine fortune et qu'elle a mis l'argent à la disposition de Robespierre, par un bon sur ses banquiers.

Les comptes de recette et de déboursement que mes banquiers viennent, selon leur annuelle coutume, de me transmettre, en font preuve. Mon illusion a été bien douce et bien agréable, et mon réveil en est d'autant plus pénible. Vous êtes obligé, Monsieur, en honneur, ainsi que par pitié, de m'en dédommager par des réalités. Si la date de cet ordre faisait un obstacle à sa négociation, veuillez me le renvoyer, et j'en ferai un autre revêtu de toutes les formalités requises pour son immédiate acceptation.

Et, pour le décider, elle lui rappelle sa promesse d'une lettre qui semble bien définitivement perdue. Lacune regrettable à tous les titres, d'abord pour les raisons qu'exposait Robespierre, ensuite parce que c'était là la lettre à une femme, et qu'un document de cette nature méritait d'être connu.

Vous avez contracté, Monsieur, continue l'Anglaise, l'obligation de l'accepter et de vous en faire payer en venant ici (1) m'assurer de l'usage que vous comptez en faire. Ne méprisez pas ainsi les Anglais ; ne traitez pas avec cette humiliante dépréciation la bégayante aspiration de bonne volonté, envers la cause commune de tous les peuples, d'une Anglaise.

Les Français étaient autrefois célèbres par leur complaisance pour le sexe le plus faible, et le plus sensible par là même aux injures. Malheur à nous, si

(1) Le texte donné par Berville et Barrière donne la date de la lettre sans indication de lieu. Le catalogue Laverdet, ci-dessus cité, l'annonce comme venant de Fresnel (ou Tresnel).

la Révolution nous ôte ce précieux privilège ! Mais je réclame un plus juste droit : ne faites pas à autrui ce que vous ne voudriez pas qu'on vous fît.

Dans la plus persévérante détermination de chercher satisfaction jusqu'à ce que je l'obtienne,

J'ai l'honneur d'être, Monsieur, votre vindicative servante.

THEEMAN STEPHEN.

12 janvier 1792.

A M. Robespierre, ancien député de l'Assemblée Constituante, maison de M. Dupley, menuisier, rue Saint-Honoré, vis-à-vis celle Saint-Florentin, à Paris (1).

Ce que fut la suite de cette correspondance on l'ignore. Mais le fait d'y voir Robespierre refuser de l'argent, fait aisément comprendre pourquoi Courtois s'empressa de l'omettre dans son rapport de nivôse an III. Il assure n'avoir point voulu grossir démesurément son petit travail. Il y paraît.

***

A l'abri de la ferveur civique dont elles faisaient montre, toutes ces lettres n'abordaient pas nettement la question d'amour. Avec l'épître d'une jeune Nantaise nous y arriverons.

Cette lettre, quoiqu'ignorée de Courtois comme de Berville et Barrière, provient incontestablement des papiers saisis chez Robespierre après Thermidor. Elle faisait partie de la fameuse collection du colonel Maurin, composée, comme on le sait, des papiers de Palloy, le démolisseur-exploiteur de la Bastille, et d'Albertine Marat, la sœur de l'Ami du Peuple. Au

(1) BERVILLE et BARRIÈRE, *ouvr. cit.*, t. II, pp. 163, 164.

catalogue Maurin, elle figura en 1862, sous le n° 368 (4°) (1). La vente n'eut pas lieu et la collection, cédée à l'amiable, fut répartie entre divers amateurs. Une grosse partie cependant vint constituer le cabinet de l'expert Étienne Charavay, qui vendit vraisemblablement cette lettre de la jeune Nantaise, avec un lot d'autres missives adressées à Robespierre, à M. Benjamin Fillon (2). Grâce à ce dernier, la lettre est connue intégralement, et on doit s'en féliciter, car nul document n'éclaire. plus complètement les dessous physiologiques du culte féminin voué à Robespierre.

Ce 13 prairial, l'an 2e.

Mon cher Robespierre,

Depuis le commencement de la révolution je suis amoureuse de toi, mais j'étais enchaînée et j'ai su vincre ma passion. Aujourd'hui que je suis libre, parce que j'ai perdu mon mari dans la guerre de Vendée, je veux, en face de l'Être Suprême, t'en faire la déclaration.

Je me flatte, mon cher Robespierre, que tu seras sensible à l'aveu que je te fais. Il en coûte à une femme de faire un tel aveu, mais le papier soufre tout et on rougi moins de loin qu'en face l'un de l'autre. Tu es ma divinité suprême et je n'en connais d'autres sur la terre que toi : je te regarde comme mon ange tutel-

(1) *Catalogue d'une importante collection de documents autographes et historiques sur la Révolution française, depuis le* 13 *juillet* 1789 *jusqu'au* 18 *brumaire an VIII.* Paris, Charavay, libraire, expert en autographes, rue des Grands-Augustins, 26 (ci-devant rue des St.-Pères), 1862, in-8, p. 243.

(2) *Inventaire Benjamin Fillon...*, déjà cit., 631, 15e. — La lettre y est indiquée comme ayant 1 p. 1/4 in-4. — Voyez aussi Hamel, *ouvr. cit.*, t. III, p. 524.

laire et ne veux vivre que sous tes lois; elles sont si douces que je te fais le serment, si tu es aussi libre que moi, de m'unir avec toi pour la vie. Je t'offre pour dot les vrais qualités d'une bonne républicaine, 40.000 francs de rente et être une jeune veuve de 22 ans. Si cette offre te convient, répond moi, je t'en supplie. Mon adresse est à la veuve jakin, poste restante, à Nantes. Si je te prie de me l'adresser poste restante, c'est que je crains que ma mère ne me gronde de mon étourderie. Si je suis assez heureuse pour obtenir de toi une réponse favorable, je m'empresserai de lui montrer. Pour lors plus de mistére. Adieu, mon bien aimé. Songe à la petite Nantaise et à cette malheureuse cité qui est bien affligée par le fléau de la guerre. Comme ton mérite te donne beaucoup d'influence dans l'Assemblée, fais donc tes efforts pour nous délivrer de la misère où nous sommes. Je ne parle pas pour moi, mais pour tous les braves sans-culottes et bons citoyens. Réponds-moi, je t'en supplie, sinon je me rendrai importune dans mes écrits. Adieu encore une fois. Songe à l'infortunée qui ne vit que pour toi.

Ne m'est point le cachet de la Convention. Ecris-moi comme un simple particulier (1).

Et naïvement, elle écrit cela de sa main maladroite, confiant au rugueux papier le secret de son âme bondissante. Comment le voit-elle, ce Robespierre, dont elle est amoureuse depuis l'aurore de sa gloire?

Comment l'évoque-t-elle, le grand homme dont elle ne sait rien, sinon qu'il est, là-bas, le maître, et

(1) *Revue des documents historiques, suite de pièces curieuses et inédites publiées avec des notes et des commentaires*, par Étienne Charavay, archiviste paléographe. Paris, 1877, in-8, t. IV, pp. 88, 89.

auquel, rougissante, palpitante, anxieuse et éperdue, elle s'offre ? Il est sa divinité, son ange « tutellaire », comme elle l'écrit, et sans doute, le soir, pâle au souvenir de son audace, elle l'imagine, lisant, là-bas, dans la grande ville, sa pauvre lettre provinciale. Si elle savait ! Si elle le voyait, lui, son dieu, son héros et son amant, dans sa triste chambre de la maison Duplay, penché sur sa méchante table de bois, dans le décor nu et rude de sa vie austère ! Pauvre petite Nantaise qui rêve peut-être de son grand homme, avantageusement campé dans le luxe d'un palais royal abandonné à la révolution !

C'est là sans doute l'image qu'elle conservera de lui, éclatante, radieuse et charmante, la vision du Robespierre de prairial, promulguant son culte consolateur à une tribune que sa parole hausse à l'immortalité ! Elle ne sait pas, elle ne saura peut-être jamais, que par un soir de juin, lourd et tiède, chargé des parfums épars de l'été parisien, il a brisé le cachet de la lettre amoureuse, dans le pauvre réduit qui est son royaume et son palais, à ce tyran, à ce dictateur. Soir de prairial, plein de l'odeur des feuillages du jardin conventuel proche, plein de phalènes qui se heurtent à la flamme vive et inclinée de la table, soir où éclatent, dans la rue, le rire des enfants et la voix des gens qui hument le frais sur le pas de leurs portes ! Et lui qui, par la retraite nocturne, se prépare à la Pentecôte civique du 20 prairial, lit cette lettre confiante et ingénue, et rêve sur les lignes qui lui tremblent un peu devant les yeux. Quel coup de fouet à la chair domptée et vaincue par le plus austère devoir ! Quelles visions levées soudain derrière les paupières closes ! Elle est là-bas, l'amoureuse qui

s'offre, l'amante qui attend et espère. C'est peut-être le bonheur, le simple bonheur d'une vie sans tourmentes, le foyer, la tendresse, l'écran d'or des lampes familières, la fenêtre ouverte sur un noble et bel horizon, la maison pleine de roses et claire de sourires... Qu'il dise un mot, et tout cela sera à celui, ce sort heureux et vulgaire sera le sien. Bonheur banal et sûr !

Ce soir est lui-même complice de la tentation. Le rire des enfants monte; les voix babillent, et l'odeur des charmilles conventuelles s'alanguit, traîne, tenace, pénétrante, indicible... Et la paix de la nuit de prairial... Et l'appel du bonheur sous la clémence ineffable du ciel clair où luit l'errante lueur des constellations...

Alors il ouvre les yeux, voit la table, la lampe, les feuilles éparses où sèche l'encre du prochain discours... il voit tout cela, son présent, et la promesse fatale levée de son avenir... Il a choisi.

Pauvre et petite Nantaise amoureuse, qui espérera deux mois encore sa réponse, et ne l'attendra plus quand l'écho du couperet du 10 thermidor aura retenti à travers la France, et pour l'éternité.



Un portrait populaire de 1789



VI

LA MYSTIFICATION DE LA MÈRE DE DIEU

L'affaire Catherine Theot précède Thermidor de deux mois. Cette date a son éloquence, et éclaire tous les dessous de cette mystification qui ridiculisa Robespierre avant de l'égorger. Comment, et surtout pourquoi, l'Incorruptible put-il y être mêlé ? C'est ce qu'il importe de dire dans cette étude où, après l'avoir montré assailli par les femmes, il convient de le défendre d'une influence imaginaire qu'on l'accusa d'exercer sur un groupe de folles hystériques, qu'il appellera lui-même « quelques devotes imbéciles ».

La Révolution fut précédée d'une crise mystique de la puissance de laquelle Fauchet, Lamourette, et quelques autres purent témoigner par la suite. Mais cette crise, dans le clergé, fut surtout philosophique, ainsi que l'a fait remarquer un historien, lequel ajoute que ces prêtres alliaient le titre de philosophe à celui de chrétien, et cherchaient « dans

l'Ecriture l'explication du présent et la révélation de l'avenir (1) ». C'est là la genèse d'une religion civile, soumise au dogme, mais affranchie des liens matériels de l'Église, l'explication de la possibilité du serment chez tant de prêtres.

Cette crise philosophique s'était trouvée marcher de pair, au début, avec une autre crise qui, elle, n'était simplement que la manifestation d'une hystérie religieuse qui remonte à la première ère du christianisme. Le clergé philosophique ne s'en était pas désintéressé, comme on peut le supposer. Au contraire. Avec une attention que doublaient ses préoccupations personnelles, il avait examiné ces voyantes, ces prophétesses, discuté de leurs dires et contrôlé, autant que faire se pouvait, leurs prédictions. Cela dura jusqu'aux premiers jours de la Révolution. Mais alors le temps des prophétesses était passé. On les laissa là. Un seul leur demeura fidèle : c'était dom Antoine-Christophe Gerle, Auvergnat, prieur des Chartreux et député du clergé de la sénéchaussée de Riom aux États généraux.

Gerle avait débuté dans l'intimité des visionnaires hystériques par un commerce étroit avec une prophétesse périgourdine, nommée Suzette Labrousse (2).

(1) ALBERT MATHIEZ, *Contributions à l'histoire religieuse de la Révolution*. Paris, 1906, in-18, p. 99. L'étude consacrée par M. Mathiez, dans ce volume, à l'*Affaire Catherine Theot et le Mysticisme chrétien révolutionnaire*, est certes la meilleure inspirée par cette cause célèbre, si longtemps demeurée obscure. Elle est écrite avec une sagacité et une limpidité qui en font un modèle.

(2) Sur Suzette Labrousse voyez le seul ouvrage moderne qui se soit longuement occupé d'elle : *Une Mystique révolutionnaire : Suzette Labrousse*, par l'abbé CHRISTIAN MOREAU. Paris, 1886, in-8. — M. D'ALMÉRAS, *vol. cit.*, p. 35, dit que

Comme toutes ses pareilles, cette inspirée se livrait à des pratiques anormales, mêlant des ordures à ses aliments, se badigeonnant le visage de chaux, en résultat de quoi elle annonçait la paix universelle, la chute du pouvoir ecclésiastique, et par la suite, la résurrection du Premier Dauphin et de Mirabeau. Les événements vinrent lui en donner un fâcheux démenti. Pour l'instant Gerle était son zélateur. Le 13 juin 1790, il avait tenté d'entretenir l'Assemblée des prédictions de Suzette et de leur correspondance avec la Révolution. Son succès avait été assez piètre, ce qui se conçoit aisément. Les petites feuilles daubèrent, sur lui et sa voyante, sans nulle indulgence. La *Chronique du Manège*, outre une tragédie, *Les Amours de Dom Gerle*, publia sur lui une petite note qui donne le ton de celles qu'elle lui consacra par la suite :

ÉVÉNEMENT.

C'est avec le plus grand plaisir, avec une joie tout à fait civique, que je vous annonce l'événement qui a eu lieu jeudi dernier, 9 septembre 1790. L'incomparable Dom Gerle vient de secouer ses vieux préjugés. Il a quitté son habit monastique qui ne lui convient plus depuis qu'il y a promesse de mariage entre lui et Mlle Labrousse, et il a endossé le frac à l'anglaise, la fine culotte de casimir, et le chapeau rond. Le club des Jacobins l'a déjà félicité sur sa nouvelle métamor-

c'est un « ouvrage dont la documentation est très abondante et très sûre ». Mais, plus justement, M. Mathiez a fait observer, *vol. cit.*, p. 102, que c'est là un « livre sans critique qu'on ne doit consulter qu'avec une extrême précaution ». De fait, voir l'abbé Moreau prendre Suzette au sérieux, indique assez clairement la tendance de son esprit. Cf. aux appendices, les brochures et pamphlets contemporains sur Suzette Labrousse.

phose, et lui a conseillé de ne pas aller à l'assemblée de quelques jours, afin qu'il pût recevoir tout à son aise les visites des bons patriotes (1).

Au début de 1792, la voyante périgourdine décida d'aller convertir le Pape. Fauchet lui en avait accordé la permission. Le voyage ne lui réussit guère. A Rome, le Saint-Office la mit sous les verrous, où elle demeura jusqu'à l'entrée des Français, en 1798.

Suzette partie, Gerle se trouva seul. C'était un brave homme, bon patriote, on l'accorde, mais toujours disposé à verser dans l'extravagance des voyantes. Pour le consoler de Suzette, le hasard le servit à merveille, et lui fit rencontrer une hystérique du même genre, — à l'âge près, — Catherine Theot.

Cette femme était assez âgée, étant née, en 1725, à Baranton, dans la Manche. Dès sa jeunesse elle avait vécu dans le mysticisme, plongée dans la lecture des vies des saintes, qui ne tardèrent pas à lui faire « perdre le peu de bon sens qu'elle pouvait avoir, au point que ne rêvant que religion, que mysticité, que passages de l'Écriture, elle se crut bientôt comme son extravagante Patronne Catherine de Sienne, destinée à être l'épouse du Christ et à expliquer sa parole (2) ». C'est ce que dit son neveu. Ce neveu d'ailleurs la tient pour folle, sans plus.

(1) *Chronique du Manège*, n° 17, p. 11, 12. — La *Chronique du Manège*, rédigée par François Marchant, eut 24 numéros. Son titre faisait ironiquement allusion à la salle où se tenaient les audiences de l'Assemblée nationale.

(2) *Le citoyen Théot, ex-prêtre, ex-commissaire envoyé près le département des Hautes-Alpes en exécution de la loi du* 6 *frimaire, et supprimé par un décret de la Convention nationale du mois de floréal, aux citoyens Représentants composant les Commités* (sic) *de Salut public et de Sûreté générale*, folio 3. —

Sans fortune, elle s'était placée (1) au couvent des Miramionnes (2), où elle faisait le ménage et autres bas travaux. L'atmosphère conventuelle développa vraisemblablement en elle le goût de l'apostolat, car ayant quitté sa place, elle se mit à courir les églises, prêches et sermons. Elle aussi annonçait la paix universelle.

Elle mêlait à cela des prophéties passablement baroques et obscures, et une haine exercée du clergé qui n'entrait pas dans ses vues. « Guidée par la charité dont le Très-Haut m'a très abondamment pourvue, fait-elle écrire par son scribe et son adepte Hastain, j'ai jusqu'à ce jour fait d'inutils (*sic*) efforts pour instruire la race sacerdotale afin de la porter à confesser publiquement ses monstrueuses erreurs (3). » Ces efforts, on le conçoit sans peine,

Archives Nationales, série F 7. (Papiers du Comité de Sûreté générale. Police générale), carton 4775[27]. — Nous donnons aux appendices le texte complet de cette curieuse pétition inédite.

(1) Dans un article de l'*Action*, mars 1909, sur l'*Histoire de la Mère de Dieu à propos de Robespierre et de la maison sociale*, M. Armand Brette assure que Catherine Théot avait été « enfermée » aux Miramionnes. Toutes les autres affirmations de l'article ont à peu près la même valeur.

(2) « Réunies en communauté en 1661, par Mlle de Miramion, dont la reconnaissance populaire leur donna bientôt le nom, les Miramionnes offraient cette particularité de ne pas prononcer de vœux, de ne pas porter de costume spécial et de ne pas être astreintes à la clôture. Le seul lien qui les retenait était leur piété et leur esprit de sacrifice. Elles se consacraient à l'instruction des jeunes filles et au soulagement des pauvres malades. Un peu versées dans la médecine et la pharmacie, elles faisaient elles-mêmes les saignées, préparaient les médicaments. » HENRI D'ALMERAS, *vol. cit.*, p. 10, 11.

(3) *Précis des sentimens et de la religion de la citoyenne Catherine Theo* (sic). — *Archives nationales*, série F7, carton 4775[27], folio 1.

n'étaient pas accueillis par la « race sacerdotale » avec l'agrément que leur souhaitait la vieille Catherine. « Elle allait trouver les prédicateurs, dit son neveu, au sortir de la chaire, et leur faisait la leçon. » Ces leçons la menèrent tout droit, par ordre du lieutenant de police Le Noir, à la Bastille, le 17 mars 1779. Elle y subit un interrogatoire qui est sa première profession de foi complète (1). Dieu, à l'entendre, lui avait garanti la maternité spirituelle du nouveau Jésus qui allait venir. C'est pourquoi elle était la Mère de Dieu (2). En conséquence de quoi, on la dépêcha à la Salpêtrière, où était sa véritable place. Elle y demeura quatre années, au bout desquelles on l'estima guérie. On se trompait. Le martyre n'avait fait qu'interrompre son aspotolat.

De 1782 à 1792, elle vécut assez obscurément, c'est-à-dire qu'elle ne fit point parler d'elle. Le noyau de ses fidèles, assez minime au début, allait grossissant. Ce fut à cette époque que Gerle la rencontra. Elle gîtait chez une de ses amies, la veuve Godefroy, à un minable cinquième étage du n° 20 de la rue des Rosiers, dans le Marais. Peu à peu les visiteurs se firent plus nombreux. Leur quantité était telle, au début de 1793, que Chaumette, procureur de la Commune, s'en inquiéta. Il y dépêcha quelques

(1) On trouvera cet interrogatoire dans la *Vie privée de Catherine Theos, se disant mère de Dieu, âgée de 78 ans, fille, née à Baranton, département de la Manche, près Avranches*, à Paris, chez la citoyenne Toubon, libraire, au Palais-Egalité, près le passage vitré; et la citoyenne Lefèvre, rue Percée, de l'imprimerie Le Normand [1794], in-8.

(2) « Son interrogatoire... est un parfait certificat d'insanité. » Louis Blanc, *Histoire de la Révolution française*, édit. de 1861, in-8, t. XI, p. 57.

agents qui, le 15 janvier, firent perquisition dans le logement (1). Le résultat fut maigre : sept prophéties que l'administrateur de police Arbeltier envoya à Chaumette. On était fixé sur la secte de la Mère de Dieu. « Chaumette eut le bon esprit de la laisser divaguer en liberté (2). »

La « ridicule pagode », comme dit Vadier, jugea cependant utile de se cacher pour se mettre à l'abri des sollicitations des prosélytes qui la relançaient. Son neveu lui-même ignora d'abord sa retraite, et quand il la découvrit, c'était dans une de ces ruelles étroites et noires, avoisinant le Panthéon, dans la section de l'Observatoire, rue Contrescarpe, n° 1078, au troisième étage. Catherine y gîtait de compagnie avec la veuve Godefroy. Gerle habitait non loin de là, dans la même section, chez un sieur Fournier, au n° 6 de la rue des Postes. Ce voisinage s'expliquait : Gerle était devenu un des grands dignitaires de l'association. Il y officiait en redingote blanche. Pour partenaires il avait, d'abord, la Mère de Dieu, elle-même, la veuve Godefroy, et aussi une certaine jeune personne, dont la correspondance dénote l'état mental : « O Gerle, cher fils Gerle, chéri de Dieu, digne amour du Seigneur ! » lui écrivait-elle. Et elle le noyait sous un déluge hyperbolique : « C'est dans le firmament, où vous jouirez du bien suprême digne d'envie du plus brillant monarque, c'est sur votre tête, sur ce front paisible que doit être posé le diadème digne de votre candeur ». Quant au reste, elle s'affirmait, de compagnie avec sa sœur, « les deux

(1) On trouvera le procès-verbal de l'opération dans Henri d'Alméras, *vol. cit.*, p. 56, 57.

(2) A. Mathiez, *vol. cit.*, p. 116.

petites sœurs et amies » et les « deux colombes » de Gerle. Cette intéressante jeune femme s'appelait Rose Raffet.

Les cérémonies de la rue Contrescarpe étaient, à la vérité, assez simples et singulières. M. Mathiez a fait, avec raison, remarquer qu'il ne faut pas les imaginer seulement d'après le rapport de Sénar (1), l'agent du Comité de Sûreté générale, qui procéda à l'arrestation de la bande bouffonne, et qui la raconta dans ses mémoires (2). Là il exagère, il brode, dénature, outre le ridicule, amplifie le comique, comme si la réalité ne suffisait pas. Mais il est une pièce où il a raconté la chose plus simplement, sans littérature : c'est le procès-verbal de l'arrestation, procès-verbal placé en tête du dossier de Catherine Théot, aux Archives nationales (3).

Nous y voyons la Mère de Dieu trôner sur un siège

(1) Et non *Sénart*, comme on l'écrit généralement. Les pièces signées de lui, aux Archives Nationales, portent bien : *Sénar*.

(2) *Révélations puisées dans les cartons des Comités de Salut public et de Sûreté générale, ou Mémoires (inédits) de Sénart* (sic), *agent du gouvernement révolutionnaire*, publiés par Alexis Dumesnil, auteur de l'*Esprit des religions, etc.*; Paris, chez les principaux libraires de France et de l'étranger, 1824, in-8. — On les trouvera réédités dans la *Bibliothèque des Mémoires relatifs à l'histoire de France pendant le dix-huitième siècle*; nouvelle série avec introduction, notices et notes par M. de Lescure; Paris, 1878, t. XXXIV, p. 9 et suiv. — Gabriel-Jérôme Sénar, né à Châtellerault en 1760, mourut à Tours en 1796.

(3) L'authenticité du récit dans la relation imprimée de Sénar avait déjà paru suspecte à Louis Blanc qui écrivait, *ouvr. cit.*, t. XI, p. 60 : « En supposant même la relation de Sénart véridique, rien de plus propre à flétrir l'hypocrisie de ceux qui, dans des mômeries de béate imbécile, signalaient un dangereux complot ourdi contre l'existence de la République. »



C'EST AINSI, QU'ON PUNIT LES TRAITRES.

Caricature thermidorienne contre les deux Robespierre et Saint-Just.

(*Cabinet des Estampes.*)

élevé, encadrée de Gerle et de la veuve Godefroy. Celle-ci donnait lecture de l'Apocalypse. C'était l'*éclaireuse*. Une autre (peut-être Rose Raffet) chantait des cantiques. C'était la *chanteuse*. Quant à Gerle il prêchait.

Il venait beaucoup de monde. On y initiait des profanes par des baisers sur le front, la joue gauche, les yeux, le menton, et derrière l'oreille droite. Senar dit que la Mère de Dieu lui « passa sur les lèvres un morceau de langue dégoûtant (1) ». Et Vadier de son côté, travestit cette aimable initiation, en déclarant, parmi l'éclat de rire de la Convention, que « le menton de la prophétesse » était sucé par les « cathécumènes avec une force de volupté (2) ». De cette attraction Rose Raffet était particulièrement friande. Lors de la cérémonie qui précéda, le 28 floréal, l'arrestation de la Mère de Dieu, la « colombe » de Gerle, laissa « sa bouche collée pendant quelques minutes sur la bouche de la mère, répétait à plusieurs fois avec enthousiasme : que je suis heureuse ! (3) ».

Tout cela, on le voit, était assez saugrenu. Néanmoins il venait beaucoup de monde, nigauds, naïfs, crédules. « Les militaires étaient attirés par la promesse de l'immortalité corporelle qui leur permettait de braver les balles, les malades venaient parce

(1) Sénar, *vol. cit.*, édit. Lescure, p. 125.

(2) Cf. *Rapport et projet de décret présentés à la Convention nationale, au nom des Comités de Sûreté générale et de Salut public, par Vadier, dans la séance du 27 prairial an second de la République française une et indivisible*, imprimés par ordre de la Convention nationale ; de l'Imprimerie nationale, in-8.

(3) *Archives nationales*, série F^{7}, carton 4775^{27}.

qu'ils étaient malades, les campagnards parce qu'ils étaient crédules et les jeunes gens parce qu'ils étaient amoureux (1). » C'est en effet, l'explication, la seule, des mystères de la Mère de Dieu.

Tout cela se déroulait avec le rite ordinaire, et devant un public toujours aussi bénévole, jusqu'au mois de floréal an II. A cette époque il vint de singuliers clients visiter « la pièce curieuse de cet atelier », et demander la lumière à ce « vieux tabernacle ». Gerle remarqua que c'étaient des « gens sans aveu, des gens qui se disaient prophètes, des bateleurs, des faiseurs de gobes ». Et naturellement il les fit chasser, « comme des imposteurs ». Il n'avait pas deviné, le malheureux ! C'étaient simplement les « mouches » du Comité de Sûreté générale.

En effet, « l'atelier » était mis en observation. Le 28 prairial, Sénar et le policier Heron s'y présentaient vers les huit heures, pour se faire initier. Ils attendirent jusqu'à huit heures un quart, le lever de la Mère de Dieu, qui, volontiers, consentit à leur réception. Une heure après, au milieu d'une assistance fervente, la cérémonie battait son plein. Brusquement, une femme qui avait aperçu des soldats dans la rue et un louche quidam sous le porche de la maison, vint donner l'éveil. Senar ouvrit la fenêtre, fit signe à ses hommes postés dans la ruelle. Il y eut de la bagarre, mais enfin force demeura aux « mouches ». Dix-neuf zélateurs de la Mère de Dieu étaient pris. Senar et Heron les interrogèrent sur le champ. Ils proclamaient leur foi, réclamaient le

(1) A. Mathiez, *vol. cit.*, p. 116.

martyre. On pouvait se croire revenu aux jours des Catacombes, aux premiers âges du christianisme persécuté.

De fait, c'était moins grave. On relâcha quatre fidèles. Les autres furent emmenés, tandis que les policiers allaient perquisitionner chez Gerle, rue des Postes. C'en était désormais fini de la secte.

Mais dans tout cela quel rôle jouait Robespierre ?

A dire vrai, aucun ; mais Gerle avait servi de lien entre l'Incorruptible et ceux qui préparaient par une farce ridicule le drame tragique du 9 thermidor.

Gerle, on le sait, avait été membre de la Constituante. Avec Robespierre il avait siégé à la gauche. Il s'en souvint vers la fin de 1793, dans l'instant qu'il eut besoin d'un certificat de civisme que lui refusa le Comité révolutionnaire de sa section. Il s'adressa à Robespierre qui lui donna un papier avec trois lignes : « Je certifie que Gerle, mon collègue à l'Assemblée constituante, a marché dans les vrais principes de la Révolution et m'a toujours paru, quoique prêtre, bon patriote. » Qu'est-ce que cela prouvait ? Que Robespierre était le Messie dont la Mère de Dieu annonçait la venue. Mais c'était, on le confesse, une maigre preuve en faveur de cette assurance. Aussi s'occupa-t-on d'en trouver une autre. La perquisition rue Contrescarpe amena la découverte, dans la paillasse de la mère Catherine, d'une lettre. Cette lettre était adressée à Robespierre. Il y était appelé : le *Fils de l'Être Suprême*, le *Verbe Éternel*, le *Rédempteur du genre humain*, le *Messie désigné par les prophètes*.

C'était la Mère de Dieu qui le lui écrivait. Il est malheureusement, dans le procès-verbal de son ar-

restation, une petite phrase qui choque ce beau système : « Invitée à signer a déclaré ne le savoir (1) ». Mais peut-être dissimulait-elle ? En ce cas elle avait pris ses précautions dès longtemps, puisque lors de son arrestation en 1779, son scribe Hastain l'accompagnait à la Bastille, comme rédacteur de ses prophéties. De plus, personne ne vit jamais un mot de l'écriture de la « ridicule pagode ». Il y a mieux. Vilate, peu suspect cependant, qualifie nettement la lettre de faux. « Il ne faut pas croire, dit-il, que cette lettre fut de la main de Catherine Théot ; la vieille béate sans éducation ne savait pas même signer son nom (2). » Et Sénar, lui-même, doute de son authenticité. Il n'a pas le courage d'un aveu complet : la perquisition n'avait eu d'autre but que de glisser le faux sous la paillasse. On avait besoin d'une preuve. On l'avait.

Il était difficile cependant, pour ceux qui voulaient faire servir cette mystification à leurs projets, de dissimuler la pauvreté de tels comparses et de pareilles preuves. La conspiration de la Mère de Dieu manquait d'éléments contre-révolutionnaires. On les trouva en arrêtant un médecin du ci-devant duc d'Orléans, le sieur Quevremont, dit Lamotte, amateur de mesmérisme ; la marquise de Chastenoy, grande dame hystérique et somnambule ; le neveu de Catherine, ce Raphaël Theot dont nous connaissons

(1) Procès-verbal de l'arrestation, folio 8. — *Archives nationales*, série F7, carton 4775[27]. — Ce procès-verbal écrit son nom : *Teo*.

(2) *Les Mystères de la Mère de Dieu dévoilés, troisième volume des Causes secrètes de la Révolution du* 9 *au* 10 *thermidor, par Vilate, ex-juré au tribunal révolutionnaire de Paris, détenu*; Paris, l'an III de la République française, in-8, p. 9.

les opinions sur sa tante, et quelques tireuses de cartes, parmi lesquelles une femme Lormoy, au sujet de laquelle Vivier, directeur du jury d'accusation, écrivait à l'accusateur public :

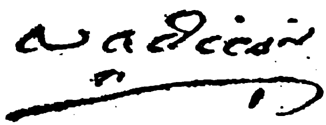
On me remet dans l'instant, frère et ami, un procès-verbal dressé le 3 Messidor par le commissaire de police de la section de Bon-Conseil, contre Marguerite Thérèse Gillot, femme Lormoy, âgée de 60 ans, demeurant rue du Petit-Lion n° 30, nécromancienne, tireuse de cartes et liée avec la femme Théos se disant la Mère de Dieu. Cette affaire doit nécessairement appartenir à ton tribunal; trace-moi la conduite que je dois tenir pour te la faire parvenir; je n'ai pas la dernière loi qui exige l'assentiment des comités de Salut public et de Sûreté Générale avant de traduire un prévenu à ton tribunal (1).

Entre temps, l'affaire avait pris une autre tournure, beaucoup plus grave. Muni de toutes ces pièces, mais dissimulant soigneusement celles qui avaient trait à Robespierre, Vadier, président du Comité de Sûreté générale, était monté à la tribune de la Convention, le 27 prairial, pour dénoncer l'horrible conjuration du fanatisme religieux et politique contre la République coupable d'avoir proclamé le « principe consolateur de l'immortalité de l'âme ». Ce fut un éclat de rire au récit des cérémonies mystiques de la nouvelle Église. Chacun devinait le coup hypocritement porté à Robespierre, au lendemain même de la Fête de l'Être Suprême, à Robespierre qui, au fauteuil du président, était cloué, silencieux, pâle, mé-

(1) Lettre du 11 messidor an II. — *Archives nationales*, série W, carton 120, pièce 109.

prisant, au pilori de ce ridicule. « Ah ! ah ! disait plus tard le vieux Vadier, en éclatant de rire, quand ze leur ai fait mon rapport... voyez-vous... le fanatisme, il a été abattu du coup... Il en avait pour longtemps avant de se relever... et Rovespierre ! anéanti ! fini !... Ze l'ai abîmé ! (1) ».

Nous voici au nœud de l'affaire. L'aveu de Vadier place la mystification de la Mère de Dieu, considérée comme dévote de Robespierre, sur son véritable terrain, et l'intérêt des ennemis de l'Incorruptible dans sa compromission avec la folle mystique apparaît nettement.



Signature de Vadier, président du Comité de Sûreté générale

La machination n'était dirigée que sur le point où Robespierre était le moins invulnérable : le principe religieux. Entre les déchristianiseurs forcenés et la Révolution, il s'était dressé. Il avait prévu le coup funeste que porterait à la France jacobine la guerre de religion; l'explosion qui soulèverait la Vendée au nom des autels abattus, et il avait cru possible le salut de la Patrie sans avoir à briser pour cela les derniers Dieux de la foi populaire. Les excès hébertistes avaient fait plus de mal à l'idée jacobine que la guillotine en permanence. Mourir, soit, on le voulait bien, dans cette masse bourgeoise non voltairisée, dans la partie campagnarde du petit peuple, mais au moins voulait-on mourir avec sa foi ancestrale. Mais

(1) Philarète Chasles, *Mémoires*. Paris, 1876 in-18, t. I, p. 50, 51.

ce n'était point là toute la France. Il fallait concilier le désir de cette partie de la population catholique avec celui de la partie demeurée chrétienne, mais convertie au philosophisme, cause et base du nouveau régime. Cette conciliation, la tolérance du décret du 18 frimaire an II, en faveur du catholicisme, la tenta, et la Fête à l'Être Suprême la réalisa, du moins dans une certaine mesure. C'était fermer l'ère de la violence antireligieuse, cause d'antagonisme bien plus profonde que la politique, entre les fractions de la population. « Il fallait à tout prix détruire l'effet produit en France par le décret du 7 mai et par la Fête à l'Être Suprême », écrivent Buchez et Roux (1). Ce fut à quoi tâcha le Comité de Sûreté générale, rival du Comité de Salut public. Pour Vadier, son président, c'était affaire personnelle. A la rigueur, il eût pardonné à Robespierre ce qu'il appelait son « fanatisme religieux ». Mais il ne lui pardonna pas d'avoir fondé, avec Saint-Just, ce fameux bureau de la police qui avait réduit à peu de chose celui du Comité de Sûreté générale. On l'a fort bien dit : Robespierre « s'immisça dans la police à la grande colère de Vadier (2) ».

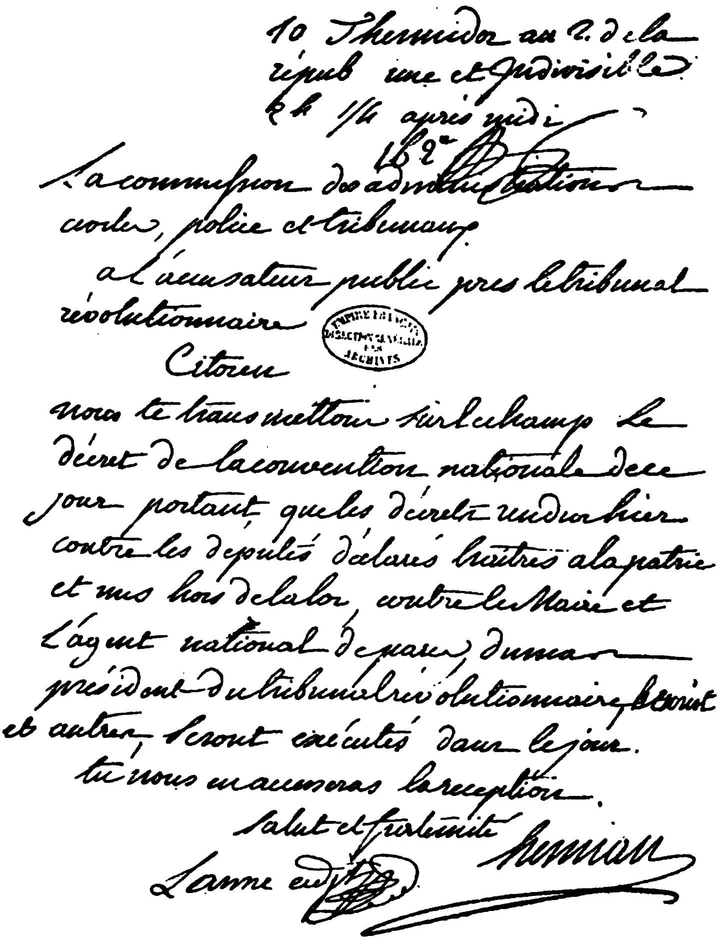
Outre que l'affaire Théot, travestie maintenant en Theos (c'est-à-dire Dieu), lui offrait l'occasion de la vengeance, elle permettait à ce vieux voltairien de repousser « violemment la Révolution dans la négation et le sarcasme (3) ». Il touchait Robespierre

(1) Buchez et Roux, *ouvr. cit.*, t. XXXIII, p. 243.
(2) Albert Tournier, *Vadier, président du Comité de Sûreté générale sous la Terreur, d'après des documents inédits ;* Paris, s. d., in-8, p. 135.
(3) Philarète Chasles, *ouv. cit.*, t. I, p. 49.



ROBESPIERRE A LA TRIBUNE DE LA CONVENTION

(D'après une eau forte du Cabinet des Estampes)


10 Thermidor an 2. de la
républ une et indivisible
6 h 1/4 après midi
162ᵉ
La commission des administrations
civiles, police et tribunaux
a l'accusateur public près le tribunal
révolutionnaire
Citoyen
nous te transmettons sur le champ le
décret de la convention nationale de ce
jour portant que les décrets rendus hier
contre les députés déclarés traîtres à la patrie
et mis hors de la loi, contre le Maire et
l'agent national de paris, dumas
président du tribunal révolutionnaire, Coffinhal
et autres, seront exécutés dans le jour.
tu nous en accuseras la réception.
Salut et fraternité
Lanne adjt Herman

Lettre d'Herman, ex-président du Tribunal révolutionnaire, informant Fouquier-Tinville de la mise hors la loi de Robespierre et ordonnant l'exécution immédiate du décret de la Convention.

(*D'après l'original conservé aux Archives nationales.*)

d'une double flèche empoisonnée : la police, la religion. Il y ajoutait celle de l'ironie, persuadé que Robespierre admiré, craint, écouté, était bien plus dangereux que Robespierre ridiculisé. Et le pouvait-il être mieux que mêlé à cette bande grotesque enrégimentée par la Mère de Dieu dans son galetas, cette Mère de Dieu à qui on faisait déclarer que Robespierre était son fils et le Messie attendu ?

Sans doute, et nous l'avons déjà dit, Vadier ne prononça-t-il pas le nom de Robespierre dans son discours. Mais chacun était dans la confidence de la fausse lettre trouvée dans la paillasse. De là l'hilarité, de là l'enthousiasme avec lequel on décréta le renvoi de cette conspiration devant le Tribunal révolutionnaire. Faire juger les dévotes et les dévots de Robespierre, les faire guillotiner, n'était-ce pas là le plus rude et le plus terrible coup porté à la puissance, à la popularité de Maximilien ?

Lui-même ne se le dissimula pas. Ce n'était plus maintenant la piqûre de la flèche, mais bien le coup du poignard. A l'audience du tribunal on apporterait le certificat de civisme de Gerle, la fausse lettre de la mère Théot, et dès lors que dire ? Comment se laver de cette compromission qui, aux arlequinades de la rue Contrescarpe, aux dogmes saugrenus de la Mère de Dieu, mêlerait, en l'éclaboussant, le nom de celui qui avait présidé à la reconnaissance de l'Être Suprême ?

Cependant on instruisait l'affaire avec rapidité. On affectait de voir en cette farce une conspiration dangereuse. On le croyait même. C'était l'opinion de quiconque ne soupçonnait pas les dessous de la machination.

« Cette affaire est une vraie contre-révolution »,

disait Fouquier-Tinville (1). Et que faisait-il, sinon paraphraser Vadier lui-même, lequel avait déclaré, avec son assurance gasconne, reconnaître dans l'affaire la main de l'Angleterre. « Il me semble voir l'Anglais spéculant dans son comptoir politique sur les folies religieuses de Paris », disait-il le 27 prairial.

Il fallait donc parer le coup. Du 28 prairial au 8 messidor, l'accusateur public avait procédé aux interrogatoires, à la collation des pièces, à la rédaction de son réquisitoire. Le soir du 8 messidor, ordre lui fut donné de tout interrompre. L'affaire était suspendue. Qu'était-il arrivé ?

Ce même soir du 8 messidor, le Comité de Salut public s'étant réuni, Robespierre s'était prononcé contre la traduction de Catherine Théot, et des comparses de la mystification, au tribunal révolutionnaire. Sans doute s'était-il déclaré instruit des dessous du traquenard. Collot d'Herbois et Billaud-Varenne avaient protesté avec violence. On en était venu aux injures, mais finalement le Comité s'était incliné. Fouquier-Tinville étant survenu, Robespierre lui avait ordonné de cesser les poursuites (2). « Après

(1) *Mémoire pour Antoine-Quentin Fouquier, ex-accusateur public près le tribunal révolutionnaire établi à Paris, et rendu volontairement à la Conciergerie le jour du décret qui a ordonné son arrestation;* de l'imprimerie de la rue de Chartres, n° 68 [1794], in-4°. — On trouvera ce mémoire, réédité intégralement avec deux autres défenses de Fouquier, dans notre volume, *Réquisitoires de Fouquier-Tinville.* Paris, 1909, in-18, pp. 195 et suiv.

(2) Par la suite on inféra, naturellement, de cet ordre, que Robespierre était le complice de la Mère de Dieu. Voyez notamment un pamphlet thermidorien : *Liste de proscription des patriotes qui devaient être égorgés par la faction Robespierre; détail des principaux événements arrivés à Paris les* 8,

lui avoir observé en vain, dira-t-il plus tard, en prison, qu'un décret m'imposait le devoir de la [*l'affaire*] suivre, ne pouvant me faire entendre ce jour-là, je me suis retiré et suis allé au Comité de Sûreté générale où j'ai rendu compte des faits et de mon embarras, en indiquant par trois fois, *il*, *il*, *il*, au nom du Comité de Salut public, s'y oppose; c'est-à-dire Robespierre, répondit un membre que je crois être le citoyen Amar ou le citoyen Vadier; à quoi je répliquai oui. Tous les membres du Comité y étaient présents, à l'exception de David, Jagot et Panis; tous sont dans le cas d'attester la vérité de ce que j'avance (1) ». *Il*, *il*, *il*, Vadier avait deviné aussitôt. Robespierre s'était rebellé. La victime ne tendait pas le cou au couteau et, prudemment, Vadier rentra les griffes. Il en fut quitte pour attendre le 9 thermidor.

La veille, dans ce fameux discours, chef-d'œuvre de son éloquence et testament de sa politique, Robespierre avait indiqué nettement le véritable motif de la mystification. Il avait dénoncé l'hypocrisie de cette attaque contre la Fête de l'Être Suprême. « La première tentative que firent les malveillants fut de chercher à avilir les grands principes que vous aviez

9 et 10 thermidor; la preuve que Robespierre était complice de Dom Gerle et de Catherine Théot (se disant Mère de Dieu), c'est qu'il a empêché l'instruction de leur procès et la punition des hypocrites qui devaient faire de Paris une seconde Vendée; le plan fait par Robespierre pour partager la France entre lui, Couthon et Saint-Just; Roux, député du département de la Haute-Marne, à ses concitoyens. Paris [1794], in-8.

(1) Fouquier-Tinville, *Mémoire...*, déjà cit. Ed. Hector Fleischmann, p. 210. Voyez encore la déclaration catégorique faite, le 24 germinal an III, par Fouquier-Tinville, au cours de son procès, dans Buchez et Roux, *ouvr. cit.*, tome XXXV, pp. 18, 19.

proclamés, s'écriait-il, et à effacer le souvenir touchant de la fête nationale. » Et déchirant le voile complètement, il ajoutait : « Tel fut le but du caractère et de la solennité qu'on donna à ce qu'on appelait l'affaire de Catherine Théot. La malveillance a bien su tirer parti de la conspiration politique cachée sous le nom de quelques dévotes imbéciles, et on ne présenta à l'attention publique qu'une farce mystique et un sujet inépuisable de sarcasmes indécents ou puérils (1). » Cependant, on le voit, il se refusait encore de croire à la complète puérilité de l'affaire, il ne l'imaginait pas montée exclusivement contre lui seul, il lui croyait quelques dessous politiques, et contre-révolutionnaires, se refusant à admettre que la haine eût pu s'allier à tant de sottise.

L'affaire Théot fut, de la part de Vadier et du Comité de Sûreté générale, la mise en œuvre contre Robespierre de son influence sur les femmes. Voir de vieilles bigotes le proclamer fils de l'Être Suprême ne pouvait paraître en aucune manière suspect à ceux qui avaient, tous les jours, devant les yeux, le spectacle des femmes, applaudissant leur idole, des tribunes de la Convention. Ce n'était pas suspect, ce n'était que risible. Le ridicule pouvait préparer des attaques plus sérieuses. Il ne s'agissait que de faire la première blessure.

(1) *Discours prononcé par Robespierre, à la Convention nationale, dans la séance du 8 thermidor de l'an II de la République une et indivisible; trouvé parmi ses papiers par la commission chargée de les examiner;* imprimé par ordre de la Convention nationale; à Paris, de l'Imprimerie nationale, l'an II de la République, in-8. — On trouvera ce discours intégralement dans l'édition de M. Charles Vellay, *Rapports et discours....* déjà cit., pp. 381 et suiv.

Mais Robespierre exerça-t-il, au moins, quelque influence sur l'association de la rue Contrescarpe? Toute affirmation à cet égard manquerait de base. On ne voit, en aucun temps, paraître son nom dans les prêches de Gerle, et Gerle est pourtant un de ses admirateurs.

Pour lui la Fête de l'Être Suprême ne relevait que du domaine politique. La manifestation religieuse ne lui en apparaissait pas assez dogmatique. D'ailleurs, lui, la Mère de Dieu, et ses acolytes, « tout ce monde vivait trop dans l'attente du miracle pour s'occuper de politique (1) ». Il en est une meilleure preuve encore : c'est le sort des fidèles de l'Église de la mère Théot, après Thermidor. En prenant les accusations de Vadier au sérieux, on ne pouvait que trouver en eux des complices du « tyran », des satellites du « despote ». Tels ils devaient partager son sort, comme le partagèrent ses partisans, ses amis et ses complices dans la rébellion de la Commune. Or, rien de tout cela. Thermidor passé, on les oublia dans leurs prisons respectives. Catherine mourut à la Petite-Force, en germinal an III, « triste jouet, disent son neveu et sa nièce, dans une pétition au Comité de Sûreté générale, le 5 floréal an III, triste jouet des intrigues du gouvernement d'alors qui créait des conspirations pour avoir un prétexte d'égorger ses victimes (2) ». Le neveu, oublié par ses accusateurs, se rappelait avec obstination à leur souvenir, lui, un prétendu complice du tyran! Il les accablait de pétitions, et soucieuses de leur sort,

(1) A. Mathiez, *vol. cit.*, p. 117.
(2) *Archives nationales*, série F[7], carton 4775[27].

accompagnait ses doléances de post-scriptum de ce genre :

Si cette lettre tombe entre les mains d'un citoyen secrétaire, je le prie de ne pas la jeter au rebut, mais de se souvenir que la fortune dans ses vicissitudes et ses injustices ne respecte pas même l'innocence, que, par conséquent, l'homme le plus probe ne peut prétendre être à l'abri de ses coups, cela lui suffira, je pense, pour se mettre un moment à ma place et pour sentir combien il m'importe que cette lettre soit remise à son adresse et qu'on y fasse droit. Si l'âme de ce citoyen est sensible, en m'accordant ma demande, il trouvera sa récompense (1).

Il était logé alors à la prison du Luxembourg, à l'entresol, près des bains, chambre n° 2 (2). Le 29 nivôse an III, on le remit en liberté. Gerle le fut moins d'un mois après, à son tour, le 24 pluviôse. Il trouva une petite place obscure au ministère de l'Intérieur, et mourut on ne sait quand, on ne sait où. Par neuf mois de prison, tous ces illuminés avaient payé la première tentative des thermidoriens contre l'Incorruptible.



(1) *Archives nationales*, série F^7, carton 4775^{27}.
(2) Lettre du 7 fructidor an II, au Comité de Sûreté générale. — *Archives nationales*, série F^7, carton 4775^{27}.

Liberté.  Egalité.

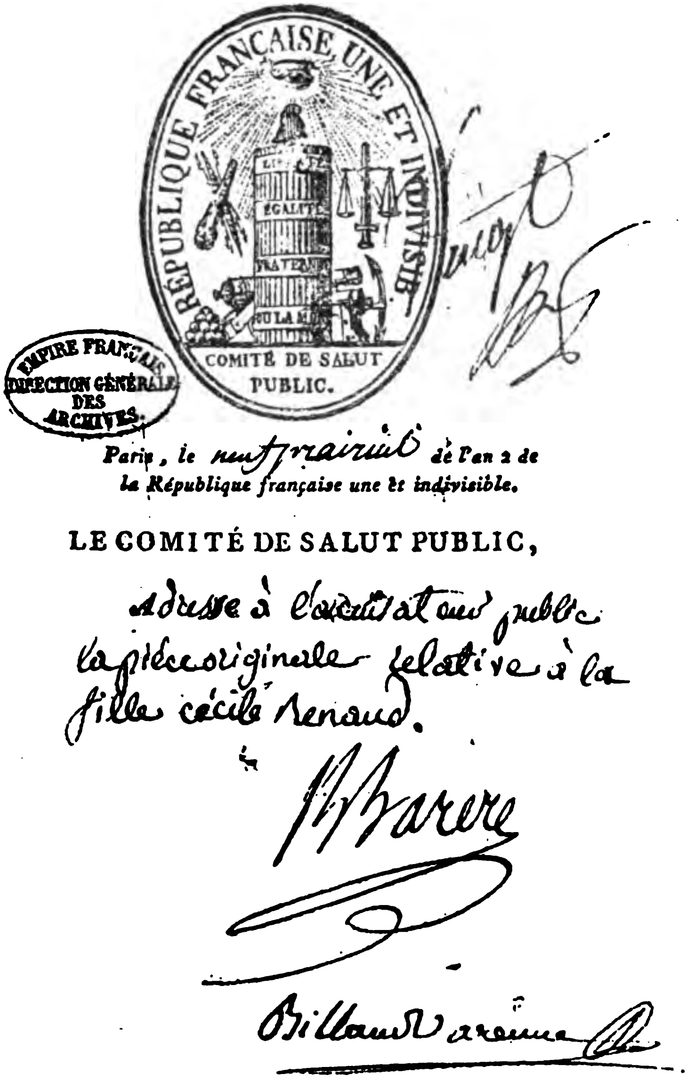
VII

CÉCILE RENAULT OU LA PRÉPARATION DU GUET-APENS THERMIDORIEN

La farce n'ayant point réussi contre Robespierre, on en appela au drame. Ce que le ridicule ne donna pas, on le demanda au tragique, et l'affaire Cécile Renault fut le prétexte de celui-ci, comme l'affaire de la Mère de Dieu avait été le prétexte de celui-là. Ici encore les faits sont simples. Dénaturés ils deviennent terribles et cruels.

Le 4 prairial, à neuf heures du soir, une jeune, fille, « belle et bien née », dira Vilate (1), se présente, rue Saint-Honoré, chez les Duplay. Elle y rencontre la « citoyenne Duplay, fille aînée (2) » à qui elle demande de lui indiquer le logement de Maximilien.

(1) Vilate, *Causes secrètes*... ; déjà cit., p. 31.
(2) *Déclaration des citoyens Chatelet, Didier et Boulanger, au Comité de Sûreté Générale et de surveillance de la Convention nationale* ; 4 prairial an II.



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE UNE ET INDIVISIBLE

COMITÉ DE SALUT PUBLIC.

EMPIRE FRANÇAIS DIRECTION GÉNÉRALE DES ARCHIVES.

Paris, le neuf prairial de l'an 2 de la République française une et indivisible.

LE COMITÉ DE SALUT PUBLIC,

adresse à l'accusateur public la pièce originale relative à la fille cécile renaud.

B. Barere

Billaud Varenne

Barère et Billaud-Varenne adressent à Fouquier-Tinville une pièce relative à Cécile Renault.

(*D'après l'original conservé aux Archives nationales.*)

Barras a dit la garde sévère montée par Cornélie et sa famille autour de l'hôte. Nous savons aussi que c'est un des principaux griefs de Charlotte Robespierre contre les Duplay. Aussi ne doit-on pas s'étonner de voir Cornélie se refuser, dès le premier instant, à la demande de la visiteuse. Elle répond que Robespierre n'est point là, à quoi « l'inconnue témoigne de l'humeur et dit d'un ton insolent (1), qu'il étoit bien étonnant qu'il ne se trouvât point dans son appartement, étant fonctionnaire public, et qu'il étoit fait pour répondre à tous ceux qui pouvoient se présenter chez lui (2) ». A cette singulière réponse, interviennent les citoyens Didier et Boulanger, présents à l'entretien. Ils arrêtent la jeune fille, la trouvant suspecte, et la conduisirent au Comité de Sûreté générale, proche de là, au pavillon de Brienne.

Vouland, Dubarran, Amar, David, Moyse Bayle, Lavicomterie, Lacoste, Jagot, Louis (du Bas-Rhin), et Vadier — Vadier ! encore ! — se trouvent en séance. L'inconnue est immédiatement amenée en leur présence et interrogée. Elle déclare se nommer Aimée-Cécile Renault, âgée de vingt ans, demeurant chez son père, marchand papetier, rue de la Lanterne, près celle des Marmousets, section de la Cité. Pourquoi est-elle allée chez Robespierre ? Pour le

(1) Rapportant les faits à la Convention, le 7 prairial, Barère disait : « Ce ton est celui des ex-nobles, de ces fanatiques, de ces contre-révolutionnaires et de leurs partisans, qu'une mesure de police générale vous a obligés de faire sortir de Paris. C'est avec ces formes que, dans les premiers jours de l'exécution des décrets des 26 et 27 germinal, ils se présentoient dans nos habitations. » *Rapport sur les crimes de l'Angleterre...*; déjà cit., p. 2.

(2) Barère, *rapport cité*, p. 2.

voir. Elle le connaissait donc ? « Non, puisque je demandois à le connoître. » Pourquoi voulait-elle le connaître ? « Pour voir s'il me convenoit. » Elle ne démord pas de cela, priant qu'on ne l'interroge pas davantage. Dans ce temps on la fouille. Elle est porteuse de deux couteaux. Avant de pénétrer dans la maison Duplay, elle a laissé un paquet en garde, chez le citoyen Payen, limonadier. On apporte ce paquet. On l'ouvre. Il contient un costume de femme. « Interpellé (*sic*) de déclarer quel étoit son dessein en se munissant de ces diverses hardes, a répondu que, s'attendant bien à aller dans le lieu où elle va sûrement être conduite, elle étoit bien aise d'avoir du linge pour son usage. » Quel lieu ? « La prison, pour aller de là à la guillotine. » On commença par l'envoyer à la Conciergerie.

L'attentat de Cécile Renault, si on peut qualifier ainsi sa visite, venait se joindre à celui dont, dans la nuit du 3 au 4 prairial, Collot d'Herbois avait été victime de la part d'un nommé Admiral. Cet individu s'était caché dans l'escalier de la maison habitée par le ci-devant comédien, et, à sa rentrée, lui avait tiré deux coups de pistolet. Désarmé, arrêté aussitôt, non sans avoir blessé assez sérieusement un sieur Geffroy (1) accouru au secours de Collot, Admiral

(1) Remis de ses blessures, Geffroy se présenta le 14 messidor suivant, à la Commune, où le maire lui donna l'accolade fraternelle et lui adressa ce discours : « Ta mémoire ne périra jamais ; nous te citerons à nos enfants comme un exemple de dévouement à la chose publique et à la représentation nationale. Qu'ils viennent, maintenant les ennemis de la liberté, calomnier cette commune révolutionnaire ! Qu'ils viennent dire que les représentants du peuple n'y sont pas en sûreté ! Nous leur montreront Geffroy et les

fut conduit au poste de la section Le Peletier, et peu après écroué à la Conciergerie.

Les conséquences de ces deux affaires furent de faire arrêter un nombre considérable d'individus ayant des relations avec Admiral. Il s'en trouva de suspects, en rapports avec le baron de Batz, ce conspirateur royaliste et imbécile, qui trouva moyen de glisser entre les mains de la police des Comités. Quant à Cécile Renault, elle entraîna par son acte, l'arrestation de son père, de sa tante et de ses frères (1). Le tout prit le nom de Conspiration de l'Étranger, et, par décret de la Convention du 26 prairial, rendu sur le rapport d'Élie Lacoste, tous furent renvoyés devant le Tribunal révolutionnaire qui jugea, le 29 prairial, la fournée et la condamna à mort. On entoura l'exécution d'une pompe inusitée. Tous les condamnés furent revêtus d'une chemise rouge, comme « assassins de la Représentation nationale », et menés à la Barrière-du-Trône-Renversé dans des charrettes encadrées d'escadrons de gardes nationaux, de gendarmes, précédées et suivies de canons, avec les servants, mèches allumées en mains. Et les cinquante-quatre têtes de cet holocauste tombèrent, parce qu'une petite fille, sans grande raison, s'était présentée chez Robespierre avec deux petits couteaux dans sa poche.

glorieuses cicatrices qui attestent son courage et son zèle pour la défense des fidèles amis du peuple. » Cf. le texte de cette pièce, 2 pages in-folio au *Catalogue des autographes et des documents historiques composant la collection de M. Etienne Charavay*. Paris, 1900-1901, in-8, 1re partie, n° 315, p. 68.

(1) Voyez aux appendices les griefs relevés par Fouquier-Tinville, dans son acte d'accusation, contre la famille Renault.

*
* *

L'émotion créée par les attentats contre Collot d'Herbois et Robespierre fut énorme. « Le peuple paraît vivement affecté des crimes commis envers les représentants Robespierre et Collot d'Herbois. Il se plaint de ce que le châtiment qui attend les monstres Ladmiral et Regnaud est trop doux pour de pareils forfaits, » dit un rapport de police du 8 prairial (1). Le même jour, Daillet, l'homme du Tribunal révolutionnaire d'Arras, écrivait à Maximilien pour lui recommander de prendre à l'avenir les plus sérieuses précautions. « C'est ici le lieu, lui disait-il, de te reprocher ton imprudence ordinaire. » Et il continuait avec une certaine véhémence :

A quoi a-t-il tenu que la liberté ne perdît en ce jour le plus constant de ses défenseurs? Si tu étais sorti avec un compagnon que tu as l'habitude de laisser toujours derrière, quand il te prend fantaisie de courir, ce monstre t'eût frappé avant qu'il n'ait pu te porter aucun secours. Ne dis pas que ta destinée eût été digne d'envie, puisque tu serais mort pour la patrie : la patrie a déjà perdu trop d'hommes vertueux ! L'homme de bien ne devrait jamais mourir ; et lorsque nous voulons faire succéder au plus affreux des systèmes la pratique des vertus républicaines et l'amour de la divinité, il faut au moins que ceux qui ont proclamé ces vérités éternelles, et dont la conduite ne s'est jamais démentie, demeurent pour donner l'exemple. Ainsi donc, mon ami, sois plus circonspect que jamais ; que

(1) *Archives Nationales* ; série W, carton 124, pièce 12.

ta chambre soit inaccessible à d'autres que tes amis, et ne crains point qu'on impute cette conduite à la morgue ou à sa hauteur; elle est justifiée par l'attentat qu'on avait médité; et, d'ailleurs, n'a-t-on pas toujours la voie des lettres pour se faire entendre (1) ?

Pour un peu Daillet eût accusé les Duplay d'avoir manqué de circonspection. La veille, Robespierre avait reçu cette autre lettre, émanant des artistes du Théâtre de l'Égalité :

Permets que des artistes, toujours reconnaissans des importans services que tu rends à notre mère commune la Patrie, te fassent part de l'affreuse tristesse qu'ils ont éprouvée à la première nouvelle de ton assassinat : tu seras facilement convaincu de la joie vive et profondément sentie qui a succédé à ce moment d'alarmes, quand nous sûmes que la Providence, protectrice de tes heureux destins, si nécessaires au bonheur de la République, t'avait préservé de leurs mains parricides. Accepte ce faible tribut de notre reconnaissance, et sois assuré qu'il n'en est pas un de nous qui ne voulût te servir d'égide, si le moindre danger semblait te menacer encore.

Vive la République et ses défenseurs! (Nous n'avons pas cru devoir changer de style, ayant à te prouver les mêmes sentimens qu'à ton collègue Collot.)

Les commissaires nommés par les artistes :

ARMAND VERTEUIL, JULIEN, BONNET-BONNEVILLE, AMIEL, DIDELOT, GALLET, WAZELLES, LA MOTTE, DUBLIN, COURDE (2).

(1) E.-B. COURTOIS, *Rapport... ;* déjà cit., p. 277.
(2) BERVILLE et BARRIÈRE, *ouvr. cit.*, t. I, pp. 334, 335.

La pièce a été supprimée par Courtois ? Pourquoi ? Qu'apportait-elle, qu'on ne sût déjà, en faveur du grand vaincu de la veille ? Un mot, un seul, et ce mot était, de la main de Robespierre, inscrit en marge de la lettre des comédiens : *Flatteurs* !

Mais, à côté de ceux qui félicitaient ainsi Robespierre, combien n'en était-il pas qui l'accusaient du meurtre de ces cinquante-quatre victimes sacrifiées à son salut, à la sauvegarde de sa vie ? Quoi ? punir de tant de sang ce que Courtois appelle les « mouvements curieux (1) » de la petite Renault ! Tant de morts pour venger la menace criminelle sur une seule vie ?

Dans ce sentiment de réprobation bien naturelle, facilité par la mise en scène tragique de l'exécution, on reconnaît immédiatement la main du Comité de Sûreté Générale, et aussi, il faut le dire, du Comité de Salut public, que, depuis quelque temps, Robespierre ne fréquentait plus, et ce, de l'aveu formel de ses ennemis eux-mêmes. C'est ainsi qu'on vit l'horrible succéder au ridicule. Ici encore Robespierre devina la terrible, l'odieuse tactique, la calomnie mise au service de la haine. De quelle voix indignée ne la dénonça-t-il point dans son discours du 8 thermidor ? N'est-ce pas véritablement et uniquement à la fournée des chemises rouges qu'il fait allusion quand il s'écrie : « Des hommes apostés dans les lieux publics propageaient chaque jour ce système (de calomnie) ; il y en avait dans le lieu des séances du Tribunal révolutionnaire ; dans les lieux où les ennemis de la patrie expiaient leurs forfaits. Ils di-

(1) E. B. Courtois, *Rapport...* ; déjà cit., p. 50. — Et le même Courtois dit encore : « Que d'hommes immolés à la conservation d'une bête féroce ! »

saient : *Voilà des malheureux condamnés; qui est-ce qui en est la cause? Robespierre* ! » Et de quel accent amer et prophétique ne s'en défend-il pas : « Les lâches ! Ils voulaient donc me faire descendre au tombeau avec ignominie ! Et je n'aurais laissé sur la terre que la mémoire d'un tyran ! » Hélas ! pour combien n'a-t-il pas laissé cette mémoire-là ?

On pourrait lui reprocher de n'être point intervenu dans l'affaire Cécile Renault comme il le fit dans l'affaire Théot qu'il écarta ainsi de la guillotine. Il convient ici d'observer que l'affaire Théot ne comptait point d'accusés véritablement contre-révolutionnaires. C'était une bande de fous mystiques, bien étrangère à la politique. Rien de pareil avec la Conjuration de l'Étranger. Ici de véritables conspirateurs figuraient, dont la complicité dans les attentats de de Batz était péremptoires, de par les preuves acquises et de par les aveux mêmes des accusés. En tentant de les soustraire à la juridiction du Tribunal Révolutionnaire, avec quelle sévérité n'eût-on pas pu juger la conduite de Robespierre ? L'accusation de favoriser la contre-révolution n'eût pas manqué — et avec raison — de s'élever contre lui. Comprise dans le bloc des suspects et des coupables, à quel titre en eût-il pu retirer Cécile Renault et ses parents ? Ceci doit être dit : ces gens étaient innocents, uniquement compromis par le geste de la petite fille, et solidaires, de par le fait du Comité de Sûreté Générale, de ce même geste. Il importe d'observer, en effet, que l'Incorruptible demeura étranger à toute cette procédure. Vadier, seul, la mena avec ses collègues. Comment et pourquoi, on le sait. Le tout, d'ailleurs, à l'insu de Robespierre. Nous l'avons déjà

L'AMI

DES CITOYENS

N°. LXXXII.

PAR TALLIEN,

DÉPUTÉ A LA CONVENTION NATIONALE.

« *Assassiner n'est pas répondre* ».

Du Ier. Vendémiaire, troisième année républicaine.

Que les méchans, les ambitieux, les intriguans et les fripons tremblent; le jour de la vérité et de la justice est enfin arrivé.

La liberté de la presse est reconquise; des milliers d'écrits lumineux sortent déjà de toutes parts, et bientôt sans doute de nouveaux vont encore paroître. La liberté des opinions, armée du flambeau de la raison, vient d'une main assurée tracer au peuple si long-temps trompé la route qu'il doit désormais tenir pour parve-

A

Un journal thermidorien.

dit, il s'abstenait de paraître au Comité, de prendre part aux délibérations de ses collègues dont il devinait l'hostilité, la mauvaise foi, le désir de secouer son joug de vertu tyrannique. Intervenir dans l'affaire eût donné corps aux clabauderies de la crapule qui préparait, en coup final, la journée du prochain Thermidor.

Et cependant Robespierre intervint dans l'affaire Renault. Comment? Il est impossible de le savoir avec certitude, mais le fait est certain. Cécile Renault avait deux frères. L'aîné, âgé de 32 ans, fut arrêté chez son père, à Paris. L'autre était aux armées. Au lendemain du 4, mandé à Paris où il n'arriva qu'après la sanglante soirée du 29, coupable, — servons-nous de cet euphémisme — au même titre que son père, son oncle et sa tante, du crime de sa sœur, il attendait à Sainte-Pélagie sa comparution devant le Tribunal révolutionnaire. C'est de là qu'il prit le parti, courageux et audacieux, d'écrire à Robespierre pour implorer sa clémence. C'est une lettre peu connue, et de quelle importance, cependant, dans cette cause si tragiquement défigurée!

LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ OU LA MORT!

Du 16 messidor, l'an II de la République Française une, indivisible, impérissable.

Renault, quartier-maître du deuxième bataillon de Paris, au citoyen Robespierre, représentant du peuple.

Citoyen,

Si j'étais complice de celle qui chercha à te percer le sein, j'aurais prévenu la vengeance des lois, puisque j'appris ce forfait et m'en affligeai avant d'être arrêté. Mais, calme de mon innocence, je n'ai à rougir que d'être le frère de celle qui a voulu assassiner un des

meilleurs amis de la patrie, tandis que je ne cherchais qu'à en détruire les ennemis ; quel contraste de caractère ! mais je n'en suis pas moins malheureux.

Incarcéré sans doute par suspicion, n'ai-je pas à craindre une longue détention ; n'ai-je pas à craindre de ne pouvoir de longtemps partager la gloire de mes frères d'armes et d'être privé de l'honneur de servir ma patrie, dans l'instant qu'elle appelle tous ses enfans à sa défense. Ces réflexions m'affligent et m'anéantissent. Mais, quoi ! les fautes ne sont-elles donc pas personnelles, et punit-on l'innocent pour cause de proximité de sang avec le coupable ? Je ne puis me le persuader ; le juste a toujours ses droits ; mais qui fera valoir les miens ? Seul, abandonné, sans appui que ma faible innocence, à qui avoir recours ? A toi, Robespierre ! toi, qui dois avoir en horreur toute ma génération si tu n'étais pas généreux. Aide-moi à passer l'éponge de la vertu sur un tableau qui déshonore le patriotisme. Sois mon avocat. Tu peux faire un effort si sublime. Je te fournirai les moyens nécessaires à ma justification, et la voici : Ma conduite morale et politique, sur laquelle je ne crains pas la plus scrupuleuse information, le zèle constant avec lequel j'ai servi ma patrie contre ses ennemis conjurés, les témoignages avantageux que j'ai mérités de tout mon corps, l'horreur et la douleur que j'ai éprouvées et témoignées lorsque j'ai appris, avant d'être arrêté, le crime et son auteur, enfin ma jeunesse qui m'annonce un long terme à servir glorieusement ma patrie. En faut-il davantage à ton grand cœur, pour opérer une belle action et me faire renvoyer à mon poste, où, et toute ma vie, en me rappelant ta vertu, tu seras l'idole de ma reconnaissance.

Salut et fraternité. RENAULT (1).

(1) BERVILLE et BARRIÈRE, *ouvr. cit.*, t. I, pp. 196, 197. — Cette pièce, 1 p. 1/2 in-folio, figura dans la collection Ben-

« Sois mon avocat ! » s'écriait le prisonnier. Il ne passa pas au Tribunal révolutionnaire et fut libéré le premier fructidor an II. A cette date les Thermidoriens pouvaient s'attribuer le mérite d'avoir sauvé cette tête (1).

Dans ce temps ils diffamaient la sœur : ils en faisaient la maîtresse de Robespierre. Si Cécile avait été guillotinée, c'est parce qu'elle fatiguait Maximilien de son amour (2). Ce Sardanapale se débarrassait de ses conquêtes encombrantes en les envoyant « jouer à la main chaude », ou « passer la tête au vasistas », comme disait Vadier.

Au lendemain même du 10 thermidor, l'accusation s'étalait tout au long dans un de ces pamphlets hurlés par les rues, imprimés sur un rugueux papier avec des caractères raboteux. C'était à la fois diffamer le mort de la veille et outrager la guillotinée du 29 prairial. Et le pamphlet disait :

Maintenant que la crainte de l'exécrable tyran dont la France s'est purgée ne retient plus la vérité captive dans l'injustice (*sic*), elle se montre de toutes parts et des révléations (*sic*) ajoutent chaque jour quelques nouveaux motifs à la profonde horreur qu'inspire le seul nom de ce monstre.

On se souvient de la fille *Regnault*, livrée au tribunal révolutionnaire et condamnée à mort avec son père,

jamin Fillon, sous le n° 631, 11°. Elle y est qualifiée « d'une rare platitude ».

(1) Les historiens thermidoriens ont trouvé préférable de faire guillotiner les frères avec la sœur. Voyez notamment Alisson, *Histoire de l'Europe*, signalé par Louis Blanc, *ouvr. cit.*, t. XI, p. 69.

(2) *Histoire de la Révolution par deux amis de la liberté*, t. XIII, p. 313. — Cité par Louis Blanc, *ouvr. cit.*, t. XI, p. 83.

son frère et une vieille tante; la première comme ayant tenté d'assassiner Robespierre, les autres comme complices de cet attentat. Eh bien! on assure aujourd'hui que c'est encore là un des crimes attroces *(sic)* du Catilina moderne pour se rendre plus cher aux yeux d'un peuple qu'il trahissait si indignement.

La fille Regnault, dit-on, bien loin de vouloir attenter aux jours de Robespierre, en était éperduement amoureuse, et se voyait délaissée après avoir vécu avec lui dans l'union la plus intime, Ne pouvant supporter cet abandon, elle assiégeait la maison de Robespierre, se plaignait de son infidélité et en était toujours rebutée. Fatigué de ses importunités, Robespierre imagina de s'en débarrasser, et par un raffinement de scélératesse bien digne de lui, de l'immoler à sa réputation, après l'avoir sacrifiée à ses infâmes plaisirs. Il la dénonce comme ayant voulu l'assassiner; son infortunée famille est comprise dans l'accusation: elle périt tout entière sur l'échafaud, et le monstre, couvert du sang de ces nouvelles victimes, s'applaudit, triomphe et médite les nouveaux forfaits qui en ont enfin délivré l'humanité (1).

Ce n'est pas à ceux qui nous ont suivi jusqu'ici que nous entreprendrons de démontrer la puérilité de la calomnie. Ce qu'on y retrouve, et il faut le souligner, c'est le coup de patte thermidorien, cette accusation contre un Robespierre qui, par cinquante-quatre têtes coupées, veut faire juger de la valeur de la sienne. Toute la tactique de la bande du Comité

(1) *Véritable portrait de Catilina Robespierre, tiré d'après nature*; se trouve à Paris, chez le citoyen Hamand, rue Éloy, n° 17, près le Palais de justice; et chez le citoyen Berté, rue Honoré n° 41, en face la rue Florentin; s. d. (1794), in-8, pp. 7, 8.

de Sûreté générale est là. En donnant Cécile pour maîtresse à Maximilien, on tentait, assez maladroitement, et vainement au surplus, de la dissimuler. La malice était cousue de fil rouge.

Mais, dans le fait de cette tentative criminelle si puérile, ne retrouve-t-on pas encore l'influence de Robespierre sur les femmes ? Il est vrai que celle-ci le considère comme un tyran, et que c'est « pour voir comment un tyran est fait », qu'elle se rend chez lui. Quel sentiment est le sien ? Est-ce du mysticisme névrosé, la hantise du coup de Charlotte Corday, ou une innocente folie ? Tout cela à la fois, vraisemblablement. Au surplus, de ses réponses à l'interrogatoire du 4 prairial, il appert que Cécile Renault ne jouissait pas de toutes ses facultés (1). C'est une folle peu dangereuse, douce, naïve, quelque chose comme une illuminée. Là dedans point de délit, point de crime, et le seul qu'on pourrait lui reprocher serait, d'avoir été l'innocente cause de cette énorme flaque de sang de l'holocauste du 29 prairial, vers laquelle on poussa Robespierre, où il trébucha et tomba (2)...

(1) « Cette jeune fille qui semblait avoir quelqu'exaltation dans les idées, et même quelque désordre par le mouvement égaré de ses yeux... » RIOUFFE, *Mémoires d'un détenu pour servir à l'histoire de la tyrannie de Robespierre ;* s. l. an III, in-8, p. 81.

(2) Finissons par un curieux rapprochement. Le 16 janvier 1863, un fils de Mme Tallien — cette cause indirecte du 9 thermidor ! — le docteur Cabarrus, recommandait au directeur du Palais-Royal une jeune actrice à laquelle il portait de l'intérêt. Et cette jeune actrice s'appelait... Cécile Renaud ! — La lettre, 1 page in-8, était offerte au prix de 4 francs au *Catalogue Noël Charavay*, n° 353, janvier 1906, pièce n° 55892.

VIII

ÉMILIE DE SAINTE-AMARANTHE
OU LE VOYAGE AU PAYS DU TENDRE

La journée des Chemises Rouges mena à l'échafaud deux femmes dont le nom demeure attaché à la légende d'un Robespierre débauché : Mmes de Sainte-Amaranthe, la mère et la fille. Non contents de faire guillotiner par l'Incorruptible, Cécile Renault, maîtresse dédaignée, les pamphlets thermidoriens lui firent exécuter une maîtresse dangereuse : Émilie de Sainte-Amaranthe. Cette journée du 29 prairial comprenait encore deux autres jeunes femmes : l'actrice Grandmaison (vingt-sept ans) et sa servante Nicole Bouchard (dix-huit ans). Il n'aurait guère coûté aux étrangleurs du 9 thermidor de les ajouter au sérail du Sardanapale artésien. Ils ne l'ont point fait. Pudeur ? Oubli ? Ils ont légué cette tâche à quelque Lenôtre de l'avenir. Une fournée de

maîtresses de Robespierre ! Quel beau thème à variations pour *le Temps* ou les *Lectures pour tous* !

Mais alors que la liaison avec Cécile Renault a été délibérément écartée par les historiens les plus acharnés à attaquer la mémoire de Maximilien, celle avec Émilie de Sainte-Amaranthe a été accueillie avec moins de circonspection. La légende est devenue monnaie courante. Opposer la brebis au tigre, la montrer immolée, égorgée, quel romancier, soucieux des émotions de son public provincial, y résisterait ? Aussi ne s'en est-on pas fait faute.

Ce qu'était la famille Sainte-Amaranthe, quelles étaient ses équivoques ressources, nous l'avons dit déjà ailleurs (1). La mère avait donné, à la fille, un exemple de galanterie, où celle-ci ne tarda pas à l'égaler (2). Dans le salon-tripot qu'elles tenaient au Palais-Égalité se coudoyaient les amants et les dupes. On y voyait des aigrefins comme Chabot, venus pour le souper et les petits bénéfices ; des amoureux, comme Hérault de Séchelles, uniquement préoccupés de ce « reste », qui relève du domaine badin. Hérault de Séchelles avait été l'amant de la mère. « C'est elle qui a su me conserver le plus long-

(1) Cf. *Les Filles publiques sous la Terreur*... ; déjà cit. Livre III, pp. 241 et suiv.

(2) Parlant de la mère, Tilly écrit qu'elle était « plus jolie que belle et plus désirable que jolie, qu'elle avait des amants distingués, nommément feu M. le prince de Conti, qui s'était conduit fort noblement avec elle. » Il ajoute : « J'en connais beaucoup d'autres qu'il serait aussi superflu que déplacé de nommer ici. » *Souvenirs du comte Alexandre de Tilly*, dans la *Bibliothèque des Mémoires relatifs à l'histoire de France pendant le dix-huitième siècle*, avec avant-propos et notes par M. Fs. Barrière. Paris, 1862, in-18, t. XIV, p. 406.

temps, malgré mes défauts », dit-il (1). De fait, ce « longtemps » fut d'assez courte durée.



Dans son salon on avait vu, avant la révolution de mai, les Girondins ; après, ce furent les Dantonistes. Monté, le 11 germinal, à la tribune de la Convention pour dénoncer la conjuration de Danton, Saint-Just s'écrie :

« Dans ce temps (1793) Danton dîna souvent rue Grange-Batelière, avec des Anglais ; il dînait avec Guzman, espagnol, trois fois par semaine, et avec l'infâme Sainte-Amaranthe, le fils de Sartine et Lacroix. C'est là que se sont faits quelques-uns des repas à cent écus par tête (2) ». On a cherché le

(1) G... de Morency, *Illyrine ou l'écueil de l'inexpérience* ; Paris, chez l'auteur, rue Neuve-Saint-Roch, n° 111 ; Rainville ; Mlle Durand ; Favre ; tous les marchands de nouveautés ; an VII-an VIII ; in-8, t. III, p. 280. — Cette Morency, de son vrai nom Suzanne Giroust, fut une des maîtresses d'Hérault de Séchelles.

(2) *Rapport fait à la Convention nationale au nom de ses*

motif du renvoi de la famille de Sainte-Amaranthe devant le Tribunal révolutionnaire. Ce motif, Saint-Just vient de le donner. On ne pouvait s'y tromper. Ce salon, infâme coupe-gorge, dira Fouquier-Tinville (1), était le rendez-vous des agioteurs et des tripoteurs. On y trafiquait de la Révolution. Un ami de de Sainte-Amaranthe, l'acteur Fleury, confesse même que ces dames y donnaient asile à des prêtres réfractaires. C'était un délit contre les lois révolutionnaires. Mais il y eut certainement autre chose encore : les intérêts de Mme de Sainte-Amaranthe dans la Compagnie des Indes. Dans cette affaire d'escroquerie on connaît le rôle de Chabot : or Chabot était un des familiers du tripot. En fallait-il plus pour autoriser la suspicion ?

Apparemment que tout cela parut trop simple aux historiens d'après Thermidor. Il leur fallait trouver mieux. Et ils trouvèrent. Quoi ? Robespierre amoureux d'Émilie.

A vrai dire la trouvaille, pour être ingénieuse, n'en était pas moins piètre.

comités de Sûreté générale et de Salut public, sur conjuration ourdie depuis plusieurs années, par les factions criminelles, pour absorber la Révolution française dans un changement de dynastie, et contre Fabre d'Eglantine, Danton, Philippeaux, Lacroix et Camille Desmoulins, prévenus de complicité dans ces factions, et d'autres délits personnels contre la liberté, par Saint-Just, imprimé par ordre de la Convention nationale ; séance du 11 germinal ; à Paris, de l'Imprimerie nationale, l'an II de la République Française ; in-8. — On trouvera ce discours réédité dans les *Œuvres complètes de Saint-Just*, avec une introduction et des notes par CHARLES VELLAY. Paris, 1908, in-18, t. II, pp. 305 et suiv.

(1) Réquisitoire du 29 prairial. — *Archives nationales* ; série W, carton 389, dossier 904, II, pièce 67.

Montrer Robespierre, si soucieux de la dignité morale de sa vie, si volontairement à l'écart de toutes distractions publiques, si volontiers casanier, le montrer dans ce salon mal famé, fréquenté par des escrocs, des joueurs, des galantins, c'était manquer à la vraisemblance la plus élémentaire. Courageusement et naïvement on y manqua.

Au dire de Fleury, un certain Trial, comédien (et on sait le mépris de Robespierre pour cette profession), aurait introduit l'Incorruptible dans ce milieu louche. Aussitôt Robespierre était tombé amoureux d'Émilie. « Il se dépouilla de sa solennité d'emprunt et de ses airs redoutables, c'est-à-dire qu'il y aima, non en vrai Robespierre, mais en vrai Céladon. » Dès lors Fleury emmène ce Céladon inattendu au Pays du Tendre. Il le montre s'humiliant, froissant la robe, ramassant l'éventail, baisant le bout des gants, glissant le billet doux. « Il parcourut la carte du Tendre, et visita le village des Petits-Soins avec une exactitude et un zèle à la Scudéry; il essaya chevaleresquement d'éconduire ses rivaux et de tromper le mari. Que l'on imagine cela : Robespierre essayant de faire un Sganarelle (1) ! » Cela, Fleury seul pouvait l'imaginer, et d'autant mieux qu'il semblait ignorer que la « suave Émilie » n'avait pas attendu Robespierre, pour ranger son mari, dans cette catégorie de personnages qu'une liste satirique du temps appelle « les plus nombreux du royaume ».

Naturellement — et comme Fleury lui rend ici, bien involontairement d'ailleurs, justice ! — Mme de Sainte-Amaranthe songea à tirer parti de cette pas-

(1) Fleury, *vol. cit.*, pp. 246, 247.

sion. Elle se « voyait perdue avec sa famille », dit Fleury. Pourquoi ? C'est donc qu'elle avait quelque chose à se reprocher ? Si elle était perdue, ce n'était donc point par Robespierre, puisqu'elle l'avait admis dans son intimité ? Mais ici on touche à l'incohérence de la fable de Fleury. Y insister nous priverait de l'intérêt de nouvelles citations. Et ce serait grand dommage, car voici comment le comédien prétend expliquer la catastrophe où sombrèrent les dames de Sainte-Amaranthe. Le morceau est d'importance, mais de quelle saveur !

Après la première poussée des feuilles, après les premiers lilas comme on dit à Paris, la sensualité du nouveau sybarite fut vivement excitée. Il était, on l'a vu, grand amateur de roses, de guirlandes et de parfums ; il voulut aller savourer l'air pur des champs, se couronner de fleurs sous de frais berceaux, tendre sa coupe à celle qui le charmait, la remplir et la vider avec elle, espérant que cette ivresse partagée en amènerait une d'une autre espèce, qui lui semblait fort retardataire d'après un mot d'alors.

C'était à Maisons, à quelques lieues de Paris ; là, Robespierre avait arrangé sa victoire et disposé ses spectateurs. Il but, il devint tendre ; il but encore, et dès lors son rêve se divisa en deux parts ; il divagua d'amour, mais il parla de la haute position dont il voulait atteindre le faîte ; il but trop, sa tête froide s'échauffa, sa langue parla de l'abondance de ses pensées ; il oublia l'amour pour être tout à ses projets ambitieux, enfin il dit ses secrets et le secret des adeptes.

Ce secret, Fleury si bien informé, le garde jalousement pour lui, ce en quoi il a tort. Il pouvait en accabler le Tigre : il s'y refuse. Généreux Fleury !

Mais ceci n'est que le prologue d'une tragédie en trois actes. Voici le second :

Le lendemain un homme, un homme que je ne saurais nommer, un homme dont le repentir a été jusqu'au suicide, un de ceux que Robespierre avait le plus fortement touché de sa baguette à la Mesmer (1), un malheureux que j'ai vu pleurant des larmes de sang, frappant la terre de son front avec des cris à me déchirer l'âme, un ami qui me trouva plus encore à l'heure de son remords qu'à l'heure de ses joies et de ses succès, et qui put à peine porter deux années de plus le poids de ce qu'il nommait son crime (2), que je nommerai, moi, en considérant tant d'expiation et mille preuves d'honneur données avant ces temps funestes et données après qu'ils furent passés, que je

(1) Toutes ces périphrases de Fleury désignent simplement le comédien Trial que la réaction thermidorienne fit passer pour Robespierriste, alors qu'au contraire, il s'était, dans les événements de Thermidor, montré un des plus actifs ennemis de l'Incorruptible. A ce propos, M. Stéfane-Pol fait fort justement remarquer : « Il est à noter que Trial fut nommé le 11 thermidor, par le Comité de Salut public, pour recevoir les actes civils de la Commune de Paris, et que les actes de décès des 105 victimes de la journée du 9, actes qui n'ont été rédigés que dix-sept jours après l'exécution, sont tous revêtus de la signature de ce personnage, prenant le titre d'officier municipal. On doit en conclure que, loin d'avoir été l'ami de Robespierre, il était plutôt lié avec ses antagonistes, puisque ceux-ci l'admirent au nombre des membres de la Commune régénérée. » Cf. *Notes de police...*, déjà cit., pp. 61, 62.

(2) Quel crime ? Impossible de le deviner d'après le récit de Fleury. « Trial est tout à fait innocent du rôle de traître de mélodrame qu'on lui prête, dit M. Henri d'Alméras. Il se confinait dans le comique et il n'avait rien d'un criminel. » HENRI D'ALMÉRAS, *les Romans de l'Histoire : Emilie de Sainte-Amaranthe*. Paris, 1904, in-18, p. 171. — Le *Journal des Théâtres* annonce, le 23 pluviôse an III, la mort de Trial, comme survenue le 17 pluviôse (5 février 1795) précédent.

nommerai, dis-je, du transport, de l'égarement, de la fascination, de la folie si l'on veut, cet homme auprès duquel un prêtre aurait employé l'exorcisme et le médecin les douches, et qui se punit, lui, avec l'opium, vint le lendemain de cette fête trouver Robespierre.

Et voici la grande scène :

Le tribun était fort sombre, il savait à quels excès il s'était porté, et chez lui la sobriété aurait été un calcul si elle n'avait été une vertu de tempérament. Il était donc sombre, parce qu'il était mécontent de sa santé et honteux de sa faiblesse.

— Qu'as-tu fait, Robespierre ? qu'as-tu fait ? dit celui qui l'abordait et sans autre préambule. — Quoi ! quoi !... De quoi s'agit-il ?... La patrie est-elle en danger? — Elle est perdue ! et son homme le plus éminent est perdu avec elle !

Robespierre se sentait nommé dans l'épithète : il se leva.

— Explique-toi, dit-il, tu me fais de la fantasmagorie. — Plût au ciel que c'en fût ! — Enfin ? — Hier... hier soir !... — Eh bien !... — Hier soir, tu as été des nôtres, tu nous a fait raison ! — Raison... Raison !... — Allons! j'ai perdu la mienne, veux-tu dire ?

En disant cela, Robespierre se couvrit le visage de ses mains ; son corps ordinairement jeté d'aplomb (1), se courba ; ce mouvement de contraction nerveuse qu'il déguisait assez bien et qui d'ordinaire se faisait sentir dans ses épaules et dans son corps, l'agita comme une fièvre violente ; il avait un vague souvenir de la veille, il était torturé. L'autre, craignant une at-

(1) On voit que le rédacteur des *Mémoires de Fleury* a lu l'article de Suard dans les *Nouvelles Politiques*, et qu'il sait s'en souvenir.

taque de nerfs, cessa un instant, mais Robespierre se dégageant, pour ainsi dire, de lui-même, fut prendre le survenant aux deux revers de l'habit, et là, cramponné comme un malade qui interroge son médecin, espérant un démenti, ou même intercédant une contre-vérité :

— Eh bien? dit-il. — Eh bien! répondit brusquement l'autre ainsi collé à Robespierre, et mesurant pour la première fois la taille de son idole ; eh bien, tu as révélé ton secret. — J'ai dit?... — Plusieurs noms. — Plusieurs noms? répéta le tribun toujours accroché et ne donnant à ses paroles que l'intonation d'un écho. — Le nom de ceux dont tu voulais faire justice. — J'ai nommé?... — Ceux qui balancent ta puissance, riposta vivement l'autre pour le secouer ; et comme il n'en obtenait pas le mouvement qu'il espérait, il ajouta avec un air de pitié : — Et devant des femmes! — Ces femmes m'aiment! — Elles parleront! — Elles m'aiment! — Va donc jeter ce mot aux Jacobins pour te justifier!

Ne voilà-t-il pas un fier langage? Aussi Robespierre n'y résiste-t-il pas, et l'audacieux Trial, le prenant à bras le corps, « le détachait assez brutalement des revers de son habit, et le poussait, préoccupé, sur un fauteuil où il resta (1)».

Deux jours après, la famille de Sainte-Amaranthe était arrêtée. Personne ne doute que l'ordre vient de Robespierre (2). Voilà comment cet homme traitait ses affaires de cœur.

(1) Fleury, *vol. cit.*, pp. 248, 249, 250, 251.

(2) On en trouve même l'assurance dans des ouvrages d'historiens sérieux, tel M. Seligman qui écrit sans plus : « Sa maison [de Mme de Sainte-Amaranthe] donna de l'ombrage à Robespierre. Il fit comprendre les dames de Sainte-Amaranthe dans les poursuites dirigées contre Cécile Re-

Le fils du conventionnel Le Bas a, plus tard, crut nécessaire de démentir ce conte : « M. Duplay, écrit-il, mon oncle, dont le témoignage ne saurait être récusé, m'a donné l'assurance formelle que Robespierre n'avait jamais eu aucune relation avec cette femme qu'il regardait comme une intrigante, de mœurs plus que suspectes. Il ajoutait que Trial, qui l'aurait conduit chez elle, n'était point, comme on l'a dit, un des familiers de Robespierre ; ma mère (femme de Le Bas, fille de Duplay, le menuisier) atteste, de son côté, qu'elle ne l'a jamais vu dans la maison paternelle (1). »

N'était-ce pas faire à Fleury, et à ses continuateurs, un honneur superflu ?

Les faits eux-mêmes se chargent d'apporter la vérité dans cette cause. Impossible d'y voir comment Robespierre put y avoir la moindre part. Les dames de Sainte-Amaranthe furent renvoyées devant le Tribunal révolutionnaire par un décret de la Convention. Ce décret, nous l'avons déjà vu pour Cécile Renault, fut rendu sur la proposition d'Élie Lacoste, membre du Comité de Sûreté générale. L'antagonisme créé, en prairial, par l'affaire de la Mère de Dieu, entre Robespierre et ce Comité, dit assez qu'il demeura étranger à la rédaction du rapport sur la Conjuration de l'Étranger. En outre, il était absent à cette époque du Comité de Salut public,

nault... » Cf. EDMOND SELIGMAN, *Mme de Kolly ; une conspiration politique et financière*. Paris, s. d. in-18, p. 152. — La même thèse, si lamentablement indigente, est soutenue dans un roman : *les Dames de Sainte-Amaranthe*, par M. LEFEBVRE SAINT-OGAN ; *la Nouvelle Revue*, 1904.

(1) STÉFANE POL, *Notes de police...*; déjà cit., p. 61.



Table sur laquelle ROBESPIERRE passa la nuit du 9 au 10 Thermidor.

(Conservée aujourd'hui dans le salon de la Princesse de Soubise aux Archives nationales)

éloigné des affaires, tout entier déjà à la rédaction du grand discours du 8 thermidor. S'embarrasse-t-on pour si peu ? Souscrire à la vérité de ces faits, n'est-ce pas condamner le roman ? Et pour l'amour du roman, et l'intérêt des lecteurs, on lui donne la préférence. Mais pourquoi, ne pas s'en tenir alors à la Chevalerie et à la Table ronde ?



IX

CHOIX ENTRE L'ÉROS LIBERTIN ET L'ÉROS CONJUGAL

Déchargée des racontars thermidoriens, la personnalité de Robespierre apparaît peu à peu comme une exception. Exception par l'unité de sa vie; exception par les mœurs et la morale. Auquel des personnages de 93 et de 94 le comparer ? Et ceux-là, faut-il les mesurer à l'aune de MM. de Goncourt, lesquels déclarent péremptoirement que si les hommes de la Révolution « n'apparaissent pas vierges, ils marchent célibataires (1) » ?

Encore convient-il de voir ce qu'est ce célibat. Celui de Barère, par exemple, s'entoure des plus aimables distractions. C'est Vilate qui nous dit qu'il

(1) E. et J. de Goncourt, *Histoire de la Société Française pendant la Révolution*, nouv. édit. in-18, p. 373.

avait à Clichy une maison de plaisance où on organisait « les scènes nocturnes des jardins de Versailles et du Petit Trianon (1) ».


BARERE

Au même témoignage, on y aurait vu participer Vadier, ce Vadier qui déclarait, le 24 nivôse an II, à Danton, qu'il ne connaissait « point de patriotisme sans vertu ni probité ». Probe, il le fut incontestablement; quant à la vertu : « le vieux Vadier se mêlait aussi des jeux perfides de l'amour (2) ». Mais enfin, Vilate est un témoin taré. Moins récusables sont ceux qui s'élèvent

(1) Vilate, *Causes secrètes de la Révolution du* 9 *au* 10 *thermidor*...; déjà cit., p. 18.
(2) *Ibid.*, p. 18.

contre Barras, Fréron, Tallien, et quelques autres. L'usage que font ceux-ci, dans les départements, de leur puissance proconsulaire, on le sait. Le prix qu'ils mettent à leurs bonnes grâces, les belles filles de Marseille, de Toulon, de Bordeaux, en peuvent répondre. Ce sont les jouisseurs terroristes, ceux qui mettent de la grâce à la proscription, de l'élégance au couteau, et achèvent de déshonorer la Terreur. Exceptions pourtant, au même titre que Bourdon (de l'Oise) et Courtois, par exemple, qui arrivent toujours ivres aux séances du Comité, le soir (1).

« Quelque corrompues que soient les mœurs dans un État, écrivait un petit auteur aimablement badin de 1793, on remarque toujours quelqu'un qui se sauve de la contagion du vice et s'attache inséparablement à la vertu (2). » Ce n'est point qu'à Robespierre que cela s'applique. Ce *quelqu'un* est légion parmi les conventionnels, si le mot *vertu* n'est point étranger au respect et à l'amour du foyer. A l'histoire ils se haussent dans la violence hagarde, dans l'héroïsme civique où ils se drapent, emportés fiévreux, tumultueux, théâtraux. Mais derrière ces grands masques tourmentés il y a des visages plus souriants. Ces hommes descendus de la tribune où ils ont voué les despotes de l'Europe à l'exécration vigoureuse de la Patrie, descendus de la barre où ils ont tonné, on les retrouve dans l'ombre de leur lampe familière, des enfants à cheval sur le genou, des femmes inclinées vers leurs hautes statures ployées.

(1) M. A. Baudot, *vol. cit.*, p. 121.

(2) *Éloge de quelque chose, suivi de l'éloge de rien;* à Paris, chez Claude Mercier, imprimeur-libraire et homme de lettres, rue du Coq-Saint-Honoré, 8, p. 120; 1793, in-32, p. 8.

« Il y a un coin d'idylle dans tous ces ménages de la Terreur, même chez ceux qui la font (1). » Tel Danton. Tel Billaud-Varenne, qui, avec l'allemande Angelique Doye, forme « un gentil petit ménage, très heureux, très uni (2) ». Tel encore Fouché, marié le 16 septembre 1792, à la fille d'un procureur au provincial de Nantes, Jeanne Coignaud (3), qu'il déclare « le modèle de son sexe ». Et c'est de cet atroce Fouché qu'on dira que « nul n'est meilleur père et ne fut meilleur époux (4) ». Ainsi de tous. N'est-il pas demeuré un modèle de grâce tendre et vive, le ménage Desmoulins ? Qui de plus fidèle obstinément à l'amour conjugal qu'Élisabeth Duplay, la veuve de Le Bas ? Et Lebon, ce Lebon dont la tête chut aux applaudissements de la réaction, n'est-il pas un mari, qui, après avoir d'abord épousé sa cousine Élisabeth Regniez, parce que « la nature parlait à son cœur (5) » est devenu le plus ardent, le plus passionné des amoureux? Ces maris, ces époux, ces pères, sont-ils nés tigres ?

(1) M. DE LESCURE, *les Femmes et la Révolution, étude d'histoire et de mœurs ; le Correspondant*, 10 décembre 1889, p. 884.

(2) PAUL MIMANDE, *le Centenaire de la déportation à la Guyane ; le Correspondant*, 25 juillet 1895, p. 238.

(3) P.-J. PROUDHON, *Commentaires sur les Mémoires de Fouché, suivis du parallèle entre Napoléon et Wellington*, manuscrits inédits publiés par Clément Rochel. Paris, 1900, in-8, p. XL, *intr.*

(4) M. de J. [JULLIAN], *Souvenirs de ma vie depuis* 1774 *jusqu'en* 1814. Paris et Londres, 1815, in-8, p. 32.

(5) Lettre autographe à sa tante. Arras, 26 octobre 1792, 2 p. et demi in-4. — *Catalogue de la précieuse collection de lettres autographes ayant appartenu à M. Victorien Sardou, membre de l'Académie Française, dont la vente aura lieu à Paris le lundi* 24 *mai* 1909... Paris, Noël Charavay, 1909, in-8, n° 81.

Mais de ces deux partis, Robespierre doit choisir. Il lui faut incliner vers l'Éros libertin des Barras, ou vers l'Éros conjugal des Desmoulins. Ce pour quoi il s'est prononcé, on le sait. Volontairement il s'est retranché de la communion du plaisir, de la participation à la volupté. Est-ce qu'il s'estime trop haut pour condescendre à ce qui relève de la joie humaine? Non, sans doute, mais il juge que son œuvre ne s'accommode pas de cette tolérance. Il ne croit pas digne et possible de la mener de front avec le plaisir. Son tort est d'avoir cru cet idéal compatible avec son époque. « Robespierre, s'il était de bonne foi, n'étant bon qu'à vivre dans la Thébaïde (1). » Ainsi Baudot le juge. De fait, quand vit-on la possibilité d'une alliance entre la vertu, la morale et la politique? « Tu n'as pas volé d'argent, lui fait dire par Danton un dramaturge allemand; tu n'as pas fait de dettes; tu n'as pas couché avec des femmes; tu as toujours un habit décent et tu ne t'es jamais grisé. Robespierre, tu es insupportablement honnête (2). » Pas de mot plus juste.

Par avance Rœderer l'expliquait, à sa manière, du moins, disant qu'on crut « Danton humain parce qu'il aimait le plaisir et Robespierre vertueux parce qu'il ne l'aimait pas ». Mais c'est là entrer dans la vaine subtilité du paradoxe. Parce que l'histoire n'avait point encore offert d'exemple aussi haut de moralité, on se refusa à l'admettre et on le nia. Vertu! mot inattendu des temps de révolution! Chacun en

(1) M. A. Baudot, *vol. cit.*, p. 241.
(2) Georges Buchner, *la Mort de Danton*, 1835. — Traduit et cité par Louise Lévi, *Robespierre dans le théâtre allemand; Annales Révolutionnaires*, janvier-mars 1908.

attestait son amour et son respect. Seul il la prouvait. C'est le malheur des précurseurs que d'être méconnus.

Mais cette « vertu », prise par lui au sérieux, ainsi que le dit Hegel, et érigée en principe directeur de sa politique, que signifie-t-elle pour Robespierre ? Est-ce pour lui le fait de s'élever contre la licence des écrits (1), contre la démoralisation publique (2), contre ce qui déshonore la Révolution aux yeux de l'étranger? C'est tout cela, et mieux et plus encore. Dans son discours du 18 pluviôse, il en donne une définition, qui, ainsi qu'on l'a fait remarquer fort justement, est celle de Montesquieu lui-même : « Cette vertu qui n'est autre chose que l'amour de la patrie et de ses lois (3). » Et cela n'est-ce pas, suivant Rousseau, cette vertu qui « n'est que la collection des volontés les plus générales (4) » ? Dans ce même discours du 18 pluviôse, il dit : Dans le système de la Révolution française, ce qui est immoral est impolitique, ce qui est corrupteur est contre-révolutionnaire ».

(1) *Œuvres complètes de M. le vicomte de Chateaubriand, membre de l'Académie françoise ; mélanges politiques, opinion sur le projet de loi relatif à la police de la presse.* Paris, MDCCCXXXVI, in-4, t. V, p. 240.

(2) « Robespierre s'est scandalisé aux mœurs du palais ci-devant royal. La vertu lui devient parfois comme une obsession. » L. Augé de Lassus, *la Vie au Palais-Royal.* Paris, 1904, in-8, p. 96.

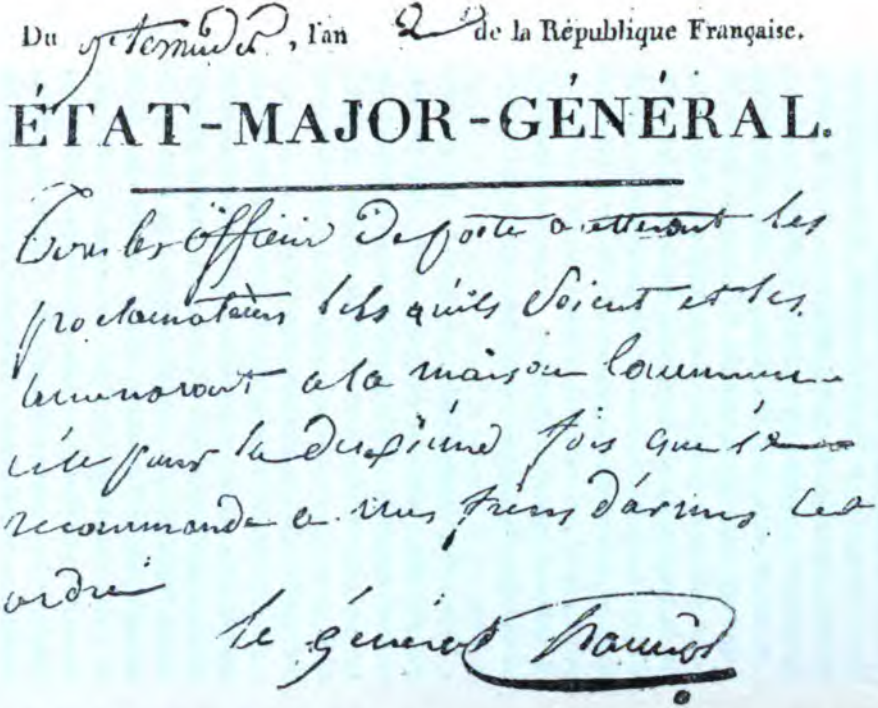
(3) Charles Vellay, *Discours et rapports de Robespierre...*; déjà cit., intr., p. xvi.

(4) J.-L. Windenberger, *Essai sur le système de politique étrangère de J.-J. Rousseau ; la République confédérative des Petits Etats.* Paris, 1900, p. 281. — Cité par Charles Vellay, *loc. cit.*, p. xv.

Le 18 floréal il dira encore : « Tout ce qui regrettait l'ancien régime s'est appliqué dès le commencement de la Révolution à arrêter les progrès de la morale publique. » Et le 7 prairial : « Ils ont essayé de dépraver la morale publique et d'éteindre les sentiments généreux dont se compose l'amour de la liberté et de la patrie, en bannissant de la république le bon sens, la vertu et la Divinité. » On comprend donc que ce n'est pas dans son sens étroit qu'il prend le mot de vertu et de morale. On le voit bien, dans tous ses discours où il revient, leit-motiv qui est le cri déchirant du discours de 8 thermidor : « Il s'agit de sauver la morale publique » ; le sanglot désespéré de sa conscience étouffée, le lendemain même de ce jour : « La République est perdue, si les brigands triomphent ! » Les brigands, ce sont les hommes sans mœurs, contre lesquels il s'élève, ceux qui, dans le discours de la fête de l'Être suprême, ont senti gronder la menace : « Demain, nous combattrons encore les vices ! »

Avocat à Arras, il a déjà rêvé de « conduire les hommes au bonheur par la vertu (1) », c'est-à-dire par cette honnêteté que, dans son *Adresse aux Français*, en 1791, il veut laisser à la postérité avec un nom sans tache et « un exemple que les honnêtes gens puissent imiter ». C'est encore le même principe qui lui a fait dire, le 18 floréal : « Asseyez-vous donc tranquillement sur les bases immuables de la justice et ravivez la morale publique, » et répéter, le 8 thermidor : « J'ai pensé qu'elle [la République] ne pou-

(1) *Mémoire pour le sieur Louis-Marie-Hyacinthe Dupond, contre le sieur Térouanne.* Arras, 1789, in-4, p. 8.


Du 9 thermidor, l'an 2 de la République Française.

ÉTAT-MAJOR-GÉNÉRAL.

Tous les officiers de poste arrêteront les
proclamateurs tels qu'ils soient et les
ammeneront à la maison commune
cette pour la deuxième fois que je la
recommande à mes frères d'armes. Les
ordre

Le général Hanriot

Ordre d'Hanriot, contre les proclamations de la Convention, donné dans la nuit du 8 au 9 thermidor.

vait s'asseoir que sur les bases éternelles de la morale. » Le penser, ce fut là son tort et sa faiblesse. Quoi! imaginer la République des Talliens et des Barras, digne de « la vertu publique », de « la bonté des mœurs », quelle plus cruelle illusion!

C'est de cela qu'il fut dupe, de cette possibilité d'une ère de propreté morale. S'il rêva de Sparte et de Lacédémone, ce ne fut que sur ce point particulier. De là vient qu'il est la victime d'une méprise posthume. Sa chasteté, sa sobriété personnelle, quand donc a-t-il prétendu l'imposer à la Patrie? Il ne s'est point donné ce ridicule, sachant ce qu'il convient de laisser à la nature humaine, conscient d'impossibilités qui, au surplus, n'ont rien à voir avec la politique.

Mais cette impossibilité, qui n'existe pas pour la vie publique, n'existe point de même pour la conscience nationale. Est-il possible de demander à un peuple de sacrifier à un idéal de probité civique? Oui, sans doute. On ne peut être coupable que d'avoir foi dans sa réalisation pratique.

L'austérité de la vie privée de Robespierre crée le malentendu, toujours persistant, de sa vie politique. Nous avons rapporté la réflexion de Baudot parlant de la Thébaïde. On s'imagine que son rêve fut de transformer la France en désert cénobitique. C'est le juger sur le privé d'une vie dont il n'est pas comptable à l'histoire, mais qui relève d'elle dans l'ordre d'un jugement moral. Où il livre sa pensée, c'est dans ses discours. Pourquoi faut-il qu'on les travestisse, qu'on en dénature les principes? De là vient qu'un Montjoye, par exemple, le dit « ce farouche ennemi de toute vertu ». On oublie que

c'est au nom même de cette vertu que s'exerce l'influence de Robespierre. « Je m'adresse à toi, Robespierre, avec cette confiance que ta vertu m'a toujours inspirée », lui dit Chabot dans sa lettre du 27 frimaire an II. C'est là ce que répètent tous ceux qui s'adressent à l'Incorruptible. Sont-ils donc tous dupes ou tous également intéressés? Ce que nous avons dit ici et montré de cette influence sur les femmes, en répond. Et combien plus éloquemment encore, cette attraction n'opère-t-elle pas dans le domaine politique? Nous n'en avons envisagé qu'un aspect particulier, et l'indication qu'il donne est assez éloquente pour nous dispenser de l'étendre.

Mais cette vertu, on l'a vu, Rœderer l'attribue au mépris de Maximilien pour le plaisir; il en fait une hypocrisie, une ruse de politique. Pour soutenir cette thèse qui, au surplus, est celle de la plupart des thermidoriens, il faudrait faire abstraction de la jeunesse sentimentale et amoureuse de l'avocat d'Arras. Il faudrait supprimer ces lettres aux inconnues de son adolescence, supprimer aussi les témoignages de Charlotte, biffer d'un trait de plume la contribution apportée par la veuve Le Bas à l'éclaircissement de ce coin demeuré dédaigné dans la vie du Jacobin. Il a aimé le plaisir, sans doute, mais non point ce plaisir grossier et vulgaire qui est celui des jeunesses peu dignes d'elles-mêmes. Lui, homme de robe, respectueux de sa dignité, a mis une réserve polie dans ses distractions et ses tendresses. Le ton de ses lettre en atteste. Il a gardé ce qu'il n'a jamais abdiqué : la politesse. Le débraillé n'a point été jugé nécessaire par lui au triomphe de ses idées politiques. C'est pourquoi on l'a accusé de

viser à la tyrannie, comme si la dignité et la politesse en étaient nécessairement le chemin. Il a vécu dans une maison de verre, entouré des témoins de son austérité. C'est pourquoi on l'a dit hypocrite. Avant de songer à l'amour, il a songé à sa tâche. Il a préféré la Patrie à son plaisir; la liberté à son foyer. Il était « insupportablement honnête ». Pour l'avoir moins été que lui, Fouché est devenu duc d'Otrante; Barras, membre du Directoire, et Tallien, mouchard de police. Les Destins ont vengé la vertu de cette « insupportable honnêteté ». Lui, la pousse jusqu'à la pauvreté. « Ce ne sont pas les hommes purs qui amassent, en révolution », écrit le président de la Commission populaire d'Orange, Fauvety, au conventionnel Maignet, le 24 thermidor an II (1). Quand on vida les tiroirs de Robespierre, on y trouva quatre cent soixante francs. C'est le montant de sa succession (2). C'est à peu près ce que rapporte la vente faite, le 12 fructidor an III, des effets délaissés par Saint-Just. Dans sa commode on a trouvé neuf paires de bas, six cravates, deux paires de draps, douze serviettes, six chemises et une nappe. Chez lui, pas de lit : une couchette à la turque. Et à quoi bon ? N'est-ce pas Saint-Just qui annonce que « les grands hommes ne meurent pas dans leur lit » ?

Ce qu'ils expient donc le 10 thermidor, c'est leur pauvreté, leur foi en un idéal de vertu. Ils emportent avec eux ce qui fait la force de la République. « Robespierre mort, l'âge héroïque est clos (3). » La

(1) Berville et Barrière, *ouvr. cit.*, t. I, p. 192.
(2) M. A. Baudot, *vol. cit.*, p. 166.
(3) Georges Duruy, *Mémoires de Barras*, introduction, t. I, p. xlvii.

France se prépare au Directoire. Il est beau pour eux, d'avoir été égorgés à la veille de cette déchéance. Il est juste que les charrettes cahotantes les aient traînés vers la place de la Révolution, puisqu'ils n'étaient point faits pour ces temps-là ! Paris a pu se lever, huer ces condamnés, huer ces vaincus, huer ces morts, puisque la République était tombée avec eux. Il n'avait plus rien à attendre de l'avenir, ce Saint-Just qui, dès 1791, écrivait à Daubigny : « Je me sens de quoi surnager dans le siècle. » Qu'avait-il à demander encore à l'étonnement et à l'agenouillement de la postérité, ce Robespierre debout, la mâchoire fracassée, livide, sanglant, et muet dans l'orage des clameurs et des vociférations ? A quelle agonie de ces condamnés du Tribunal révolutionnaire, sur lesquels vous



Hanriot, commandant général de la garde parisienne, guillotiné avec Robespierre, le 10 thermidor, an II.

gémissez, ô âmes sensibles, contempteurs imbéciles des hommes « tarés » de la Révolution, pouvait-on désormais comparer cette agonie effroyable qui, commencée dans la nuit du 9 thermidor, s'acheva au crépuscule du 10? Que leur importait l'injure d'aujourd'hui devant les palmes levées déjà pour eux dans l'avenir? Certes, ils avaient péché; certes, ils avaient failli; mais dans leur part d'expiation quel éclat et quelle majestueuse horreur! La fraternité de la mort les absolvait, ces tristes vaincus, ce Hanriot qui gisait au long des ridelles, l'œil arraché et sanglant sur une joue en lambeaux, ce Couthon paralysé, aux jambes mortes, ces lamentables et horrifiques épaves d'une bataille perdue par respect de la Loi. Mais lui, le tyran, Catilina, le tigre, Robespierre, lui les dominait de toute la hauteur de son double supplice et de son silence. Il les voyait onduler, pencher, se hausser vers lui ces têtes innombrables de la foule désormais ennemie; il voyait la fureur de ces yeux, insensible à l'outrage hurlant sous l'agonie pourpre au soleil de thermidor. Les paupières mi-closes, il rêvait à sa destinée, au sacrifice de sa personne, à la Patrie. Par lambeaux, à travers sa mémoire, lui revenaient sans doute des fragments de ce *Dialogue de Sylla et d'Eucrate* demeuré ouvert sur sa table de bois; il les entendait, les paroles prophétiques dites par Montesquieu en 1748, les nobles raisons au nom desquelles descendait un inutile pardon et une vaine excuse :

Seigneur, vous changez toutes mes idées, de la façon dont je vous vois agir. Je croyois que vous aviez de l'ambition, mais aucun amour pour la gloire;

je voyois bien que votre âme étoit haute, mais je ne soupçonnois pas qu'elle fût grande : tout dans votre vie sembloit me montrer un homme dévoré du désir de commander et qui, plein des plus funestes passions, se chargeoit avec plaisir de la honte, des remords et de la bassesse même attachés à la tyrannie. Car enfin vous avez tout sacrifié à votre puissance; vous vous êtes rendu redoutable à tous les Romains; vous avez exercé sans pitié les fonctions de la plus terrible magistrature qui fut jamais. Le Sénat ne vit qu'en tremblant un défenseur si impitoyable. Quelqu'un vous dit : « Sylla, jusqu'à quand répandras-tu le sang romain ? Veux-tu ne commander qu'à des murailles ? » Pour lors, vous publiâtes ces Tables qui décidèrent de la vie et de la mort de chaque citoyen.

Loi de prairial ! à cette heure, sur la charrette qui heurte, tremble, cahote, le Vaincu se demande si tu fus nécessaire ? Et d'autres lambeaux du *Dialogue* peuvent, à travers les cris, à travers les injures, à travers l'horreur de la montée du calvaire sans égal, lui répondre et lui crier :

C'est tout ce sang que j'ai versé qui m'a mis en état de faire la plus grande de toutes mes actions. Si j'avois gouverné les Romains avec douceur, quelle merveille que l'ennui, que le dégoût, qu'un caprice, m'eussent fait quitter le gouvernement ! Mais je me suis démis de la dictature dans le temps qu'il n'y avoit pas un seul homme dans l'univers qui ne crût que la dictature étoit mon seul asyle. J'ai paru devant les Romains, citoyen au milieu de mes concitoyens; et j'ai osé leur dire : « Je suis prêt à rendre

compte de tout le sang que j'ai versé pour la République; je répondrai à tous ceux qui viendront me demander leur père, leur fils ou leur frère. »

Tous les Romains se sont tus devant moi.

Et, en gravissant les marches déjà gluantes de la guillotine, l'homme de Thermidor a pu se sentir une conscience assez haute pour acquitter ses juges.



ARRESTATION DE CÉCILE RENAULT, LE 4 PRAIRIAL, AN II

(D'après la gravure de Duplessis-Bertaux)

APPENDICES



I

ACTES DE BAPTÊMES DE CHARLOTTE, HENRIETTE ET AUGUSTIN ROBESPIERRE

L'acte de baptême de Maximilien Robespierre, ainsi que nous l'avons dit, a été souvent publié. Ceux des autres enfants de M. de Robespierre sont inconnus. Le lecteur les trouvera ci-après, copiés sur les originaux du bureau de l'état civil d'Arras.

Voici d'abord celui de Charlotte Robespierre :

Ce jourd'huy huitième jour du mois de février de l'année mil sept cent soixante. Nous prêtre curé de la paroisse de Saint-Étienne des Ville et Diocèse d'Arras, avons suppléés les cérémonies du batême à une fille née vers les deux heures et demy de l'après midy sur cette dite paroisse en légitime mariage de maître Maximilien-Barthélemy-François de Robes-

pierre, avocat au Conseil provincial d'Artois, et de damoiselle Jacqueline-Margueritte Carraut, ses père et mère; laquelle fut ondoyée par nous curé le lendemain de sa naissance six des mesmes mois et an que dessus, avec la permission de l'évêché en datte du mesme jour signée le Roux, vicaire général, et plus bas, par ordonnance Péchena. Le parrain fut maître Charles-Antoine de Gouve, conseiller du Roy et son procureur des ville et cité d'Arras, subdélégué de Monsieur l'intendant de Flandre et d'Artois, au département d'Arras, de la paroisse de Saint-Jean en Ronville, et la marraine damoiselle Marie-Dominique Poiteau, veuve du sieur François Isambart, vivant procureur au dit conseil provincial d'Artois, de la paroisse de Saint-Aubert, qui luy ont donnés pour nom Marie-Marguerite-Charlotte, et qui ont signés avec nous curé, et le père icy présent, le mesme acte les jour et an susdits. L'enfant est née le cinq.

MARIE DOMINIQUE POITEAU
DE GOUVE
DEROBESPIERRE

WILLART, *curé de Saint-Étienne.*

Charlotte survécut quarante ans aux événements de thermidor. Sa fin fut obscure et triste. Sous le nom de Mme Carraut elle habitait chez la famille Mathon, rue de la Fontaine (1). Sa chambre était pauvrement meublée d'une commode ancienne, d'un lit en acajou

(1) Aujourd'hui rue de la Pitié.

avec deux matelas, de deux petites tables, une en acajou, l'autre en noyer. Aux murs était suspendu un portrait lithographié de Maximilien. Deux autres portraient garnissaient un autre pan : ceux de Robespierre et de Laponneraye qui, le premier, tenta la réhabilitation du grand Jacobin. La garde-robe de Charlotte était médiocre; à sa mort on ne trouva qu'une douzaine de chemises usées, une robe ancienne en gros de Naples, trois robes en toile (1). Le tout, mobilier, effets, objets, fut vendu 331 francs. Charlotte mourut le 1er août 1834 et fut inhumée deux jours plus tard au cimetière Montparnasse, dans une fosse à concession temporaire. Cette concession expira en 1840, et comme personne ne se présenta pour la renouveler, les ossements de Charlotte allèrent aux Catacombes. Elle laissait le testament que voici, publié par Laponneraye :

Je, Marie-Marguerite-Charlotte Robespierre, soussignée, jouissant de toutes mes facultés intellectuelles, voulant, avant de payer à la nature le tribut que tous les mortels lui doivent, faire connaître mes sentiments envers la mémoire de mon frère aîné, déclare que je l'ai toujours connu pour un homme plein de vertu; je proteste contre toutes les lettres contraires à son honneur qui m'ont été attribuées. Et voulant ensuite disposer de ce que je laisserai à mon décès, j'institue pour mon héritière universelle, Mlle Reine-Louise-Victoire Mathon, par laquelle je veux que tout ce que je laisserai soit recueilli en toute propriété.

(1) *Inventaire des objets laissés par Charlotte Robespierre à sa mort* ; publié à la suite des *Mémoires*, pièce VIII.

En foi, fait et écrit de ma main, à Paris, le six février mil-huit-cent-vingt-huit.

ROBESPIERRE (1).

La minute de ce testament, une demi-page in-folio, passa dans une vente d'autographes en 1862 (2). C'est une des rares pièces autographes de Charlotte livrées aux enchères. La vie de la seconde sœur de Maximilien fut plus courte. Nous l'avons dit, une maladie de langueur l'emporta à dix-neuf ans. Elle était née le 28 décembre 1761. Voici son acte de baptême :

Ce jourd'huy vingt huitième jour du mois de décembre mil sept cent soixante et un, nous prêtre curé de la paroisse de Saint-Étienne, des ville et diocèse d'Arras avons batisés une fille née le même jour sur cette paroisse de Saint-Étienne vers les six heures du matin en légitime mariage de maître Maximilien-Barthélemy-François de Robespierre, avocat au Conseil provincial d'Artois, et de damoiselle Jacqueline-Marguerite Carraut, ses père et mère nos paroissiens. Le parrain fut le sieur Jacque-François Carraut, marchand brasseur en gros de la paroisse de Saint-Jean en Ronville, ayeul maternel à l'enfant et la marraine damoiselle Marie-Marguerite-Françoise Poiteau, épouse de Maître Maximilien de Robespierre, avocat au dit Conseil provincial et supérieur d'Artois, de la paroisse de Saint-Aubert,

(1) LAPONNERAYE, *Œuvres de Maximilien Robespierre...*, t. II, p. 492.

(2) *Catalogue d'une belle collection de lettres autographes, manuscrits, documents historiques sur la Révolution, les guerres de Vendée, etc., provenant de plusieurs cabinets, dont la vente aura lieu le jeudi 24 avril* 1862 *et jours suivants...* Paris, Laverdet, 1862, in-8, p. 133.

ayeule paternelle au dit enfant, qui luy ont donnés pour nom Henriette-Eulalie-Françoise et qui ont signés avec nous curé, le mesme acte aussi bien que le père icy présent au dit Arras les jour, mois et an susdits.

Jacque François Carraut
Poiteau de Robespierre
Derobespierre

Willart,
curé de Saint-Étienne.

Cette dernière pièce est relative à Augustin-Bon, dont nos lecteurs connaissent le rôle et le sort dans la tragédie du 9 thermidor :

Ce jourd'huy vingt deuxième jour du mois de janvier de l'année mil sept cent soixante trois, nous prestre curé de la paroisse de Saint-Étienne des Ville et diocèse d'Arras avons batisés un garçon né la veille vingt et un des mesmes mois et an que dessus vers les deux heures de l'après midy environ sur cette ditte paroisse en légitime mariage de maître Maximilien-Barthélemy-François de Robespierre, avocat au Conseil provincial d'Artois et de damoiselle Jacqueline-Margueritte Carraut ses père et mère nos paroissiens.

Le parrain fut le sieur Augustin-Isidore Carraut, négociant de la paroisse de Saint-Jean en Ronville, oncle maternel de l'enfant, et la marraine damoiselle Margueritte-Alexandrine-Éleonore-Eulalie de Robespierre de la paroisse de Saint-Aubert, tante paternelle au dit enfant, qui luy ont donnés pour nom Augustin-Bon-Joseph et qui ont signés avec nous

curé le mesme acte aussi bien que le père icy présent les jours, mois et an susdits.

CARRAUT
EULALIE DE ROBESPIERRE
DEROBESPIERRE

WILLART,
curé de Saint-Étienne.

LIBERTÉ  ÉGALITÉ

II

UNE CHANSON A BOIRE DE ROBESPIERRE

Pour faire admettre l'authenticité des *Mémoires* qu'il publiait sous le nom de Robespierre, Charles Reybaud avait joint à sa compilation le manuscrit d'une poésie bachique de Maximilien, intitulée *la Coupe vuide*. Il en donnait deux couplets en fac-simile (1), espérant, grâce à eux, faire passer le reste de sa publication. Grâce à lui cette poésie nous a été conservée. Elle fit partie, sous le n° 327, de l'importante collection A. Sensier, et figura depuis, sous le n° 1153, dans l'Inventaire de la collection Benjamin Fillon, où on en donna les quatre premiers couplets en fac-simile. Le manuscrit était indiqué comme composé de 3 pages petit in-4. Il comprenait douze couplets. Onze seulement en sont connus. Le douzième est demeuré inédit et il serait à souhaiter que le possesseur actuel de cette curiosité autographique le publiât. Nous donnons ici ces onze couplets, les moins connus de toutes les poésies de Robespierre.

(1) Nous avons reproduit ce fac-simile dans notre volume *les Femmes et la Terreur*, p. 15. Celui des quatre couplets que le lecteur trouvera dans ce volume proviennent de l'Inventaire de la Collection Benjamin Fillon.

I

Oh ! Dieux, que vois-je, mes amis?
Un crime trop notoire
Du nom charmant des Rosatis
Va donc flétrir la gloire !
O malheur affreux !
O scandale honteux !
J'ose le dire à peine ;
Pour vous, j'en rougis,
Pour moi, j'en gémis...
Ma coupe n'est pas pleine.

II

Eh ! vite donc, emplissez-la
De ce jus salutaire ;
Ou du dieu qui nous la donna
Redoutez la colère.
Oui, dans sa fureur,
Son thyrse vengeur
S'en va briser mon verre ;
Bacchus, de là-haut,
A tous buveurs d'eau
Lance un regard sévère.

III

La main sur leurs fronts nébuleux
Et sur leur face blême,
En caractères odieux
Grave cet anathème.

Voyez leur maintien,
Leur triste entretien,
Leur démarche timide,
Tout leur air dit bien
Que, comme le mien,
Leur verre est souvent vuide.

IV

O mes amis, tout buveur d'eau,
Et vous pouvez m'en croire,
Dans tous les tems ne fut qu'un sot,
J'en atteste l'histoire.
Ce sage effronté,
Cynique vanté,
Me paraît bien stupide,
O le beau plaisir !
D'aller se tapir
Au fond d'un tonneau vuide !

V

Encore, s'il eut été plein,
Quel sort digne d'envie !
Alors dans quel plaisir divin
Aurait coulé sa vie !
Il aurait eu droit
De braver d'un roi
Tout le faste inutile.
Au plus beau palais
Je préférerais
Un si charmant asile.

VI

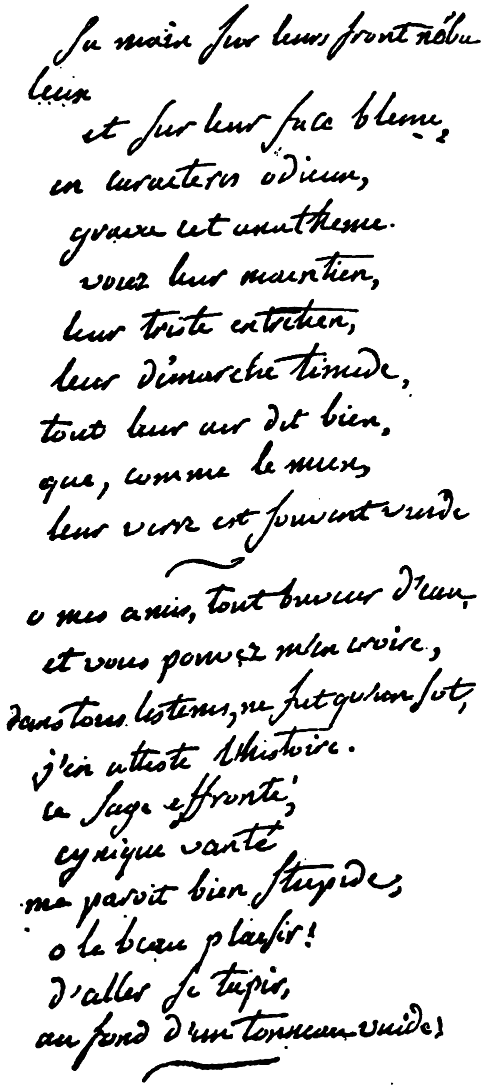
Quand l'escadron audacieux
Des enfants de la terre,
Jusque dans le séjour des cieux
Osa porter la guerre,
Bacchus rassurant
Jupiter tremblant
Décida la victoire ;
Tous les Dieux à jeun
Trembloient en commun,
Lui seul avoit su boire.

VII

Il falloit voir, dans ce grand jour,
Le puissant Dieu des treilles,
Tranquille, vuidant tour à tour,
Et lançant des bouteilles ;
A coups de flacons
Renversant les monts
Sur les fils de la terre ;
Ces traits, dans la main
Du buveur divin
Remplaçoient le tonnerre !

VIII

Vous dont il reçut le serment,
Pour de si justes causes,
C'est à son pouvoir bienfaisant
Que vous devez vos roses ;


Sa main sur leurs front nébu-
leux
et sur leur face blême,
en caractères odieux,
grava cet anathème.
voiez leur maintien,
leur triste entretien,
leur démarche timide,
tout leur air dit bien,
que, comme le mien,
leur verre est souvent vuide
ô mes amis, tout buveur d'eau,
et vous pouvez m'en croire,
dans tous les tems, ne fut qu'un sot,
j'en atteste l'histoire.
ce sage effronté,
cynique vanté
me paroit bien stupide;
ô le beau plaisir!
d'aller se tapir,
au fond d'un tonneau vuide!

Autographe d'une chanson bachique de Robespierre.

C'est lui qui forma
Leur tendre incarnat,
L'aventure est notoire ;
J'entendis Momus
Un jour à Vénus
Rappeler cette histoire.

IX

La rose étoit pâle jadis
Et, moins chère à zéphire,
A la vive blancheur des lys
Elle cédoit l'empire.
Mais un jour Bacchus
Au sein de Vénus
Prend la fille de Flore.
Dans des flots de vin
La plongeant soudain
De pourpre il la colore.

X

On prétend qu'au sein de Cypris,
Deux, trois gouttes coulèrent
Et que, dès lors, parmi les lys,
Deux roses se formèrent,
Grâce à ses couleurs,
La rose des fleurs
Désormais fut la reine ;
Cypris, dans les cieux,
Du plus froid des dieux
Devint la souveraine.

XI

Amis, de ce discours usé,
  Concluons qu'il faut boire.
Avec le bon ami Ruzé
  Qui n'aimeroit à boire ?
  A l'ami Carnot,
  A l'aimable Cot,
  A l'instant je veux boire ;
  A vous, cher Fosseux,
  De ce vin mousseux
  Je veux encore boire !

Une tradition, aujourd'hui encore conservée par la Société des Rosati, veut que Robespierre ait chanté ces couplets lors de la cérémonie de réception de Morin de Marcaut.



III

LETTRE DE DUCIS EN FAVEUR DE Mme LABILLE-GUYARD

Nous avons dit quelle part le portrait de Robespierre par Mme Labille-Guiyard, eut dans la popularité de l'Incorruptible. A ce titre le nom de cette artiste ne devait point être oublié dans cette suite de croquis de la vie intime de l'avocat d'Arras. Avant de rallier, autour de son portrait de l'Incorruptible, tous les suffrages, Mme Labille-Guyard avait eu souvent maille à partir avec la critique et la calomnie. Ces attaques furent particulièrement violentes en 1783, où des couplets circulèrent qui la blessèrent dans sa dignité de femme plus que dans son amour propre d'artiste. Pour l'en défendre, le poète Ducis écrivit à la comtesse d'Angeviller, la curieuse lettre que voici :

Madame la Comtesse,

Vous recevrez une lettre de Mme Guyard, de l'Académie royale de peinture, par laquelle elle vous

supplie de vouloir bien faire écrire à M. Lenoir, lieutenant de la police, afin que ce magistrat se concerte avec M. de Chanlo, gouverneur du Louvre, pour faire supprimer des couplets non imprimés, mais gravés, qui se vendent à la porte du salon, où Mme Lebrun (1), Mme Caster et elle, sont indignement attaquées par la plus horrible calomnie. Elle ne murmure point contre les critiques, même injustes, de ses ouvrages, mais elle ne peut souffrir qu'on attaque ses mœurs et sa personne, et qu'on déchire avec atrocité sa réputation. Elle est venue me prier de me joindre à elle pour vous demander instamment une lettre de M. le comte d'Angeviller à M. Lenoir.

Je m'acquitte avec plaisir de la promesse que je lui ai faite, convaincu, comme je le suis, que personne au monde ne hait plus que vous la calomnie et la méchanceté. Ainsi, monsieur le comte fera une action digne de lui et de vous, en procurant la suppression prompte des couplets atroces qui se débitent dans le Louvre même, et la punition des coupables auteurs de ces indignités.

Les innocens ont recours à vous, madame la Comtesse, contre la persécution; les imprudens vous demandent des lumières. Mon cœur est maintenant tranquille, et son calme est un bien que je vous dois.

C'est avec un respect infini et un attachement qui ne finira qu'avec moi, que j'ai l'honneur d'être,

(1) Mme Vigée-Lebrun exposait à ce salon un portrait de la Reine « en gaule », que les allusions scandaleuses dont il était l'objet firent retirer au bout de quelques jours.

madame la Comtesse, votre très humble et très obéissant serviteur.

DUCIS (1).

A Paris, le 19 septembre 1783.



(1) *Revue rétrospective ou bibliothèque historique contenant des mémoires et documens authentiques inédits et originaux, pour servir à l'histoire proprement dite, à la biographie, à l'histoire de la littérature et des arts.* Paris, 1834, in-8, t. V, pp. 315, 316. — Pièce provenant de la collection de M. Boutron.

IV

DISCOURS DE ROBESPIERRE CONTRE LE BONNET ROUGE

Nous avons dit dans quelles circonstances Robespierre fut amené à se prononcer contre le port du bonnet rouge, dans la séance des Jacobins du 19 mars 1792. Il le fit avec une habileté extrême qui lui rallia tous les suffrages de la société. On trouve un écho de ce discours dans un article de Prudhomme, daté du 24 mai suivant, et conseillant de garder le bonnet rouge pour les jours de péril en signe de ralliement. « A la vue du premier bonnet rouge sur la tête d'un bon citoyen bien connu pour tel, disait-il, rallions-nous autour de lui, en nous couvrant à son exemple (1). » Robespierre répondit en ces termes à la lettre de Pétion aux Jacobins :

Je respecte, comme le maire de Paris, tout ce qui est l'image de la liberté ; mais nous avons un signe qui nous rappelle sans cesse le serment de vivre libres ou de mourir, et ce signe, le voilà ! (*Il montre sa cocarde.*)

(1) *Révolutions de Paris*, n° 141, 24 mars 1792.

En déposant le bonnet rouge, les citoyens qui l'avaient pris par un patriotisme louable, ne perdront rien. Les amis de la liberté continueront à se reconnaître sans peine au même langage, au signe de la raison et de la vertu, tandis que tous les autres emblèmes peuvent être adoptés par les aristocrates et les traîtres.

Il faut, dit-on, employer de nouveaux moyens pour ranimer le peuple. Non, car il a conservé le sentiment le plus profond de la patrie. C'est lui qui attend constamment le jour du bonheur commun, retardé par les perfides intrigues de ceux qui ont voulu le mettre dans les fers. Le peuple n'a pas besoin d'être excité, il faut seulement qu'il soit bien défendu. C'est le dégrader que de croire qu'il est sensible à des marques extérieures. Elles ne pourraient que le détourner de l'attention qu'il donne aux principes de liberté et aux actes des mandataires auxquels il a confié sa destinée.

Je vous rappelle, au nom de la France, à l'étendard qui seul en impose à ses ennemis, le seul qui puisse rallier à vous tous ceux que l'intrigue a trompés. Ils voudraient, vos ennemis, vous faire oublier votre dignité, pour vous montrer comme des hommes frivoles et livrés à un esprit de faction. Vous devez donc vous décider à ne conserver que la cocarde et le drapeau, sous les auspices desquels est née la Constitution. — J'appuie les propositions de M. Pétion, et je demande que la Société ordonne l'impression et l'envoi de sa lettre à toutes les sociétés affiliées, comme exprimant nos vrais principes (1).

(1) *Œuvres de Maximilien Robespierre...* t. I, pp. 300, 301. — A. Vermorel, *vol. cit.*, p. 31, ne donne qu'un court extrait de ce discours où s'exprime beaucoup plus le Robespierre élégant que le Robespierre homme politique.

Liberté.  Egalité.

V

LETTRE DE Mme DUPLAY A SA FILLE

La lettre que voici n'a point été publiée dans le *Rapport* de Courtois. Omise ou supprimée par lui, elle n'a été donnée qu'en 1828, par Berville et Barrière dans leur édition complète du *Rapport*, tome III, pp. 230, 231. La lettre n'est point datée. Les éditeurs y ont suppléé par une note au bas de la pièce : « Ce brouillon de lettre, écrit par la femme Duplay, après le 9 thermidor, paraît destiné à sa fille. » C'était là une affirmation aussi péremptoire qu'inexacte. En effet, les éditeurs oubliaient que la femme Duplay arrêtée avec sa famille le 10 thermidor, avait été trouvée morte le 11 thermidor, au matin, par les guichetiers de Sainte-Pélagie, ainsi qu'il résulte du procès-verbal de la section des Sans-Culottes, faisant partie de la collection Le Bas. Il semble bien que la femme Duplay n'ait pas eu le loisir d'écrire à sa fille à cette date. D'autre part le texte, à lui seul, donne un démenti à l'affirmation de Berville et Barrière. Il y est parlé du peuple qui doit

se lever « pour terrasser tous les scélérats qui n'ont pas voulu la mort du tyran ». Or, à qui peut s'appliquer ce grief, sinon aux Girondins? C'est donc bien au début du mois de mai 1793 qu'il convient de placer la date de cette lettre, incontestablement adressée par Mme Duplay à sa fille Sophie, la seule qui ne demeurât point chez elle.

Vous me marquez par votre dernière, que vous m'avez écrit plusieurs fois, et cependant je n'ai reçu qu'une de vos lettres depuis le mois de septembre. Votre silence m'affligeait sensiblement; je croyais que vous aviez oublié votre mère. Je vous aurais néanmoins donné de mes nouvelles; mais, sachant que vos frères vous avaient écrit, j'attendais que vous vous ressouvinssiez de moi.

Nous sommes ici dans des transes continuelles: nos perfides mandataires, bien loin de s'occuper de faire le bonheur du peuple et d'élever la liberté naissante sur des bases solides, cherchent au contraire à l'avilir et à l'étouffer. La voix de la vérité ne peut plus se faire entendre dans la Convention; enfin la scélératesse y est à son comble. Le peu de patriotes qui sont restés purs ont lutté jusques à présent avec courage, mais je les vois sur le point de succomber, et la liberté sur le point d'être détruite pour jamais, si le peuple ne se lève pas pour terrasser tous les scélérats qui n'ont pas voulu la mort du tyran. Que vous dirais-je de plus? Giraud même a déserté la cause du peuple, pour se ranger du côté des coquins, et il n'en est pas le moindre.

Voilà où nous en sommes: ajoutez à cela le dérangement de nos affaires; votre père a été obligé de reprendre son état. Aucune de nos maisons n'est louée;

mais nous nous consolerons de cela, s'il en résultait quelque chose pour l'intérêt public...

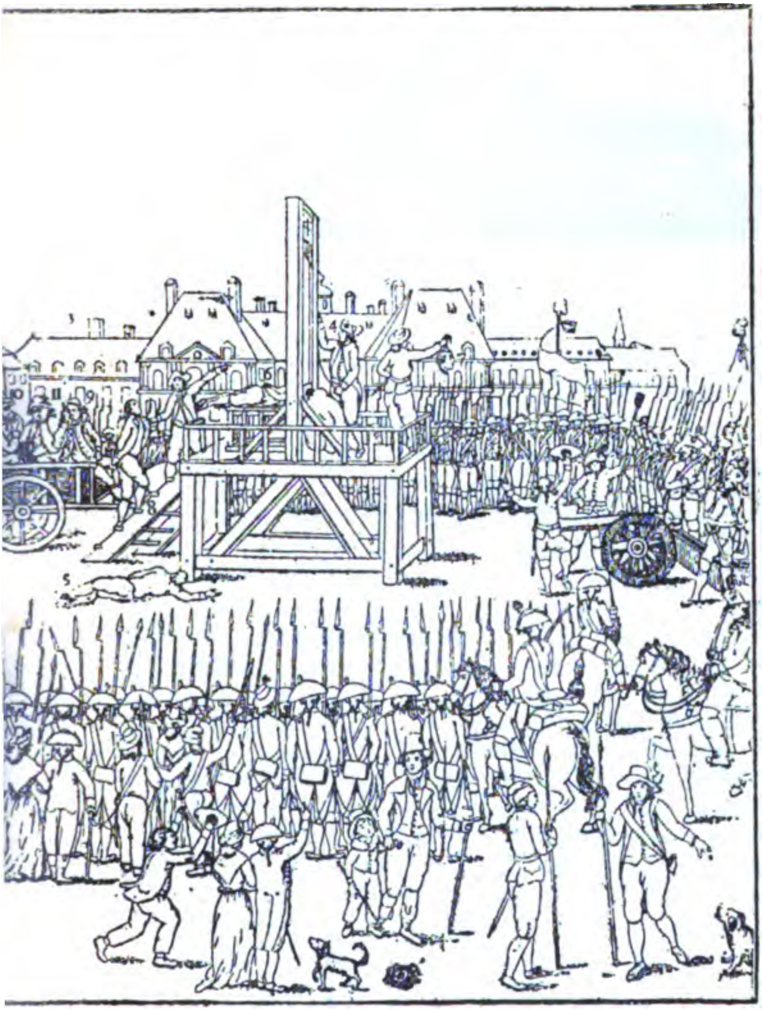
Cette lettre ne dément point ce que Fabien Pillet, secrétaire du Comité de Sûreté Générale, a dit de Mme Duplay, à savoir que, depuis l'entrée de Robespierre chez elle, elle s'occupait activement de politique, et que les tribunes des Jacobins et de la Convention n'avaient pas une plus fidèle habituée.

LIBERTÉ,
ÉGALITÉ,
FRATERNITÉ
OU LA MORT



Exécution de Robespierre et de ses compli

L'exécution a lieu le 10 *thermidor an II.*



s, conspirateurs contre la liberté et l'égalité.

(D'après une gravure allemande.)



VI

VISITE DE CORROMPUS A L'INCORRUPTIBLE

Les *Mémoires* de Barras, outre les détails apportés par un thermidorien sur le guet-apens du 9 thermidor, contiennent un passage des plus importants pour l'étude de Robespierre intime. C'est le récit fait par le Directeur vieilli, d'une visite, en compagnie de Fréron, au domicile de l'Incorruptible. Cette visite, Fréron et lui la décidèrent, à leur retour de cette cynique et scandaleuse mission dans le Midi, pour prévenir et éviter les foudres accusatrices qui les menaçaient. Les deux compères allaient pour amadouer Robespierre, à qui leurs rapines et leur exploitation du terrorisme, étaient connus. Voici comment il les reçut :

Je n'avais jamais aperçu que fort rapidement Robespierre sur les bancs ou dans les corridors de la

Convention : nous n'avions eu aucune relation particulière.

Son attitude froide, sa résistance à toute prévenance, m'avaient tenu dans la réserve que me dictait ma propre fierté envers mon égal (1). Fréron attachait à cette démarche beaucoup d'importance pour notre tranquillité. Nous arrivâmes à la demeure de Robespierre. C'était une petite maison située rue Saint-Honoré, presque vis-à-vis la rue Saint-Florentin ; je la crois disparue aujourd'hui à cause de la percée de la rue Duphot, qui a été faite à cette place. Cette maison était occupée et possédée par un certain menuisier en bâtiments, appelé Duplay. Ce menuisier, membre de la Société des Jacobins, y avait rencontré Robespierre : il s'était, ainsi que toute sa famille, enthousiasmé de l'orateur populaire, et avait obtenu l'honneur de le loger et de l'héberger à sa table (2) ; dans ses moments de loisirs, Robespierre commentait l'*Émile* de Jean-Jacques Rousseau, et l'expliquait aux enfants du menuisier, comme un bon curé de village explique l'Évangile à ses paroissiens. Touchés et reconnaissants de ces soins évangéliques, les enfants et les garçons d'atelier de l'honnête artisan ne laissaient point sortir l'objet de leur culte sans l'accompagner dans les rues jusqu'à la Convention nationale, pour défendre ses précieux jours que sa poltronnerie ordinaire et la flatterie de

(1) Et c'est Barras qui parle ! Soulignons-le.

(2) Nous avons précédemment raconté comment Robespierre fit la connaissance de ses hôtes. Nous ne relèverons donc pas les inexactitudes de Barras. De même pour la maison Duplay que la percée de la rue Duphot laissa intacte, au point qu'elle est demeurée debout jusqu'à aujourd'hui.

ses courtisans commençaient à lui faire voir comme menacés de toutes les attaques de l'aristocratie contre l'incorruptible tribun du peuple.

Pour arriver à l'hôte si éminent qui daignait habiter dans la modeste bicoque, il fallait traverser une longue allée garnie de planches, destinées à la menuiserie. Cette allée était terminée par une petite cour de sept à huit pieds en longueur et largeur, tapissée de même de planches. Un petit escalier de bois menait à une chambre au premier. Avant d'y monter, nous aperçûmes dans la cour la fille du menuisier Duplay, propriétaire de la maison. Cette fille ne cédait à personne le plaisir de donner des soins à Robespierre.

Comme les femmes de ce genre se mêlaient alors aux opinions, et que celle-ci en avait de très prononcées, Danton avait surnommé *Cornélie Copeau* celle qui n'était point la mère des Gracques. Cornélie paraissait achever d'étendre du linge dans la cour : elle tenait à la main une paire de bas de coton rayés, suivant la mode d'abord, et qui étaient très certainement de ceux que nous voyions tous les jours aux jambes de Robespierre, lorsqu'il paraissait à la Convention. De l'autre côté, la mère Duplay, assise entre un baquet et un saladier, épluchait des herbes. Deux hommes vêtus en militaires, et dans l'attitude du respect, paraissaient s'unir au travail du ménage et complaisamment éplucher aussi des herbes, afin de causer plus librement à la faveur de cette familiarité. Ces deux militaires, depuis célèbres dans des positions différentes, étaient l'un le général Danican, qui depuis s'est cru royaliste au 13 vendémiaire, et qui croit peut-être l'être encore parce qu'il est pen-

sionné de l'Angleterre ; l'autre était le général, depuis maréchal, Brune.

Fréron et moi nous disons à Cornélie Copeau que nous venons visiter Robespierre. Elle commence par nous répondre qu'il est absent, puis nous demande s'il nous attend. Fréron, qui connaissait le local, continuait à avancer vers l'escalier, la mère Duplay faisait à sa fille des signes négatifs pour empêcher d'entrer. Les deux généraux eux-mêmes, s'unissant et souriant à la pensée des deux femmes, nous disaient en regardant alternativement nous et elles, à elles qu'il n'y était pas, à nous qu'il y était. Cornélie Copeau, voyant Fréron insister et ayant déjà franchi deux marches, se met au-devant de lui et s'écrie : « Eh bien, je m'en vais prévenir », et du bas de l'escalier tout en marchant avec précipitation, elle s'écrie encore : « C'est Fréron et son ami dont je ne sais pas le nom. » Fréron dit : « C'est Barras et Fréron », comme s'annonçant lui-même, en passant la porte d'entrée de la chambre de Robespierre qui venait d'être ouverte par Cornélie Copeau, et nous la suivant immédiatement. Robespierre était debout, enveloppé d'une espèce de chemise-peignoir : il sortait des mains de son coiffeur, sa coiffure achevée et poudrée à blanc. Les besicles qu'il portait ordinairement n'étaient point sur son visage, et à travers la poudre qui couvait cette figure déjà si blanche à force d'être blême, nous aperçûmes deux yeux troubles que nous n'avions jamais vus sous le voile des verres. Ces yeux se portèrent vers nous d'un air fixe et tout étonné de notre apparition. Nous le saluâmes à notre manière, sans aucune gêne, avec la simplicité des temps. Il ne nous rendit

nullement notre salut, se tourna vers son miroir de toilette suspendu à la croisée donnant sur la cour, puis alternativement vers une petite glace destinée sans doute à orner sa cheminée, mais qui ne la garnissait nullement : il prit son couteau de toilette, racla la poudre qui cachait son visage, et respectant soigneusement les angles de sa coiffure ; il ôta ensuite son peignoir, qu'il plaça sur une chaise tout près de nous, de façon à salir nos habits, sans nous demander aucune excuse et sans même avoir l'air de faire attention à notre présence. Il se lava dans une espèce de cuvette, qu'il tenait à la main, se nettoya les dents, cracha à plusieurs reprises à terre sur nos pieds, sans nous donner aucune marque d'attention, et presque aussi directement que Potemkin qui, comme l'on sait, ne se donnait point la peine de détourner la tête, et, sans avertissement ni précaution, crachait à la face de ceux qui se trouvaient devant lui. Cette cérémonie achevée, Robespierre ne nous adressa pas la parole davantage. Fréron crut qu'il pouvait la prendre, me présenta disant : « Voici mon collègue Barras qui a été plus décisif que moi-même et qu'aucun militaire dans la prise de Toulon : nous avons fait notre devoir au péril de notre vie sur le champ de bataille comme nous le ferons à la Convention. Il est bien pénible, lorsqu'on est aussi franc de collier que nous, non seulement de ne pas se voir rendre justice, mais de se voir l'objet des accusations les plus iniques, des calomnies les plus monstrueuses. Nous sommes bien sûrs qu'au moins ceux qui nous connaissent comme toi, Robespierre, nous rendront justice et nous la feront rendre. »

Robespierre gardait le silence ; mais Fréron crut remarquer, dans une nuance de ses traits immobiles, que le tutoiement, continuation de l'ancienne habitude révolutionnaire, pouvait lui déplaire, et, suivant son discours, il trouva moyen à l'instant de substituer le mot « vous » pour se réconcilier avec le susceptible et hautain personnage. Robespierre ne laissa apercevoir aucune expression de contentement à cette déférence : il était et restait debout, sans nous offrir de nous asseoir ; je lui dis avec politesse que notre démarche auprès de lui était celle de l'estime subie par ses principes politiques ; il ne me répondit pas un mot, ni me laissa démêler aucun signe d'aucun sentiment quelconque dans sa physionomie. Je n'ai rien vu d'aussi impassible dans le marbre glacé des statues ou dans le visage des morts déjà ensevelis...

Voilà quelle fut notre entrevue avec Robespierre. Je ne puis l'appeler un entretien, puisqu'il n'ouvrit pas la bouche ; il se pinça seulement les lèvres déjà fort pincées, sous lesquelles j'aperçus une espèce de mousse bilieuse qui n'était nullement rassurante. J'en avais bien assez : j'avais vu ce que depuis, avec beaucoup de justesse, on a appelé le *Chat-Tigre*.

Sans souligner l'incohérence de certains détails, l'évidente contradiction d'autres, et surtout le parti-pris avec lequel Robespierre est fait ici le véritable prototype de la grossièreté et de l'impolitesse, on doit reconnaître que c'est là un des plus saisissants croquis tracés de l'Incorruptible chez lui.

(1) Barras, *ouvr. cit.*, t. I, pp. 147, 148, 149, 150, 151.

VII

Mme DE CHALABRE APRÈS LE 9 THERMIDOR

(*Documents inédits.*)

Les pièces inédites que nous rassemblons ici peuvent jeter quelques lumières sur l'ombre qui enveloppe la vie de l'admiratrice de Robespierre, au lendemain de la mort de l'Incorruptible. Elle ne fut pas arrêtée, comme on l'a supposé, le 10 ou 11 thermidor, mais bien le 22, d'après un arrêté pris par le Comité de Sûreté générale, en ces termes :

Du 22 thermidor.

Le Comité arrête que la nommée Chalabre qui fréquentait la maison de Robespierre sera mise sur le champ en état d'arrestation à Pélagie.

Signé : Louis (du Bas-Rhin), Merlin, Vadier, Elie Lacoste, Legendre, Dubarran, Goupilleau.

Pour copie conforme : Bourguignon (1).

Nous ignorons où les agents de la police régénérée mirent le mandat à exécution, mais les pièces d'un

(1) *Archives nationales*; série F^7, carton 4637.



Fontaine del. Le Beaux, Sculpt.

MADAME ROYALE, FILLE DE LOUIS XVI

autre dossier peuvent donner quelques indications à cet égard. Il s'agit de l'imprimeur Nicolas, juré du Tribunal Révolutionnaire, arrêté le 9 thermidor comme robespierriste. Nicolas habitait rue Saint-Honoré. Quand on se présenta chez lui, on trouva dans une pièce de l'appartement, Mme de Chalabre : « Se disant chez elle et étant dans le domicile du dit Nicolas, » porte une inscription sur un paquet de papiers saisis (1). Il résulte de tout cela que l'amie de Robespierre logeait chez ce Nicolas. Vraisemblablement se trouvait-elle là encore le 22 thermidor, quand on vint l'arrêter. Conduite à la maison Talaru, rue de la Loi, ci-devant Richelieu, elle n'y demeura point longtemps. En effet, quatre jours plus tard, les administrateurs de la police annonçaient son transfert à Sainte-Pélagie. Voici leur lettre :

COMMUNE DE PARIS.
Département de police *régénérée* (2).
Le 26 thermidor.

L'an deuxième de la République Française une et indivisible. *Aux représentans du Peuple composant le Comité de Sûreté Générale.*

CITOYENS,

En exécution de votre arrêté du 22 de ce mois, nous avons fait arrêter la nommée Chalabre qui a été conduite d'abord à la maison d'arrêt de la rue de la Loi, et de là transférée à Pélagie où elle est actuellement détenue.

Les administrateurs de police régénérée :
GERÔME, LECAMUS (3).

(1) *Archives nationales*; série F[7], carton 4774[57].
(2) Ce dernier mot est ajouté à la main sur l'en-tête imprimé de l'original.
(3) *Archives nationales*; série F[7], carton 4637.

A Sainte-Pélagie, la prisonnière ne fait que passer. Elle est transférée une fois encore, et va à la Bourbe, ou Port-Libre. Des semaines, des mois passent. Peu à peu, la prison se vide, les détenus sont rendus à la liberté, elle seule demeure. Cela dure ainsi jusqu'en pluviôse an III, sept mois. Alors elle se décide à demander sa liberté. Sa lettre est au dossier et prouve le peu de confiance qu'on doit accorder à ses protestations à l'Incorruptible. Elle a menti, parce que femme, parce que faible, et son idole chue du socle, elle ne manque pas de l'appeler « scélérat ». Cela n'a rien d'une Spartiate, on le peut confesser, et prouve qu'aussi bien on aurait grand tort de juger Mme de Chalabre, comme le fit M. Hamel, sur les pièces du recueil Berville et Barrière. C'est le hasard qui vient dédorer son auréole. Elle écrit donc :

Paris, le 29 pluviôse, l'an trois de la République Française, une et indivisible.

Çitoyens représentans,

La citoyenne Chalabre, détenue depuis près de sept mois, sans connaître d'autre cause de sa Détention, que d'avoir été voisine du scélérat Robespierre, et chez laquelle, après l'examen le plus exact, on n'a rien trouvé qui puisse faire naître sur son compte le moindre soupçon ; vous expose, qu'âgée de quarante-trois ans, accablée dès sa jeunesse, par l'effet d'une dartre rentrée d'infirmités, qui se sont considérablement accrues avec l'âge, et depuis sa détention ; a besoin de secours et de soins qu'elle ne peut se procurer dans une maison d'arrêt. Elle se recommande à la justice et à l'humanité des membres du Comité de Sûreté Générale ; auxquels elle croit devoir encore observer qu'une maison nationale qu'elle a acquise

et fait réparer à grand frais, tombe en ruine, n'ayant ni portes, ni croisées, et faute de sa surveillance.

CHALABRE.

Maison du Port-Libre (1).

Et cette « dartre », ces infirmités, elle les fait attester par le médecin Thibaut, dans un certificat joint à la pétition. La pièce prouve en outre que Mme de Chalabre n'était point de la première jeunesse et donne, en l'absence de la date précise de sa naissance, une utile indication.

Je soussigné, ancien médecin, certifie avoir donné mes soins à la citoyenne Chalabre pendant à peu près vingt ans. J'atteste que tout ce qu'elle dit dans le présent mémoire, de ses infirmités et de leur cause, est conforme à la vérité, et qu'elles n'ont pu qu'augmenter par la détantion (*sic*) surtout à l'époque où elle est de sa vie. A Paris, ce 30 pluviôse, l'an III de l'ère républicaine.

THIBAULT (2).

Ni la « dartre », ni la propriété nationale menaçant ruine, ne purent fléchir le Comité de Sûreté générale. On laissa la pétition sans réponse et pendant cinq mois encore, Mme de Chalabre expia, au Luxembourg et au Plessis, son enthousiasme pour le « divin » Robespierre. Cela la fit revenir du jacobinisme de l'an II, au point qu'elle renonça à tout jamais aux admirations politiques, quand on la libéra. Elle n'était point de cette étoffe, dans laquelle se taillent les Mme de Staël.

(1) *Archives nationales*; série F^7, carton 4637.
(2) *Archives nationales*; série F^7, carton 4637.

Liberté  Égalité

VIII

« ROBETSPIERE » ET SUZETTE LABROUSSE

Mêler Robespierre aux farces mystico-religieuses ne fut pas une idée qui appartint en propre, en l'an II, aux voltairiens du Comité de Sûreté générale. Dès 1790, Marchant les avait précédés dans cette voie.

Dans sa pièce, les *Amours de Dom Gerle*, publiée par la *Chronique du Manège* (1), il faisait jouer un rôle considérable à Robespierre, il le montrait en rival de Dom Gerle, prétendant à la main de la voyante périgourdine. N'est-il pas piquant de voir ainsi un vaudevilliste royaliste précéder, dans la farce, les terroristes de l'an II, et leur donner un thème sur lequel ils broderont beaucoup moins plaisamment que lui, d'ailleurs ? Le fragment qui suit en convaincra aisément. Il date des premiers jours de la popularité de Robespierre (on écrit

(1) *Les Amours de dom Gerle, tragédie nationale en vers patriotiques*, parut dans la *Chronique du Manège*, par divers fragments. Le n° 9 donne l'acte I; le n° 10, l'acte II, le n° 13, la moitié de l'acte III; le n° 15, la fin de l'acte III; le n° 18, le début de l'acte IV; le n° 21, la fin de l'acte IV; et le n° 24, l'acte V, complet.

encore : *Robetspiere*), et déjà on devine l'influence de l'homme, puisqu'on éprouve le besoin de le ridiculiser ainsi : « Tout ce que va dire le grave député, paroîtra peut être étonnant, déclare une note de la pièce, mais il faut songer que c'est M. Robetspierre qui parle, et qu'il est encore rempli de l'esprit qui l'anime aux Jacobins. » De fait, on verra que ses propos sont pour le moins étonnants. Son rôle commence dans l'instant où les Jacobins décident du nom de celui qui doit épouser Suzette Labrousse, mariage qui seul peut sauver la Constitution. Robespiere pénètre dans l'appartement de la prophétesse et y fait la rencontre de Mirabelle, jeune personne qui, dans cette « tragédie nationale », sert de confidente à « Mademoiselle La Brousse ».

ROBETSPIERE.

Oui, j'adore La Brousse et la cherche en tous lieux,
Je mets mon bien suprême à plaire à ses beaux yeux.
Où donc est ma princesse ?

MIRABELLE.

En son humble oratoire.
Elle y fait l'oraison qu'on dit jaculatoire.

ROBETSPIERE.

Oh ! quand pour la revoir je sors des Jacobins,
Quand je néglige tout pour ses appas divins,
Je ne puis lui parler? Grands Dieux ! lancez la foudre !
Impitoyables Dieux ! réduisez-nous en poudre.

MIRABELLE.

Mais on pourroit à peine excuser ces propos,
Si vous étiez, seigneur, aux états-généraux.

ROBETSPIERE.

Que mon cœur est charmé! que mon âme est con-
[tente!
Que mon bonheur est doux! Que sa douceur m'en-
[chante!
Et que je suis ravi de cet enchantement!

MIRABELLE.

Vous êtes fou, seigneur.

ROBETSPIERE.

Non; je suis un amant
Qui brûle pour La Brousse.

MIRABELLE.

Adieu, je me retire.
Je ne veux point troubler votre amoureux délire.

ROBETSPIERE, *seul.*

Pendant que ma beauté fait sa sainte mission,
Je veux la régaler d'une douce chanson.

Air : *O ma tendre musette.*

Viens, ô ma toute aimable,
Robetspiere t'attend;
L'instant est favorable
Pour finir mon tourment,
Il est doux de se rendre
Quand on est sans témoins;
Ah! si ton cœur est tendre,
Le mien ne l'est pas moins.

Séduisante La Brousse,
Viens donner à mon cœur
Une aimable secousse
Qui fera son bonheur.
Il se sent à la diette,
Quand il ne te voit pas,
Fais lui faire, brunette,
Un excellent repas.

(*Il entr'ouvre doucement la porte de l'oratoire de mademoiselle La Brousse, met respectueusement un genou à terre et chante le couplet suivant.*)

Air : *Des rigueurs d'une bergère.*

Quand d'une cime ébranlée
On voit tomber un torrent,
Quand d'une terre brûlée
On voit sortir un volcan,
Et quand des vents en furie
On entend les sifflements,
C'est l'image, mon amie,
Des feux que pour toi je sens.

(*Mademoiselle La Brousse sortant de son oratoire.*)

MADEMOISELLE LA BROUSSE.

Je vous reconnois là, sublime Robetspiere !
Toujours tendre et galant !

ROBETSPIERE.

C'est mon défaut, ma chère.
J'aime à rendre en tous lieux hommage à la beauté,
Et le cœur de La Brousse en doit être flatté.

Je suis un papillon qui voltige sans cesse.
Aimez-moi tendrement, je vous ferez mairesse (1).
Dans un char tout doré que j'achète à crédit,
Traîné par six chevaux qu'un maire à son profit
A droit de confisquer, je vous conduis, ma reine.
Aux yeux de tout Paris mon amour vous promène
Quand nous traverserons la ville et les fauxbourgs,
Les districts s'armeront; des fifres, des tambours,
Nous entendrons partout la civique harmonie.
Enfin vous jouirez d'un sort digne d'envie.

MADEMOISELLE LA BROUSSE.

Je le vois bien, seigneur : vous êtes amoureux.

ROBETSPIERE.

Si je le suis, princesse ! ah, lisez dans mes yeux !
Le feu qui me dévore.

MADEMOISELLE LA BROUSSE.

Eh ! moins de bavardage.
Dites-moi ce qu'on fait dans votre aréopage.

ROBETSPIERE.

Vous savez le sujet qui nous a rassemblés ?
Dom Gerle fut choisi. Mais enfin... si...

(1) « M. Robetspiere n'ose pas, dit-on, retourner dans sa province. Il espère que la nation, pour le récompenser des services importants qu'il lui a rendus, le nommera successeur de M. Bailly. Ainsi, pour deux bonnes raisons, M. Robetspiere deviendra citoyen actif de cette capitale ; car il croit qu'il vaut mieux être maire à Paris que pendu à Arras. »

MADEMOISELLE LA BROUSSE.

Parlez !

ROBETSPIERE.

Si ce choix eût été dicté par la sagesse,
Je le dis hautement, on m'eût nommée princesse (*sic*).

MADEMOISELLE LA BROUSSE.

Mais quel est donc l'objet que dom Gerle a choisi ?

ROBETSPIERE.

On l'ignoroit encor, lorsque je suis sorti.
J'entends du bruit, on ouvre, et dom Gerle s'avance.
Pour vous plaire, je dois éviter sa présence
Et céder prudemment la place au favori,
C'est vous montrer qu'un jour je serai bon mari (1).

(*Il sort.*)

*
* *

Ce fragment de « tragédie nationale » n'est, au surplus, qu'un échantillon des attaques qu'eut à subir Suzette Labrousse. Les libellistes et les plaisantins de l'époque ne tardèrent pas à s'emparer de ses prophéties pour en souligner le ridicule. Gerle, ce Gerle que la *Chronique du Manège* chantait sur l'air de *Henri IV* :

Vive dom Gerle !
Vive ce bon chartreux !
C'est un fin merle
Qu'on chérit en tous lieux.
Vive dom Gerle !
Vive ce bon chartreux !

(1) *Chronique du Manège*, n° 10, pp. 8, 9, 10, 11, 12, 13.

avait été le premier à faciliter la plaisanterie. Il avait publié une petite brochure de sept pages : *Renseignements donnés au public par Dom Gerle, prieur de la Chartreuse du Port Sainte-Marie, sur des faits relatifs à Mlle La Brousse, de Vauxains, en Périgord*; de l'imprimerie de Devaux, s. d. n. l. On n'eut qu'à puiser là pour rédiger les petits pamphlets, quelquefois spirituels, qui raillèrent la voyante. Les quelques titres que nous donnons ci-après renseigneront amplement sur ce genre de polémique :

La Dinde aux truffes, ou le don patriotique des Périgourdins, a l'Assemblée nationale; s. l. n. d., in-8, 16 pages.

Le Pucelage ou la France sauvée ; de l'imprimerie de L.-L. Girard, s. d. in-8, 4 pages.

Prophéties de Mlle de La Brousse, par l'abbé Fauchet ; de l'imprimerie de Bonnefoi, rue de la Sincérité; s. d. in-8, 8 pages.

Ces prophéties, apocryphes naturellement, et dont Fauchet était bien innocent, étaient épigraphiées d'un vers tiré de l'*Athalie* de Racine :

Eh ! quel temps fut jamais si fertile en miracles ?

A cette première brochure on peut joindre deux autres publications similaires. Ce sont :

Prophéties de Mlle de la Brousse concernant la Révolution française, suivies d'une prédiction qui annonce la fin du monde ; S. l. [Paris]; 1790, in-8, 16 pages.

Recueil des ouvrages de la célèbre Mlle Labrousse, du bourg de Vauxains en Périgord, canton

de Ribérac, département de la Dordogne, actuellement prisonnière au Chateau Saint-Ange ; on y a joint deux lettres intéressantes concernant sa détention ; se vend à Bordeaux, chez Brossier et Cie, marchands de papiers, rue de la Liberté, ci-devant Royale, au coin de celle des Capucins, n° 40 ; 1797, in-8, 296 pages.

Enfin, et relevant du même ordre d'idées que la brochure attribuée à Fauchet, voici de l'abbé Maury :

Lettre de l'abbé Maury a l'incomparable demoiselle Suzette La Brousse, prophétesse périgourdine, résidante a Paris, chez Mme la Duchesse de Bourbon ; Paris, de l'imprimerie Crapart ; s. d. [1792], in-8, 16 pages.

Ce relevé sommaire indique bien que la Révolution n'eut pas, pour la prophétesse, le dédain dans lequel l'histoire l'enveloppa, fort justement, depuis.



IX

LA MÈRE DE DIEU JUGÉE PAR SON NEVEU

(*Pièce inédite.*)

Nous avons dit que Raphaël Théot, neveu de celle que Vadier appelle la « ridicule pagode », ne fut arrêté que parce qu'il tenait à elle par les liens du sang. Le neveu était loin d'être aussi extravagant que la tante, et il n'était pas sans la juger sévèrement. Nous avons donné un bref extrait de son mémoire. Il ne dément point la suite.

En prison, Raphaël Théot accabla le Comité de Salut Public et de Sûreté Générale de ses pétitions, de ses demandes de mise en liberté. Nous en avons trouvé dix dans son dossier, aux Archives Nationales. Toutes à peu près se répètent et résument celle que nous publions. C'est la plus importante et la mieux rédigée, avec un souci évident du style. Il ne faut point oublier que Raphaël Théot est un ci-devant prêtre. Outre que la pièce contient des détails biographiques intéressants sur sa carrière, elle donne sur la

Mère de Dieu des aperçus qui méritent d'être connus dans leur ensemble. Ils n'en feront que mieux comprendre la sottise de l'accusation portée le 27 prairial, par Vadier, à la tribune de la Convention, coutumière d'autres débats. Cette pièce, de neuf pages in-folio, est cotée aux Archives Nationales dans la série F^7, carton 4775^{27}. Elle est inédite et donnée ici intégralement.

De la maison d'arrêt du Luxembourg, ce quintidi Messidor l'an deuxième de la République Française une et indivisible.

Le citoyen Théot ex-prêtre, ex-commissaire envoyé près le département des Hautes-Alpes en exécution de la loi du 6 frimaire, et supprimé par un décret de la Convention Nationale du mois de Floréal.

Aux citoyens Représentants, composants les Comités de Salut Public et de Sûreté Générale.

Citoyens Représentants,

J'ai été Prêtre, je suis le neveu d'une femme accusée de conspiration, c'en est assez pour motiver les mesures de sûreté que vous avés cru devoir prendre à mon égard, mais, citoyens, vous êtes justes et éclairés et une justification qui n'a pour base que la vérité ne peut malgré cela, qu'être accueillie de vous, je l'entreprends donc avec confiance, les circonstances où je me trouve me font un devoir de rompre le silence.

J'ai été Prêtre, cela est vrai, j'ai embrassé l'état eclésiastique à l'âge de quinze ans ; on ne peut pas supposer à un jeune homme de cet âge, une grande

maturité de raison ; le désir de suivre sans contrainte la pente d'un caractère doux et tranquille, détermina ma vocation. Doué d'assez raison pour être à l'abri des sotises de la Misticité et des fureurs du fanatisme, timide au point d'appréhender de parler en public, je ne montai jamais en chaire que lors que je m'i vis forcé pour remplir ma place, et je m'étudiai alors, par le choix des matières et la tournure des pensées, a être moins ce qu'on appeloit un orateur chrétien, qu'un moraliste philosophe et raisonable, me taisant constament sur le dogme, je ne recommandai jamais que les vertus capables de rendre les hommes meilleurs en société. Le jour, ce jour si désiré de la vérité et de la raison a paru, les vaines subtilités de la Théologie ont été appréciées à leur juste valeur, les hommes sentants la dignité de leur être ne voulurent plus d'intermédiaires entre eux et la divinité, les prêtres rentrèrent dans le néant. Que pouvais-je faire ? Il n'étoit pas dans mon pouvoir de n'être pas dans un état que j'avois embrassé fort jeune et que je n'avois suivi qu'en opposant constament aux doutes et aux murmures de ma raison plus développée, la face des préjugés et le danger de croire et de vouloir avoir raison tout seul. Mais enfin le jour arrivé où tous se réveillèrent comme d'un long someil, je ne fus pas des derniers à reconnaître la Force de la vérité dans cette révolution philosophique et généralle ; j'étois entré en jeune homme dans l'État éclésiastique, j'en sortis en homme mur, je secouai les préjugés, je reconnus pour tels tout ce qui s'opposoit aux progrès de la raison et je me hâtai de déclarer à la Municipalité, que je renonçais à mes fonctions.

Voilà, Citoyens Représentants, ce que j'ai fait, ce que j'ai cru devoir faire et ce que je puis dire à ma décharge comme ex-prêtre.

Quand à Catherine Théot, la sœur de mon père, il n'a pas dépendu de moi de ne pas naître son neveu. Cette fille qui a reçu de la nature un esprit simple et toutes les dispositions nécessaires pour croire toutes les sotises et les extravagances dont les vies des Catherine de Sienne et des Thérèse sont remplies, s'abreuva dès sa jeunesse de ce ramas d'inepties et d'autre lectures soit disant spirituelles et mistiques et ne tarda pas par ce moyen à perdre le peu de bons sens qu'elle pouvoit avoir ; au point, que ne rêvant que Religion, que Misticité, que passages de l'écriture, elle se crut bientôt comme son extravagante Patronne Catherine de Sienne, destinée à être l'épouse de Christ et à expliquer sa parolle, qu'elle prétend seul comprendre, pour se l'être fait lire une infinité de fois.

Cette fille n'a cessé depuis qu'elle existe de remplir ma vie d'amertume et de chagrin, par les scènes publiques qu'elle a donné en différents temps, par son entêtement et son obstination à faire des prosélites.

Du vivant de Christophe de Beaumont elle porta préjudice à mon avancement, et lors que j'allois trouver cet archevêque pour obtenir de lui quel que place, il me disoit vous êtes le neveu de Catherine Théot, vous avés une tante qui est folle, puis il me tournoit le dos, de manière qu'il m'a toujours été impossible d'obtenir de lui la moindre chose.

Cet Archevêque de Paris, Despote s'il en fut jamais, attaché aux jésuites et curieux de connaître

les sentiments de ceux auxquels il accordoit la permission de prêcher, ayant sçu que Catherine Théot courroit tous les sermons, imagina qu'il pourroit se servir d'elle pour découvrir ce qu'il désiroit sçavoir; en conséquence, il lui écrivit une lettre a gardé précieusement, qu'elle a montré à tout le monde, et qu'elle a peut-être encore; lettre, qui a achevé de lui tourner la tête; entre autres choses, Christophe Beaumont lui disoit, qu'il la prioit de lui faire part des lumières que dieu lui donnoit. Forte de cette pièce, elle alloit trouver les prédicateurs au sortir de la chaire et leur faisoit la leçon, elle en fit tant, parlant, prêchant contre les prêtres et leur doctrine qu'un curé de Paris de la paroisse Gervais obtint un ordre pour la faire mettre à la Bastille et de la par suite à l'hôpital ou elle a été détenue quelque temps.

Depuis la Révolution, j'ai sçu qu'elle avoit envoyé des lettres à différents présidents de la Convention Nationale, lettres adressées à la Convention Nationale, et remplies de ses extravagantes et ridicules rêveries religieuses; ces différents présidents, ont sans doute payés ces lettres de la pitié qu'elles mérittoient, en ne daignant pas en faire la moindre mention.

Il y a environ un an qu'elle a été traduite à la mairie comme suspecte par le nombre de personnes qui venoient chez elle, ayant été interrogée, on eut encore pitié de sa simplicité et de ses sotises, on la renvoya, avec injonction d'être plus circonspecte et et de ne plus former d'assemblée chez elle. Cet événement la contint pendant quel que temps, elle changea même de demeure pour se soustraire aux



C. Monnet del. Helmann, Sculpt.

L'attaque de la Maison Commune dans la nuit du 9 au 10 Thermidor

visites de plusieurs personnes accoutumées à venir la voir ; j'ignorai moi-même ce qu'elle étoit devenue dans ce temps et j'allai voir le juge de Police de sa section à son sujet. Ce Citoyen demeuroit rue Bourg-tibourg et tenoit un bureau de tabac. Je lui parlai à l'hôtel de la Force où je le trouvai et on peut sçavoir de lui, le Chagrin et le déplaisir que je lui témoignai resentir de toutes les extravagances de ma tante, pendant une conversation qui dura au moins une heure.

Malgré cela, Citoyens Représentants, malgré les humiliations et les chagrins multipliés que cette fille n'a cessé de me causer pendant le cours de ma vie, en déplorant sa mauvaise tête et sa malheureuse obstination qui ont causé des scènes dont j'ai été tant de fois la victime indirecte, je ne puis me deffendre d'avoir pour elle une amitié que la pitié fortifie, parce que je sçais, qu'elle est bornée, simple, qu'elle a un cœur excellent et que quoi que pauvre, elle s'est toute sa vie privée de son nécessaire pour ceux qu'elle croyait en avoir plus besoin qu'elle.

Sœur de mon père, je me suis cru obligé d'aller quelquefois la voir, mais, Citoyens Représentants, ce n'a jamais été que pour tâcher de la rappeler à elle-même, pour la prier de ne voir personne, pour improuver ses idées extravagantes sur la Religion, et pour blâmer la croyance que lui accordoient les personnes qui venoient chez elle ; je n'y ai jamais été que rarement, toujours avec chagrin, l'humeur que son obstination me donnoit c'est, je l'avoue, quelques fois changé malgré moi en vive de pitié que j'avois peine à contenir. J'appelle à témoins de ce que j'avance ici, les personnes qui alloient chez elle

et qui ont pu m'y voir quelques fois et je ne crains pas que qui que ce soit me donne un démenti à cet égard. C'étoit au point, que ses assecles (*adeptes ?*) disoient que ma Tante étoit une sainte, mais qu'on étoit jamais méconnu que par ses parents, ma sœur et moi n'ayant cessé toute notre vie de lui faire des représentations sur sa manière de penser.

Il y a six mois à peu près que je suis absent, étant parti dans le mois de nivôse pour une commission dont j'ai été chargé dans le département des Hautes-Alpes et dont je suis de retour seulement depuis le vingt un prairial; mais je dois dire, Citoyens Représentans, que du moment que j'ai connu ma tante, c'est-à-dire depuis que j'existe, jusqu'à l'époque de mon départ, je ne l'ai j'amais entendu parler que de religion à sa manière, jamais de politique; il est vrai que mes visites ordinairement n'étaient pas longues, que je n'ai jamais été témoin des cérémonies qu'on dit qu'elle pratiquoit en recevant ses assecles, que je les ai parfaitement ignoré jus qu'à ce jour, et que c'étoit assez que je vis prendre un livre pour faire une lecture pour que je sortis au plus vite, redoutant plus pour moi l'ennui, que le danger des réflexions qui pouvoient suivre.

Voilà, Citoyens Représentants, ce que la vérité, l'honneur, le devoir et la conscience m'obligent de vous dire relativement à celle dont j'ai le malheur d'être le neveu, je vous observe cependant avec soin, Citoyens Représentants, *et je vous prie de le remarquer*, que je ne prétends aucunement parler de ce qui a pu se passer depuis environ six mois que je suis absent, et dont je n'ai pas la moindre connaissance.

Je viens, Citoyens Représentans, de vous parler comme neveu de Catherine Théot, il me reste, comme détenu, à vous exposer, en finissant, le tableau de ma vie politique.

Avant la Révolution, j'avais obtenu une place de Chapelain de l'ordre de Saint-Lazare qui me valoit six cents livres, en quatre vingt neuf je prêtai le serment prescrit par la loi aux éclésiastiques, et je fus reçu vicaire à la paroisse Nicolas du Chardonnet; de là, au bout de cinq ou six mois, je passai à la paroisse Roch, où je fus reçu vicaire, et où je suis toujours resté depuis; je me liai plus particulièrement avec les citoyens Petit, Grellot, Perignon, aussi vicaires, et ils ont fait exclusivement ma société, et je n'ai jamais rien connu en eux qui ne fut digne de mon amitié et de mon estime. Ces citoyens qui ont vécu presque tous les jours avec moi depuis environ trois ans, connaissent tous mon amour pour la Révolution, et il n'est personne qui ayant eu occasion d'avoir avec moi quelque rapport, ne soit dans le cas de me rendre le même témoignage.

Ayant toujours regardé les privilèges héréditaires de la noblesse, comme absurdes, comme contraires à la raison puis qu'un homme qui avait bien mérité de l'état pouvoit très bien avoir un fils dont le moindre vice fut l'inutilité, ayant toujours regardé ces privilèges comme contraires au bien public, puis que, sans considération quel qu'on que du méritte personel, la naissance seule suffisant pour les faire obtenir, ils devoient nécessairement détruire tout motif d'émulation; ayant gémi depuis que j'ai l'usage de la raison sur le préjugé féroce et barbare qui flétrissoit la famille innocente d'un père coupable,

ayant en un mot toujours pensé comme on pense aujourd'hui, j'ai désiré la révolution depuis que j'existe; j'avoue cependant que je ne la croyois pas si prochaine, tant les abus me paroissoient invétérés et difficiles à détruire; mais à peine se manifesta-t-elle, que je l'accueillis de toute mon âme, que je l'accélerai par tous mes moyens; je n'ai jamais rien dit, rien fait qui ne tendit à la propager, j'en apelle a témoins tous ceux qui ont eu occasion de me connaître et qui m'ont approché depuis plus de trois ans que je demeure à la communauté de Roch.

Bien éloigné d'avoir signé jamais aucune pétition quel qu'onque contraire à la liberté, lorsque le Tiran prit la fuite, quoi qu'il fut sans exemple jusqu'alors de voir des éclésiastiques sous les armes, je m'armai d'un fusil, d'un sabre, ainsi que les citoyens Ravault et Dumont aussi vicaires de la paroisse Roch, et tous trois nous courumes aux Jacobins et de là aux Thuilleries où nous passâmes le jour et la nuit sans quitter les armes; lors de la première réquisition j'avois un fusil de calibre, je le donnai à ma section.

Désirant être utille à ma patrie, je présentai un mémoire au citoyen Paré pour lors ministre de l'intérieur, pour le prier de m'en fournir les moyens; comme je ne lui étois présenté par personne, il me répondit, qu'il n'étoit pas dans l'usage d'employer les citoyens qu'il ne connaissait pas, il me demanda le nom de ma section, me dit qu'il prendroit des informations sur mon compte, que je pouvois revenir dans une huitaine de jours. Au bout de ce temps je revins et j'appris que j'étois nommé commissaire pour aller dans le département des Hautes-Alpes évaluer les pertes causées aux citoyens par l'inva-

sion de l'enemi sur le territoire de la République.

J'ai parcouru à travers les neiges avec beaucoup de peines et de fatigues, les districts, les montagnes et les chemins bordés de précipices des différentes communes de ce département où j'ai eu à opérer, j'ai rempli ma mission, j'ose le dire, avec tout le zèle et le civisme dont un bon patriote peut être capable, j'ai entre les mains une attestation du district de Briançon où j'ai opéré et où j'ai passé l'hiver, qui fait foi de ce que j'avance. Je suis muni d'un certifficat de civisme de ma section, j'ai un diplôme de la Société de Briançon affilié à celle des Jacobins de Paris, en outre je jouis, je puis le dire, de l'estime, de la confiance et de l'amitié des patriotes qui me connaissent. Et ! Citoyens Représentants, au moment où satisfait d'avoir soutenu de tout mon pouvoir les intérests de la République dans la mission qui m'a été confié, au moment, dis-je, où je me félicitois de revenir au centre de ma Patrie et où je me proposois de me reposer de mes fatigues dans la société de mes amis, je me vois précipité dans une prison et regardé comme un mauvais citoyen.

Citoyens Représentants, vous êtes humains et sensibles, voyés s'il peut être une situation plus malheureuse et aussi peu mérittée que celle où je me trouve, tout homme a de justes droits de prétendre à attendrir vos cœurs, mais, Citoyens Représentants, grâce à votre zèle infatigable pour sauver la chose publique, un patriote sent qu'il a plus qu'un autre, droit à votre sensibilité.

Oui, Pères de la Patrie, j'ai cette confiance que vous reconnaîtrés en moi un de ses enfants, que ce cri de la vérité qui part d'une conscience pure et

dont l'accent ne peut être ni méconnu ni contrefait, pénétrera vos âmes, et que compatisants à mon malheur, vous ne dédaignerés pas d'essuier mes larmes, de venir à mon secours, et de me rendre la liberté, cette liberté qui m'est si chère et si précieuse et dont je ne me suis jamais rendu indigne un seul instant.

Salut et fraternité.

Le citoyen Théot.





X

ACTE D'ACCUSATION CONTRE CÉCILE RENAULT ET SA FAMILLE

(Document inédit.)

C'est par un décret de la Convention du 26 prairial an II, que Fouquier-Tinville fut obligé de mettre en jugement la fournée, singulièrement hétéroclite, de la Conspiration de l'Étranger. Outre les partisans ou complices du baron de Batz, et les assassins de la représentation nationale, Cécile Renault et Admiral, on y voyait figurer les hébertistes et les derniers dantonistes. L'acte d'accusation dut être fort difficile à rédiger (1). Nous en détachons ce qui regarde particulièrement la famille Renault, qui, dans la liste des accusés, occupe quatre numéros. On verra ainsi de

(1) On trouvera la pièce *in extenso* dans notre volume : *Réquisitoires de Fouquier-Tinville...*; déjà cit., XVII, pp. 128 et suiv.

quels griefs le Comité de Sûreté Générale parvint à charger ces accusés.

6° Aimée-Cécile Renault, âgée de vingt ans, née à Paris, demeurant, rue de la Lanterne, au coin de celle des Marmouzets, chez son père marchand papetier;

7° Antoine Renault, âgé de soixante-deux ans, né à Paris, marchand papetier et cartier, rue de la Lanterne, section de la Cité, y demeurant.

8° Antoine-Jacques Renault, âgé de trente et un ans, né à Paris, papetier rue de la Lanterne, y demeurant, section de la Cité.

9° Edme-Jeanne Renault, âgée de soixante ans, née à Paris, ex-religieuse, demeurant à Paris, rue de Babylone.

Cette énumération était précédée de cinq noms d'accusés et suivie de quarante autres noms. Ensuite était abordée l'accusation, rédigée en ces termes pour les Renault:

L'attentat de la fille Renault, son impudence audacieuse dans le crime, cette horrible férocité d'une fille jeune, que son sexe et son âge devraient porter à l'humanité, à la douceur, à la vertu, attestent de plus en plus les crimes de la faction de l'étranger qui peut, par le fanatisme de la tyrannie et de la superstition, prêter à de pareils forfaits les criminelles victimes de leurs infâmes manœuvres. Le projet d'assassiner le représentant du peuple Roberspierre (*sic*), ses démarches pour parvenir à l'exécucion (*sic*) de cet horrible complot, les motifs qui, de son aveu, l'ont conduite à cette entreprise sanguinaire, tout a été

avoué par elle avec cette impudence qui prouve que la scélératesse est innée chez elle et que l'éducation qu'elle a reçue n'a eu pour objet que de développer et d'affermir chez elle son goût pour le meurtre et pour l'assassinat.

Renault père et fils sont évidemment complices des projets meurtriers de leur fille et sœur. Comme elle, ils sont les partisans avoués de la tyrannie et du fanatisme religieux, comme elle, ils ne respiraient que pour l'anéantissement de la liberté et du gouvernement républicain. Les lettres du père au fils, les portraits du dernier tyran et de sa femme gravés et entourés de ce que la bassesse et la flatterie peuvent prodiguer pour aduler le despotisme par l'imposture et le mensonge, enfin les propos du fils tenus en présence de témoins en faveur du tyran et de sa famille, tout annonce qu'ils sont, comme la scélérate Renault, des infâmes conspirateurs aux ordres des guinées de la faction de l'étranger.

La fille Renault, ex-religieuse, a, d'après les réponses faites par sa nièce, été une des instigatrices du crime commis par la jeune forcenée. C'est elle qui, secondé (*sic*) par des prêtres au nom du Ciel, a fait entrer l'assassinat, le meurtre dans son cœur et qui lui a persuadé que ses forfaits seraient un hommage rendus (*sic*), et le tribunal n'a que trop d'exemples que les prêtres et les ex-religieuses ont été les agens les plus cruels que Pitt ait pu employer contre la souveraineté du peuple français et sa liberté.

Ces forfaits sont évidemment dirigés par Pitt et ses agens pour parvenir à livrer la République à toutes les horreurs d'une ruine et d'une dévastation géné-

rale par la guerre civile et rétablir au milieu de tant de désordre le despotisme royal et sacerdotal (1).



(1) *Archives nationales*; Série W, carton 389, dossier 904, II, pièce 67.

Deux pamphlets thermidoriens contre Robespierre



DEUX PAMPHLETS THERMIDORIENS CONTRE ROBESPIERRE

C'est le sort ordinaire de tous les vaincus en temps de révolution, de mériter, au lendemain de leur chute, l'outrage véhément et déclamatoire des pamphlets. Leur popularité se mesure au nombre des libelles qu'ils suscitent. Tout comme la proscription des Girondins, l'exécution des Dantonistes, ne donna lieu qu'à de rares pamphlets. La mort de Robespierre, au contraire, déchaîna leur avalanche. Leur bibliographie serait copieuse, mais, à vrai dire, on constaterait que les auteurs anonymes de ces petites productions se sont mis peu en frais. Ils disposent de deux sources qu'ils utilisent abondamment, et à peu près uniquement : le compte rendu dans les journaux de la séance du 9 et des événements de la nuit, et l'article de l'abbé Suard, dans les *Nouvelles politiques*. Quelques-uns y ajoutent le discours de Barras rendant compte de son expédition contre la Commune, à la tribune de la Convention, quelques apostrophes de Tallien, et c'est tout. Sous des titres alléchants, *Grande Conspiration* ou *Véritable portrait*, cela paraît en petites brochures de

huit pages, de mauvais papier, avec des caractères d'imprimerie boiteux ou écrasés, se crie par les rues et prétend donner l'impression populaire.



MERLIN.

Le lecteur connaît l'article de Suard, il n'ignore point les événements des journées du 9 et du 10 thermidor, et cela nous dispense d'analyser la vingtaine de pamphlets qui se répètent sous des titres différents. Il en est de même pour ceux relatifs à l'affaire Théot, parus après Thermidor. Ici le canevas ordinaire est le discours de Vadier. Souvent, presque partout même (1), on se contente de le rééditer.

(1) Il en faut excepter cependant la *Grande Conversation de la mère de Dieu avec ses complices; relation exacte de tout ce qui s'est passé dans leurs assemblées fanatiques, leurs baisers mystiques, cérémonies et leur enlèvement.* Paris, rue Christine, n° 8, s. d. [1794], in-8, 8 p. C'est là, sous une forme dialoguée, la parodie des séances de la rue Contrescarpe.

Cependant parmi tous ces pamphlets il en est quelques-uns qui ne doivent leurs injures qu'à eux-mêmes. De leur minorité nous avons détaché les deux pièces qu'on trouvera ci-après rééditées dans leur intégralité.

La première a pour auteur Merlin de Thionville. On y verra comment un paradoxe peut devenir une thèse défendable et avec quelle subtilité les thermidoriens accumulèrent des preuves en faveur de l'idée dictatoriale de l'Incorruptible. Ce n'est, au surplus, que la répétition des accusations déjà émises par Louvet, dans sa fameuse catilinaire, et reprises par les Fréron, les Tallien et les Le Cointre, aux jours de la réaction. Merlin de Thionville a publié une autre brochure encore contre Maximilien ; *Portrait de Robespierre* (1), mais Rœderer, dont le fils la réédita, affirme qu'il en est l'auteur, et qu'il ne la laissa imprimer, sous le nom de Merlin de Thionville, que pour « donner plus de valeur à la chose (2) ». En fait de valeur, elle en avait fort peu, le lecteur en jugera. Que pouvait y apporter de plus Merlin de Thionville, sinon son acharnement bien connu contre Robespierre (3) ?

Quant à la seconde réédition, c'est celle d'une facétie fort courante à l'époque : *Testament de I.* [Isidore] *M.* [Maximilien] *Robespierre trouvé à la Maison Commune.* Elle se passe de tout commentaire, et si nous

(1) Il en existe trois éditions, toutes sans date, mais vraisemblablement de la fin de 1794. La première, in-8, 16 p., à Paris, rue de la Loi, n° 1232 ; la seconde, in-8 de 12 p. de l'imprimerie de la veuve Marat ; la troisième, in-8, 16 p., rue de la Loi, n° 1232.

(2) *Œuvres du comte Roederer*, publiées par son fils. Paris, 1853-1859, in-8 [8 vol.], t. III, p. 267-271. — Cf. MAURICE TOURNEUX, *ouvr. cit.*, t. IV, p. 531.

(3) « Il mit à le renverser l'acharnement d'un ennemi personnel. » EUGÈNE WELVERT, *Lendemains Révolutionnaires; les Régicides*. Paris, 1907, in-8, p. 194.

la donnons ici, c'est parce qu'elle montre le ton de ces attaques et les fait juger à leur valeur.

Cette dernière brochure est anonyme. L'auteur a cru devoir se dérober à sa part de gloire.

CAPET ET ROBESPIERRE

En 1789, il y avoit en France un roi revêtu d'un pouvoir sans bornes dans la réalité, limité seulement en apparence, soutenu par d'anciens préjugés, et bien plus par la faculté qu'il avoit de disposer de tout l'argent et de toutes les places de l'État.

Il avoit, par conséquent, à sa solde une armée composée de tous ceux qui aimaient à recevoir de l'argent sans le gagner, et des places sans les mériter.

Son autorité étoit défendue par tous ceux qui pilloient sous son nom, qui jugoient, qui emprisonnoient sous son nom.

Aussi lorsque les amis de la liberté ont attaqué le trône, l'orsqu'ils (*sic*) ont commencé à l'ébranler, tous les stipendiés du trône, les prêtres, les nobles,

les financiers, ont fait une coalition pour soutenir leur maître, et prolonger une autorité qui leur étoit si utile.

L'an 2e, il y avoit aussi en France un homme dont le pouvoir étoit absolu dans la réalité, limité seulement en apparence, soutenu par une popularité acquise on ne sait comment, et à qui l'on avoit fait une réputation factice de probité et de capacité comme à tant d'autres princes.

Cet homme disposoit de toutes les places et de l'argent de la République.

Il avoit par conséquent pour soutiens, tous ceux qui vouloient recevoir de l'argent sans le gagner, et des places sans les mériter.

Aussi quand les amis de la liberté ont attaqué son autorité, tous ses courtisans, tous ceux qui pilloient, qui emprisonnoient, qui tuoient en son nom, ont fait une coalition pour faire revivre son autorité.

Le tyran de 1789 avoit ses bastilles, ses parlemens, ses intendans.

Le tyran de l'an 2e avoit ses prisons, ses intendans, ses flatteurs, ses comités, et ce qu'il y a de pis, son Tribunal révolutionnaire.

Le tyran de 1789 embastilloit tous ceux dont il redoutait l'influence et les lumières, il les traitoit en hommes dangereux, il imposoit silence aux philosophes, et vouloit enchaîner jusqu'à la pensée.

Le tyran de l'an 2e emprisonnoit tous ceux qui ne vouloient pas lui obéir, il les traitoit en hommes suspects, il ne permettoit ni d'écrire ni de parler.

Tous deux redoutoient la lumière qui, tôt ou tard, ramène les nations à la liberté.

Tous deux s'enveloppoient de ténèbres. Le *secret*

de l'État étoit leur mot, et la *sûreté publique* le prétexte bannal de tous leurs crimes, de tous leurs assassinats.

Tous deux soumettoient à la censure, et les livres, et les pièces de théâtre, et les journaux. On ne pouvoit écrire qu'avec approbation et privilège.

Tous deux faisoient descendre du ciel la sanction d'une autorité qui désoloit la terre. L'un parloit de Dieu et de la vie future, l'autre de *l'Être suprême et de l'immortalité de l'âme.*

Le tyran de 1789 semoit par tout la défiance, la division et l'inquiétude, tout étoit inquisition et espionage.

Le tyran de l'an 2e semoit par-tout l'inquiétude, la division et la défiance. Il avoit des espions partout, et même dans les prisons.

Tout en 1789 se faisoit par le roi.

Tout en l'an 2e se faisoit par l'ordre d'un homme ou de son Conseil.

Rien, ni à l'une ni à l'autre époque, ne se faisait au nom de la loi.

Il étoit défendu de mal parler du roi en 1789, de sa maîtresse ou des maîtresses de ses commis.

Quiconque doutoit de la divinité du roi de l'an 2e, de celle de ses commis ou de Cornélie Copeau, étoit puni de mort.

En 1789, comme dans l'an 2e, le tyran vouloit, disoit-on, le bonheur, même la liberté du peuple et la tranquillité de l'État, et en 1789 comme dans l'an 2e, la France avoit le repos de la mort.

Ceux qui en 1789 s'opposoient à l'abaissement et à la destruction de la royauté disoient bien haut qu'ils n'agissoient que *pour l'intérêt du peuple*, ce

n'étoit pas, disoient-ils, pour le roi qu'ils la défendoient.

Ceux qui dans l'an 2e s'opposent à la destruction de la tyrannie ne deffendent, si on les en croit, ni un homme ni des hommes, ils ne veulent que *le bonheur du peuple* et la liberté.

On a nommé *aristocrates* les opposans à la révolution de 1789; les opposans à la révolution de l'an 2e ne sont-ils pas de vrais aristocrates ?

Les uns et les autres deffendent et soutiennent la tyrannie et les actes arbitraires.

Les uns et les autres avouent bien qu'il y avoit quelques abus; ils ont l'air de consentir à leur réforme; mais quand on les interroge, qu'on les presse, on voit qu'ils ne veulent de la dissolution des abus, qu'à la charge de la conservation de la tyrannie qui est la mère de tous les abus.

Qu'on jette les yeux sur la liste des aristocrates de 1789, on y trouve les hommes que leurs préjugés, leurs habitudes, et sur-tout leurs intérêts attachoient à la tyrannie.

Il en est précisément de même des aristocrates de l'an 2e. Si on en formoit la liste, on y trouveroit des ex-comtes, des ex-marquis, des chevaliers d'industrie, de poignard, de la guillotine, des égorgeurs, des noyeurs, des frères et des amis des aristocrates de 1789.

Quel que soit le désintéressement qu'affectent les uns et les autres, on voit bien qu'ils profitoient des abus de la tyrannie, et que c'est là l'endroit sensible.

Quel que soit l'éloignement apparent des uns des autres, il est évident que c'est au fond le même parti

dont l'un a pris le département de l'extérieur, qui ne lui a pas réussi, et dont l'autre conserva le département de l'intérieur, qui ne lui réussira pas mieux.

Quand on trouve parmi des hommes le même intérêt, les mêmes projets, les mêmes démarches, les mêmes principes, et jusqu'au même langage, il est constant qu'ils appartiennent au même parti.

Les patriotes de 1789 ont détruit, au péril de leur vie, la bastille, les rois et le trône, et avec eux les actes arbitraires.

Les patriotes de l'an 2ᵉ ont couru les mêmes dangers pour détruire les prisons, Robespierre, et les actes arbitraires.

Les patriotes de 1789 vouloient être gouvernés par des lois, et non par un homme, ou par des hommes.

Les patriotes de l'an 2ᵉ ne veulent pas autre chose.

Les aristocrates de l'an 2ᵉ vantent la sévérité nécessaire de leurs tribunaux, la surveillance nécessaire de leurs comités; les aristocrates de 1789 parloient de même de la sévérité nécessaire de leurs parlemens, de la surveillance nécessaire de leur police.

Les aristocrates de 1789 vouloient ramener la tyrannie par le désordre, et ils ne se souçioient pas du tout de l'ordre que réclamoient les patriotes. Il en est de même des aristocrates de l'an 2ᵉ.

Pour défendre la tyrannie de 1789, les aristocrates vantoient le bien qu'elle avoit fait.

Les aristocrates de l'an 2ᵉ disent la même chose de leur tyrannie.

Ni les uns ni les autres ne veulent pas avouer que tout le mal est l'ouvrage de la tyrannie, tandis que *tout le bien est l'ouvrage du peuple et de ses amis.*

Qui, jusqu'en 1789, a produit en France tant de chefs-d'œuvre en tout genre? Les serviteurs de la tyrannie? Non; ses ennemis.

Qui, depuis deux ans, a remporté tant de victoires? Les serviteurs de la tyrannie? Non, ses ennemis.

Qu'on montre une seule statue, un seul ouvrage, un seul livre, une seule pièce de théâtre, faits, dans aucun temps, par ceux qui avoient des privilèges exclusifs de la tyrannie?

La tyrannie de 1789 et celle de l'an 2e surchargeoient d'entraves l'agriculture, et le commerce, et traitèrent de rebelles tous ceux qui n'admiroient pas ces entraves et ne baisoient pas respectueusement leurs fers; de là *le surhaussement prodigieux des denrées*.

On pourroit pousser fort loin le parallèle, mais il faut arriver au résultat. Les aristocrates de 1789, en s'opposant à la Révolution, ont accéléré son cours, ont conduit le peuple à la liberté, et ils ont préparé leur propre ruine.

Les aristocrates de l'an 2e en s'opposant à la révolution, en accélèrent la marche, ils conduisent le peuple à son entière liberté en préparant leur ruine, et ce moment est là.

Courage donc, Patriotes, courage.

MERLIN DE THIONVILLE.

A Paris, rue de la Loi, n° 1232.

TESTAMENT DE I. M. ROBESPIERRE

TROUVÉ A LA MAISON COMMUNE

Chacun sait que, dans la nuit du 9 au 10 thermidor, lorsque la commune jacobite touchoit au moment de sa perte, Robespierre quitta un instant le lieu des séances du Conseil Général; chacun sait qu'il se tira un coup de pistolet. Mais ce que chacun ne sait pas, et ce que j'apprens à tout le monde, c'est qu'avant de brûler la fatale amorce, ne voulant pas mourir *ab intestat*, il écrivit ses volontés dernières.

Le désordre inséparable d'une scène telle que celle qui eut lieu alors fit qu'on ne trouva point ce testament; mais on l'a découvert depuis, et je me fais un devoir de le communiquer au public.

TESTAMENT DE ROBESPIERRE

Quoique mes vieux amis, mes plus zélés partisans, m'ayent abandonné, m'ayent accablé même au mo-

ment où j'avois le plus besoin de leur secours, je leur pardonne : un instant de faiblesse n'efface pas de mon cœur les services qu'ils m'ont rendus depuis six mois. Je crois, par ce testament, leur donner une preuve non équivoque de mon amitié et de ma reconnaissance.

Je lègue mon âme à l'Être Suprême;... ce seroit bien ingrat à lui de ne la pas recevoir, après que je lui ai fait la grâce de le reconnoître.

Nouvel Elie, à défaut de mon habit, dont je ne pourrai peut-être pas disposer, je lègue mon esprit à mon bien-aimé disciple Billaud-Varennes; c'est celui de tous mes prosélytes en qui j'aye remarqué le plus de dispositions.

Item, à David le soin de faire passer mes traits à la postérité.

Item, à Duhem mon talent pour préparer de grandes mesures dans le silence, et pour faire chasser des Jacobins tout honnête homme qui ne lui plaira pas.

Je jure, et on ne ment pas à son dernier moment, que je n'eus jamais l'ambition de monter sur le trône. Je ne visois qu'à la dictature : ainsi je lègue à Bourdon de l'Oise le soin de réhabiliter ma mémoire, en proposant l'établissement de la dictature en France.

Je recommande à mon ami Fouquier d'expédier tous les inscrits sur les listes que je lui ai données une décade d'avance; et pour lui en faciliter les moyens, je charge mon féal porte-coton Barrère de le faire maintenir dans sa place d'accusateur public, et je délègue à Collot d'Herbois la survivance de la charge de dresseur de listes. Ces fonctions lui seront

familières d'après l'apprentissage brillant qu'il a fait à Lyon.

Je veux, pour punir les Parisiens de l'ingratitude qu'ils ont montrée envers moi, leur ôter les moyens de soutenir leur existence. Je charge Carrier de les faire mourir de soif, en rendant, par certain secret qu'il possède à merveille, l'eau de la Seine *impotable.*

Comme je connois à Louchet du talent pour la déclamation, je le charge de débiter les adresses *parisiennes* des sociétés *départementales*, qui demanderont ma translation au Panthéon, et le rétablissement de mon système.

Je lègue mon éloquence à Fayau, quoiqu'il ait saisi l'instant de ma chute, pour venir à son tour me donner le coup de pied de l'âne.

On se rappelle de mon éclat à la fête de l'Être Suprême : et bien je lègue toute ma gloire à Bernard de Saintes qui s'en montrera le majestueux héritier à la fête des sans-culottides.

On trouvera dans ma garde-robe une très grande seringue dont je fais présent à Levasseur; il s'en servira pour donner au peuple français un clystère dans lequel entreront six grains de mensonge, quinze onces d'impudence, dix grains de scélératesse, le tout infusé dans quelques pintes de sang, et si ce remède ne suffisoit pas, Duhem pourroit de plus ordonner quelques saignées.

Je laisse à Vadier le pistolet qui va me brûler la cervelle; je prévois que l'occasion n'est pas éloignée où il sera obligé de faire semblant de s'en servir.

Si Jésus de Nazareth, qui n'étoit qu'un petit garçon auprès de moi, eut jadis le pouvoir d'envoyer le

diable dans le corps de deux mille cochons, j'aurai bien celui de passer moi-même dans le corps de trente ou quarante meneurs jacobins : je leur soufflerai mes paroles, leurs actions, et le peuple français n'aura rien perdu à ma mort, car mon sang sera une semence féconde d'où naîtront mille successeurs de mes projets.

Je lègue à Ruamps une commission de *lieutenant* dans le bataillon qui doit venger ma mort.

Je recommande en général à tous mes élèves chéris de se défier d'une foule de modérés à qui l'aspect d'une coupe de sang ne donne point appétit. Je les engage à *proscrire*, à *assassiner* même la horde impie qui voudroit s'opposer à leurs deseins, et remplacer la terreur par la justice; que sur-tout ils n'épargnent ni Merlin de Thionville, ni particulièrement Lecointre et Tallien, à qui mon ombre ne pardonnera jamais d'avoir osé les premiers m'attaquer en face.

Il existe dans mes papiers un cathéchisme *révolutionnaire*. J'en recommande la lecture et la pratique à mes chers successeurs. Ils verront comment on doit traiter les riches, les marchands, les savans, etc.

Je veux finir par des actes de bienfaisance. Mes collègues auront sans doute remarqué à leurs côtés le *discret* Armonville, député de Rheims, qui n'a jamais ouvert la bouche à l'assemblée *que pour bâiller*. Ce digne représentant, ci-devant cardeur de matelats porte depuis 10 ans le même bonnet de laine rouge. Je lui lègue mon chapeau.

Item, je lègue ma culotte à Granet, le pauvre diable en a bon besoin.

Item, à Audouin, quelques rames de papier qui

me restent, à condition qu'il les barbouillera de mon oraison funèbre, en combattant les principes que j'ai étouffés pendant les derniers mois de ma vie.

Enfin, pour donner à tous mes braves *lieutenants* un point de ralliement, je leur lègue, en guise d'étendart, *ma queue*.

Signé, I. M. Robespierre.

A peine a-t-il cessé d'écrire, qu'il entend du bruit, et lâche le coup funeste.

De l'Imprimerie du Journal du Soir.


DROITS DE L'HOMME
LA NATION ET LA LOI

TABLE DES MATIÈRES

TABLE DES MATIÈRES

LIVRE III

LE SARDANAPALE DE LA TERREUR

APPENDICES

DEUX PAMPHLETS THERMIDORIENS CONTRE ROBESPIERRE

2321. — Tours, imprimerie E. Arrault et Cie.

Imp. LEROY frères. — 10, Impasse de la Gaité. Paris.